

13 décembre 2017

Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes

**Marché subséquent - Lot 7 - Evaluation d'impact
Biodiversité**



Coordinateur du marché subséquent : Oréade-Brèche

Ce marché subséquent est inscrit dans le cadre du Lot 7 de l'Accord Cadre : Evaluations d'impacts sur la Biodiversité

Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec les Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

Oréade-Brèche, Décembre 2017

Contact pour cette mission

Laurent Boutot

Oréade-Brèche

64, chemin del prat, 31320 Auzeville Tolosan

+33 5 61 73 62 62

l.boutot@oreade-breche.fr

Table des matières

ETAT DES LIEUX : BILAN DU DISPOSITIF	8
1 Paysage réglementaire et institutionnel.....	9
1.1 Contexte international pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	9
1.1.1 Convention sur la diversité biologique	9
1.1.2 Contexte législatif européen	9
1.2 Contexte national pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	10
1.2.1 Conventions et stratégies.....	10
1.2.2 Contexte législatif	10
1.2.3 Contexte réglementaire	11
1.2.4 Contexte institutionnel	11
2 Les espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant Loire-Bretagne	12
2.1 Etat actuel des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes	12
2.1.1 Rappel sur la notion d'invasion biologique et d'espèce exotique envahissante	12
2.1.2 Les espèces végétales exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire	13
2.1.3 Les espèces animales exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire.....	13
2.1.4 Les habitats naturels impactés par les espèces exotiques envahissantes	13
2.2 Les espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le bassin de la Loire	14
2.3 Les espèces exotiques émergentes sur le bassin de la Loire.....	16
2.4 Les principaux impacts dus aux espèces exotiques envahissantes	17
2.4.1 Impacts sur le paysage, la biodiversité et les habitats.....	17
2.4.2 Impacts sur la santé et/ou la sécurité publique.....	18
2.4.3 Impacts sur les usages	18
2.5 État actuel des moyens de luttres contre les espèces exotiques envahissantes	19
2.5.1 Méthodes de prévention et de limitation des plantes exotiques envahissantes.....	19
2.5.2 Méthodes d'enlèvement et de destruction contre les plantes exotiques envahissantes	19
2.5.3 Méthodes de gestion de la faune exotique envahissante.....	20
3 Organisation globale du dispositif d'appui aux gestionnaires du Bassin de la Loire	22
3.1.1 Plan Loire Grandeur Nature.....	22
3.1.2 Le dispositif d'appui aux gestionnaires pour les EEE dans le plan Loire.....	26
REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	109
4 Principes de l'évaluation	110
4.1 Objectifs de l'évaluation.....	110
4.2 Définition du périmètre de l'évaluation.....	110
5 Méthode de l'évaluation	112
5.1 Déroulement de l'évaluation	112
5.2 Elaboration des questions évaluatives	113

5.3	Recueil et analyse de l'information	115
5.3.1	Etablissement du diagramme des objectifs	115
5.3.2	Entretiens avec le groupe de travail de bassin, les groupes de travail territoriaux et les partenaires financiers	116
5.3.3	Enquête en ligne auprès des gestionnaires.....	116
5.4	Difficultés rencontrées.....	116
6	Réponses aux questions d'évaluation.....	117
6.1	QE1 – Dans quelle mesure le dispositif répond-t-il aux attentes des gestionnaires ?	117
6.1.1	Compréhension de la question.....	117
6.1.2	Les enjeux liés à la faune exotique envahissante et aux milieux terrestres sont encore émergents à l'échelle bassin.....	117
6.1.3	A l'échelle territoriale, les enjeux sont correctement identifiés.....	118
6.1.4	Les outils à l'échelle du bassin répondent en partie aux besoins de gestion de l'échelle territoriale..	119
6.1.5	Les plus-values du dispositif : l'échelle hydrographique du bassin est cohérente et présente une volonté d'intégrer tous les milieux concernés.....	122
6.1.6	La stratégie est adaptée aux enjeux, mais la position stratégique du dispositif peut être confuse	123
6.2	QE2 – Dans quelle mesure ce dispositif contribue-t-il à la sensibilisation et à l'évolution des pratiques des gestionnaires ?.....	126
6.2.1	Compréhension de la question.....	126
6.2.2	Les actions et des outils de sensibilisation sont nombreux à l'échelle du bassin Loire	126
6.2.3	Les actions et des outils de sensibilisation sont similaires au niveau territorial	128
6.2.4	L'évolution des pratiques des gestionnaires est lente	130
6.3	QE3 – Dans quelle mesure le dispositif permet-il d'atteindre tous les acteurs potentiels ?	134
6.3.1	Compréhension de la question.....	134
6.3.2	Les acteurs du dispositif sont structurés autour des échelons bassin, territoire et local	134
6.3.3	Les acteurs sont ciblés par les actions des groupes de travail	141
6.4	QE4 – Dans quelle mesure des facteurs extérieurs au dispositif ont-ils influencé (ou non) les résultats observés ?.....	147
6.4.1	Compréhension de la question.....	147
6.4.2	D'autres dispositifs, outils et politiques agissent sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.....	147
6.4.3	La gestion des espèces exotiques envahissantes est une autre limite du dispositif.....	149
6.5	QE5 – Dans quelle mesure la coordination à l'échelle du bassin des groupes territoriaux permet-elle d'optimiser leur fonctionnement ?	151
6.5.1	Compréhension de la question.....	151
6.5.2	La coordination à l'échelle bassin repose sur l'indépendance des groupes de travail territoriaux et un échange réciproque des informations entre bassin et territoires.....	151
6.5.3	Les moyens humains et financiers alloués au dispositif sont cohérents avec les objectifs fixés	152
6.5.4	Au niveau bassin, les résultats obtenus sont largement axés sur la coordination et la sensibilisation	154
6.5.5	Un reporting partiel des groupes de travail territoriaux.....	156
6.5.6	L'organisation est à l'origine d'une démultiplication des moyens et de problèmes d'échange de données.....	157

6.6	QE6 – Dans quelle mesure le dispositif permet-il de limiter la progression des espèces exotiques envahissantes ? D'enrayer leur progression ?	160
6.6.1	Compréhension de la question.....	160
6.6.2	Des données insuffisantes pour répondre à cette question	160
6.6.3	Une organisation efficiente	161
	RECOMMANDATIONS.....	162
7	Les ateliers participatifs sur les recommandations	163
8	Liste des recommandations	164
9	Fiches de recommandations	166
10	Synthèse	174
	BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES.....	176
11	Bibliographie.....	177
12	Annexes	180
12.1	Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (au 13/07/2017) .	180
12.2	Article L. 411-5-I du Code de l'Environnement fixant la liste des espèces exotiques envahissantes en France	182
12.3	Liste des participants aux réunions du GTB.....	183
12.4	Liste des personnes contactées pour les entretiens.....	185
12.5	Liste des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire	186
12.6	Questions de l'enquête en ligne.....	191
12.7	Liste des gestionnaires sollicités pour l'enquête en ligne.....	196
12.8	Diagramme des objectifs	203
12.9	Synthèse des ateliers participatifs sur les recommandations du 8 novembre 2017.....	205

Abréviations

AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CEMAGREF : Centre d'Etude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts

CEN : Conservatoire d'Espace Naturel

CIADT : Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire

CPIER : Contrat de Plan Interrégional Etat/Régions

COP : Conférence des Parties

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EEE : Espèce Exotique Envahissante

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GTB : Groupe de travail de Bassin

GT IBMA : Groupe de Travail gestion des Invasions Biologiques en Milieu Aquatique

GTT : Groupe de travail territorial

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

OS : Objectif Stratégique

PNR : Parc Naturel Régional

POI : Programme Opérationnel Interrégional

RUE : Règlement de l'Union européenne

SHF : Société Herpétologique de France

UE : Union Européenne

UICN : Union International pour la Conservation de la Nature

ETAT DES LIEUX : BILAN DU DISPOSITIF

1 Paysage réglementaire et institutionnel

L'impact des espèces exotiques envahissantes, dans un monde où les échanges internationaux sont démultipliés, est aujourd'hui reconnu et de mieux en mieux compris. Les politiques internationales, européennes et françaises s'engagent pour enrayer ce processus qui représente une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Pour cette thématique intimement liée aux échanges internationaux, le droit français s'inscrit dans des démarches multi-acteurs et transfrontalières. La gestion des espèces exotiques envahissantes est donc cadrée au niveau national mais est également influencée par les politiques européennes et internationales.

1.1 Contexte international pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

1.1.1 Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un traité international entré en vigueur en 1993 et, qui a pour objectif la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le cadre de cette convention est défini le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 qui liste les objectifs à atteindre (appelés objectifs d'Aichi) pour les Etats signataires. L'objectif n°9 fixe notamment pour 2020 **l'identification des voies d'introduction et la mise en place de mesures pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes.**

1.1.2 Contexte législatif européen

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** publiée en 2000 est commune aux 27 pays européens. Elle a pour objectif de donner une cohérence globale à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Cette directive a également permis **la reconnaissance de la présence d'espèces exotiques comme un critère biologique à prendre en compte lors d'un état des lieux et de la mise en place d'un programme de surveillance et de mesures collectives.**

Le règlement du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (Règlement de l'Union européenne RUE n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil) est publié par la Commission européenne. Ce règlement générant des obligations pour les Etats vise à coordonner les efforts pour mieux prévenir et atténuer les impacts des invasions biologiques. Il stipule qu'une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union doit être adoptée sur la base des critères fixés dans les articles du règlement. Cette liste est établie dans le règlement du 13 juillet 2016 (RUE 2016/1141). Elle peut être complétée par les Etats membres si nécessaire. Les espèces classées préoccupantes dans cette liste sont interdites d'importation, de transport, de commercialisation, d'utilisation, de culture et d'introduction dans l'environnement. La Commission Européenne a procédé à l'actualisation de cette liste en juillet 2017 (RUE 2017/1263). La liste actuelle des espèces exotiques envahissantes préoccupantes cible 49 espèces dont 26 espèces animales et 23 espèces végétales (voir § 12.1).

1.2 Contexte national pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

1.2.1 Conventions et stratégies

1.2.1.1 Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

Elle concrétise l'engagement français pris lors de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée par la France en 2014. La **stratégie 2011-2020** représente une mise à jour d'une première stratégie adoptée en 2004, dont le but était de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Cette stratégie vise à être mise en œuvre par l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de la société civile. La gestion des espèces exotiques envahissantes fait notamment partie de l'orientation stratégique B : **préserver le vivant et sa capacité à évoluer.**

1.2.1.2 Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes

Suite aux Assises nationales sur les espèces exotiques envahissantes, organisées par le Comité français de l'IUCN et ses partenaires en 2014, l'élaboration de la **Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes** est lancée le 12 juillet 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la biodiversité 2011-2020. Cette stratégie a été diffusée le 23 mars 2017 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. L'objectif de cette stratégie est de **renforcer et structurer l'action collective concernant la prévention, la sensibilisation, la mise en place de dispositifs de surveillance et de moyens de gestion sur le long terme**, comprenant la restauration des écosystèmes et l'amélioration des connaissances.

La stratégie comprend cinq axes, déclinés en 12 objectifs :

- Identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes en vue de planifier les actions ;
- Surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation ;
- Renforcer et mettre en œuvre la réglementation ;
- Intervenir rapidement sur les espèces exotiques envahissantes nouvellement détectées sur un territoire ;
- Maîtriser les espèces exotiques envahissantes largement répandues ;
- Gérer et restaurer les écosystèmes ;
- Renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances ;
- Développer les méthodes et outils de gestion ;
- Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information ;
- Sensibiliser et collaborer avec le grand public, les acteurs économiques et politiques ;
- Former les acteurs socio-économiques, les gestionnaires d'espaces et les scolaires aux invasions biologiques ;
- Animer la stratégie.

1.2.2 Contexte législatif

En France, le **Code de l'Environnement**, modifié par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, légifère au sujet du contrôle et de la gestion de l'introduction de la propagation de certaines espèces animales et végétales. L'article L411-5 **interdit, sauf pour motif d'intérêt général, l'introduction volontaire ou non** « de tout spécimen de l'une des espèces animales ou végétales, désignées par l'autorité administrative, susceptibles de porter préjudice aux milieux naturels, aux usages qui leur sont associés ou à la faune et à la flore sauvages » (voir § 12.2).

Comme expliqué dans l'article L411-5, la liste des espèces interdites est fixée par « arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé de l'agriculture ou, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ». La liste des espèces envahissantes interdites peut être définie à l'échelle nationale ou départementale (sur proposition du préfet).

Enfin, le Code de l'Environnement évoque dans **l'article L411-9 les plans nationaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**. Soumis à consultation du public, ces plans doivent également être mis en œuvre sur la base de données d'instituts scientifiques et tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des impératifs de la défense nationale. De plus, les informations qui concernent les actions prévues par ces plans doivent être diffusées aux publics intéressés et être accessibles pendant toute la durée des plans.

1.2.3 Contexte réglementaire

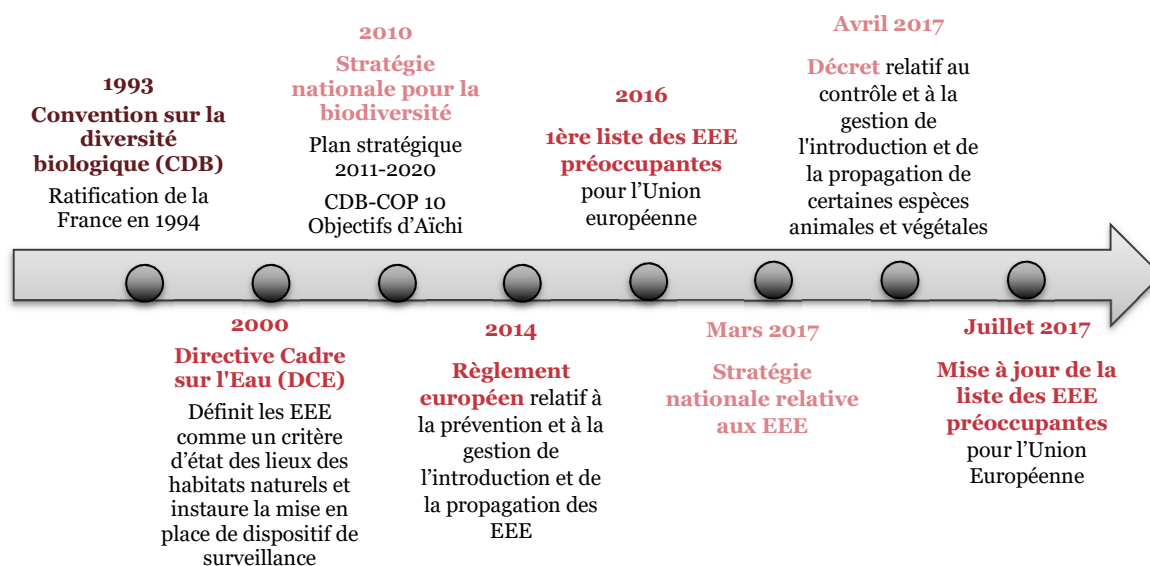
Le **décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales** permet la mise en œuvre du règlement européen du 22 octobre 2014 au sujet de la prévention et de la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Le décret mentionne également l'existence d'une liste fixée par arrêté ministériel et en cours de finalisation (concernant la métropole et les six régions ultra-marines), qui devrait définir les espèces exotiques envahissantes sur le territoire français ainsi que leur statut (2 sous-listes).

1.2.4 Contexte institutionnel

Les acteurs au premier rang de cette lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont les services de l'Etat et les opérateurs de la politique de la biodiversité : le Muséum national d'histoire naturelle, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (désormais intégré à l'Agence française de la biodiversité), mais aussi le Comité français de l'UICN, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, les professionnels, les instituts de recherche, etc. Au niveau régional, ce sont les antennes décentralisées de ces institutions qui sont impliquées avec les collectivités et les usagers dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Figure 1. Dates clés de l'évolution du paysage réglementaire et institutionnel



COP 10 : dixième Conférence des Parties - EEE : Espèce Exotique Envahissante (en rouge foncé, apparaissent les dispositions internationales, les dispositions européennes apparaissent en rouge clair et les dispositions nationales sont en rose)

Source : Oréade-Brèche

2 Les espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant Loire-Bretagne

Les informations suivantes ont pour vocation à apporter des éléments de contexte qui seront utiles pour la partie évaluative.

2.1 Etat actuel des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes

2.1.1 Rappel sur la notion d'invasion biologique et d'espèce exotique envahissante

Une **espèce exotique** est une espèce introduite dans un milieu naturel hors de son territoire originel.

Une **espèce exotique envahissante** est une espèce exotique naturalisée qui prolifère dans un nouvel habitat, qui s'étend géographiquement à partir de ce nouvel habitat et qui cause des dommages écologiques, socio-économiques et/ou sanitaires.

Les caractères communs aux espèces exotiques envahissantes sont une croissance rapide et importante, un taux élevé de reproduction, une grande capacité de dissémination (boutures et/ou graines), l'opportunisme et une résistance aux perturbations. Ces espèces sont même souvent favorisées par les perturbations. Elles possèdent également une plasticité morphologique et une adaptation génétique, qui permettent une grande capacité d'adaptation et favorisent le phénomène d'invasion. Ces caractères confèrent à ces espèces un fort pouvoir de prolifération.

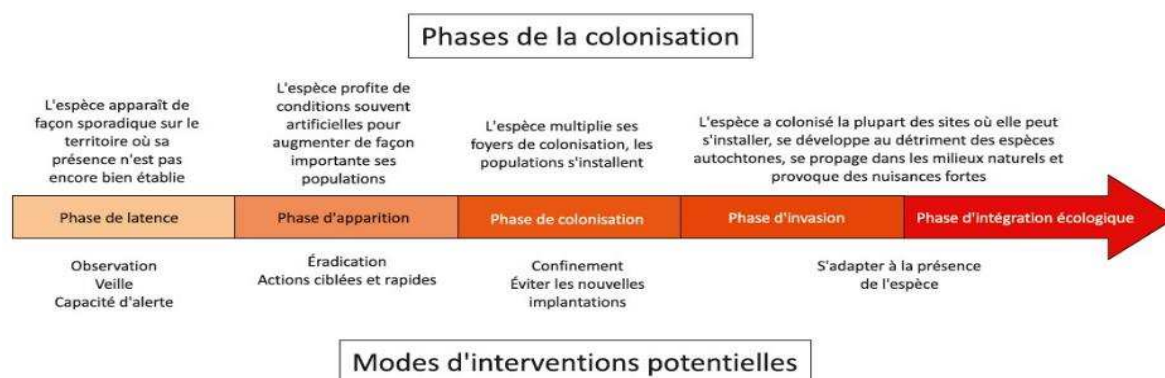
Le groupe de travail du bassin Loire-Bretagne a donné comme définition d'une espèce exotique envahissante : « *une espèce animale ou végétale est qualifiée d'exotique envahissante ou invasive dès lors qu'elle est introduite dans un milieu hors de son territoire d'origine et qu'elle a des impacts négatifs écologiques, économiques et/ou sanitaires* » (Groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, 2014).

Le processus d'invasion biologique est constitué de quatre grandes étapes :

- L'introduction causée par l'intervention volontaire ou involontaire de l'homme ;
- L'acclimatation, qui s'apparente à l'adaptation de l'espèce aux conditions environnementales du site d'introduction ;
- La naturalisation, qui correspond à la phase pendant laquelle les capacités de reproduction de l'espèce permettent de donner naissance à une population viable à long terme ;
- L'expansion, qui correspond à la phase de dispersion dans le paysage et de colonisation de nouveaux habitats.

A chacune de ces étapes, les modes d'intervention les plus adaptés diffèrent (voir la Figure 2).

Figure 2. Différentes phases de colonisation et modes d'intervention



Source : Mazaubert E., *Les espèces exotiques en France : évaluation des risques en relation avec l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2008)*

2.1.2 Les espèces végétales exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire

Selon l'état actuel des connaissances, 67 espèces végétales sont considérées comme exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire dont 47 plantes terrestres, 14 plantes aquatiques et six plantes littorales (voir § 12.5).

Sur le bassin de la Loire, les plantes exotiques envahissantes sont observées depuis le milieu du 17^{ème} siècle. La première observation de l'une de ces espèces actuellement envahissantes sur le bassin de la Loire était le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) en 1656 dans l'Allier.

Selon la hiérarchisation actuelle à l'échelle du bassin, six de ces plantes sont considérées comme émergentes, 18 sont à surveiller, 12 ont une répartition locale et 31 sont largement répandues.

Les espèces exotiques envahissantes végétales les plus étendues sur le bassin de la Loire sont les Jussies (deux espèces), l'Egérie dense, les Renouées asiatiques (particulièrement la Renouée du Japon), la Balsamine de l'Himalaya, le Paspale à deux épis et l'Ambroisie à feuilles d'Armoise.

2.1.3 Les espèces animales exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire

Selon l'état actuel des connaissances, 33 espèces animales sont considérées comme exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire (voir liste au § 12.5) dont huit espèces de mammifères, six espèces d'oiseaux, cinq espèces de mollusques, quatre espèces de crustacés, trois espèces d'insectes, deux espèces de poissons, deux espèces de reptiles et deux espèces d'amphibiens.

Les espèces animales exotiques envahissantes sont observées depuis le début du 20^{ème} siècle sur le bassin de la Loire. La première observation de l'une de ces espèces sur le bassin de la Loire était l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) en 1911 dans le département du Cher.

Selon la hiérarchisation actuelle à l'échelle du bassin, deux espèces sont considérées comme émergentes (Grenouille taureau et Xénope lisse), 11 sont à surveiller, cinq ont une répartition localisée et 15 sont répandues.

Les espèces animales exotiques envahissantes les plus étendues sur le bassin de la Loire sont :

- Le Rat musqué, courant sur l'ensemble du bassin ;
- La Tortue de Floride, localisée sur l'ensemble du bassin ;
- La Bernache du Canada, courante dans trois départements du bassin et localisée dans 13 départements du bassin.

Le Ragondin est une espèce exotique envahissante étendue sur l'ensemble du bassin. Cependant, il n'a pas été pris en compte dans la phase IV du plan Loire car il est répandu sur l'ensemble du bassin et sa gestion est prise en charge par d'autres dispositifs.

Deux espèces exotiques envahissantes sont en limite de répartition sur le bassin de la Loire : le Tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*) et le Wallaby de Bennett (*Macropus rufogriseus*). Ces deux espèces font l'objet d'une veille territoriale.

2.1.4 Les habitats naturels impactés par les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes se développent préférentiellement dans les milieux soumis à des perturbations physiques (souvent par anthropisation et artificialisation des milieux) et/ou à des phénomènes d'eutrophisation, qui créent parfois des ouvertures du couvert végétal favorables au développement des espèces exotiques envahissantes. Souvent le phénomène de rajeunissement (naturel : crues, ou artificiel : travaux et cultures) des milieux est également favorable à l'installation des espèces exotiques envahissantes.

Les habitats les plus vulnérables face aux espèces exotiques envahissantes sont les milieux aquatiques et les zones humides. En effet, le nombre d'espèces exotiques s'y développant est plus important que

dans d'autres milieux. De plus, les milieux aquatiques et les zones humides forment un maillage interconnecté et un vecteur de propagation idéal pour ces espèces. Elles utilisent les corridors fluviaux pour leur progression sur le territoire.

A l'échelle du bassin de la Loire, les cours d'eau de l'amont du bassin présentent une **forte colonisation des berges par les Renouées**, notamment à cause du remaniement fréquent de ces berges. Les grandes zones d'étangs, les grands marais intérieurs et leurs annexes fluviales sont également fortement colonisés et envahis par les amphiphytes (Jussies) et/ou les hydrophytes (Hydrocharitacées : Elodée du Canada, Lagarosiphon). Le corridor dynamique avec de grandes étendues de sable fréquemment remaniées présente aussi une colonisation par les amphiphytes (Paspale à deux épis) et/ou les thérophytes (Lampourdes, Fausse Gratiolle). Enfin, les estuaires et le littoral sont, quant à eux, souvent envahis par les espèces tolérantes au sel (*Baccharis halimifolia*) et les halophiles (*Spartina alterniflora*).

2.2 Les espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le bassin de la Loire

Les **espèces exotiques envahissantes prioritaires** sont des espèces dont les impacts portent directement atteinte, soit à la conservation de la biodiversité et des habitats, soit à la santé humaine.

A l'échelle du bassin Loire, 12 espèces exotiques envahissantes ont été classées comme prioritaires. Parmi ces 12 espèces, toutes végétales, 10 espèces menacent la conservation de la biodiversité et des habitats (Tableau 1) et deux espèces posent des problèmes de santé publique (Tableau 1).

Concernant les espèces menaçant la conservation de la biodiversité et des habitats, cinq espèces sont des plantes aquatiques et cinq espèces sont des plantes terrestres. Elles possèdent toutes une capacité de dissémination par multiplication végétative très efficace et peuvent coloniser une grande diversité de milieux aquatiques et terrestres. Elles sont aussi très étendues sur le bassin de la Loire et également en France.

Concernant les espèces posant des problèmes de santé publique, les deux espèces considérées prioritaires sont des plantes terrestres. Elles ont toutes deux une capacité de dissémination par leurs graines très efficace et peuvent coloniser une grande diversité de milieux terrestres. Elles se développent préférentiellement sur des milieux régulièrement perturbés par l'homme. Leur répartition sur le bassin de la Loire est plutôt localisée en l'état actuel des connaissances.

Tableau 1. Espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le bassin de la Loire

Espèces		Mode de dissémination	Milieux et Habitats	Localisation sur le bassin Loire
Espèces menaçant l'environnement				
Plantes aquatiques				
Egérie dense	<i>Egeria densa</i>	Multiplication végétative par fragmentation des tiges (au moins 2 nœuds)	Eaux stagnantes à courantes : plans d'eau, rivières, grands cours d'eau, étangs, fonds vaseux.	Sur tout l'Ouest de la France : de la Manche aux étangs landais En particulier canal de Nantes à Brest, rivière Vendée, basse vallée du Don et étangs
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>	Fragmentation Germination des graines	Eaux stagnantes ou faiblement courantes, zones humides, berges, prairies humides.	Plus abondantes dans le Sud-Ouest et sur la façade atlantique de la France
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i>	Fragmentation Capsules Germination des graines	Eaux stagnantes ou faiblement courantes, zones humides, berges, prairies humides.	-

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Espèces		Mode de dissémination	Milieux et Habitats	Localisation sur le bassin Loire
Grand Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>	Multiplication végétative par fragmentation de tiges	Eaux stagnantes sur fond vaseux ou sableux jusqu'à 7 m de : fossés, canaux, mares, bords de lacs et d'étangs.	Caractère proliférant localement dans divers sites de l'Ouest de la France
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Multiplication végétative par fragmentation de tiges	Milieux stagnants ou à faible courant, bien exposés : zones humides, réseaux de fossés, bordures de plans d'eau et cours d'eau lents. Egalement sur des fonds sableux ou vaseux. Favorisé en milieu eutrophisé.	Introduit dans les étangs de pêche Progression dans le Sud-Ouest de la France Colonisation de la Vendée et de la Bretagne
Plantes terrestres				
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	Multiplication végétative par bouturage des tiges et des racines Dispersion autochore des graines	Sur sols humides : en bord de cours d'eau, fossés, talus, bois humides. Dans les milieux anthropisés, sur sols riches en azote.	Ensemble du bassin Loire
Paspale à deux épis	<i>Paspalum distichum</i>	Multiplication végétative par fragmentation des stolons et des rhizomes Dissémination des graines et des fruits par l'eau	Milieux humides ou superficiellement inondés, dulçaquicoles à saumâtres : berges des canaux, grèves des rivières, marais.	Sud-Ouest et Ouest de la France
Renouées asiatiques	<i>Reynoutria japonica</i>	Multiplication végétative par fragmentation des tiges et des rhizomes Dissémination des graines par l'eau ou par l'homme (transport de terre infestée)	Milieux frais assez riches en azote : lisières fraîches, berges des cours d'eau, fossés Milieux régulièrement perturbés par l'homme : talus, remblais, bords de route, etc.	Répartition sur l'ensemble de la France
	<i>Reynoutria sachalinensis</i>			
	<i>Reynoutria x bohemica</i>			
Espèces posant des problèmes de santé publique				
Plantes terrestres				
Ambroisie à feuilles d'armoise (Risque d'allergie - pollen)	<i>Ambrosia artemisifolia</i>	Dissémination des graines par l'eau ou par l'homme (transport de terre infestée)	Milieux régulièrement perturbés par l'homme : friches, talus routiers ou ferroviaires, chantiers de construction, cultures, etc. Grèves et friches herbacées des grandes vallées.	Loire moyenne et amont Rare en Loire aval
Berce du Caucase (Risque de brûlures – photosensibilité)	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Dissémination des graines et des fruits par l'eau ou par l'homme (transport de terre infestée)	Milieux frais assez riches en azote : lisières fraîches, pâturages et prairies à hautes herbes, fossés Milieux régulièrement perturbés par l'homme : talus, remblais, bords de routes, etc.	Répartition diffuse et localisée aux abords des lieux d'introduction Stations de prolifération rares

2.3 Les espèces exotiques émergentes sur le bassin de la Loire

Les espèces exotiques émergentes sont des espèces avec une répartition ponctuelle sur le bassin (en l'état actuel). Elles possèdent un risque de prolifération élevé et donc un potentiel d'envahissement important.

A l'échelle du bassin de la Loire, huit espèces exotiques envahissantes ont été classées comme émergentes dont trois espèces de plantes aquatiques, trois espèces de plantes terrestres et deux espèces d'Amphibiens (Tableau 2).

Tableau 2. Espèces exotiques émergentes et leur mode de propagation sur le bassin de la Loire

Espèces		Forme de propagation	Voies de propagation	Milieux et Habitats
Plantes aquatiques				
Eventail de Caroline	<i>Cabomba caroliniana</i>	Fragments de tiges Fragments de rhizomes	Dispersion par le courant, les oiseaux et les activités humaines	Eaux stagnantes à faiblement courantes, de 3 m à 10 m de profondeur : bord des fleuves, petites rivières, étangs, mares, lacs, marais, fossés et canaux
Grand Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>	Fragments	Dispersion par les courants	Eaux stagnantes ou à faible courant sur fonds vaseux ou sableux, riches en matière organique et nutriments : fossés, canaux, mares, étangs, lacs, bras morts et bords de rivières
Myriophylle hétérophylle	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Tiges Fragments de tiges	Dispersion par le courant, les oiseaux et les activités humaines	Eaux ensoleillées à faible courant voire stagnantes sur fonds vaseux peu profonds, jusqu'à 3 m de profondeur.
Plantes terrestres				
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Graines	Transport par l'eau (crues), les activités humaines (pneus, engins) et le vent (dizaines de mètres)	Mégaphorbiaies, friches, pâturages et prairies à hautes herbes, fossés et milieux perturbés par l'Homme (talus, remblais, bords de route, etc.) en bordure de forêt ou de cours d'eau
Crassule de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	Petits bourgeons = turions	Transport par l'eau et les oiseaux d'eau	Marais, plans d'eau, fossés, bras morts, milieux aquatiques jusqu'à 3 m de profondeur jusqu'aux sols détrempés.
Hydrocotyle fausse-renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Fragmentation des tiges	Transport par les animaux et les humains	Eaux stagnantes à faiblement courantes, peu profondes, riches en matière organique : fossés, canaux, mares, zones riveraines de plans d'eau, etc.
Amphibiens				
Grenouille taureau	<i>Lithobates catesbeinus</i>	Individus	Translocation Dispersion par fossés, cours d'eau et milieux terrestres lors de nuits pluvieuses	Milieux aquatiques, de préférence des plans d'eau à la végétation rivulaire bien développée.
Xenope lisse	<i>Xenopus laevis</i>	Individus	Dispersion par les cours d'eau et les fossés Axes de la rivière Thouet et de l'Argenton	Principalement les milieux aquatiques stagnants, étangs fraîchement empoisonnés, mares permanentes envahies par la végétation, trous d'eau boueux, étangs, mais également ruisseaux, rivières, canaux, etc. Résistance sans eau ni aliment dans la vase pendant 8 mois

Les principales voies de propagation des espèces exotiques émergentes sont les voies d'eau (cours d'eau, fossés, zones humides), tant pour les espèces animales que pour les espèces végétales. En effet, pour coloniser de nouveaux milieux, la faune aquatique ou amphibie peut se déplacer sur l'ensemble du réseau hydraulique interconnecté (cours d'eau, fossés) et les espèces végétales peuvent être transportées par les courants d'eau sous forme de fragments ou sous forme de graines.

Les activités humaines, les oiseaux et le vent sont aussi des voies de propagation importantes, en particulier pour les espèces végétales.

2.4 Les principaux impacts dus aux espèces exotiques envahissantes

2.4.1 Impacts sur le paysage, la biodiversité et les habitats

2.4.1.1 Impacts sur le paysage et la biodiversité

La prolifération des espèces exotiques envahissantes peut engendrer une banalisation des paysages par homogénéisation des paysages végétaux ; ainsi qu'une banalisation des milieux, des tapis végétaux et des communautés vivantes.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent induire une modification structurelle des communautés en modifiant la diversité taxonomique (Cucherousset et al. 2013), ce qui engendre un risque d'homogénéisation des faunes et des flores à l'échelle globale (Olden et al. 2011 ; Toussaint et al. 2014) avec un risque d'exclusion compétitive des espèces natives par les espèces introduites (Cucherousset et al. 2013)

La colonisation des milieux par les espèces exotiques envahissantes provoque une modification des communautés végétales avec une raréfaction de certaines espèces patrimoniales, un risque d'élimination des espèces indigènes par le taux de croissance élevé et/ou par allélopathie¹, et un risque de régression voire de disparition des espèces de même type biologique ou appartenant à des strates dominées.

La modification des conditions du milieu (température, lumière, oxygène, écoulement, etc.) par les espèces exotiques envahissantes risque de perturber la faune et donc de modifier les communautés. Cela peut également provoquer une réduction de la production planctonique.

La prolifération des espèces exotiques envahissantes animales induit des risques d'introduction directe de pathogènes ou d'hôtes contaminés et des risques d'émergence de nouvelles pathologies.

2.4.1.2 Impacts sur les milieux aquatiques

La prolifération des espèces exotiques envahissantes végétales dans les milieux aquatiques ont de nombreux impacts sur les milieux qu'elles colonisent. Elles modifient les conditions du milieu avec notamment une atténuation de la lumière et une modification des propriétés physico-chimiques (température, pH et oxygène dissous).

Les espèces exotiques envahissantes végétales peuvent également provoquer un comblement des milieux. Elles ont aussi une forte production de matières organiques et prélèvent de beaucoup de nutriments.

La colonisation des milieux aquatiques par les espèces exotiques envahissantes comporte un risque plus ou moins temporaire d'anoxie de la colonne d'eau ou à proximité du fond. Cette anoxie est une

¹ Ensemble de plusieurs interactions biochimiques directes ou indirectes, positives ou négatives, d'une plante sur une autre (micro-organismes inclus) au moyen le plus souvent de métabolites secondaires tels les acides phénoliques, les flavonoïdes, les terpénoïdes et les alcaloïdes.

source potentielle de crise dystrophique² lors de la sénescence des massifs de plantes. Ces plantes exotiques envahissantes peuvent aussi provoquer la libération de phosphore pouvant entraîner le développement de cyanobactéries.

2.4.1.3 Impacts sur les berges

La colonisation des berges par les plantes exotiques envahissantes limite l'installation des ligneux et des herbacées autochtones, ce qui ne contribue pas à la fixation des berges.

La production importante de biomasse de ces plantes envahissantes représente aussi un frein au libre écoulement des eaux et une potentielle pollution organique des eaux et du sol.

La prolifération des espèces exotiques envahissantes végétales induit également une réduction de la diversité physique et biologique des milieux.

2.4.2 Impacts sur la santé et/ou la sécurité publique

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des impacts sur la santé et/ou la sécurité publique. Ces impacts sont essentiellement liés aux milieux terrestres et aux plantes terrestres. Ils comportent plusieurs types de risques qui touchent principalement l'homme :

- Risques de brûlures par photosensibilisation induite par le contact avec les Berces du Caucase ;
- Risques d'allergie par le pollen de l'Ambroisie à feuille d'Armoise ;
- Risques de blessures par les épines des Robiniers faux-acacia et par les feuilles coupantes des Herbes de la Pampa ;
- Risques d'incendie par la faible accessibilité des milieux envahis (problèmes de gestion) et la forte biomasse sèche ;
- Risques d'apparition de toxines dans l'eau par la prolifération des cyanobactéries ;
- Risque d'aggravation des inondations (volumes occupés dans les lits des cours d'eau).

Des impacts liés aux espèces exotiques envahissantes animales existent également et sont essentiellement liés aux pathologies dont ces espèces pourraient être porteuses :

- Risques d'introduction directe de pathogènes ou d'hôtes contaminés ;
- Risques d'émergence de nouvelles pathologies.

2.4.3 Impacts sur les usages

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des impacts importants sur les usages, notamment ceux liés à l'eau et aux espèces exotiques envahissantes végétales. Ces impacts peuvent être de différents types :

- Limitation des activités liées à l'eau et de la navigation commerciale ;
- Limitation des retenues d'eau hydroélectriques ;
- Irrigation et captages d'eau perturbés voire impossibles ;
- Difficultés d'accès pour les usagers des cours d'eau ;
- Risques de dégradation des berges par la formation d'embâcles.

Il existe également des impacts liés aux espèces exotiques envahissantes animales en milieux terrestres, comme le risque accru d'accidents de la route par collision.

² Réaction violente d'un écosystème provoqué par une anoxie prolongée en présence de fortes biomasses putréfiées et induisant une stérilisation du milieu par la production de sulfures très toxiques pour la vie aquatique

2.5 État actuel des moyens de luttres contre les espèces exotiques envahissantes

Actuellement, les sites d'apparition des espèces exotiques envahissantes sont souvent détectés tardivement et l'éventuelle éradication de celles-ci devient impossible.

Avant toute mise en œuvre de moyens de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, il est impératif de mettre en place une veille des espèces exotiques envahissantes et de leurs sites d'apparition potentiels. Cette veille doit s'accompagner d'un suivi des espèces sous forme de base de données et de cartographie de leur présence (milieux, espèces, formes, etc.). Ainsi, il est possible de suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes dans l'espace et dans le temps et d'adapter les méthodes et les moyens de lutte en fonction de leurs évolutions.

Comme expliqué plus haut, selon le niveau d'implantation des espèces, les méthodes de lutte seront différentes.

2.5.1 Méthodes de prévention et de limitation des plantes exotiques envahissantes

Il existe des facteurs pouvant limiter et prévenir la colonisation des plantes exotiques envahissantes, mais qui ne nécessitent pas d'intervention spécifique. Ils sont de trois types :

- Facteurs indirects abiotiques : nutriments du sol, gel, nature et texture du sol ;
- Facteurs indirects biotiques : consommation par des phytophages ou des herbivores, compétition entre espèces exotique et indigènes, prédation, allélopathie ;
- Facteurs directs : courant d'eau, lumière, température, modification des eaux par mise en assec.

Ces facteurs peuvent être en partie contrôlés par l'homme, même si leur efficacité reste à prouver. En effet, à titre d'exemple, l'apparition de plantes exotiques envahissantes est favorisée par un milieu riche en nutriments comme l'azote et le phosphore. La limitation d'apport de matières organiques ou de nutriments par l'homme dans les milieux pourrait avoir un effet sur l'installation et la prolifération des plantes exotiques envahissantes.

La colonisation d'un milieu par les plantes exotiques envahissantes peut être limitée par la plantation d'essences ligneuses ou d'herbacées (Graminées) indigènes qui sont concurrentes de ces plantes et qui possèdent une dynamique importante. Cette plantation doit être combinée à un entretien sélectif pour prévenir la (re)pousse des plantes exotiques envahissantes.

Un remodelage des biotopes suite à une opération d'enlèvement des plantes exotiques envahissantes peut permettre d'éviter les conditions favorables à la prolifération de ces plantes et, ainsi, participer à la limitation de celles-ci.

Une gestion de l'ombrage par la restauration et l'entretien d'une ripisylve avec des espèces indigènes permet de diminuer l'extension et la dynamique de prolifération des plantes exotiques envahissantes supportant mal la présence d'un couvert d'arbres.

2.5.2 Méthodes d'enlèvement et de destruction contre les plantes exotiques envahissantes

Pour les méthodes d'enlèvement et de destruction, quelques précautions doivent être prises pendant les interventions :

- Etablissement de barrages pour éviter la dissémination de fragments de plantes ou de graines (filets, batardeaux) ;
- Ecumage : ramassage des fragments de plantes à la main ou au filet ;
- Transferts et stockages temporaires : identifier et ne pas multiplier les zones de stockage, limiter l'accès au public, pose de bâches (stockage, rive), transfert en sacs ou en bennes, etc. ;

- Périodes de floraison et de fructification : interventions précoces ;
- Nettoyage du matériel et des sites.

La période des interventions doit être précoce pour éviter la propagation des plantes et leur montée en graines. Toutefois, ces interventions doivent se faire lorsque les plantes sont suffisamment développées pour que celles-ci soient efficaces.

Il existe trois techniques d'intervention pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes dans milieux aquatiques et des berges :

- Interventions mécaniques ;
- Interventions manuelles ;
- Travaux de curage.

Les interventions mécaniques sont faites soit par faucardage et fauche des plantes aquatiques et de berges, soit par enlèvement avec pelle mécanique pour les plantes aquatiques et les plantes de berges avec une finition par arrachage manuel.

Les interventions manuelles pour les plantes aquatiques et les plantes de berges sont réalisées par un arrachage à la main et permettent un travail et une finition plus précise.

Les travaux de curage peuvent être réalisés soit par curage en eau, soit par curage à sec en période de bascule de température (printemps, automne).

Suite à la mise en place des différentes méthodes de lutte, un suivi de chantier et un entretien annuel ou saisonnier sont organisés avec, notamment, des fiches de suivi de chantier de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Après les opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, les déchets organiques sont gérés selon différentes méthodes :

- Le séchage ou la décomposition ;
- L'incinération après séchage pour des déchets de petits chantiers ;
- Le compostage ;
- L'utilisation agricole :
 - Epandage de fragments broyés très fins de végétaux frais avec reprise par le labour ;
 - Epandage de produits de compostage ;
- L'enfouissement souvent accompagné de chaulage ;
- Le dépôt en déchetterie ;
- La valorisation du bois (matière ou énergie).

2.5.3 Méthodes de gestion de la faune exotique envahissante

Les méthodes de lutte de la faune exotique envahissante sont axées essentiellement sur le contrôle des effectifs des populations. Ce contrôle peut se faire par différentes techniques :

- Piégeage sélectif par cage-piège (mammifères), nasses partiellement immergées (amphibiens et reptiles) et filets (ongulés et oiseaux) ;
- Tirs des individus réalisés par les autorités administratives compétentes ;
- Stérilisation des individus et des œufs.

Ces techniques induisent un contrôle des populations suffisamment fort pour faire diminuer les effectifs, voire éradiquer des populations localisées.

D'une manière générale, que ce soit pour lutter contre la faune ou les plantes exotiques envahissantes, la conservation des habitats naturels permet d'éviter les conditions favorables à l'installation et au développement de ces espèces. De plus, une gestion des espaces naturels qui est adaptative et qui intègre les risques d'invasions biologiques permet de limiter le risque d'invasion et de prolifération des espèces exotiques envahissantes.

3 Organisation globale du dispositif d'appui aux gestionnaires du Bassin de la Loire

3.1.1 Plan Loire Grandeur Nature

Le Plan Loire Grandeur Nature a été mis en place pour la première fois en 1994 et a déjà été renouvelé trois fois. Ce plan d'aménagement global à l'échelle du bassin vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique dans une perspective de développement durable. Les trois premières phases du Plan Loire auront permis de créer une politique cohérente, d'acquérir des connaissances nouvelles et de développer la conscience collective du risque inondation, de la préservation des milieux aquatiques et de la mise en valeur du patrimoine.

3.1.1.1 Plan Loire Grandeur Nature III 2007-2013

Une évaluation du Plan Loire Grandeur Nature II réalisée en 2005 a conclu à la nécessité de poursuivre le Plan Loire en clarifiant la stratégie et les circuits décisionnels, et en améliorant le suivi des actions. Sur la base de ces remarques, un travail de concertation a été entrepris entre les services de l'Etat, l'Etablissement public Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les associations de protection de la nature et de riverains, les acteurs économiques, la communauté scientifique et le Comité de bassin Loire-Bretagne afin de définir la stratégie de la troisième phase du Plan Loire Grandeur Nature. Ce document stratégique interrégional pour les années 2007-2013, fruit de cette concertation, a été adopté après avis favorable du Comité de Bassin Loire-Bretagne, le 30 juin 2006.

L'un des principaux objectifs de ce nouveau plan était de maintenir le bassin de la Loire au premier rang des grands bassins hydrographiques européens sur les questions, notamment de recherche, d'aménagement et de gestion, en particulier par le biais du développement des coopérations avec ces derniers. Ses priorités étaient articulées autour de quatre enjeux, avec une ou plusieurs plateformes associées à chaque enjeu (Tableau 3). Les plateformes d'actions thématiques détaillaient les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et aux priorités d'intervention du document stratégique.

Tableau 3. Enjeux et plateformes d'actions associées du Plan Loire 2007-2013

Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents	Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales	Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable	Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve
• Plateforme "Prévention des inondations" Prévention, protection et réduction de vulnérabilité à travers des programmes coordonnés à l'échelle de bassins versants. • Plateforme "Ouvrages domaniaux et sécurité" Travaux de renforcement des digues de Loire et de restauration et d'entretien du lit de la Loire	Plateforme "Eau, Espaces, Espèces" Zones humides, biodiversité, poissons migrateurs, etc.	• Plateforme "Patrimoine et développement durable" Sites touristiques remarquables, les opérations Loire à Vélo, etc.	• Plateforme "Recherche, données, information" Coordination des travaux de recherche, le partage des connaissances, la diffusion des données, etc. • Plateforme spécifique "Estuaire"

Source : Document stratégique interrégional pour la poursuite du Plan Loire Grandeur Nature sur la période 2007-2013, 2006

Une des priorités d'intervention retenue pour l'enjeu « Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales » était de **réduire les risques dus aux espèces végétales et animales exogènes exotiques envahissantes, en s'appuyant sur une évaluation de ces risques et de leur gestion**. A cette fin, le Programme Opérationnel (PO) Loire et le Contrat de Plan Interrégional (CPIER) Loire ont été mobilisés. Ces deux outils concentrent leurs moyens sur des priorités communes. Le tableau suivant montre la complémentarité de ces deux instruments sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, axés seulement sur les espèces végétales.

Tableau 4. Complémentarité du CPIER Loire et du Programme opérationnel (PO) plurirégional Loire sur la thématique des espèces exotiques envahissantes

CPIER Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013			PO Plurirégional Loire		
Grands projets	Actions	Sous-actions	Axes	Mesures	Actions
Eau, Espaces, Espèces	Préservation et restauration de la diversité biologique des vallées alluviales et des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux	Gestion coordonnée et partage des connaissances sur les plantes exotiques envahissantes	Axe 3 – Accompagner des démarches d'excellence plurirégionales conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement	2- Démarche d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques environnementales plurirégionales	Plantes exotiques envahissantes

Source : Programme Opérationnel plurirégional Loire, 2007

Dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional, l'Union Européenne avait mobilisé 33,8M€ de fonds FEDER pour la période 2007-2013. A cela s'ajoutait les financements du CPIER signé entre l'Etat, les régions Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etablissement public Loire. La contribution de chacun des partenaires s'élevait à :

- 115M€ pour les régions ;
- 96M€ pour l'Etat ;
- 33M€ pour l'Agence de l'eau ;
- 21M€ pour l'Etablissement public Loire.

3.1.1.2 Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020

Le plan en cours (Plan Loire IV 2014-2020), validé en 2014 par l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les neuf conseils régionaux du bassin, s'inscrit dans une nouvelle ambition sur un horizon de 20 ans : la stratégie Loire 2035. Le Plan Loire IV est le premier qui permettra de développer le travail réalisé à l'échelle du bassin de la Loire tout en y intégrant les évolutions économiques, climatiques et politiques actuelles et futures. Il définit également les enjeux et les objectifs pour l'appui des gestionnaires dans la maîtrise des espèces exotiques envahissantes.

Le Plan Loire IV définit quatre enjeux prioritaires qui s'appuient sur des objectifs spécifiques (OS) communs au CPIER (voir tableau ci-dessous).

Tableau 5. Enjeux et objectifs spécifiques pour le Plan Loire 2014-2020

Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires	Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques	Valoriser les atouts du patrimoine	Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin
• OS 1 – Elaborer et mettre en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation. • OS 2 – Définir un schéma global de gestion et sécurisation des digues et réalisation des travaux correspondants. • OS 3 – Préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues.	- OS 4 – Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et faciliter leur migration. • OS 5 – Rétablir la continuité écologique. • OS 6 – Préserver les zones humides. • OS 7 – Prévenir l'installation de nouvelles espèces envahissantes et contenir les espèces installées.	• OS 8 – Préserver et faire connaître les atouts paysagers du bassin de la Loire. • OS 9 – Faire connaître le patrimoine lié à la Loire. • OS 10 – Proposer une offre de tourisme nature et culture. • OS 11 – Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces.	• OS 12 – Partager et valoriser la connaissance. • OS 13 – Acquérir de nouvelles connaissances ou outils opérationnels.

Source : Stratégie Plan Loire IV, 2014

Dans l'enjeu « Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques », l'OS7 nous intéresse plus particulièrement.

Encadré 1. OS7 « Prévenir l'installation de nouvelles espèces envahissantes et contenir les espèces installées »

Le résultat à attendre en 2020 de cet objectif est la non aggravation de la situation au regard du nombre de types d'espèces envahissantes et de surfaces contaminées, entre 2014 et 2020.

Les espèces envahissantes concernées sont les espèces végétales et animales d'importance de bassin des milieux humides, à l'exception du ragondin.

Les dispositions à prévoir sont :

- La production d'un bilan, au regard des deux critères évoqués ci-dessus, en 2014 et son actualisation en 2020 ;
- Des interventions sur le milieu pour prévenir l'extension géographique des espèces envahissantes installées ;
- Des interventions dans le milieu pour empêcher l'installation de nouvelles espèces.

Ces dispositions nécessitent le maintien du réseau d'acteurs développé lors du Plan Loire 2007-2013 et son extension à la région Bourgogne.

Les missions de ce réseau d'acteurs sont de :

- Surveiller le territoire pour identifier très rapidement les extensions soit de surfaces nouvellement colonisées par les espèces déjà installées, soit de nouvelles espèces ;
- Intervenir dans ces espaces pour revenir à la situation d'origine ;
- Diffuser les connaissances sur les états des lieux et les différents modes d'interventions.

Toutes les actions relatives aux plantes envahissantes sont de niveau bassin.

Source : Plan Loire 2014-2020

D'un point de vue stratégique, le Plan Loire IV 2014 - 2020 s'inscrit donc dans la continuité du plan précédent. La principale différence se situe au niveau organisationnel. Il s'agit de la disparition des plateformes thématiques, dont celles intitulée Eau, Espaces, Espèces. En effet, les actions financées dans le cadre du Plan Loire III étaient en grande partie mises en œuvre par des associations agréées et légitimes pour intervenir sur leurs domaines respectifs. L'évaluation finale du FEDER Loire a conclu au besoin d'ouvrir davantage les différents projets financés par le Plan Loire à la mise en concurrence. Dès 2013, un appel à projet a donc été publié concernant les poissons migrateurs. Le nouveau Plan Loire fut l'occasion d'étendre cette procédure aux autres thématiques.

Ainsi, en 2014, un appel à projet a été lancé pour désigner un animateur unique pour le **groupe de travail de bassin**. Ce dernier est constitué par le réseau des coordinateurs territoriaux du bassin (région, département, sous-bassin versant), les chercheurs et experts associés, les partenaires institutionnels et les correspondants des groupes associés. Leur rôle est d'échanger sur l'avancée des programmes d'action, les expériences de gestion, l'amélioration des connaissances, les besoins et résultats des recherches, ainsi que sur la réalisation d'outils et de méthodologie communs.

La déclinaison opérationnelle de ce plan est permise par deux outils : le Contrat de Plan Interrégional Etat/Régions (CPIER) et le Programme Opérationnel Interrégional (POI) FEDER du bassin de la Loire. Ces deux outils doivent financer l'ensemble des opérations de bassin, à hauteur de 252,594M€. Le POI FEDER Loire est un plan de financement européen dont l'autorité de gestion est la Région Centre-Val de Loire. Il a été validé le 12 novembre 2014 par la Commission européenne et est doté d'une enveloppe de 33M€.

Pour l'ensemble de ce contrat de plan, les contributions de chaque financeur s'élèvent à :

- 79,373M€ pour l'Etat ;
- 39,655M€ pour l'Agence de l'eau ;
- 62,13M€ pour l'ensemble des régions Auvergne, Bourgogne, Centre-Val de Loire, Limousin, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

Le CPIER et le POI FEDER Loire offrent un cadre stratégique et financier au plan d'action à l'échelle du bassin de la Loire. Ils constituent ainsi les deux principaux modes de financement du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes. Au niveau territorial, certains groupes régionaux intègrent pleinement le Plan Loire avec un soutien du FEDER Loire ; d'autres groupes sont soutenus financièrement à une échelle régionale (fonds FEDER régionaux sur l'Auvergne et Poitou-Charentes).

Les moyens financiers pour cet enjeu sont de 67,91M€, dont 32,015M€ proviennent de l'Etat et 5,778M€ d'autres collectivités du bassin. Les 26,06M€ restants sont financés par les régions du bassin de la Loire et sont détaillés par région dans le tableau suivant.

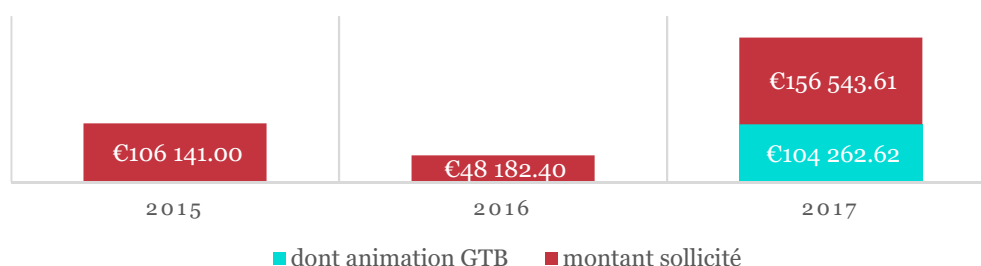
Tableau 6. Moyens financiers pour l'enjeu milieux aquatiques par région du bassin (en millions d'euros)

Auvergne	Bourgogne	Centre-Val de Loire	Limousin	Pays de la Loire	Rhône-Alpes
2,50	0,38	5,30	1,38	15,00	1,50

Source : Plan Loire 2014-2020

Sur les 692.292,44€ sollicités (et attribués) dans le cadre l'action 11 du POI FEDER, 310.867,01€ sont dédiés à des actions de gestion des EEE (soit 45 %). La forte hausse observée en 2017 (voir Figure 3) s'explique par l'attribution de l'animation du GTB pour un montant 104.000 € (attribuée pour 2 ans). Le montant total des opérations s'élevant à 685.229,69€, le taux de financement moyen est de 45 %.

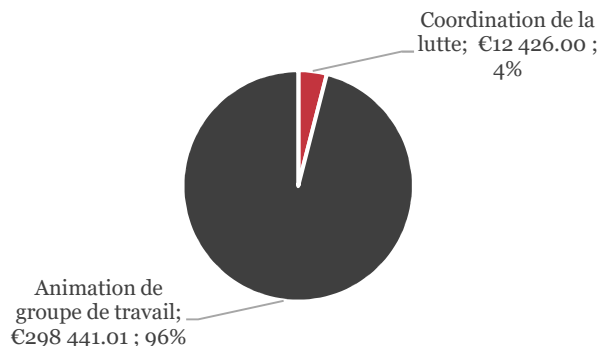
Figure 3. Montants sollicités sur le FEDER Loire entre 2015 et 2017



Source : Région Centre

Les montants sont quasiment uniquement sollicités pour de l'animation de groupe de travail et de réseau. Seulement 4 % (soit environ 12 500 €) sont demandés pour la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des EEE.

Figure 4. Répartition des montants sollicités en fonction du type de projet



Source : Région Centre

3.1.2 Le dispositif d'appui aux gestionnaires pour les EEE dans le plan Loire

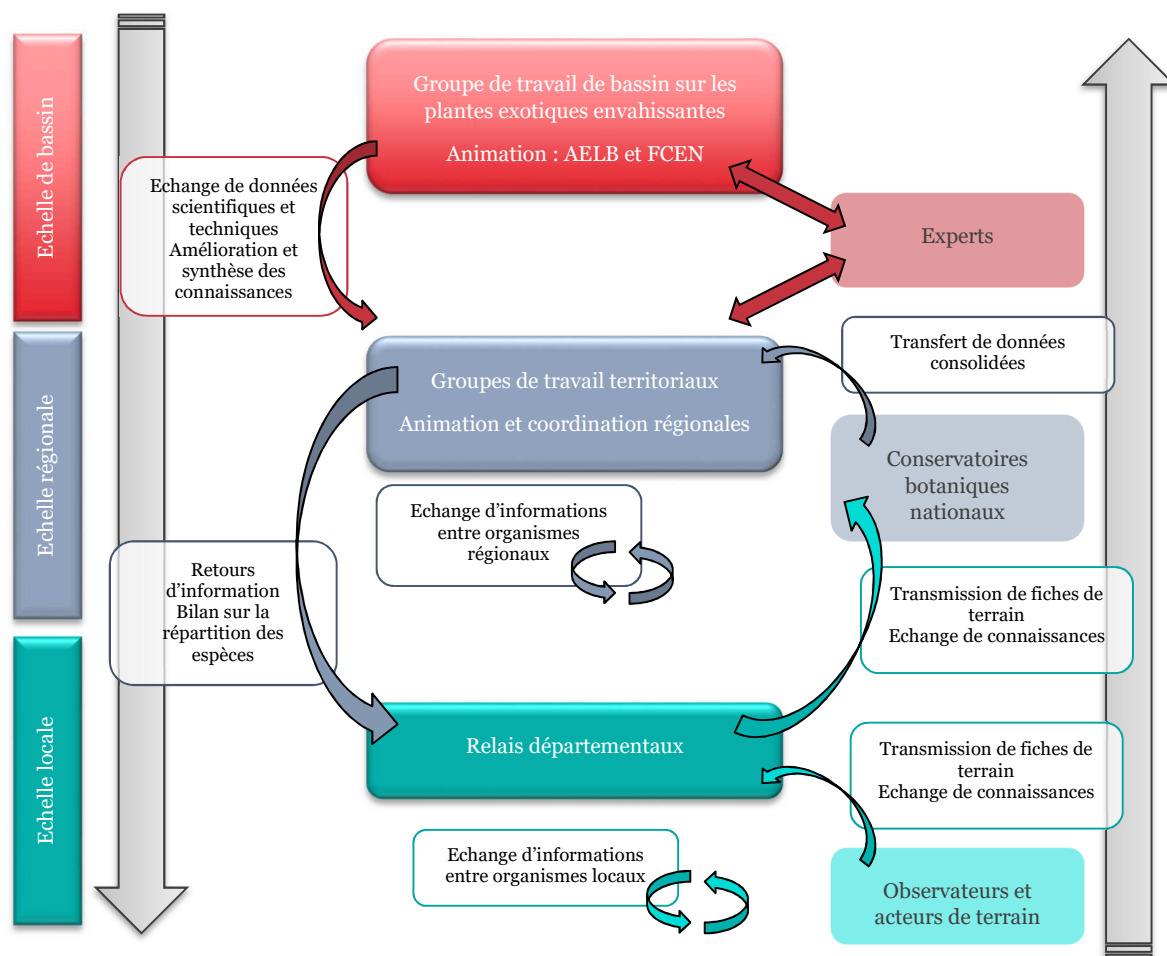
3.1.2.1 Historique du dispositif

En **1999**, la mise en œuvre du dispositif d'appui aux gestionnaires débute par la création du premier groupe de suivi et d'échanges sur la thématique des plantes exotiques envahissantes (EEE). A cette époque, ce groupe avait pour objet de répondre aux besoins des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire.

En **2001**, la DREAL des Pays de la Loire organise la première réunion d'un comité de gestion des plantes aquatiques envahissantes, dans le but d'échanger des expériences et de développer les connaissances sur ces espèces.

Sur ce modèle, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne crée en **2002** un nouveau groupe de travail EEE au niveau du bassin de la Loire. Ce groupe de travail de bassin, alors animé par la Fédération des Conservatoires d'Espace Naturel avec l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a pour objectifs d'organiser les échanges à l'échelle du bassin et de diffuser le fruit de ces échanges aux groupes d'acteurs régionaux afin d'avoir une coordination technique et scientifique au plus près du terrain. Dès son origine, les objectifs de ce groupe de bassin sont l'échange d'expériences et d'information sur les principales espèces posant problème et l'amélioration des connaissances sur leur biologie et leur écologie. Comme le montre la Figure 5, ces échanges sont ascendants et descendants. L'échelle locale fait remonter de l'information de terrain et l'échelle de bassin fait descendre de l'information stratégique et globale. En **2007**, l'animation de groupe de travail est confiée uniquement à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

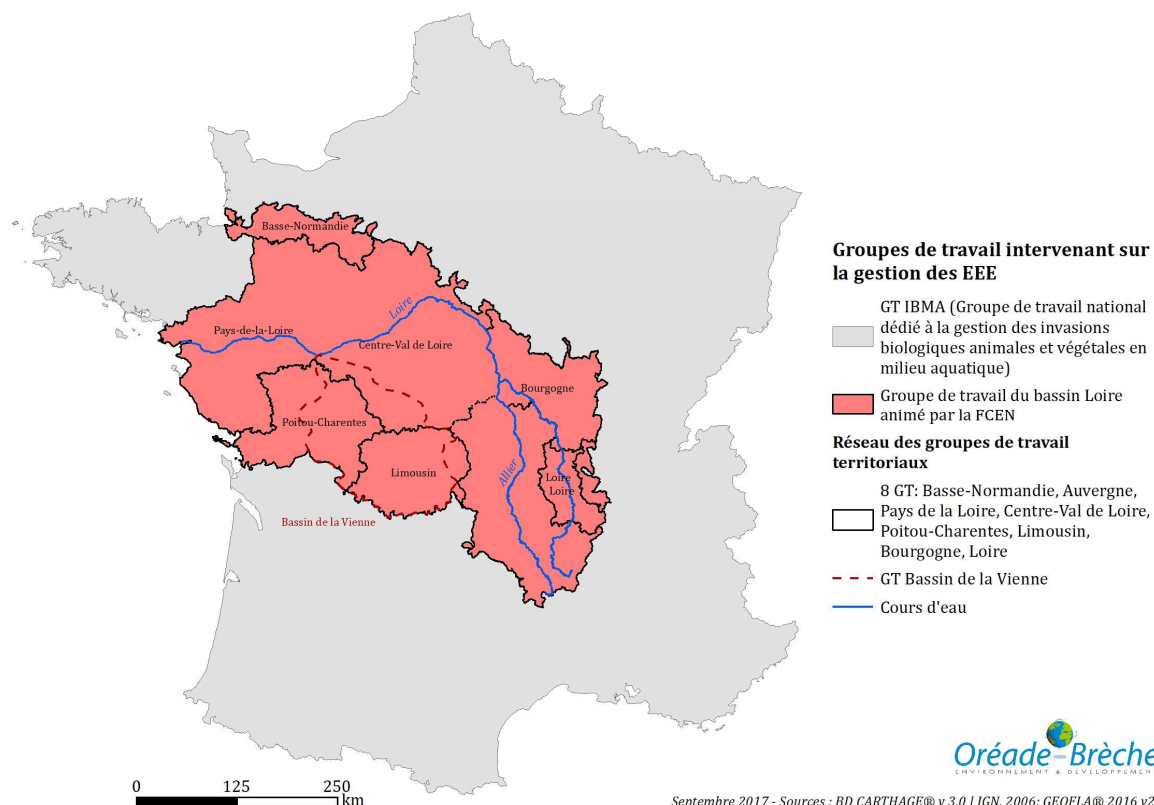
Figure 5. Organisation du réseau à l'échelle du bassin



Source : d'après le schéma « Organisation du réseau Plantes exotiques envahissantes à l'échelle du bassin » valable entre 2007 et 2013

A partir de cette date, le dispositif est intégré au Plan Loire pour sa troisième phase. L'échelle bassin apparaît alors comme optimale pour répondre aux besoins des gestionnaires, maîtres d'ouvrages et porteurs de projets sur la gestion des EEE. Le **Plan Loire (III)** soutient et renforce alors l'organisation qui s'était déployée depuis 2002. Pour ce faire, sa stratégie se concentre non pas sur les travaux de gestion, mais sur la mise en place et le fonctionnement du dispositif d'animation et de coordination³. Cette stratégie a permis la création de groupes de travail dans la plupart des régions du bassin de la Loire (voir la Figure 6). Ainsi, le fonctionnement en réseau de ces groupes permet l'échange sur quasiment l'ensemble du territoire.

Figure 6. Les groupes de travail du bassin Loire intervenant sur la gestion des espèces exotiques envahissantes

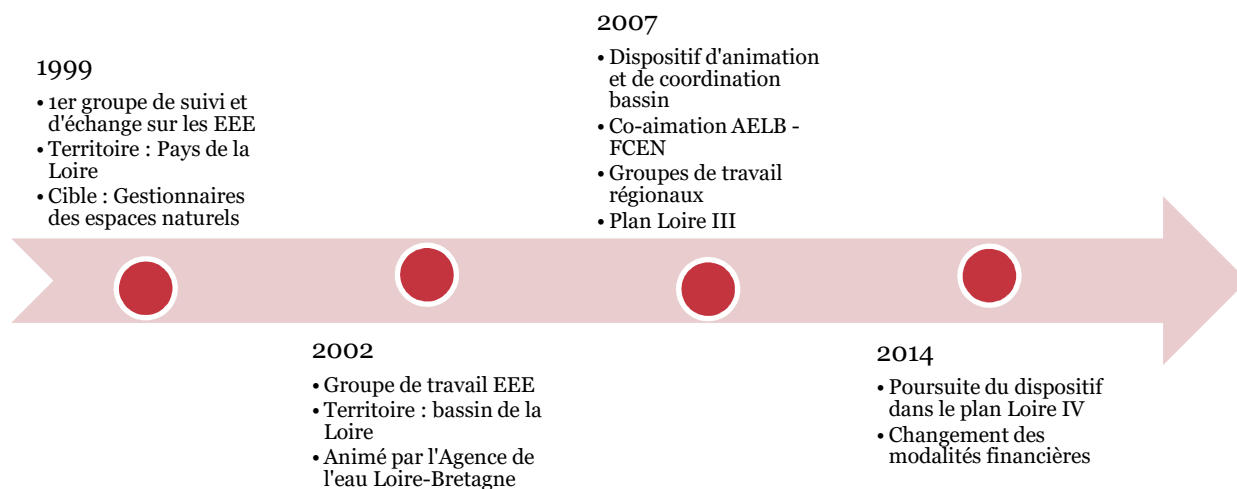


Source : Oréade-Brèche

En **2008**, l'ONEMA et le CEMAGREF crée un groupe de travail national dédié à la gestion des invasions biologiques animales et végétales en milieu aquatique (GT-IBMA). Ce groupe devait ainsi proposer des stratégies d'actions pour la gestion des espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique et des outils opérationnels à destination des gestionnaires et des décideurs. Certains membres du groupe de bassin Loire-Bretagne font aussi partie de ce groupe permettant la création d'une synergie nationale.

En **2014**, le **Plan Loire IV** poursuit sa démarche en identifiant dans sa stratégie 2014-2020 un objectif spécifique dédié aux espèces exotiques envahissantes (OS 7 du CPIER Loire 2015-2020 – voir encadré n°1). Les modalités financières diffèrent néanmoins. Certains groupes régionaux intègrent pleinement le Plan Loire avec un soutien des financeurs et du FEDER Loire ; d'autres groupes sont soutenus financièrement à une échelle régionale (fonds FEDER régionaux sur l'Auvergne et Poitou-Charentes). Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire est approuvé par la Commission européenne pour une durée de 6 ans.

Figure 7. Dates clés de l'évolution du dispositif dans le plan Loire



Source : Oréade-Brèche, 2017

Représentant un cinquième du territoire métropolitain et largement connecté par un réseau hydrographique dense, le bassin de la Loire a été le territoire des premiers projets de coordination et d'échange sur la problématique des espèces exotiques envahissantes, tant à l'échelle du bassin qu'à l'échelle régionale.

A l'origine du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes, l'expérience des Pays de la Loire s'est étendue à l'ensemble du bassin Loire avec la volonté de conserver le principe d'échanges réciproques entre le niveau local et le niveau bassin. La disparition de la plateforme EEE et le passage d'une co-animation (AELB – FCEN) à un animateur unique (FCEN) au démarrage du Plan Loire IV ne semble pas s'être fait au détriment de la mise en œuvre de la stratégie du dispositif et de ces principaux objectifs. En effet, la parution de la stratégie a eu lieu en fin d'année 2014 alors que le premier appel à projet pour l'animation du groupe de travail de bassin a été lancé en 2015.

3.1.2.2 Le Groupe de travail de bassin (GTB) sur les espèces exotiques envahissantes

3.1.2.2.1 Description générale du GTB

Le dispositif d'appui aux gestionnaires repose donc sur un **groupe de travail de bassin** qui coordonne le réseau de groupes de travail territoriaux, qui s'est développé et renforcé au fil des années avec le soutien des financeurs et des acteurs institutionnels.

Le groupe de travail de bassin sur les espèces exotiques envahissantes a été créé en 2002 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. A partir de 2007, il a été co-animé par l'Agence de l'eau et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) depuis 2007. Comme évoqué plus haut, depuis 2014, l'animation du groupe de travail bassin fait l'objet d'un appel à projet tous les 2 ans. Ces dernières années l'animation a été attribuée à la FCEN. Pour la dernière période, l'ONCFS a été associé à l'appel à projet et sélectionné afin de renforcer l'animation sur les espèces animales.

En 2002, le groupe de bassin fut également renommé Groupe de travail « plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » afin de couvrir un territoire pleinement cohérent avec le territoire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Depuis sa création, la composition du groupe de travail de bassin est très diversifiée et a peu évoluée. Par contre, le nombre de ses membres a augmenté au fil des années, au fur et à mesure de la création de nouveaux groupes régionaux et de l'intervention de nouveaux acteurs :

- De **partenaires techniques et financiers** : Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, Conseil Régional du Centre-Val de Loire, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, Conservatoires Botaniques Nationaux du Bassin Parisien (CBNBP, délégation Centre) et du Massif Central (CBNMC), ONCFS,
- **D'opérateurs et représentants des groupes régionaux** : Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne, Centre, Limousin, Pays de la Loire et Basse-Normandie, CPIE des Monts du Pilat, CPIE des Pays Creusois, Forum des Marais Atlantique (FMA), Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (37 et 41),
- **De chercheurs associés** : Université de Tours et d'Angers, INRA Agrocampus Ouest, CNRS.

La composition du GTB répond à l'objectif principal du groupe de travail, qui se veut être une plateforme d'échange entre les acteurs de terrains, les partenaires techniques et les experts scientifiques. A l'origine le GTB a surtout orienté son travail sur la flore, c'est pourquoi les acteurs intervenant sur le végétal sont très présents.

3.1.2.2.2 Objectifs et actions du GTB

Depuis sa formation, les objectifs de cette structure coordinatrice sont :

- D'assurer le partage d'expérience,
- D'informer sur les principales espèces problématiques
- D'améliorer les connaissances sur leur biologie et leur écologie
- D'améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes

Grâce à l'expérience acquise en une dizaine d'années, le groupe de travail de bassin a rédigé une **stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes pour le bassin Loire-Bretagne 2014-2020** qui propose un cadre coordonné de travail pour améliorer la prévention et la gestion. Cette stratégie a été inspirée par celle du Conseil de l'Europe et la bibliographie française. Elle s'appuie également sur les travaux réalisés dans le bassin de la Loire depuis 2002. La bonne articulation avec les lignes directrices européennes et françaises est donc assurée. Les différents échanges (réunions, mails, lettres d'information, etc.) avec les GTT permet également de garantir la cohérence des stratégies locales avec la stratégie de bassin et les échelons supérieurs.

Les lignes directrices de la stratégie sont définies en 7 points et les objectifs sont déclinés en 5 grands thèmes (voir Tableau 7) :

- La coordination et l'animation du réseau,
- L'amélioration des connaissances et leur diffusion au réseau,
- La mise en place d'un réseau de veille des espèces exotiques envahissantes et participer à la mise en place de protocoles de lutte,
- La veille technique et scientifique sur les modes de gestion,
- La sensibilisation, la communication et la formation.

Ces objectifs sont cohérents avec les attentes fixées par les législations européenne et nationale. Ils visent en effet à renforcer et à structurer l'action collectivement.

Le tableau suivant récapitule les 24 actions définies dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes 2014-2020 et l'état d'avancement des actions mises en œuvre à l'échelle du bassin.

Tableau 7. Avancement des actions de la stratégie mises en place par la FCEN sur la période 2014 - 2017

Action	Calendrier prévisionnel	Résultats attendus	Résultats obtenus
Coordonner			
Animer un groupe de travail et coordonner un réseau territorial sur les EEE du bassin Loire-Bretagne	2014 à 2020	Comptes-rendus associés aux 2 réunions annuelles du groupe de travail	2 comptes-rendus associés aux deux réunions organisées les 26/06/2015 et 09/06/2016
		Comptes-rendus associés aux réunions de sous-groupes de travail	9 groupes de travail territoriaux organisant au moins 1 réunion par an Voir le chapitre dédié aux GTT (§3.1.2.3)
Renforcer le réseau de coordination territoriale et thématique	2014 à 2020	Comptes-rendus associés aux réunions territoriales	9 groupes de travail territoriaux organisant au moins 1 réunion par an Voir le chapitre dédié aux GTT (§3.1.2.3)
		Documents de travail et de communication édités par les coordinations territoriales	Voir le chapitre dédié aux GTT (§3.1.2.3)
Assurer l'interface avec les structures nationales et les projets de coordination sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires hors bassin Loire-Bretagne	2014 à 2020	Enrichissement de la base documentaire Loire Nature avec des documents réalisés hors du bassin Loire-Bretagne	462 publications référencées dans la base documentaire au 01/10/2017 + 144 publications pour 2015-2016 - liste des nouvelles publications dans la lettre d'information –)
		Production de documents présentant le groupe de travail lors de manifestations (présentations et posters)	Présentation sur le site internet 1 plaquette datant de 2009
Connaitre et échanger			
Etablir une liste hiérarchisée des espèces animales et végétales exotiques envahissantes	2015, 2016, 2019	Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, disponible sur le site internet du Centre de Ressources	Liste hiérarchisée des espèces végétales et animales exotiques envahissantes accessible sur le site internet (dernière date d'actualisation sur la couverture du document : avril 2017) Liste des experts ayant contribué à l'établissement de la liste du bassin non diffusée dans le document
		Fiches espèces rassemblant les informations nécessaires à la hiérarchisation (écologie et impacts)	61 fiches individuelles (espèces végétales uniquement) disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) et 73 fiches (espèces végétales et animales) disponibles dans l'atlas Pas d'information sur les impacts sur chaque fiche Méthode de hiérarchisation élaborée

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Action	Calendrier prévisionnel	Résultats attendus	Résultats obtenus
Réaliser les synthèses des données sur les espèces exotiques envahissantes (suivi et gestion) à l'échelle du bassin et des régions	2014 à 2020	Cadre méthodologique à la production et à l'utilisation de cartes de répartition	Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire publié en 2014 incluant la méthode de production et les limites de l'atlas, ainsi que la notice de lecture des fiches
		Cartes de répartition des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne	Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire publié en 2014 incluant la carte de répartition de 73 espèces 39 sources consultées
		Synthèse sur les modes de gestion	-
		Fiches de description des espèces exotiques envahissantes (écologie, impacts, etc.)	61 fiches « individuelles » de description d'espèces végétales disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) ainsi que 73 fiches de description d'espèces végétales et animales dans l'atlas
		Manuels de gestion sur la faune et la flore exotique envahissante	1 manuel de gestion sur la flore disponible en ligne
Assurer une veille documentaire et réglementaire	2014 à 2020	Synthèse réglementaire	1 veille réglementaire rédigé et diffusé (site internet) en 2016
		Lettres d'information semestrielle spécifique aux espèces exotiques envahissantes	4 numéros depuis 2015, soit 2 par an en 2015 et en 2016
<i>Proposer des espèces de substitution aux plantes d'ornement figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin</i>	2017	Listes territoriales proposant des exemples d'espèces alternatives aux plantes ornementales de la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	-
Accompagner ou initier des démarches à caractère scientifique et expérimental (recherche-action) visant à améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt à l'échelle du bassin	2014 à 2020	Synthèse de la recherche-action réalisée et en cours à l'échelle du bassin	Appel à projets Connaissance du Plan Loire IV : 2 projets sélectionnés « Jussies terrestres » de l'Agrocampus Rennes et « DNALIens » du CNRS Orléans en cours de finalisation
		Publications issues des projets de recherche	
Réaliser des fiches de retours d'expériences de gestion sur les différentes espèces du bassin Loire-Bretagne, en lien avec les gestionnaires pour la diffusion et le partage	2014 à 2020	Fiches expériences de gestion accessibles en ligne	6 fiches publiées, disponibles en ligne, soit 2 par an en moyenne Réflexion en cours pour un nouveau format
Réaliser une enquête sur les pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion (qui travaille sur la thématique, où, avec quelles productions ?) pour renforcer le réseau	2016 à 2017	Synthèse présentant le bilan de l'enquête	-
		Annuaire des personnes impliquées sur la thématique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (structure, contact, espèces/groupes d'espèces suivis)	-

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Action	Calendrier prévisionnel	Résultats attendus	Résultats obtenus
Evaluer les coûts directs des impacts causés par les espèces exotiques envahissantes sur le bassin	2016 à 2020	Cadre méthodologique d’analyse des coûts	-
		Bilan de l’étude d’évaluation de coûts directs des espèces exotiques envahissantes	-
<i>Evaluer les coûts et l’efficacité de la gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin</i>	2017 à 2018	Grille d’analyse des coûts de gestion des espèces exotiques envahissantes	-
		Synthèse de l’enquête relative aux coûts de gestion des espèces exotiques envahissantes à l’échelle du bassin	-
		Cadre de travail méthodologique concernant l’estimation des coûts totaux	-
Structurer la veille et l’intervention précoce			
Structurer et animer un réseau de veille dans les coordinations territoriales sur les espèces émergentes	2014 à 2020	Note méthodologique relative à la structuration d’un réseau de veille dans les coordinations territoriales	Protocole de détection précoce disponible sur le site internet
		Documents relatifs à la formalisation du réseau de veille dans les coordinations territoriales	Voir le chapitre dédié aux GTT (§3.1.2.3)
<i>Participer à la mise en place des protocoles de gestion contre les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne</i>	2014 à 2020	Synthèse des protocoles de gestion	-
		Fiches expériences de gestion rédigées suite à la réalisation de l’action ou à défaut les fiches de suivi de chantier	16 fiches disponibles sur le site internet
		Fiche sur les espèces émergentes (hors liste de bassin)	-
Gérer			
<i>Conseiller les porteurs de projets de gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions</i>	2014 à 2020	Manuels de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne	Manuel de gestion sur la flore en ligne
		Fiche de suivi de chantier mise à jour	Fiche accessible en version pdf et excel sur le site internet Mise à jour en cours
		Fiches « expérience de gestion » si intervention réalisation ou à défaut fiches de suivi de chantier	16 fiches disponibles sur le site internet
Mettre en place un cadre scientifique à des opérations de gestion novatrices et présentant un intérêt à l’échelle du bassin	2014 à 2020	Articles scientifiques	1 projet d’article en 2016
		Fiches « Expérience de gestion »	16 fiches disponibles sur le site internet
Sensibiliser, communiquer, former			
Réaliser des outils de communication et des supports de sensibilisation à la problématique des espèces exotiques	2014 à 2020	Documents de communication accessibles en ligne : plaquettes, affiches, activités pédagogiques, etc.	1 exposition, 1 plaquette, 2 affiches réalisées à l’échelle bassin et disponibles en ligne Publics ciblés : technique, élus, grand public A l’échelle territoriale, voir §3.1.2.3

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Action	Calendrier prévisionnel	Résultats attendus	Résultats obtenus
envahissantes		Tableau de suivi de l'utilisation des documents de communication (emprunts de l'exposition, nombre d'exemplaires de chaque document de communication distribués, etc.)	Pour les outils à l'échelle bassin, données publiées dans les rapports d'activités du GTB
Organiser des journées de partage d'information et d'échanges ouvertes aux acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne et à l'échelle nationale	2014 à 2020	Documents associés à la réalisation d'une journée technique (compte-rendu, liste des participants, planches photos) disponibles en ligne	2 journées techniques organisées en 2014 et 2015, programme des journées, diaporamas présentés et comptes-rendus disponibles sur le site internet (50 participants en moyenne)
		Documents associés à la réalisation d'un séminaire d'échanges (tous les 3 ans) (compte-rendu, liste des participants, planche photos) disponibles en ligne	1 journée d'échanges organisées en 2016 (deux autres en 2010 et 2013), programme de la journée, diaporamas présentés et compte-rendu disponibles sur le site internet (70 participants)
		Tableau récapitulatif des journées d'échanges et séminaires organisés pendant la période d'application de la stratégie	Données publiées dans les rapports d'activités du GTB
Valoriser les travaux des groupes de travail et les outils existants sur les espèces exotiques envahissantes	2014 à 2020	Outils du groupe de travail de bassin accessibles en ligne	Tous les outils existants disponibles en ligne Outils présentés lors des réunions du GTB
		Lettres d'information semestrielles	4 numéros depuis 2015
		Comptes-rendus de réunions	Comptes-rendus des 4 réunions de GTB disponibles en ligne
Editer des outils techniques à partir des travaux du groupe de travail de bassin	2014 à 2020	Manuels de gestion sur la faune et la flore exotique envahissante	1 manuel de gestion sur la flore disponible en ligne
		Guide des principaux points pouvant être abordés dans une formation	-
		Fiches de description des espèces exotiques envahissantes	61 fiches « individuelles » de description d'espèces végétales disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) ainsi que 73 fiches de description d'espèces végétales et animales dans l'atlas
		Documents techniques réalisés par les coordinations territoriales	Lien vers les sites internet des 9 GTT disponible sur le centre de ressources
<i>Organiser ou aider à l'organisation d'actions de formation</i>	2014 à 2020	Liste des supports de formation existants	Travail en cours
		Guide des principaux points pouvant être abordés dans une formation	Travail en cours
		Ecrits suite aux formations (articles, bilans, etc.)	Travail en cours
		Listes régionales des participants aux formations (réseau)	-
Organiser ou participer à des manifestations « grand public »	2014 à 2020	Documents d'information et de sensibilisation (plaquettes, brochures, affiches, etc.)	1 exposition, 1 plaquette, 2 affiches réalisées à l'échelle bassin et disponibles en ligne A l'échelle territoriale, nombreux événements et documents de

Action	Calendrier prévisionnel	Résultats attendus	Résultats obtenus
			communication (voir §3.1.2.3)
		Articles de presse liés à des événements grand public le cas échéant	-
Valoriser les actions et projets mis en place dans le bassin Loire-Bretagne grâce à des collaborations et des échanges hors de la métropole française	2014 à 2020	Comptes-rendus de colloques	Conférence FINS II en 2016
		Articles scientifiques	1 article en préparation fin 2016
		Accès au site internet du groupe de travail en anglais	-
Maintenir et mettre à jour un site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne	2016 à 2020	Site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	http://www.centrederessources-loirenature.com/reseau-especes-exotiques-envahissantes

Les actions apparaissant en gras sont mises en œuvre à l'échelle du bassin. Les autres actions sont mises en œuvre à l'échelle du Bassin et des Régions.

Source : Coord. Hudin S. (2014) et FCEN (2016)

La mise en œuvre des actions semble correspondre à ce qui était prévu dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes 2014-2020. Tous les volets ont progressé. Beaucoup d'actions sont réalisées en continu.

Le volet « Connaitre et échanger » est celui qui compte le plus d'actions. Certaines de ces actions ne sont pas encore réalisées et vont certainement fortement mobiliser le GTB sur la seconde phase du programme.

3.1.2.2.3 Réalisations du GTB

- **Coordonner le réseau**

L'objectif des échanges organisés est de faire circuler au sein du réseau l'information concernant sur les expériences en cours, les espèces et leur répartition, et de renforcer les synergies scientifiques et techniques autour de cette problématique.

Figure 8. Stratégie 2014-2020 « Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »



Le groupe de travail de bassin a édité en 2014 la stratégie 2014-2020 pour la gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne. Ce document définit les sept lignes directrices de la stratégie :

- Entretenir et préserver les habitats et la fonctionnalité des écosystèmes en prévenant les invasions biologiques.
- Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes.
- Mettre en place des moyens d'intervention adaptés selon l'espèce et les enjeux identifiés de sa gestion.

Source : Groupe de travail Bassin

- Collecter, gérer et partager les informations sur les espèces et les méthodologies de gestion grâce à une interface rigoureuse entre la recherche et les gestionnaires.
- Restaurer les habitats et les fonctionnalités des écosystèmes colonisés par ces espèces.
- Sensibiliser et informer le public et les partenaires concernés par la problématique.
- Mutualiser et échanger les expériences de gestion et les connaissances acquises au sein du bassin avec les différentes échelles de prises en compte des espèces exotiques envahissantes hors bassin.

La stratégie est déclinée en quatre principaux objectifs :

- Connaissance et échanges
- Veille et intervention précoce
- Gestion
- Sensibilisation, communication et formation

Elle se traduit par un programme d'actions qui sont menées sur toute la période 2014-2020. Au total, 24 actions sont à mettre en œuvre, réparties dans les quatre objectifs globaux de la stratégie. Elles font l'objet de fiche actions et d'une déclinaison détaillée. Elles peuvent être révisées à mi-parcours de la mise en œuvre.

En 2015, le groupe de travail de bassin a publié une plaquette sur la stratégie de bassin.

Comme évoqué plus haut, le fonctionnement du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes repose sur le principe de mouvements ascendant et descendant des informations. Les informations communiquées lors de ces échanges concernent les orientations du dispositif, les outils et les connaissances collectées. Par la suite, les correspondants territoriaux (GTT) constituent les relais d'information aux niveaux régional et local. A l'inverse, les GTT ont l'occasion de faire remonter les principaux renseignements issus du terrain.

Depuis 2007, 16 **réunions** ont été organisées, soit une ou deux par an. Toutes ces réunions ont eu lieu à Orléans. Les participants sont divers et représentent les différents groupes constituant le GTB (partenaires financiers et techniques, GTT et chercheurs – Voir Annexe 12.3).

Ces réunions sont l'occasion pour les GTT présents de faire le point sur les différentes démarches mises en œuvre au cours de l'année. Ensuite, la FCEN fait un point sur les actualités (outils de communication ou documents stratégiques récemment publiés, veille réglementaire, etc.). Un thème technique est également abordé. C'est alors l'occasion de faire intervenir un invité, qui peut par exemple être un scientifique. Les thèmes abordés au cours de ces réunions sont choisis en fonction des besoins et des demandes des GTT.

De plus, des réunions spécifiques sont organisées en fonction des besoins identifiés. Ainsi, en 2017, une réunion a porté sur les poissons exotiques envahissants. En 2018, il est prévu d'aborder le thème de la communication avec les élus. Ces réunions supplémentaires sont destinées à un public plus ciblé. Elles sont toutefois toujours ouvertes aux membres du réseau et permettent de travailler sur un thème précis.

Les réunions sont un moment important pour l'échange d'informations entre les différents échelons du réseau (local, régional, bassin). Lors des entretiens avec les GTT, il a été exprimé à plusieurs reprises que le fait que les réunions aient systématiquement lieu à Orléans peut être un problème.

- Connaître et échanger

La FCEN organise également des **journées techniques et d'échanges** depuis 2010 (une fois par an entre 2013 et 2015 – voir Tableau 8). Ces journées s'adressent aux acteurs et gestionnaires du patrimoine naturel et des milieux du bassin Loire-Bretagne ainsi qu'aux élus et autres personnes intéressées par cette thématique. En 2014 et 2015, ces journées se sont déroulées en deux temps : une réunion en salle et une visite de terrain. Ces journées regroupent généralement beaucoup de participants dont environ la moitié est des « locaux ». La FCEN veille donc à organiser ces journées sur un secteur différent tous les ans.

Tableau 8. Récapitulatif des journées techniques organisées depuis 2010

Date des journées techniques	Lieu des journées techniques	Programme des journées
18/11/2010	Poitiers (86)	Atelier 1 : Mobilisation des acteurs et communication Atelier 2 : L'économie des invasives Atelier 3 : Recherches et suivis scientifiques
29-30/10/2013	Tours (37)	Thème de la première journée : Plantes exotiques envahissantes (contexte, gérer, hiérarchisation et stratégie de gestion) Thème de la seconde journée : Vertébrés exotiques envahissants (contexte, gérer, vers la mise en place de stratégies de gestion)
11/09/2014	Montsoreau (49)	Matin : Présentation et échange en salle Après-midi : visite de deux sites à proximité de Montsoreau
22/10/2015	Lapalisse (03)	Matin : Présentation et échange en salle Après-midi : visite d'un site sur la Besbre amont où la FPPMA de l'Allier suit la progression des écrevisses invasives.

Ces journées techniques sont utiles pour diffuser les bonnes pratiques et échanger. Les visites de terrain sont en ce sens très utiles. L'organisation de ces journées dans des secteurs différents du bassin Loire est d'autant plus importante. La publication des comptes-rendus de ces journées sur le site internet permet de diffuser l'information au-delà des bassins versants concernés.

En 2016, la FCEN a également organisé un séminaire, en partenariat avec l'UICN. Les diaporamas présentés lors de ces journées sont disponibles sur le Centre de Ressource Loire Nature.

Tableau 9. Programme du séminaire organisé en 2016

Date du séminaire	Lieu du séminaire	Programme des journées
15-16/11/2016	Orléans (45)	1 ^{ère} journée : Eléments de contexte et de stratégie, Atelier (enjeux de sensibilisation, suivis des invasions biologiques et recherche et gestion concernant la faune) 2 ^{ème} journée : Atelier (recherche et gestion concernant la flore, les espèces émergentes, valorisation des espèces animales exotiques envahissantes) et restitution

Comme les journées techniques, ce type d'événements permet de diffuser les bonnes pratiques, tout en ciblant un public plus varié (techniciens et élus). La publication des comptes-rendus de ces journées sur le site internet permet de diffuser l'information aux personnes qui n'ont pas pu y participer.

En dehors de ces réunions, les échanges entre les membres du GTB se font essentiellement par mail. Depuis novembre 2015, une **lettre d'information semestrielle** permet également de diffuser des

informations concernant les espèces exotiques envahissantes. Cette lettre prend la forme d'un document numérique diffusé par mail à tous les membres du réseau (soit environ 1 500 personnes). Elle est accessible sur le Centre de Ressource Loire Nature.

Les 4 numéros existants (novembre 2015, juin 2016, novembre 2016 et mai 2017) présentent les actualités et les nouveautés du fond bibliographique, ainsi qu'un zoom sur des techniques de lutte ou de gestion des EEE et des aspects réglementaires. Enfin, les dates des principaux événements sont diffusées. Parmi elles, sont données les dates des réunions régionales des GTT.

Figure 9. Exemple d'une première page d'une lettre d'information



Source : Centre de ressource Loire Nature

Ces lettres d'information sont très complètes. Elles permettent la diffusion d'informations régulièrement (tous les 6 mois) à un public large.

Dans le cadre du volet « Connaitre et échanger », le GTB a également produit plusieurs autres outils (voir Tableau 10).

Tableau 10. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Connaitre et échanger »

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Période 2007-2013			
Bilan économique de la gestion des PEE à l'échelle du bassin	2007	Décideurs, gestionnaires	Etude réalisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Mise à jour de la liste de plantes exotiques envahissantes créée en 2002	2008	Décideurs, gestionnaires	Faire connaître les EEE
Fiches de relevé de terrain permettant de noter la présence ou l'absence de végétation exotique envahissante sur les cours d'eau et zones humides	2008	Acteurs de terrain	Relever les informations caractérisant un secteur envahi et décrivant l'état de la population envahissante à un instant donné
Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne	2010	Gestionnaires d'espaces naturels, techniciens, chercheurs, décideurs, etc.	Aider à la reconnaissance des principales espèces exotiques envahissantes dont la présence est avérée sur ce bassin
Manuel de gestion des plantes exotiques	2010	Gestionnaires	Aider à la gestion des principales espèces

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne		d'espaces naturels, techniciens, chercheurs, décideurs, etc.	exotiques envahissantes du bassin
Période 2014-2020			
Stratégie de bassin et programme d'actions	2015	Tout public	Fournir une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin
Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire - Etat des connaissances de la répartition 2002-2014	2017	Tout public	Faire le bilan sur la répartition des espèces considérées d'importance majeure sur le bassin
Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	2017	Gestionnaires d'espaces naturels, techniciens, etc.	Identification des espèces selon une méthode de hiérarchisation

La **liste des plantes exotiques envahissantes du bassin de la Loire** créée en 2002 a été mise à jour en 2008, en y intégrant des informations issues des listes régionales. Elle répertorie les 55 espèces végétales prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité. Les espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique y sont clairement identifiées.

Le GTB a fait le choix d'établir une liste non exhaustive dans le but de porter à la connaissance des acteurs les espèces les plus problématiques sur le bassin Loire-Bretagne.

En 2015, cette liste a été revue afin de :

- **Inclure les espèces de faune, qui n'apparaissaient pas dans la liste de 2008,**
- **Catégoriser les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.** La nouvelle liste comprend deux sous-listes d'espèces : une pour la faune et l'autre pour la flore. Pour chacune, les espèces ont été classées en 4 catégories : les espèces émergentes, à surveiller, localisées ou largement réparties. Elles seront mises à jour tous les 4 à 5 ans en concertation avec les scientifiques et les gestionnaires.

Pour aboutir à ces listes, le GTB a travaillé sur une méthode de catégorisation des espèces. Ce travail a donné lieu à la publication d'un document intitulé « **Méthode d'établissement de la liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne** », qui détaille la méthode employée pour les espèces animales et végétales. Celle-ci repose sur le potentiel invasif et la répartition géographique de chaque espèce. La catégorisation de certaines espèces animales s'est avérée difficile, à cause du manque d'information sur la répartition faunistique à l'échelle du bassin.

La hiérarchisation des espèces permet de cibler les espèces les plus problématiques. Cette méthode est un véritable outil d'aide à la décision, permettant aux territoires de se focaliser leurs moyens sur les espèces constituant des priorités.

Le **guide d'identification des plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne** est accessible en téléchargement sur le site Centre de Ressources Loire Nature (). Le guide peut être téléchargé en intégralité ou fiche par fiche, ce qui permet aux personnes intéressées de cibler celles dont elles ont besoin plus rapidement. Le guide est également disponible au format papier (fiches sont imprimées en recto-verso et plastifiées). Cet outil a été édité à 6 500 exemplaires.

La version papier de ce guide permettant une utilisation sur le terrain est utile et adapté à l'usage des gestionnaires et des autres acteurs de terrain.

L'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, publié en mars 2017, fait état des connaissances de la répartition des espèces exotiques envahissantes pour la période 2002-2014. Il a été publié en 500 exemplaires. Cet atlas décrit 57 espèces végétales et 17 espèces animales.

Chaque fiche comprend une description de l'espèce, son origine, sa reproduction et son habitat, ainsi que les données issues de la première année d'observation dans le milieu et la carte de répartition connue de l'espèce. Afin d'établir cet atlas, les GTT ont été mis à contribution afin de faire remonter l'information de terrain. Au cours des entretiens que nous avons eu avec les GTT, plusieurs d'entre eux nous ont mentionné que les acteurs de terrain les avaient informés de la présence de stations (parfois bien implantées) après la publication de l'atlas. Celles-ci n'apparaissent donc pas dans cet état des lieux 2014, mais pourront être ajoutées dans l'état des lieux prévu en 2020 si ces données sont centralisées. De même, un des GTT n'a pas pu fournir ses données en raison d'une incompatibilité des formats de saisie avec celui utilisé par les CBN.

L'atlas est une des pierres angulaires du porter à connaissance. Cependant, les GTT ont mentionné le fait que les données n'étaient pas exhaustives et que leur utilisation devait se faire avec précaution. Obtenir une version consolidée et reflétant parfaitement la réalité nécessiterait des moyens (humains et financiers) plus importants que ceux actuellement alloués.

- Structurer un protocole de veille et d'intervention précoce

Tableau 11. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Structurer un protocole de veille et d'intervention précoce »

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Période 2007-2013			
Fiches de relevé de terrain permettant de noter la présence ou l'absence de végétation exotique envahissante sur les cours d'eau et zones humides	2008	Acteurs de terrain	Relever les informations caractérisant un secteur envahi et décrivant l'état de la population envahissante à un instant donné
Période 2014-2020			
Protocole de détection précoce et d'alerte. Eléments de mise en œuvre dans les coordinations territoriales du bassin Loire-Bretagne	2015	Gestionnaires d'espaces naturels, techniciens, etc.	Appuyer les coordinateurs territoriaux dans la structuration de ce réseau de veille
Fiches expériences de gestion	2014-2020	Gestionnaires d'espaces naturels, techniciens, etc.	Favoriser les pratiques efficaces

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Figure 10. Fiche de relevé de terrain

FICHE RELEVÉ DE TERRAIN PRÉSENCE/ABSENCE DE LA VÉGÉTATION EXOTIQUE ENVAHISSANTE DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES					
Organisme :	Nom Observateur : Date :				
Données générales					
Nom de l'espèce					
Niveau : ☐ rive ☐ amont/amont rive ☐ pas rive	de votre identification				
Données contextuelles					
Commune(s) :	Département :				
Nom du Bassin Versant, Cours d'eau ou Zone de statut :					
Nom du site (s'il y a) :	N° de la carte :				
Localisation : Carte IGN au 1/25000					
Langues (indiquer prospectif) :	Langues :				
Type de situation					
Cours d'eau :	Espace en eau temporaire ou permanent :				
☐ Rivières	☐ Plan d'eau connecté à la rivière				
☐ Rivières	☐ Plan d'eau isolé de façon permanente				
☐ Rivières	☐ Espace en eau temporaire				
☐ Lait de cours d'eau	☐ Espace inondable				
☐ Basse de cours d'eau	☐ Récifs de marais				
Autres : (préciser) :	☐ Tranchées				
	☐ Ponds				
	☐ Canal				
Description de la colonisation					
Présence : ☐ Oui ☐ Non					
Surface occupée sur le site :					
surface réelle en m ² :					
ou estimation : ☐ <10 m ² ☐ 10-100 m ² ☐ 101-1000 m ² ☐ 1001-10000 m ² ☐ > 1 ha					
Ou : nombre d'arbres : (s'il y a peu de plants) :					
Recouvrement du site en pourcentage (en termes de surface)					
TYPE DE COLONISATION					
Cours d'eau	Berge rive Droite	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Ou	Berge rive Gauche				
Pond	Idé				
Plan d'eau					
Autres milieux (plantes terrestres)					
Observations					
Recouvrement moyen total du site par la végétation autochtone : ☐ fort (> 50%) ☐ moyen (25-50%) ☐ faible (< 25%)					
Nom des principales plantes autochtones représentées : 1-..... 2-..... 3-..... 4-.....					
Présence de plantes protégées :					
Communauté(s) végétale(s) :					
AUTRES OBSERVATIONS					
Pensez à joindre la représentation cartographique comme mentionné dans la notice					

L'étude d'Anissa LAHLOU (2008) a contribué à la réalisation de deux outils de suivi, dont la **fiche de relevé de terrain** (

Figure 10). Elle se compose d'une page et est disponible en téléchargement (en pdf) sur le site du Centre de Ressources Loire nature.

Les informations à compléter sur cette fiche concernent la description du site d'intervention, les éléments sur l'espèce gérée et l'identification des enjeux du site. Elle s'accompagne d'une notice explicative ainsi que trois annexes : la liste des espèces envahissantes du bassin Loire-Bretagne de 2008, des plaquettes de reconnaissance des espèces prioritaires et la typologie des communautés végétales selon T.Cornier de 2002.

Cette fiche de relevé de terrain permet, entre autres, de signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et de suivre leur progression sur les sites.

avail Bassin

A notre connaissance, cette fiche est très peu utilisée par les groupes de travail territoriaux. Le fait que la fiche soit très complète et demande des renseignements très précis (mais nécessaires pour le suivi) est peut-être une explication.

Figure 11. Fiche d'alerte concernant l'éventail de Caroline réalisé par le CBNBP pour le groupe de travail « Plantes invasives de la région Centre-Val de Loire »

Le **protocole de détection précoce et d'alerte**, élaboré en 2015, présente les divers aspects à prendre en compte lors de la mise en place d'un réseau de veille des espèces exotiques envahissantes. Il récapitule les éléments nécessaires à la structuration d'un réseau de veille, au protocole d'alerte et à la réponse rapide. Un des outils du protocole d'alerte est la fiche alerte (voir exemple en Figure 11).

Cette fiche a pour objectif de synthétiser les informations relevées sur le terrain afin de les diffuser à l'échelle bassin et aux différents réseaux locaux d'observateurs (réseau de veille). Concernant la forme, le GTB n'a rien imposé. Les GTT, qui ont mis en place un réseau de veille, ont créé leurs propres fiches d'alerte. A l'étude de ces différentes fiches, plusieurs éléments sont communs (identification de l'espèce observée, situation géographique de l'espèce, les modes de gestion connus pour l'espèce).

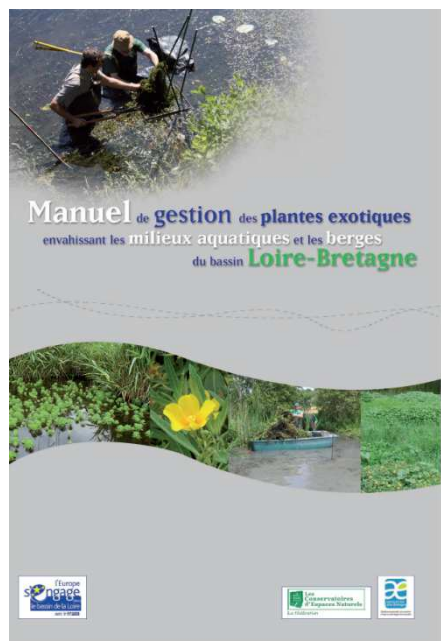


Source : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Une vingtaine d'expériences de gestion sont consultables sur le Centre de ressources Loire Nature sous forme de **fiches de retour d'expérience**. Ces fiches sont rédigées par les groupes de travail territoriaux ou les gestionnaires responsables des chantiers décrits. A ce jour, 38 retours d'expérience sont également disponibles, dont 9 d'entre eux concernent la gestion des espèces exotiques envahissantes. Elles décrivent des opérations de gestion de plusieurs espèces (toutes aquatiques).

Les fiches de retour d'expérience sont assez succinctes. Elles donnent des renseignements sur les milieux et les enjeux concernés, la structure responsable des travaux (avec un courriel) ainsi que la

Figure 13. Manuel de gestion des plantes EE



En 2009-2010, le GTB a édité le **manuel de gestion des plantes exotiques envahissantes des milieux aquatiques et des berges du bassin Loire-Bretagne**.

Ce document présente des notions fondamentales concernant les espèces exotiques envahissantes, ainsi que l'écologie des principales plantes exotiques envahissantes. Les méthodes de veille, de gestion et de lutte sont également décrites. La gestion des déchets est abordée.

Le document se termine par une description du GTB et des GTT existants en 2010. Il est accessible en téléchargement sur le site Centre de Ressources, en intégralité ou par chapitre. Le document papier a été édité à 1 700 exemplaires.

Ce document est très complet (140 pages). Il est destiné aux gestionnaires et aux acteurs de terrain. Les GTT ont toutefois mentionné le fait qu'ils ont besoin d'outil plus opérationnel.

Source : Groupe de travail Bassin

Pour les **fiches Expériences de gestion** – Voir plus haut

- Sensibiliser, communiquer et former

Tableau 13. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Sensibiliser, communiquer et former »

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Période 2007-2013			
Site internet constituant un Centre de Ressources http://www.centrederesources-loirenature.com/	2008	Gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, décideurs, usagers, amateurs, etc.	Améliorer et mutualiser la connaissance, l'accessibilité à l'information et permettre une aide à la prise de décision
Affiche « Connaître les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »	2008	Tout public	Sensibiliser le public à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire
Affiche « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes »	2008		
Exposition itinérante « Espèces Exotiques Envahissantes » sur 11 panneaux	2013	Tout public	Sensibiliser et informer sur la gestion des milieux naturels et sur les connaissances sur les invasions biologiques
Plaquette de présentation du réseau PEE de bassin	2013	Tout public	
Période 2014-2020			
Plaquette « Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne »	2014	Tout public	Sensibiliser le public à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire, valorisation de la stratégie de bassin

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Affiche « Connaître les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »	2014	Tout public	Sensibiliser le public à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire
Affiche « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes »	2014		
Réédition de l'exposition itinérante	2015	Tout public	Sensibiliser et informer sur la gestion des milieux naturels et sur les connaissances sur les invasions biologiques

En 2007, le **Centre de Ressources Loire Nature** a été créé dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature III. En 2014, une enquête auprès des utilisateurs du site (plus de 1 500 contacts) a été réalisée. Les résultats de l'enquête ont montré que le site et ses outils étaient appréciés par les utilisateurs, même si les fonctionnalités s'avéraient mal maîtrisées voire peu connues. En 2016, une nouvelle interface a été créée permettant une meilleure lisibilité des outils à disposition des gestionnaires. Cette nouvelle structure permet un accès direct aux pages du « réseau invasives » (Figure 14).

Figure 14. Page d'accueil du Centre de Ressources Loire nature



Source : Centre de Ressources Loire Nature

Le site dédié au réseau espèces exotiques envahissantes a été réalisé afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diffuser les informations sur le patrimoine naturel en facilitant l'accessibilité et le transfert d'informations depuis les sources de données vers les différents utilisateurs,
- Aider à la prise de décision par la mise à disposition d'outils et de retours d'expériences,
- Contribuer à l'émergence de réseaux d'observation et de recueil de données,
- Favoriser les échanges entre gestionnaires d'espaces naturels et chercheurs.

Les publications portent sur l'organisation du réseau (le groupe de bassin et les groupes de travail territoriaux – un lien vers leur site internet est disponible), les espèces (flore uniquement) et leur gestion. Tous les outils créés par le Groupe de bassin (fiche espèce, atlas, manuel de gestion, lettre d'information semestrielle, etc.) sont disponibles au téléchargement. Un lien est également disponible vers la base documentaire basé depuis 2005 dans les locaux de la FCEN.

Une page est également dédiée aux événements (journées techniques).

D'après le bilan du Centre de Ressources sur la période 2007-2014, il dispose de 60 pages visibles et 346 documents téléchargeables. Sur cette période, plus de 47 000 visiteurs (120 000 pages consultées) ont été comptabilisés. En 2008, 120 organismes étaient référencés comme sources de données. Ce

chiffre a presque doublé en 2014 (227). Ces structures sont principalement des associations (32 %) et des syndicats de rivière (20 %).

Ce site internet est très complet avec beaucoup d'informations et outils disponibles et téléchargeables. Il est facile de naviguer entre les différentes pages et la structuration de l'information permet des recherches rapides.

En 2014, deux **affiches sur les espèces exotiques envahissantes** ont été créées. Elles ne concernent que les espèces végétales du bassin Loire-Bretagne. Elles expliquent ce que sont les plantes exotiques envahissantes et donnent l'origine des invasions biologiques. Elles donnent également quelques exemples d'espèces exotiques envahissantes herbacées ou arbustives, terrestres ou aquatiques. Au total, 400 exemplaires de chaque modèle ont été diffusés auprès des coordinateurs territoriaux, lors de rencontres ou sur demande. Elles sont également téléchargeables sur le site internet.

Ces affiches sont des outils indispensables à la sensibilisation du grand public. Elles reprennent l'aspect visuel de l'exposition. Toutefois, l'aspect de ces affiches témoigne du fait qu'elles mériteraient d'être modernisées (beaucoup de texte, parfois écrit en petit caractère – en proportion de la taille de l'affiche).

En 2013, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels a coordonné la réalisation d'une **exposition intitulée « Espèces Exotiques Envahissantes »**. Elle a été rééditée en 2015.

Elle est composée de 11 panneaux modulables, divisés en plusieurs thèmes (Tableau 14). Ces panneaux sont empruntables et reproductibles (en totalité ou partiellement). Ils ont été conçus avec les scientifiques du groupe de travail et des experts en pédagogie. Chaque panneau est illustré, la mise en page aérée.

Tableau 14. Liste des panneaux réalisés en 2013

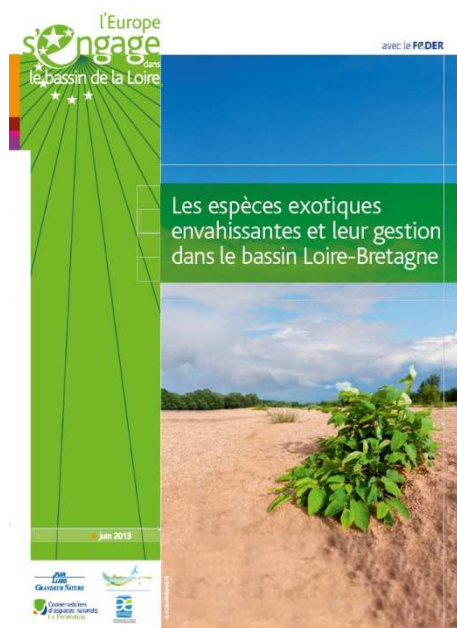
Thème	Intitulé du panneau
Introduction et définitions	Espèces exotiques envahissantes
« Espèces »	Exotiques aquatiques dans les eaux douces
	Entre terre et eau, les plantes amphibies invasives
	Les habitats terrestres revisités par de nouvelles espèces
	Animaux invasifs aux conséquences multiples
« Impacts »	Une menace pour la biodiversité
	Un risque pour la santé humaine
	Une gêne pour les activités humaines
« Gestion »	Coordination du réseau de gestion sur le bassin Loire-Bretagne
	Gestion des plantes aquatiques et amphibies
	Gestion des plantes terrestres et de berges

Cette exposition constitue un support pour les séminaires, formations et animations concernant la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Deux jeux de panneaux sont disponibles à l'emprunt sous convention et le prêt de l'exposition est gratuit. En 2014, 7 jeux complets ou partiels ont été reproduits pour le Muséum d'Histoire Naturelle d'Angers, le CPIE des Pays Creusois, la région Poitou-Charentes, le Forum des Marais Atlantiques, le Conseil Général du département de la Loire, l'établissement public du bassin de la Vilaine et la région Centre. Sur la période 2015-2016, cet outil a été emprunté une cinquantaine de fois.

Cette exposition est très complète, illustrée avec de nombreuses photos. Sa qualité est sans conteste à l'origine de son succès ; même si, comme pour les affiches précédemment présentées, son « look » est peut-être un peu vieillissant.

Figure 15. Plaquette intitulée « Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne »



En 2013, le GTB a publié une **plaquette intitulée « Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne »**. Ce document de 6 pages présente les objectifs et l'organisation du dispositif d'appui aux gestionnaires. L'objectif de cette plaquette n'est pas de présenter les espèces, mais la stratégie du Plan Loire en termes d'espèces exotiques envahissantes.

En 2015, le groupe de travail de bassin a également publié une plaquette sur la stratégie de bassin.

Source : Groupe de travail Bassin

3.1.2.2.4 Moyens du GTB

Sur le **Plan Loire III**, l'animation de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces » était partagée entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la FCEN. Cette plateforme comprenait les thématiques suivantes : les zones humides dont celles en tête de bassin versant, les espèces exotiques envahissantes et le suivi des poissons migrateurs. Les moyens humains et financiers de ce volet sont représentés dans les figures suivantes.

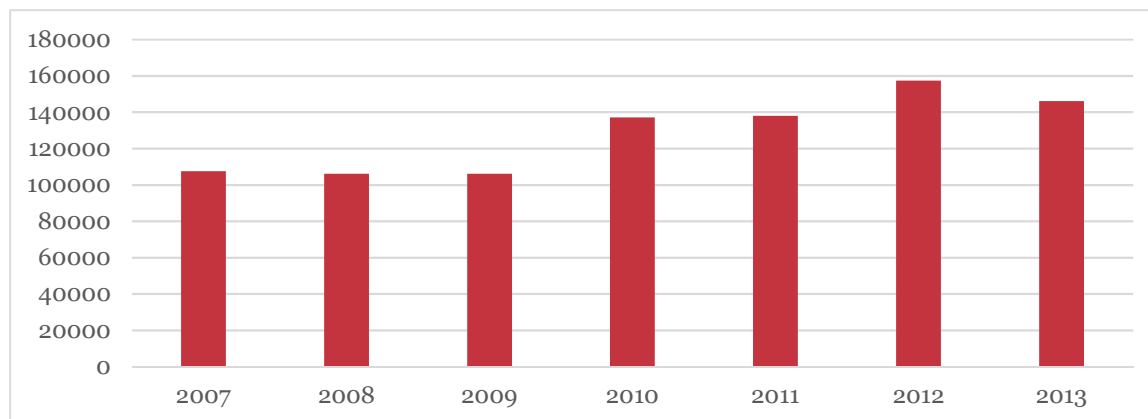
Figure 16. Nombre d'ETP mobilisé dans le cadre de l'animation des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces »



Source : Rapports d'activités de l'animation de la plateforme EEE (2007-2013)

Lors de notre entretien avec la FCEN, cette dernière a mentionné que le temps imparti au thème des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du Plan Loire III était assez limité et équivalait alors à 0,3 ETP.

Figure 17. Budget global utilisé dans le cadre de l'animation par la FCEN des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces »



Source : Rapports d'activités de l'animation de la plateforme EEE (2007-2013)

Depuis le démarrage du Plan Loire IV, la FCEN répond à des appels à projets pour une durée de 2 ans afin de poursuivre l'animation du réseau.

Pour la **période 2015-2016**, le coût de l'opération était estimé à 515 300 €⁴. Le montant de l'aide européenne sollicitée était de 257 650 €. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a également été sollicitée pour une subvention du même montant. La demande d'aide européenne mentionne que les actions relatives aux Espèces exotiques envahissantes nécessitaient la mobilisation de 0,99 ETP sur 2015 et 1,25 ETP sur 2016.

Pour la **période 2017-2018**, le montant de l'animation a été évalué à 216 229 € (dont 50 % sont financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 50 % par le FEDER Loire). Lors de l'entretien avec la FCEN, il nous a été mentionné une augmentation des moyens humains sur l'année 2017 avec 1,2 ETP consacrés à l'animation proprement dite, à quoi s'ajoute un peu plus de 0,3 ETP (documentaliste, chargé de mission communication et Centre de Ressources) pour la communication et la valorisation des données.

Les moyens de la FCEN ont fortement augmenté entre le plan Loire III et IV ; ceci s'explique par la mise en œuvre de la stratégie de bassin et son programme d'actions depuis 2014. L'augmentation des moyens entre les périodes 2015-2016 et 2017-2018 est en adéquation avec le renforcement du réseau et les demandes toujours croissantes en communication et en sensibilisation.

⁴ Ce montant inclut des missions relatives au réseau « Zones humides » (FCEN, 2014).

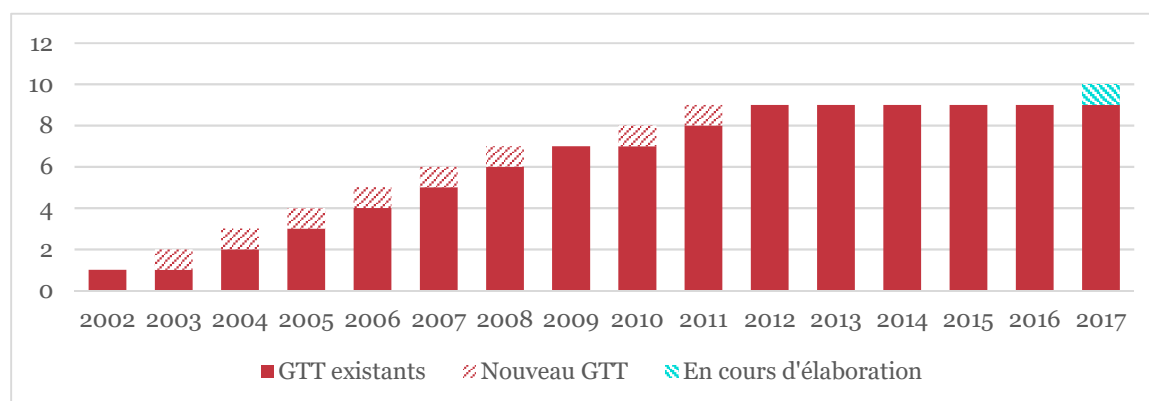
3.1.2.3 Les Groupes de travail territoriaux (GTT)

3.1.2.3.1 Description générale des GTT

Les **groupes de travail territoriaux** ont pour objectif de développer des stratégies d'actions à l'échelle des territoires pertinents, d'organiser l'échange d'informations entre les niveaux local et régional, puis de faire remonter et partager cette information au niveau du bassin et d'améliorer la connaissance afin d'en optimiser la gestion.

Entre 2002 et 2008, le travail du GTB a permis de recruter de nouveaux groupes de travail territoriaux, à hauteur de 1 par an. Le nombre de GTT s'est ensuite stabilisé. Ainsi toutes les régions du bassin Loire sont couvertes (voir la Figure 6), exceptée la Bourgogne dont le groupe de travail est en cours de structuration. Certains GTT ne couvrent cependant qu'une partie d'un sous-bassin versant.

Figure 18. Evolution du nombre de Groupes de travail territoriaux depuis 2002



Source : Oréade-Brèche

Selon le site de « Centre de Ressources Loire Nature », les groupes territoriaux sont actuellement au nombre de 9 (dont 1 en cours de constitution).

Tableau 15. Les 9 Groupes de travail territoriaux existants en 2017

Territoires	Groupes		Structures animatrices
Région Auvergne	Groupe régional Auvergne des plantes exotiques envahissantes (GRAPEE)	2003	CEN Auvergne CBN Massif Central
	Groupe régional Auvergne sur la faune exotique envahissante (GRAFEF)	2012	CEN Auvergne
Région Basse-Normandie	Comité régional sur les espèces exotiques envahissantes	2007	CEN Basse Normandie
Territoire du Bassin de la Vienne	Dispositif de coordination de la gestion des plantes envahissantes	2007-2008	EPTB Vienne
Région Centre-Val-de-Loire	Groupe Centre Val de Loire Flore	2005	CEN Centre-Val-de-Loire CBN Bassin Parisien
	Groupe Centre Val de Loire Faune	2011	DREAL Délégation interrégionale de l'ONCFS
Département de la Loire	Pôle Relais sur les espèces exotiques envahissantes	2004	CPIE des Monts du Pilat Département Loire Région Auvergne-Rhône-Alpes (ancienne Rhône-Alpes)
Région Limousin	Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)	2010	CPIE des Pays Creusois CPIE de la Corrèze

Territoires	Groupes		Structures animatrices
			FDGDON de la Haute Vienne
Région Pays de la Loire	Comité Régional espèces exotiques envahissantes Pays de la Loire	2001	DREAL Pays de la Loire CEN des Pays de la Loire (depuis 2016) <i>Agrocampus Ouest, MEEDDM et MAAP</i>
Région Poitou-Charentes	Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA)	2006	Région Nouvelle-Aquitaine (ancienne Poitou-Charentes) Observatoire Régional de l'environnement (ORE) Forum des marais atlantiques (FMA)
Bourgogne	<i>En cours de préfiguration</i>	-	CPIE Pays de Bourgogne

Source : Centre de Ressources Loire Nature

L'animation de ces groupes de travail associe une ou plusieurs structure(s) technique(s) (Conservatoire d'espaces naturels, DREAL, CPIE, Forum des marais atlantiques...) au Conservatoire Botanique National sur son territoire d'agrément. Ainsi quatre des 11 conservatoires botaniques nationaux sont associés à cette démarche.

Les actions mises en place au sein de ces groupes sont les suivantes (voir le détail pour chaque groupe dans les fiches - § 3.1.2.3.2) :

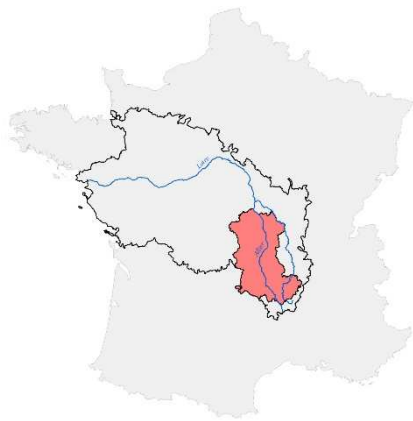
- Échanges d'informations et de connaissances scientifiques et techniques,
- Retours d'informations et suivis de la répartition des espèces,
- Transfert de données consolidées par les experts,
- Mise à disposition d'outils de suivi, de relevés ou de communication,
- Journées d'information, de sensibilisation et de formation des services techniques des collectivités ainsi que des partenaires,
- Édition de documents de gestion et d'identification, largement diffusés sous formes papier et électronique,
- Opérations de gestion sur les espèces exotiques envahissantes
- Appui technique aux acteurs liés à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

3.1.2.3.2 **Fiches descriptives des GTT**

Les fiches présentées ci-dessous décrivent de manière synthétique les Groupes de travail territoriaux existants (hors Bourgogne qui est en cours de structuration). Ces fiches ont été élaborées à partir de la bibliographie disponible en ligne et des entretiens réalisées avec les responsables de ces GTT (voir la liste des personnes contactées en annexe - § 12.3). Les fiches ont été ensuite envoyées aux GTT pour qu'ils puissent vérifier les informations saisies et les compléter si besoin.

- **Groupe de travail Auvergne**

Ce groupe de travail a complété sa fiche descriptive et la transmise par mail.

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Auvergne-Rhône-Alpes	
Départements : Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire	
Superficie : 26 013 km ²	
Située au cœur du Massif Central	
Zones naturelles d'intérêt	
Principaux affluents : l'Allier et la Dordogne	
3 PNR : les Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, les Monts d'Ardèche	
5 RNN : Chastreix-Sancy, Val d'Allier, Vallée de Chaudefour, Rocher de la Jaquette, Sagnes de la Godivelle	
4 RNR : Puy de Marmant, Cheires et grottes de Volvic, Lac de Malaguet, Val de Loire bourbonnais	
97 sites Natura 2000	
985 ZNIEFF continentales	
	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
Faune : présence foyer important de Raton laveur, émergence de l'écrevisse de Louisiane sur 03 et 63, 1 station dans 43 de moule zébrée, Corbicules très présentes sur axe Allier (affluent de Loire), Bernache du Canada avec populations installées, pseudorasbora établi dans Allier Flore : Forte implantation des Renouées asiatiques (du Japon et de Bohême), Ambrosie, Jussie à Grande fleur (03 et 63), Balsamine de l'Himalaya, Seneçon du cap (en pleine expansion), Ailante, Erable négundo, Robinier faux-acacia considéré par CBNMC comme quasi-naturalisé. 1^{ère} station de Crassule de Helms détectée en 2015 (bassin Adour Garonne) EEE très présentes dans zones urbanisées, axes alluviaux, et linéaires (routiers, ferroviaires, ...). Arrivée des espèces par le département de l'Allier et Est région.	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)	
→ Conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Auvergne depuis 2008 - Animation régionale du Groupe Régional d'Auvergne des Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE) : organisation de réunions de réflexion technique et de journées techniques de terrain - Participation au groupe de travail Bassin Loire-Bretagne - Participation au groupe technique régional Ambrosie depuis sa mise en place par ARS en 2012 - Participation aux séminaires nationaux (échanges niveau régional et supra-régional) → Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) depuis 2016 - Connaissance et répartition des espèces exotiques envahissantes - Formation à l'identification	
Historique	
2003 : émergence d'un groupe de travail, le GRAPEE (chercheurs, gestionnaires, services de l'Etat, associations, etc.), sous l'impulsion de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. 2004-2005 : réunions annuelles du groupe + identification et mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation et d'inventaire + expériences de gestion Renouées asiatiques 2006-2007 : recherche d'une structure animatrice du groupe + recherche de moyens financiers. 2008 – 2013 : désignation du CEN Auvergne comme structure animatrice et coordinatrice. 2009 : Constitution du GRAPEE (66 membres) et animation	
Composition et organisation du Groupe de Travail	
67 membres d'horizons divers (Etat, collectivités, gestionnaires, usagers, associations, université, etc.) des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne	

Le GRAPEE valide les orientations et les actions proposées par le CEN Auvergne.
Le GRAPEE est le lieu d'échange sur EEE (info, connaissance, actions...) à échelle régionale des têtes de réseau régional et départemental.

Evolution depuis 2007

2006-2007 : recherche d'une structure animatrice du groupe + recherche de moyens financiers

2008 : désignation du CEN Auvergne comme structure animatrice et coordinatrice

2009 : actualisation du GRAPEE

2012 : mise en place d'un groupe faune Auvergne Exotique Envahissante par DREAL Auvergne, animation confiée au Cen Auvergne, suite à besoin des membres du GRAPEE, avec réunion annuelle, élaboration liste FEE, fiche enquête donnés espèces

2014 : Dernière animation du GRAPEE, volonté financeurs Auvergne d'un projet sur Auvergne (Loire Bretagne + Adour Garonne avec mobilisation du FEDER Auvergne) ;

2014-2015 : montage conjoint projet EEE par Cen Auvergne et CBNMC sur base des attentes des financeurs régionaux

2016-2017 : lancement projet avec mise en place d'un **comité de suivi du projet ouvert au département de la Loire** (et Savoie) et de 2 groupes filières « cours d'eau » et « routes espaces verts »

Plus de groupe techniques faune et flore (attentes et besoins des acteurs Auvergne).

STRATEGIE TERRITORIALE

Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial

Etablir une stratégie régionale pour une meilleure cohérence des actions et l'efficacité des démarches engagées :

- 1^{ère} étape en 2010, par stratégie d'intervention favorisant intervention à émergence : Former et structurer les acteurs locaux pour promouvoir la prévention et des interventions précoces + Mobiliser des moyens d'intervention dès l'apparition de nouvelles stations d'espèces exotiques envahissantes.
- Mettre en réseau les acteurs régionaux et supra-régionaux : Participation à l'élaboration des outils bassin Loire-Bretagne sur la base des remontées du territoire Auvergne (guide identification, expo, stratégie bassin 2014-2020...) et retour sur Auvergne

Articulation de la stratégie territoriale avec

- Les objectifs du Groupe de bassin,

Evolution depuis 2007

- Les objectifs du plan de lutte Ambroisie Auvergne à partir de 2012
- PNA Cistude

PLAN D'ACTION

Missions et activités « types » du Groupe Territorial

- Inventaire des plantes envahissantes en Auvergne (2007) par CBNMC + mise à jour envisagée
- Enquête régionale (2009) diffusée à toutes communes et communautés de communes du bassin Loire-Bretagne Auvergne: annuaire régional des référents, bilan des connaissances et bibliographie, recueil d'expériences plantes envahissantes, identification des attentes et des besoins
- Annuaire personnes référentes PEE Auvergne (2009)
- Numéro spécial espèces exotiques envahissantes dans le bulletin d'information régional de programme Loire Nature édité par le CEN Auvergne (2008) + Diffusion dans magazine de Féd pêche 63 en 2009 en encart central tiré à 40 000 exemplaires
- Actualisation de la liste régionale des plantes exotiques envahissantes en Auvergne (2009) par CBNMC, à la demande du Cen Auvergne, sur base de la liste PEE du bassin Loire Bretagne
- Emissions télévisées et articles de presse et technique (rédaction article et/ou relecture article PEE du BSV de Fredon Auvergne)
- Organisation de visites / formations / informations : chantiers Jussie (Cen Allier) en 2009 + PEE en bord cours d'eau pour élus (PNR VA) en 2010
- Formation agents Etat à reconnaissance PEE : DDT, DREAL, ONCFS (2011-2012)
- Participation et interventions dans colloques sur bassin (colloque national Ambroisie 52012, Journées sensibilisation DREAL Pays de Loire sur Renouées (2009 et 2012))
- Assistance tél PEE et conseil (rencontre stagiaire et relecture rapport stage ex : plan action lutte de ville de Chamalières).

Modalités de suivi

2009-2014 : Rapports annuel d'activités EEE, transmis aux financeurs dans cadre du Plan Loire Grandeur Nature +

Tableau de bord type PER (Pression Etat Réponse) 2016-2017 : bilan rédigé fin décembre 2017
Résultats observés attendus et non attendus
De 2014 à aujourd'hui : Co-animation complexe et source de retard dans le calendrier prévu.
Bénéficiaires des actions
2007-2013 : tête de réseau régionales Auvergne et départementales (transfert infos entre GRAPEE/Bassin LB/ARS-FREDON Ambroisie) + Assistance téléphonique acteurs divers Auvergne + autres gestionnaires national (fiche espèces GT IBMA, ex : Paspale à 2 épis) + acteurs Loire Bretagne (participation colloque, journée technique...) 2016-2017 : acteurs filières « cours d'eau », « routes et espaces verts », public plus varié (site internet EEE Auvergne)
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage
2008-2014 : Réunion annuelle du GRAPEE organisée par Cen Auvergne, selon les années journée technique/info (2009-2010) ou formation (2011-2012) et utilisation des supports réalisés par groupe bassin (guide reconnaissance, expo...) 2016-2017 : Réunions organisées conjointement Cen Auvergne /CBNMC, en lien avec financeurs
Modes de financement
2008-2014 : Via PLGN (FEDER Loire, Région Auvergne, AELB) 2015-2016 : Région Auvergne, AELB, DREAL Auvergne, FEDER Auvergne
Budgets
2008-2014 : Animation = fonctionnement = 75 600 € pour 6 ans d'animation (2009 à 2014) soit 12600 € / an en moyenne soit 22 jours / an (intégrant gestion administrative et financière). 2016-2017 : 41142,50 € soit 20 571 €/an soit 40 jours /an pour fonctionnement (site internet, journée échange AuRA avec 80 participants, animation filières acteurs, calage financeurs et CBNMC, participation autres échanges EEE (Groupe technique Ambroisie, Groupe bassin Loire Bretagne, gestion administrative et financière du projet...)
Moyens humains dédiés
1 personne et 0,10 ETP

- Groupe de travail Basse-Normandie

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Normandie	
Départements : Calvados, Manche, Orne	
Superficie : 17 589 km ²	
Zones naturelles d'intérêt	
Principaux affluents : -	
3 PNR : Marais du Cotentin et du Bessin, Normandie-Maine, Perche	
7 RNN : Tourbière de Mathon, Forêt domaniale de Cerisy, Mare de Vauville, Domaine de Beauguillot, Coteau de Mesnil-Soleil, Falaise de Cap-Romain, Sangsurière et de l'Adriennerie	
4 RNR : Anciennes carrières d'Orival, Site géologique de Normandie-Maine, Clairière forestière de Bresollette, Marais de la Taute	
2 Zones Humides protégées par la convention de Ramsar : Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys, Baie du Mont Saint Michel	
60 sites Natura 2000	
649 ZNIEFF continentales	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
- Généralisation de la dégradation des milieux en Basse-Normandie - Fragilisation des espèces autochtones - Modification des milieux par la propagation des espèces exotiques envahissantes - Faune : enjeu principal vis-à-vis des populations d'écrevisses à pieds blancs (grosse population) : accompagner les acteurs locaux pour des prospections sur les écrevisses exogènes (cohabitation écrevisses exogènes et indigènes, une première) - Rats musqués et ragondins : espèces bien présentes et trop tard pour pouvoir les éradiquer (arrêter de lutter contre ces espèces), même discours pour le frelon asiatique (sauf si cela représente un enjeu sanitaire ou économique (nids proches des écoles ou ruchers), aide à la personne pour aider financièrement à la lutte) - Flore : 5 espèces : Berce du Caucase, Crassule de Helms, Jussies, Myriophylle du Brésil, Balsamine	
Plantes aquatiques : éviter atterrissement des marais et pérenniser le bon fonctionnement des niveaux eau (Réseau hydrographique conséquent)	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)	
→ Comité Régional sur les Espèces Invasives (CREI)	
- Organe de décision stratégique	
→ Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Basse-Normandie (chargé de mission « espèces exotiques envahissantes »)	
- Structure de coordination du programme régional d'actions sur les espèces exotiques envahissantes	
Historique	
2007 : Souhait du Conseil régional et de la DREAL de travailler sur les EEE (à l'échelle régionale) et mise en place d'un comité régional sur les espèces exotiques envahissantes	
2009 : création d'un poste de coordination dédié aux espèces exotiques envahissantes par le CEN Basse-Normandie (chargé de mission « espèces exotiques envahissantes »)	
2012 : Rédaction d'une stratégie (de 2013 à 2015) déclinée en 3 axes : connaissances, gestion et communication (stratégie évaluée en 2016 par leur propres moyens)	
2013 : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes menaçant la biodiversité de Basse-Normandie	
2015 : création d'une équipe saisonnière de gestion des espèces exotiques envahissantes par le CEN Basse-Normandie (Brigade composée d'un technicien et de deux agents techniques)	
2017 : Rédaction de la future stratégie (surement un plan quinquennal) : elle se veut participative : ateliers participatifs sur les futurs axes de la stratégie (prévention, connaissance, gestion, gouvernance)	
Composition et organisation du Groupe de Travail	

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

- CREI : quarantaine de structures : services décentralisés de l'Etat (DREAL, Agence de l'Eau Seine-Normandie, DDTM et DDT, ONEMA, ONCFS...), collectivités territoriales (conseils régional et généraux, parcs naturels régionaux...), organismes gestionnaires d'espaces naturels (syndicats mixtes, conservatoires régionaux d'espaces naturels)
- CEN Basse-Normandie
- CBN Brest : référent flore
- Réseau d'acteurs et de veille : Agents de terrain de l'ONEMA, de l'ONCFS, Techniciens rivières et CATER, Gardes littoraux (SYMEL et SMCLN), Fédération de pêche et de chasse, FREDON et FDGDONCPIE Vallée de l'Orne, Collines Normandes, du Cotentin, PNR Normandie Maine, PNR Marais Cotentin Bessin, PNR Perche, Associations naturalistes régionales (GRETTA, GMN, GONm, OBHEN, VOE, AFFO, Manche Nature, Amis des Marais de la Dive, etc.), etc.
- Equipe saisonnière de gestion (2015) : 1 technicien + 2 agents techniques

Evolution depuis 2007

2007 : mise en place d'un comité régional sur les espèces exotiques envahissantes

2009 : création d'un poste de coordination dédié aux espèces exotiques envahissantes par le CEN Basse-Normandie (chargé de mission « espèces exotiques envahissantes »)

2013 : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes menaçant la biodiversité de Basse-Normandie

2015 : création d'une équipe saisonnière de gestion des espèces exotiques envahissantes par le CEN Basse-Normandie

STRATEGIE TERRITORIALE

Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial - Si possible faire un arbre des objectifs

→ CREI :

- Mettre en place différents types d'outils permettant de détecter, agir, suivre et informer sur les espèces exotiques envahissantes présentes en Basse-Normandie
- Sensibiliser et impliquer le plus grand nombre

→ Objectifs du programme d'action de la stratégie adoptée en 2013 :

- Améliorer la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes avec recueil de données structurées, documents de synthèse (cartes de répartition par espèce, fiches techniques, retours d'expériences...) :
- Mettre en place une lutte régionale coordonnée sur les espèces exotiques envahissantes identifiées comme prioritaires avec un accompagnement techniquement des porteurs de projets locaux, une mise à leur disposition des outils nécessaires (note technique, préconisations de gestion, convention de travaux, cahier des charges...), une impulsion et une valorisation des expérimentations :
- Sensibiliser et communiquer sur les espèces exotiques envahissantes avec des outils de communication à destination du grand public (site internet, plaquettes...), des gestionnaires d'espaces naturels (formations), des collectivités (questionnaire, formations, rencontres) et du secteur horticole (fiches techniques, partenariats associations...), sensibiliser par des formations et des stands
- Programme prévisionnel d'actions 2013-2015

Axe	n°	Intitulé de l'action	Degré de priorité
CONNAISSANCES	1	Structurer une base de données "faune invasive" au niveau régional	1
	2	Actualiser la liste régionale des espèces invasives faunistiques	1
	3	Structurer le recueil des données et leur suivi	1
	4	Réaliser des documents de synthèse	1
	5	Créer et alimenter un centre de ressources	2
LUTTE COORDONNÉE	6	Lutter de manière systématique contre la jussie et le myriophylle du Brésil	1
	7	Mettre en place des chantiers pour lutter contre les renouées asiatiques, la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase aux abords des cours d'eau	1
	8	Mettre en place des chantiers pour lutter contre le baccharis en zone littorale	1
	9	Développer un protocole de lutte contre la crassule de Helms	2
	10	Développer un protocole de lutte contre les écrevisses exogènes	1
COMMUNICATION	11	Informer et sensibiliser les collectivités	1
	12	Informer et sensibiliser les professionnels du secteur horticole et de l'aménagement paysager	1
	13	Informer et sensibiliser le grand public	3
	14	Sensibiliser et former les acteurs de l'environnement	2

Source : Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes menaçant la biodiversité en Basse-Normandie

→ Equipe saisonnière de gestion (2015)

- Sensibilisation et soutien technique aux collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, particuliers - Interventions de mi-juin à novembre
Articulation de la stratégie territoriale avec En lien avec le groupe de travail IBMA (réunions, temps de travail) : permet de prendre plus de recul sur le contexte régional (espèces non à l'échelle de la Basse-Normandie mais bonne adaptation, fortement présentes dans le sud), s'ouvrir à d'autres espèces et potentiellement être plus réactifs, au cas où elles s'implanteraient dans la région
Evolution depuis 2007 Avant 2007 : pas d'outils réglementaires ou de leviers réglementaires pour aider dans l'argumentaire 2014 : rien de réglementaire pur Depuis juillet 2016 : liste espèces à l'échelle européenne, leviers réglementaires donc liste espèces à l'échelle nationale et locale, maintenant reconnu, une certaine mouvance sur le sujet, beaucoup d'acteurs y prennent part
PLAN D'ACTION
Missions et activités « types » du Groupe Territorial → CREI : - Définition des actions prioritaires à mettre en œuvre - Suivi et évaluation de ces actions → CEN Basse-Normandie : - Lien entre les décisions stratégiques du CREI et les actions opérationnelles du réseau d'acteurs et de veille - Coordination des actions de gestion des espèces exotiques envahissantes en Basse-Normandie - Dynamisation et renforcement du réseau d'acteurs - Diffusion des retours d'expériences et des actualités sur la thématique - Accompagnement techniquement des porteurs de projets locaux. → CBN Brest : - Recueil, validation et diffusion des données sur les stations d'espèces exotiques envahissantes - Mise à jour des listes régionales d'espèces exotiques envahissantes - Accompagnement scientifique lors du suivi des stations et lors de formations → Equipe saisonnière de gestion - Chantiers d'arrachage manuel sur les espèces exotiques envahissantes avérées de la région (pose de filets, arrachage manuel, export pour incération ou dessiccation, coupe manuelle, dessiccation sur place, décolletage des pieds, etc.) - Gestion préventive sur les jeunes foyers - Prospections ponctuelles (connaissances sur la répartition des espèces) Pour chaque chantier réalisé : une partie descriptive de la station, le déroulement du chantier, une partie technique et cartographie de la station gérée ; chaque chantier est suivi dans le temps (brigade : entre 7 et 8 ans : suivi pour les acteurs locaux)
Modalités de suivi Rapports d'activités ? – lien avec le Groupe de Bassin / Indicateurs de suivis et fréquence / Structures responsables du suivi ? Echanges informels par mail Pas d'échanges de couches SIG ou de données de présence d'espèces à la FCEN ; envoi des rapports annuels au GT de bassin
Résultats observés attendus et non attendus Période 2007-2013 si applicable - 1 chantier avec éradication de la Jussie à grande fleur sur un étang - Forte régression des espèces exotiques envahissantes sur une grande partie des chantiers - Résultats mitigés pour le programme de lutte contre la Berce du Caucase sur la communauté de communes du Pays de Honfleur - Résultats mitigés pour la lutte contre l'écrevisse de Californie De 2014 à aujourd'hui → Equipe saisonnière de gestion (2015) : - 24 chantiers réalisés - Plusieurs prospections effectuées - Espèces soumises à intervention : Balsamine de l'Himalaya (chantiers + prospections), Crassule de Helms (chantiers +

prospections), Berce du Caucase (chantiers), Myriophylle du Brésil (chantiers), Jussie sp (chantiers), Renouée du Japon (chantiers), Ecrevisse du Pacifique (prospections). - 40 partenaires bénéficiaires - 90% des sollicitations atteintes - Satisfaction des partenaires
Bénéficiaires des actions - Collectivités territoriales - Syndicats de rivière - Gestionnaires d'espaces naturels - Associations environnementales - Particuliers - Porteurs de projets - Secteur horticole Grand public
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage → Réunions : - CEN Basse Normandie : 2 fois par an → Outils : - Opérationnel de la stratégie : programme d'actions 2013-2015 (objectifs à atteindre et actions à mener à l'échelle de la région) - De porter à connaissance ou de communication : - Listes régionales des plantes vasculaires exotiques envahissantes, - Listes régionales des espèces faunistiques exotiques envahissantes, - Outil de saisie en ligne des données sur la flore invasive, - Fiche de station, - Cartes de répartition par espèce ou par territoire, - Atlas et cartes de localisation des espèces exotiques envahissantes selon leur territoire d'action, - Atlas des écrevisses indigènes et exogènes - Plaquette de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes en Basse-Normandie, - Journées de sensibilisation et de formation à la reconnaissance de certaines espèces exotiques envahissantes présentes en région, - Exposition grand-public sur les espèces exotiques envahissantes en Basse-Normandie - Equipe saisonnière de gestion (2015) : mise à disposition gratuitement auprès des acteurs locaux
Modes de financement → Poste de chargé de mission « espèces exotiques envahissantes » (2009) : - Région Basse-Normandie, DREAL, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Fonds Européens (FEDER), Collectivités (département de la Manche, Calvados, Orne) - Associations → Equipe saisonnière de gestion (2015) : - Agence de l'eau Seine-Normandie (fonctionnement et investissement), Conseil Régional Basse-Normandie (fonctionnement), Fonds Européens FEDER (fonctionnement et investissement), Fondation Nature & Découvertes (investissement)
Budgets (si possible depuis 2007) (Avec distinction des coûts de fonctionnement) → Equipe saisonnière de gestion (2015) - 40 000 € (frais salariaux + matériel)
Moyens humains dédiés Changement en 2018 avec les nouvelles régions : Haute et Basse-Normandie réunifiée Basse-Normandie : coordinatrice (plein temps) + 3 saisonniers (mi-temps sur l'année) A partir de 2018 : un homologue à plein temps et souhait que le CEN de Haute-Normandie se dote de sa propre brigade (3 personnes)

• **Groupe de travail Centre-Val de Loire Faune**

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Centre-Val-de-Loire Départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret Superficie : 39 151 km ²	
Zones naturelles d'intérêt	
Principal axe fluvial et/ou affluent : la Loire	
3 PNR : Brenne, Loire-Anjou-Touraine, Perche 5 RNN : Saint-Mesmin, Vallée de la Grand-Pierre et du Vitain, Chérine, Val de Loire, Chaumes du Verniller 3 RNR : Site géologique de Pontlevoy, Vallée des Cailles, Bois des Roches 1 Zone Humide protégée par la convention de Ramsar : La Brenne 56 sites Natura 2000 925 ZNIEFF continentales	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
- Espèces prioritaires : Grenouille taureau et Xenope lisse (espèce à surveiller) - Autres espèces problématiques : écrevisses (surtout dans le PNR Brenne), Bernache du Canada - Autres espèces également problématiques à l'échelle nationale : Frelon asiatique, Tortue de Floride, etc.	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)	
Co-animation : DREAL et ONCFS	
Historique	
2011 : Création du groupe territorial Faune.	
Composition et organisation du Groupe de Travail	
- DREAL et ONCFS : animation - Référents par groupe taxonomique : - Amphibiens : 1 référent sur la grenouille taureau au CDPNE + 1 représentant de la SHF - Crustacés (écrevisses) /poissons : ONEMA + Fédérations régionales de pêche + laboratoire de la DREAL - Insectes (frelon asiatique) : FREDON (connaissances limitées à certaines espèces), nécessité d'autres structures (structure de recherche) - Oiseaux et Mammifères : ONCFS avec appui Fédération Régionale des Chasseurs - Mollusques : laboratoire de la DREAL + France Nature Environnement (expert) - Reptiles (tortue de Floride) : Amis des Tortues du Centre + lien avec la SHF.	
Evolution depuis 2007	
-	
STRATEGIE TERRITORIALE	
Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial	
- 1 réunion en 2015 uniquement avec les référents pour leur présenter et les former à la méthode ISEIA : une note à chaque espèce en fonction de son impact sur l'environnement et de sa répartition. - La méthode ISEIA est dépendante de ses critères et non consensuelle, le GTT en a fait une révision avec une note et 4 catégories : EEE absentes mais à surveiller (présentes dans les départements limitrophes), EEE faiblement présentes, EEE présentes en petites populations, EEE largement répandues. - Hiérarchisation des espèces avec la méthode ISEIA révisée : 27 espèces EEE de la faune ont été listées et hiérarchisées. - En 2016, 4 stratégies ont été établies en fonction des 4 catégories définies dans la méthode révisée : réseau de surveillance, éradication avec action rapide, tentative d'éradication ou au moins confinement, concilier la présence de l'espèce et minimiser ces impacts.	
La stratégie est assez bien définie mais il y a des difficultés pour la mettre en œuvre.	

- Il n'y a pas de plan opérationnel défini, il est encore en réflexion et la stratégie reste de haut vol.
- L'opérationnel est compliqué voire absent parce qu'il n'y a pas de cohérence sur la région et un manque de moyens financier et humain. Seules des actions avec les Fédérations de chasseur/piégeur sont possibles et réalisées en partie. Le programme LIFE amphibien permet des actions sur la Grenouille taureau et bientôt sur le Xenope lisse. Pour certains taxons, il y a un manque de connaissances.
- La déclinaison opérationnelle est en cours de réflexion mais il y a un manque de moyens (financier puis technique et humains) et aucune personne n'est allouée à la problématique des EEE, ce qui limite sa réflexion et sa mise en place. Elle est donc axée sur la sensibilisation et la communication (animalerie, éleveur, chasseurs/piégeurs, pêcheurs, associations naturalistes, naturalistes indépendants, etc.) par la réalisation d'enquêtes, de guides, de cartographies de répartition, etc.

Articulation de la stratégie territoriale avec

- Les dispositifs de gestion des EEE existants à d'autres échelles
 - GT IBMA (échelle nationale).
 - Le GT IBMA apporte plus de connaissances au GTT que le groupe de bassin qui est moins compétent sur la faune. Le groupe de travail national est très efficace et plus adapté à la faune.
 - Il est parfois délicat de savoir à qui s'adresser entre GT IBMA et GT Bassin car il y a une impression de redondance entre les 2 groupes (mise au point entre ces 2 groupes faite l'année dernière).
- Les autres GTT du bassin
 - Non pas au niveau régional, vision et lien via le groupe de bassin
 - Que pour les listes d'espèces entre 2011-2014.

Evolution depuis 2007

Avant 2014 : ONCFS actif dans le GT Bassin mais uniquement sur les EEE vertébrés.

Depuis 2014 : stratégie du GT Bassin assez globale qui n'est pas reprise à l'échelle du GTT. L'ONCFS apporte son appui pour le côté faune au GT Bassin avec notamment un recrutement est prévu pour 2017.

PLAN D'ACTION

Missions et activités « types » du Groupe Territorial

- Au moins 1 réunion par an du GTT.
- Actions menées cette année par le groupe :
 - Création d'un guide opérationnel des EEE pour la faune sur la région : description + recommandations par le recrutement d'une personne pour septembre 2017 à l'ONCFS
 - Stage de formation sur les EEE (faune) de 5 jours tous les ans
 - Journées techniques de sensibilisation pour les espèces à surveiller (remontée de l'information, capture) par région avec pour thématique une ou deux espèces ciblées selon le secteur avec intervenant externe spécialisé sur l'espèce.
- Les actions sont souvent bénévoles, notamment à cause du manque de moyens et un manque de temps à consacrer à la problématique des EEE.

Modalités de suivi

Rapports d'activités ? – lien avec le Groupe de Bassin / Indicateurs de suivis et fréquence / Structures responsables du suivi ?

Résultats observés attendus et non attendus

Nc

Bénéficiaires des actions

Tous ce qui est fait par le GTT reste assez confidentiel entre référents régionaux, DREAL et Agence de l'eau.

Il n'y a pas d'actions de communication sur la stratégie faite auprès des gestionnaires d'espaces naturels et du grand public et il n'y a pas de redescende au niveau local à cause d'un manque d'opérationnalité.

Dans les zones à risques pour le Xenope lisse, des actions de sensibilisation et de communication vont être mises en place pour les acteurs locaux dans le cadre du programme LIFE.

MOYENS ALLOUES

Description du fonctionnement et du pilotage

- Au moins 1 réunion par an du GTT.
- Création d'un guide opérationnel des EEE pour la faune sur la région

Modes de financement

- Types de financement :
 - FEDER Loire à l'échelle du bassin qui permet de financer l'animation faune au niveau du bassin de la Loire
 - DREAL et Agence de l'eau pour la grenouille taureau et les écrevisses
 - Financement LIFE via travail groupe national pour Grenouille taureau et Xenope (demande faite par la SHF)
- Certains financements seraient mobilisables mais il y a une interrogation sur leur utilité pour la gestion des EEE faune.

Budgets

Nc

Moyens humains dédiés

Paul Hurel (ONCFS) et Ségolène Faust (DREAL, arrivée il y a quelques mois) : pas en temps plein, uniquement pour les aspects organisation et stratégie, mission très anecdotique sur l'ensemble d'une année (1 à 2 semaines par an). Démarche plus opportuniste.

• **Groupe de travail Centre-Val de Loire – Flore**

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Centre-Val-de-Loire	
Départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	
Superficie : 39 151 km ²	
Zones naturelles d'intérêt	
Principal axe fluvial et/ou affluent : la Loire	
3 PNR : Brenne, Loire-Anjou-Touraine, Perche	
5 RNN : Saint-Mesmin, Vallée de la Grand-Pierre et du Vitain, Chérine, Val de Loire, Chaumes du Verniller	
3 RNR : Site géologique de Pontlevoy, Vallée des Cailles, Bois des Roches	
1 Zone Humide protégée par la convention de Ramsar : La Brenne	
56 sites Natura 2000	
925 ZNIEFF continentales	
	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
- Enjeux sécurité routière : renouées - Enjeux pêche/pisciculture : Jussies (la plus répandue, objet de la plupart des actions mais réellement d'actions d'intervention) - Enjeux loisir : Egérie (Loiret, activité nautique) - Enjeux santé : ambroisie et berce du Caucase (allergie, brûlure) - Enjeux biodiversité : solidage, plus à la marge que les autres enjeux.	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s)/ animatrice(s)	
→ Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de la région Centre-Val-de-Loire :	
- Structure animatrice - Organisation des réunions et du programme de travail - Pilotage des réflexions - Renforcer la mise en réseau des acteurs et la coopération régionale pour développer l'échange d'expériences et la coordination des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes - Conseils de gestion pour les gestionnaires, les collectivités et les particuliers - Formation sur la gestion des EEE pour gestionnaires et techniciens - Remontée des informations au groupe de bassin - Relais de communication (réunions publiques d'information et de sensibilisation)	
→ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) :	
- Structure ressource pour la collecte, la centralisation et la diffusion des données sur la répartition et l'impact des plantes exotiques envahissantes dans la région Centre - Renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces - Développer les compétences locales en matière de connaissance et de reconnaissance des plantes exotiques envahissantes en région Centre - Relais de communication pour la connaissance des EEE - Remontée des informations par les botanistes de la région - Caution scientifique pour identification et gestion des EEE	
Historique	
2005 : constitution d'un groupe de travail « plantes exotiques envahissantes en région Centre »	
2008 : association au groupe de travail du CEN Centre-Val-de-Loire et du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	
2009 : création du groupe territorial de travail Flore	
2010 : actualisation du groupe de travail « plantes exotiques envahissantes » animés par le CEN Centre-Val-de-Loire et le	

CBNBP

2011 : identification des têtes de réseau départementales

Composition et organisation du Groupe de Travail

- CEN Centre-Val-de-Loire
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Groupe de travail plantes exotiques envahissantes Centre-Val de Loire : partenaires institutionnels (AELB, CR, DREAL, Conseil Généraux [CG] d'Eure et Loir, du Cher et du Loiret) et techniques (Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques [FDPPMA], Fédération Départementale de Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles [FDGDON] d'Indre et Loire, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles [FREDON], Parcs Naturels Régionaux [PNR] Perche, Loire-Anjou-Touraine et Brenne et Sologne Nature Environnement [SNE])
- Têtes de réseau : fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) identifiées comme structures privilégiées pour l'animation des réseaux locaux. Les FDPPMA de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Loiret, du Loir-et-Cher et du Cher animent seules chaque réseau. En Indre-et-Loire, l'animation est partagée entre la FDPPMA et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles Indre-et-Loire (FREDON 37).

Evolution depuis 2007

2008 : association au groupe de travail du CEN Centre-Val-de-Loire et du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

2011 : identification des têtes de réseau départementales

STRATEGIE TERRITORIALE

Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial

Pas de document cadre régional (stratégique, programme d'action). Il n'y a pas de plan d'actions établi avec des objectifs chiffrés au niveau de la région.

Le but du GTT est de sensibiliser et de donner les bonnes pratiques.

L'approche stratégique est calée sur la stratégie nationale et sur la stratégie du GT Bassin dont le GTT Centre Flore a aidé à sa création.

Pour les espèces à enjeux sanitaires, il y a une stratégie d'action en cours d'élaboration avec des objectifs à plus ou moins long terme.

- Construction d'une stratégie régionale relative aux plantes exotiques envahissantes basée sur la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes et potentiellement exotiques envahissantes de la région Centre
- Suivi en continu de l'évolution de l'invasion par les plantes exotiques envahissantes
- Détection précoce de tout nouveau cas d'invasion biologique
- Se doter de moyens opérationnels et coordonnés de lutte sur le terrain
- Consolider la phase de diagnostic sur divers points (inventaires, moyens de lutte, modes d'introduction, recherche appliquée et fondamentale, nouveaux financements et questionnaires mobilisables...) pour une gestion toujours plus cohérente et opérationnelle

• Objectifs du groupe de travail :

- Connaissance des espèces végétales exotiques envahissantes :
 - Hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique, analyse des risques) ;
 - Connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces ;
 - Connaissance sur la répartition des espèces en région Centre.
 - Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes :

Gestion globale des invasions (stratégie de gestion) ;

Veille ou système de détection précoce ;

Techniques de lutte et leur mise en œuvre ;

Sensibilisation des acteurs privilégiés dans l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement exotiques envahissantes.

- Communication :

Restitution de l'information collectée aux membres du réseau ;

Information et sensibilisation du public ;

Echanges avec différents groupes de travail supra-régionaux.

- Création d'un réseau pour aboutir à intervention rapide de terrain
- Définition des enjeux et des types d'intervention locale à partir de la liste hiérarchisée des espèces
- Approche de tutorat pour les actions et plan de détection précoce

- Renforcement de la coopération au niveau régional pour coordonner les actions au niveau régional
Articulation de la stratégie territoriale avec - Les dispositifs de gestion des EEE existants à d'autres échelles - GT IBMA pour la gestion et la valorisation des déchets EEE - Réunion annuelle des CBN de France pour faire le point sur la réglementation et l'évolution des EEE en France. - Les autres GTT du bassin : contacts réguliers avec l'Etablissement Public de la Vienne et le GTT Centre Faune Lien ponctuel selon leur spécificité développée et selon la production d'outils, les espèces émergentes et les méthodes de gestion utilisées (GTT Auvergne, GTT Basse-Normandie, GTT Pays-de-la-Loire)
Evolution depuis 2007 Forte demande de formation à la reconnaissance, sur la dynamique et sur la répartition des EEE (techniciens de rivière, piégeurs...). Il en a découlé de nouvelles demandes de formation et d'information sur la gestion et l'après-gestion : gestion des EEE, gestion des déchets, renaturalisation des sites, empêcher le retour des EEE, suivi des EEE. Travail sur le grand public.
PLAN D'ACTION
Missions et activités « types » du Groupe Territorial Les actions sont basées essentiellement sur les fédérations de pêche comme tête de réseau pour collecter les informations et agir rapidement. Les fédérations de pêche font aussi le relais de l'information auprès des acteurs locaux Le GTT répond aux sollicitations au cas par cas. Les actions sont déterminées en fonction des explosions démographiques des EEE qui sont différentes selon les périodes et selon les années. Réalisation d'une plaquette sur les EEE en cours de diffusion. - Mise en place d'outils et de plateformes de diffusion de l'information à destination du réseau d'acteurs et des administrés (2011) - Mise en place de journées de sensibilisation des élus et des nombreux acteurs liés à la problématique des plantes exotiques envahissantes (2011) - Observatoire des plantes exotiques envahissantes : - Veille territoriale basée sur un réseau d'observateurs départementaux pour collecter et centraliser les données de terrain et diffuser l'information. - Veille scientifique et bibliographique : - Suivre l'évolution de la connaissance sur les plantes exotiques envahissantes et potentiellement exotiques envahissantes dans et en dehors de la région Centre. - Définition des priorités d'intervention : - 4 niveaux d'intervention selon l'espèce, l'ampleur et la répartition de l'invasion : lutte préventive, éradication, confinement, gestion courante. - Elaboration de cartographies « de gestion » par espèces : mise en évidence du degré d'envahissement des bassins versants + aide à la décision pour les gestionnaires potentiels - Recueil d'un retour d'expérience et d'un savoir-faire en termes de gestion : - Fiche « Suivi de chantier » du bassin de la Loire à disposition des gestionnaires - Têtes de réseau : - Collecte locale des informations de terrain, - Surveillance locale active des zones indemnes - Intervention locale précoce sur les nouveaux foyers - Sensibilisation des collectivités locales et administrations
Modalités de suivi Rapports d'activité sur le nombre de sollicitations, le nombre de personnes formées à la gestion des EEE, le nombre de projets prévus sur les EEE.
Résultats observés attendus et non attendus Nc
Bénéficiaires des actions Gestionnaires d'espaces naturels, Syndicats rivières, Collectivités, Particuliers, Grand public, Sociétés privées

MOYENS ALLOUES

Description du fonctionnement et du pilotage

- Réunions 1 à 2 fois par an : débat sur les actions à mener, mutualisation des réflexions, structuration de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- Charte d'engagement pour les collectivités
- Kit de communication à destination des collectivités (synthèse législative, charte d'engagement, liste des plantes exotiques envahissantes présentes en région Centre-Val de Loire, outils de communication pour informer vos administrés, les médias ou organiser des événements, etc.)
- Plaquette sur la gestion alternative des plantes exotiques envahissantes en zones non agricoles
- Exposition sur les espèces exotiques envahissantes (11 panneaux)
- 3 films d'environ cinq minutes sur les plantes exotiques envahissantes
- Participation à divers événements : journée régionale d'information à destination des professionnels d'espaces verts et collectivités sur la gestion de la végétation adaptée à la Loi Labbé, conférences et soirées de sensibilisation, journée internationale de l'Ambroisie, etc.

- CBNBP :

Chaque année : 2 journées de formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes + 2 journées de formation à la gestion de ces espèces (techniciens de rivières, membres du réseau, autres acteurs gestionnaires de milieux comme les employés de collectivités locales, d'associations de protection de la nature, etc.)

- Observatoire des plantes exotiques envahissantes :
 - Bordereau « espèce invasive »
 - 2 formations à la reconnaissance pour les acteurs de terrain par an.
- Remontées de données : chaque personne formée est un membre actif du réseau et il fait remonter des données, cela a été effectif pendant 3 ans suivant la formation des acteurs aux EEE puis il y a une perte de vitesse actuelle, notamment par manque de temps des acteurs. La question de la simplification pour la remontée des données se pose alors. Il n'y a pas encore de saisie en ligne mais elle est en cours de réflexion. Un bordereau type est disponible mais il est compliqué à faire remonter pour les gestionnaires. La saisie des données se fait sur des plateformes différentes selon les structures auxquelles les acteurs sont affiliés, donc le comptage des données est compliqué.

Modes de financement

Agence de l'eau, Région : Plan Loire, FEDER, ARS (compléments)

Budgets

CBN : 2500 euro par la DREAL, 16000 euro par l'Agence de l'eau et 18000 euro par la région (en annuel)
CEN : 71000 euro annuel (40-60% agence de l'eau-région) + compléments par l'ARS (pour l'Ambroisie et la Berce du Caucase)

Moyens humains dédiés

2 personnes au CBNBP sur EEE mais pas sur un temps plein (0.5 ETP + 13% ETP pour informatique ~ 68% ETP à l'année)
1 personne à temps plein au CEN

• Groupe de travail Limousin

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Nouvelle-Aquitaine	
Départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne	
Superficie : 16 942 km ²	
Zones naturelles d'intérêt	
Principaux affluents : la Charente et la Dordogne.	
De nombreux cours d'eau prennent leur source en Limousin appartenant soit au bassin versant de la Loire soit au bassin versant de la Dordogne.	
2 PNR : Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin	
3 RNN : Tourbière des Duges, Etang des Landes, Astroblème de Rochechouart-Chassenon	
36 sites Natura 2000	
405 ZNIEFF continentales	
	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
- Menace sur les départements ruraux (développement incontrôlable en milieu naturel), tant sur le plan écologique, qu'économique et social (santé publique), - Absence de données permettant aux scientifiques d'analyser les facteurs de ces invasions et d'établir des mesures techniques et réglementaires, - Méconnaissance des acteurs locaux et de la population sur leurs effets et les moyens de lutte et de gestion, - Haute-Vienne : perte de biodiversité, impacts économiques et sanitaires, pour la faune : le ragondin (lutte par arrêté ministériel) et pour la flore : plus d'une espèce mais l'ambrosie pose particulièrement des problèmes sanitaires (nord du département plus impacté car plus d'activité agricole et de nombreux étangs), problématique le long de la Vienne pour la Jussie, la Balsamine et la Renouée	
Plateau de Millevaches : peu d'inventaires mais ils montrent qu'il y a peu d'espèces exotiques envahissantes (une espèce invasive tous les 10 km)	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)	
→ CPIE des Pays Creusois	
→ CPIE de la Corrèze (depuis 2013)	
→ FDGDON de la Haute-Vienne (depuis 2012)	
Historique	
2005 : coordination assurée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin et par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)	
Années 2010 : constitution d'un groupe de travail avec le CPIE des Pays Creusois, le CPIE de la Corrèze (depuis 2013) et le FDGDON de la Haute-Vienne (depuis 2012).	
2013 : création de l'Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) du Limousin	
Composition et organisation du Groupe de Travail	
CPIE des Pays Creusois, CPIE de la Corrèze et FDGDON de la Haute-Vienne portent et animent l'Observatoire Limousin des Plantes Exotiques Envahissantes.	
Réseau d'acteurs : fédérations de pêche, syndicats de rivière, DDT, chambre d'agriculture, CBN Massif Central, Agence Régionale de la Santé (ARS), ONEMA, DRAAF, Région, départements, communautés de communes, communes, pêcheurs, entreprises, agriculteurs, particuliers, scolaires, pépiniéristes et associations.	
Evolution depuis 2007 (s'il y a eu)	
Dispositif de coordination par le CREN Limousin et le CBNMC non reconduit (difficultés de mise en œuvre et défaut d'animation).	
CBNMC assure un suivi des plantes exotiques envahissantes tous les ans.	
Années 2010 : constitution d'un groupe de travail avec le CPIE des Pays Creusois, le CPIE de la Corrèze (depuis 2013) et le FDGDON de la Haute-Vienne (depuis 2012).	
STRATEGIE TERRITORIALE	
Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial - Si possible faire un arbre des objectifs	

- Mise en place d'un réseau de surveillance, d'information et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- Objectifs l'Observatoire Limousin des Plantes Exotiques Envahissantes :
 - Mutualiser les connaissances scientifiques et les outils méthodologiques et pédagogiques,
 - Coordonner les actions de communication en Limousin,
 - Informer les acteurs et le grand public des actions menées sur les trois départements (conférences, etc.),
 - Inventorier les PEE sur les espaces publics et agricoles,
 - Former à l'identification et à la gestion auprès des collectivités, EPCI, agriculteurs, grand public, etc.,
 - Accompagner et organiser des chantiers d'arrachage sur l'espace public,
 - Accompagner les collectivités, EPCI à la gestion des PEE.

Articulation de la stratégie territoriale

- Echanges avec le groupe Poitou-Charentes Nouvelle Aquitaine
- Pas les mêmes actions mais pistes d'échange

Evolution depuis 2007

- Apports de connaissances (notamment sur l'Ambroisie)
- De plus en plus de personnes informées sur les Espèces Exotiques Envahissantes
- Création d'un site internet

Reconnaissance et intérêt grandissant au niveau national, intérêt des actions menées

PLAN D'ACTION

Missions et activités « types » du Groupe Territorial

Lien aux objectifs et mettre en évidence à chaque fois que possible

→ Observatoire Limousin des Plantes Exotiques Envahissantes :

- Inventaire des plantes exotiques envahissantes : recensement et surveillance des plantes exotiques envahissantes sur les espaces publics et agricoles, mise en place et suivi de zones « test » pour expérimentation de méthodes préventives et de lutte
- Organisation de formations : formations à l'identification et à la gestion auprès des collectivités, des agriculteurs
- Opérations de gestion : conseils et préconisations personnalisés par des méthodes alternatives de lutte, lutte active contre les espèces les plus problématiques : Ambroisie, Berce du Caucase (en lien avec l'ARS), actions plus anecdotiques sur d'autres espèces (exemple en Creuse avec la Jussie diploïde dans les étangs), actions locales sur quelques espèces aquatiques, chantiers d'arrachage sur l'espace public, avec des bénévoles
- Opérations de sensibilisation : campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population et auprès des acteurs locaux.
- Accompagnement des acteurs

→ Programme d'actions de l'Observatoire Limousin des Plantes Exotiques Envahissantes :

- Amélioration de la connaissance sur la répartition des plantes exotiques envahissantes :
 - Expertise scientifique (prospection, saisie de données, cartographie, actualisation des connaissances sur les plantes émergentes, etc.)
 - Animation et développement du réseau de veille départementale (campagne de mobilisation des citoyens, journées de formation des observateurs)
- Développement d'un réseau d'acteurs et d'outils pour échanger l'information :
 - Participation à des manifestations publiques départementales
 - Conférences à destination des agents du département, associations locales...
 - Animations pédagogiques dans les établissements scolaires.
 - Conception d'outils de communication
- Accompagnement des gestionnaires contre la prolifération des espèces implantées et émergentes :
 - Mise en place de programmes de formation et de conseils techniques auprès des gestionnaires et des techniciens de terrain.
 - Programme annuel de sessions de formations techniques : connaissance et gestion des PEE auprès de publics ciblés : agents des collectivités, entreprises d'espaces verts, techniciens de rivières, gestionnaires d'espaces publics, agriculteurs, conseillers agricoles, etc.
 - Conseils techniques sur la reconnaissance et la gestion des PEE
 - Actions spécifiques sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise et la Berce du Caucase
 - Accompagnement des Contrats territoriaux milieux aquatiques
 - Suivi des chantiers mis en place en concertation avec la structure de l'Observatoire PEE en Limousin

- Coordination et participation aux différents groupes de travail locaux ou nationaux : - Participation aux différents groupes de travail scientifiques et techniques des réseaux - Coordination des actions sur le département et à l'échelle du Limousin - Coordination des actions à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine → CBNMC : Suivi annuel des plantes exotiques envahissantes
Modalités de suivi Rapports d'activités ? – lien avec le Groupe de Bassin / Indicateurs de suivis et fréquence / Structures responsables du suivi ? Bilans techniques annuels (détails des actions menées) Réunion du Groupe Territorial deux fois par an
Résultats observés attendus et non attendus Période 2007-2013 si applicable De 2014 à aujourd'hui
Bénéficiaires des actions Collectivités Agriculteurs (en lien avec les chambres d'agriculture) Acteurs locaux Populations (particuliers par des conseils par téléphone ou par mail, voire des interventions sur place)
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage Plaquette de présentation, Fiches espèces, Fiches relevé, Affiches, Livret de fiches de renseignements, Guide de gestion des espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques
Modes de financement Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL – ARS pour Corrèze et Haute-Vienne, Pas de financements FEDER pour la Haute-Vienne Une partie d'autofinancement
Budgets Nc
Moyens humains dédiés Haute-Vienne : 130 jours/an (Christel GOUTIERAS) Creuse : Amélie BODIN + Céline MEUNIER Corrèze : 120 jours/an (Guillaume LANCON)

• Groupe de travail Loire

TERRITOIRE	
Localisation	
Région : Auvergne-Rhône-Alpes	
Départements : Loire	
Superficie : 4 781 km ²	
Zones naturelles d'intérêt	
Principaux affluents : la Loire	
2 PNR : Livradois-Forez, Pilat	
2 RNR : Jasserie de Colleigne, Gorges de la Loire	
21 sites Natura 2000	
272 ZNIEFF continentales	
	
Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes	
- Enjeux EEE : Progression d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire ligérien. - Enjeux environnementaux : Menace et perte de biodiversité - Enjeux sécuritaires : problèmes de santé humaine avec notamment les allergies à l'Ambroisie ; problèmes de débordement de cours d'eau (déchets de Renouée créant des obstacles) ; risques d'effondrement des berges (Renouée fragilise les berges), sur les routes par rapport au champ de vision bouché par les Renouées (risques pour la sécurité routière). - Enjeux d'usage : gêne pour l'accès aux milieux aquatiques (envahissement des berges) et pour le maintien de la production piscicole des étangs (problème du développement rapide des Jussies). - Suite aux inventaires réalisés par le CBNMC : - 3 espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires : Ambroisie, Renouée, Jussies exotiques. - 6 espèces végétales exotiques envahissantes à surveiller (aquatiques) : Myriophylle du Brésil, Crassule de Helms, Egérie dense, Lysichiton d'Amérique, Amorphe ligneux, Hétéranthère en forme de rein	
GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL	
Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)	
→ CPIE des Monts du Pilat : animation du pôle relais départemental sur les plantes exotiques envahissantes Pilotage par le département Loire et les structures de l'Etat (DDT et ARS – délégations Loire)	
Historique	
Stratégie de lutte existante depuis plus de 10 ans (depuis 2005), fin de la 2e stratégie (2012-2017), construction en cours de la 3e stratégie (2018-2023). Relation avec le dispositif dès la mise en place du groupe territorial et la mise en place de la 1ere stratégie (2005-2011). 2004 : mise en place d'un pôle relais sur les espèces exotiques envahissantes 2005-2011 : 1^{ère} stratégie 2008 : lancement d'une thèse sur la gestion des renouées 2012-2017 : 2^e stratégie (en fin d'application, évaluation en cours) 2014 : création d'un réseau de référents territoriaux pour les plantes exotiques envahissantes, animé par le pôle relais 2018-2023 : 3^e stratégie (en cours d'élaboration)	
Composition et organisation du Groupe de Travail	
Comité de pilotage : institutionnels, scientifiques et gestionnaires (notamment techniciens de rivière) Réseau de référents territoriaux : 228 personnes représentant près de 155 collectivités et autres structures (associations, syndicats de rivières...)	
Mode d'organisation par rapport au groupe de bassin :	
- Participation à au moins une des réunions organisées par an - Consultation régulière de la FCEN pour retour expériences, informations / connaissances sur des plantes, des méthodes	

de lutte, etc. notamment suite à des sollicitations par gestionnaire - Réception, consultation, recueil des informations envoyées par mail ou lettres d'information par le groupe de bassin et FCEN
Evolution depuis 2007
2008 : lancement d'une thèse sur la gestion des renouées 2014 : création d'un réseau de référents territoriaux pour les plantes exotiques envahissantes, animé par le pôle relais
STRATEGIE TERRITORIALE
Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial - Si possible faire un arbre des objectifs
→ 2e Stratégie (2012-2017) : - Volet lutte : réalisé par les gestionnaires en direct, pas d'actions opérationnels, plus coordination lien gestionnaire – recherche. Inciter les gestionnaires de milieux à mettre en place une stratégie d'intervention propre aux espèces exotiques envahissantes : formation et information des gestionnaires de bassins versants et des services techniques départementaux de gestion des routes (depuis 2009) et stratégie selon les enjeux locaux, les sites d'intervention prioritaires et le mode de gestion souhaité. - Volet communication / sensibilisation : action opérationnelle avec des formations collectivité, journées grand public, création d'une plaquette de sensibilisation avec la Chambre d'Agriculture. Retour et analyse des données de terrain, bilans annuels des interventions de gestion des exotiques envahissantes effectuées dans le département, information et sensibilisation des acteurs du territoire, en particulier ceux missionnés de veille active (syndicats de rivière, pêcheurs, agents communaux, randonneurs, agents de voirie, etc.) et relais de l'équipe Plan Loire grandeur nature - Volet coordination : animation d'un réseau référents créé 2014. - Volet recherche : en partenariat avec le laboratoire LEHNA de l'université Lyon 1 : programme de recherche sur les Renouées, expérimentations sur le terrain concernant les adaptations aux contraintes de terrain pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, les plantes pouvant être concurrentes aux Renouées, la gestion des déchets de Renouées, etc. Coordonner la thèse de 4 ans (2008-2012 sur la gestion des renouées et assurer le lien entre les gestionnaires et l'université Lyon 1. - Volet évaluation de la 2e stratégie (en cours) → Objectifs de la 2e stratégie (centrer sur les espèces végétales) : - Stabilisation voire régression des 3 espèces prioritaires - Prévenir l'installation des autres espèces à surveiller - Collecter et centraliser les informations et les connaissances → Objectifs pour l'élaboration de la 3e stratégie : - Intégrer les problématiques des espèces exotiques envahissantes animales - Coordonner la stratégie à celle du groupe de bassin - Intégrer au public ciblé par les actions les professionnels des BTP, les professionnels de la voirie (autoroutes, etc.), les professionnels du réseau ferré (SNCF) et les paysagistes.
Articulation de la stratégie territoriale avec
Documents stratégiques actuels antérieurs à la stratégie du bassin mais, pour le 3e document stratégique, volonté de se coordonner avec celui du groupe de bassin
Evolution depuis 2007
Nc
PLAN D'ACTION
Missions et activités « types » du Groupe Territorial
→ Réalisation d'un diagnostic départemental (2004) : - Répartition géographique des espèces exotiques envahissantes et cartographie au 1/25 000 des stations des cinq espèces prioritaires le long des cours d'eau par le Conservatoire Botanique National du Massif Central - Mise en place d'opérations de lutte - Recueil des besoins d'informations et d'outils d'aide à la décision des acteurs de terrain - Stratégie de gestion proposée et développée principalement pour la Renouée du Japon, les Jussies et l'Ambroisie (surtout depuis 2011) → CPIE Monts du Pilat : - Missions d'appui technique, de formation et de sensibilisation des acteurs du territoire - Assurer la collecte, la synthèse et la transmission des informations concernant l'écologie des plantes exotiques

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

envahissantes, les techniques de lutte employées et les préconisations de gestion au vu des recherches entamées
Modalités de suivi
Nc
Résultats observés attendus et non attendus
La plupart des actions ont pu être mises en place : programme de recherche mis en route, programme/formation pour élus, avec CA plus difficile : création de plaquette, révision guide plantes département, animation réseau référent (réunion annuelle), formation grand public. Une des rares actions non mises en place : formation des propriétaires d'étang sur les Jussies
Bénéficiaires des actions
- Volet lutte : Gestionnaire des milieux humides et syndicats de rivière - Volet communication : gestionnaires des milieux naturels, collectivités et élus, agriculteurs, grand public - Volet Coordination : référents plantes exotiques envahissantes : gestionnaires des milieux humides, syndicats de rivière, collectivités
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage
Réunion du comité de pilotage pour valider les orientations et les actions du pôle relais : 1 fois par an Rencontres des référents Plantes Invasives animées par le CPIE (2015, 2016 et 2017) Newsletter envoyée à la FCEN (mis en place depuis 2 ans) : entre 2 et 4 par an FCEN destinataire de toutes les informations qui circulent depuis le groupe territorial FCEN invité au comité départemental
→ Outils :
- Diffusion de la stratégie départementale de gestion des plantes exotiques envahissantes - Développement et diffusion d'une stratégie spécifique à la Renouée pour les techniciens de bords de route (2009-2010) : localisation et hiérarchisation des sites colonisés selon indicateurs de contraintes et biogéographiques + priorisation des actions de lutte sur les sites à enjeux forts + définition de différentes stratégies de la surveillance des foyers de colonisation à la tentative d'éradication - Outils de sensibilisation : livret « les plantes envahissantes dans le département de la Loire », CPIE des Monts du Pilat (2007), plaquettes de communication, affiches, échantillons de plantes, expositions sur l'ambrosie et sur les espèces exotiques envahissantes, vidéos, etc. - Guide de gestion des Renouées asiatiques - Guide de gestion des déchets de Renouée - Formations gratuites depuis 2013 pour les élus et agents des collectivités (agents, techniciens et élus de communes ou intercommunalités, en charge de la gestion des espaces verts, des routes et des travaux publics, etc.) - Participations aux manifestations organisées par le département - Dispositif pédagogique destiné aux élèves de l'enseignement primaire et du début du collège sur l'ambrosie - Formation à destination des agents de collectivités, animateurs de temps périscolaires ou éducateurs à l'environnement
Modes de financement
5 grands financeurs : département Loire, Région Rhône-Alpes, DDT42, ARS42, Agence de l'eau Loire-Bretagne Autres financeurs indirects : Europe avec le FEDER via le programme de recherche (plan Loire) Financeurs supplémentaires envisagés pour la 3e stratégie : DREAL
Budgets
Nc
Moyens humains dédiés
Pour CPIE : 0,5 ETP Pour le département : 1 personne mais par à temps plein

• Groupe de travail Pays de la Loire

TERRITOIRE

Localisation

Région, superficie, départements concernés etc.

Région : Pays de la Loire

Départements : Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée, Maine-et-Loire

Superficie : 32 082 km²

Façade Atlantique française

Zones naturelles d'intérêt

Principal affluent : la Loire

4 PNR : Brière, Normandie-Maine, Loire-Anjou-Touraine, Marais Poitevin.

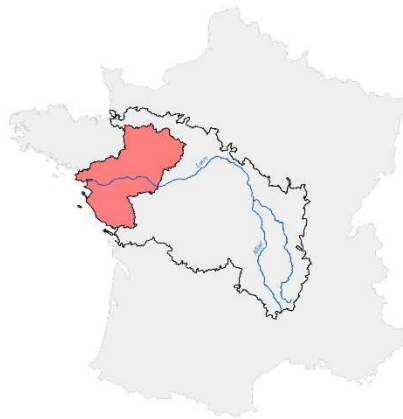
5 RNN : Marais communal de Saint-Denis-du-Payré, Lac de Grand-Lieu, Marais de Müllembourg, Baie de l'Aiguillon (Vendée), Casse de la Belle Henriette.

18 RNR : Étang du Pont de Fer, Marais de Brière, Basses-Brosses et Chevalleries, Bocage humide des Cailleries, Ferme de Choisy, Marais communal du Poiré-sur-Velluire, Tourbière de Ligné, Coteau et plateau de Tessé, Coteau et prairies des Caforts, Landes et tourbière des Egoutelles, Coteaux du Pont-Barré, Marais de la Vacherie, Bas-marais tourbeux de la Basse-Gouladière, Polder de Sébastopol, Marais de Cré-sur-Loir et la Flèche, Lac de Grand-Lieu, Prairies et roselière des Dureaux, Ferme de la Chauffetière.

4 Zones Humides protégées par la convention de Ramsar : Marais de Grande Brière et du Brivet, Lac de Grand-Lieu, Basses vallées angevines, Marais salants de Guérande et du Mès.

62 sites Natura 2000.

1 224 ZNIEFF continentales.



Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes

Enjeux mesurés à l'échelle d'un site (gestion réfléchie à l'échelle du site)

- Flore : Crassule de Helms (fiche co-élaborée avec le CBNB, GT IBMA) dans l'objectif de remonter les données au niveau national et inscrire cette espèce sur les listes nationales
- Faune : Ecrevisses de Louisiane, Raton-laveur, travail du GT sur la thématique animale à l'échelle des Pays de la Loire au printemps dernier

GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL

Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)

→ CEN Pays de la Loire (pilotage général) :

- Animation du comité régional des EEE

→ Agrocampus Ouest (animation de la commission scientifique) :

- Recherche appliquée, Veille scientifique, Expertise, Appui à la formation

→ MEEDDM et MAAP (commission « gestion-communication-information ») :

- Suivi et évaluation des interventions d'enlèvement et de gestion, Mise en place et fonctionnement des réseaux départementaux, Suivis cartographiques, Actualisation des guides techniques, Veille réglementaire, Mise en place d'actions de communication, d'information et de formation.

Plusieurs comités techniques :

- Comité technique recherche (accompagnement, priorisation des besoins de recherche), mettre en cohérence des problèmes récurrents à l'échelle régionale,
- Comité technique gestion (développer des techniques de gestion à différentes échelles),
- Comité technique prévention (sensibilisation, formation, communication)

Autres groupes :

- GT prise en compte des EEE dans les marchés publics des collectivités
- GT sur la faune invasive (créer une dynamique réseau entre les acteurs sur cette thématique)

Historique

2001 : mise en place d'un comité de gestion

2002 : mise en place d'un comité départemental Loire-Atlantique, présidé par le Conseil Général

2003 : mise en place d'un comité départemental Vendée, présidé par le Conseil Général, au sein de la cellule « Marais et rivières »

2007 : coordination départementale pour la Sarthe par la direction départementale des territoires, la fédération de pêche et le Conseil Général

Jusqu'en 2008 : coordination départementale du Maine-et-Loire par la fédération de pêche

2008 : mise en place d'une cellule d'animation et de suivi des travaux en rivières et zones humides (ASTER), accompagnement de la fédération de pêche pour animer et coordonner les actions à l'échelle du département (Maine-et-Loire).

Depuis 2008 : association du CBN Brest

Depuis 2016 : engagement du CEN des Pays de la Loire dans l'animation du réseau et la mise en œuvre d'un programme d'action en collaboration étroite avec le CBN Brest

Composition et organisation du Groupe de Travail

- Représentants du milieu scientifique et universitaire (Agrocampus, Université catholique de l'Ouest Angers, CEMAGREF, etc.)
- Services de l'Etat (direction départementale des territoires et directions départementales des territoires et de la mer)
- Etablissements publics (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Collectivités (Forum des marais atlantiques, conseil régional, conseils généraux, etc.)
- Conservatoire Botanique de Brest
- Associations (Fédérations de pêche, CORELA, FREDON)
- Parcs naturels Régionaux (Brière, Loire-Anjou, Touraine)
- Syndicats de rivières
- SMIDAP

Evolution depuis 2007

2007 : coordination départementale pour la Sarthe par la direction départementale des territoires, la fédération de pêche et le Conseil Général

Jusqu'en 2008 : coordination départementale du Maine-et-Loire par la fédération de pêche

Depuis 2008 : association du CBN Brest

2008 : mise en place d'une cellule d'animation et de suivi des travaux en rivières et zones humides (ASTER), accompagnement de la fédération de pêche pour animer et coordonner les actions à l'échelle du département (Maine-et-Loire).

Depuis 2016 : engagement du CEN des Pays de la Loire dans l'animation du réseau et la mise en œuvre d'un programme d'action en collaboration étroite avec le CBN Brest

STRATEGIE TERRITORIALE

Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial

3 principaux axes en 2017 :

- **1er axe : Poursuivre l'animation du réseau « EEE »** en Pays de la Loire (aller chercher les différentes compétences sectorielles et géographiques : différents comités techniques mis en place)

Travail du GT sur la compréhension des perceptions différentes sur les EEE (étude ethno-sociologique sera réalisée en 2018 à l'échelle régionale : 80% humain, 20% technique) : comprendre ce qui va motiver les acteurs à s'impliquer pour utiliser les bons outils sur cette thématique

- **2ème axe : Mobiliser les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels** (mise en place d'une stratégie régionale de formation et de communication)

2019 : avoir un colloque régional sur les EEE : souhait d'une politique régionale des EEE (décisions doivent revenir aux élus et non aux techniciens, aide à la décision pour les élus), mise en place d'outils et méthodes d'aide à la décision des élus, sur le terrain au cas par cas

- **3ème axe : Développer et coordonner l'accompagnement opérationnel auprès des collectivités et des gestionnaires d'espaces naturels** : mise en œuvre en 2016 plutôt sur les espèces émergentes → élaboration d'un « dispositif mutualisé de détection précoce et de réaction rapide » + dispositif global d'accompagnement lié à l'aide à la décision des EEE (démarche d'évaluation des risques avec les acteurs pour construire une évaluation priorisée des risques avec identification des objectifs pour déterminer des plans d'action)

Le 3ème axe est la pièce maitresse du dispositif.

Les objectifs sont :

- Structurer et de mutualiser les compétences au sein du réseau régional
- Favoriser une approche « milieu naturel » afin de gérer les espèces exotiques envahissantes de façon systémique et en

tenant compte des facteurs de résistance et de résilience ; - Privilégier une évaluation multicritère des enjeux en intégrant les invasions biologiques dans le cadre d'une gestion globale des milieux ; - Favoriser une prise de décision fondée sur une évaluation des risques et une analyse de scénarii de gestion. - Développer une réponse à caractère opérationnel auprès des gestionnaires et collectivités tout en prenant appui sur la mutualisation des compétences et des moyens à l'échelle régionale - Poursuivre l'animation d'un réseau « espèces exotiques envahissantes » en Pays de la Loire. - Mobiliser les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels. - Développer et coordonner l'accompagnement opérationnel auprès des collectivités et des gestionnaires d'espaces naturels.
Articulation de la stratégie territoriale avec En lien avec les dispositifs pilotés par l'ONCFS et ceux pilotés par la FREDON Echelle nationale : GT IBMA Echelle du bassin de la Loire : FCEN, GTT ORENVA, un peu avec le CEN Normandie, Centre, Auvergne
Evolution depuis 2007 Nc
PLAN D'ACTION
Missions et activités « types » du Groupe Territorial → Comité régional Pays de la Loire : - Guide technique de gestion (2004 puis 2006) - Plaquette de communication grand public (2007 puis 2010) - Nombreux documents techniques - 2 journées de formation en 2005 - Base de stockage de données (présence de plantes) et outils de saisie (2008) - Synthèse bibliographique (2009) - Expertises scientifiques (marais de l'Eudre et Brière) - Journée régionale d'information (2009) - Document stratégique (2008) pour maitres d'ouvrage et financeurs - Appui technique - Expérimentations - Analyse de l'efficacité des chantiers - Formations et présentations de l'action du comité dans les différents départements des Pays de la Loire, en Bretagne, en Basse-Normandie et en Aquitaine (2008, 2009 et 2010). - Partenariat avec l'organisation mise en place par le Conseil régional Poitou-Charentes - Participation au groupe Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels - Organisation d'un colloque régional "les plantes exotiques envahissantes en Pays de la Loire" et la formalisation de la stratégie régionale pour la gestion des plantes exotiques envahissantes (2011) - Développement d'un dispositif de « détection précoce et réaction rapide » : signalement d'espèces exotiques à caractère potentiellement envahissant, validation du signalement, évaluation des risques, engagement d'actions avec discernement et information des parties prenantes → CBN Brest : - Publication et mise à jour régulière d'une liste régionale des plantes exotiques envahissantes, potentiellement exotiques envahissantes et à surveiller → CEN Pays de la Loire : - Animation des comités techniques thématiques réunissant les membres du réseau régional EEE et des groupes de travail spécifiques initiés en fonction des besoins → Comités techniques : - Prévention (sensibilisation, formation, communication) - Gestion des espèces exotiques envahissantes (développement et mise en œuvre de dispositifs opérationnels d'accompagnement des gestionnaires et collectivités) - Recherche (accompagnement, priorisation des besoins de recherche)

→ Autres groupes de travail :

- Prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans les marchés publics
- Faune invasive

→ Comité départemental Loire-Atlantique :

- Validation des dossiers de demandes de financement
- Mise en place d'un programme d'action
- Bilans des chantiers financés + programmation des chantiers prévus + présentation annuelle aux gestionnaires des milieux naturels
- Réseau d'observateurs : syndicats de rivière, de bassin et de marais, fédération de chasse, ONEMA, associations de protection de la Nature, AAPPMA, etc.

→ Département de la Mayenne :

- Pas de comité départemental
- Coordination départementale assurée par la fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et par le Conseil Général
- Collecte de fiches de chantiers et de fiches de présence d'espèces exotiques envahissantes pour la réalisation de cartes régionales et départementales
- Réseau d'observateurs : syndicats de rivière et de bassin.

→ Département de la Sarthe :

- Pas de comité départemental
- Journée de formation pour les techniciens de rivière et autres organismes concernés par la problématique des espèces exotiques envahissantes
- Envoi des fiches à la DDT pour transmission à la DREAL
- Réseau d'observateurs : syndicats de rivière et de bassin, fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Conseil Général.

→ Comité départemental de Vendée :

- Inventaire cartographique et animation par la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Réponse à une vision globale à la fois technique et financière sur la politique de gestion des milieux aquatiques en Vendée
- Validation et aide à la programmation des dossiers de demandes de financement
- Bilans des chantiers financés + programmation des chantiers prévus
- Réseaux d'observateurs : syndicats de rivière et de bassin, FDGDON, ONEMA, DDTM

→ Département du Maine-et-Loire :

- Pas de comité départemental
- Signatures de conventions entre partenaires + mise à disposition gratuite de l'outil STERNE pour les structures compétentes en gestion des milieux naturels, le tout géré en grande partie par la fédération de pêche
- Accompagnement et fournitures d'explications aux maîtres d'ouvrages lors des chantiers par la cellule ASTER
- Réseau d'observateurs : syndicats de rivière et de bassin, ONEMA, FDGDON, ONCFS

Modalités de suivi

→ Comité régional Pays de la Loire : Cartographie régionale (2001 à 2008)

→ Comité départemental Loire-Atlantique : Suivis et cartographies de la présence d'espèces exotiques envahissantes

→ Département de la Mayenne : Prospections et interventions sur les grandes renouées

→ Département de la Sarthe : Prospection annuelle par le CG de la Sarthe aval et du Loir

→ Comité départemental de Vendée : Suivis et cartographies de présence d'espèce exotiques envahissantes

→ Département du Maine-et-Loire : Cartographie des espèces envahissantes (sous STERNE)

Résultats observés attendus et non attendus

Nc

Bénéficiaires des actions
Gestionnaires des milieux naturels et Collectivités
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage
→ Comité départemental Loire-Atlantique : Présentation annuelle aux gestionnaires de milieux naturels - Des suivis et cartographies de la présence d'espèces exotiques envahissantes, - Des bilans des chantiers financés et de la programmation des chantiers prévus. → Comité départemental de Vendée : Présentation annuelle aux gestionnaires de milieux naturels - Des suivis et cartographies de la présence d'espèces exotiques envahissantes, - Des bilans des chantiers financés et de la programmation des chantiers prévus. → Département du Maine-et-Loire : - 2 réunions techniques par an organisée par la cellule ASTER - Outil utilisé pour la cartographie : STERNE
Modes de financement
DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne, et autofinancements Toujours en attente d'aides financières de la Région En 2016 : demande d'aides FEDER (dossier demande beaucoup de temps à monter et à justifier, en 2017 pas sûrs de déposer une demande FEDER) → Comité départemental Loire-Atlantique : Financements des interventions sur les espèces exotiques envahissantes végétales (prise en charge des coûts salariaux ou subvention des travaux à 50 %) → Département de la Mayenne : Financement des interventions sur les espèces exotiques envahissantes végétales à hauteur de 20 % par le Conseil général, dans le cadre des Contrats restauration entretien établis avec l'Agence de l'eau → Département de la Sarthe : Financement et réalisation du suivi des zones infestées et des chantiers d'arrachages par le CG. Pour le reste du département : signalement ponctuel par les membres du réseau et chantiers financés par dans le cadre des CTMA. → Comité départemental de Vendée : Le Conseil général finance actuellement les interventions sur les espèces exotiques envahissantes végétales. Le taux de subvention varie en fonction du type de milieu concerné (cours d'eau ou marais) et du type d'opération (isolée ou coordonnée) : - Sur les cours d'eau, le Conseil général peut apporter une subvention à hauteur de 30 % dans le cadre des Contrats restauration entretien (opérations coordonnées) établis avec l'Agence de l'eau et de 20 % sur les opérations isolées ; - Sur les marais, la subvention du Conseil général est de 50 % pour les opérations coordonnées et 25 % pour les opérations isolées. → Département du Maine-et-Loire : Actuellement le Département finance les actions de lutte contre les exotiques envahissantes à hauteur de 30 % « sous réserve de validation par les services départementaux d'un cahier des charges précisant les conditions techniques d'arrachage et d'élimination des végétaux. »
Budgets
En 2016 : 8000 € du FEDER, en 2017 : principalement du temps
Moyens humains dédiés
1 ETP (réparti entre 2 salariés, à Nantes et au Mans)

• Groupe de travail Poitou-Charentes

TERRITOIRE

Localisation

Région : Nouvelle-Aquitaine (ancienne région Poitou-Charentes)
Départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
Superficie : 25 809 km²
Façade Atlantique française

Zones naturelles d'intérêt

Principaux affluents : la Vienne, la Charente, la Sèvre niortaise et la Seudre

1 PNR : Marais Poitevin
7 RNN : Pinail, Lilleau-des-Niges, Marais d'Yves, Moëze-Oléron, Toarcien, Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime), Astoblème de Rochechouart-Chassenon
2 RNR : Vallée de la Renaudie, La Massonne
1 Zone Humide protégée par la convention de Ramsar : Marais du Fier d'Ars
82 sites Natura 2000
651 ZNIEFF continentales



Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes

→ Enjeux EEE :

- Essor important du phénomène d'invasion et de proliférations des espèces végétales exotiques dans les cours d'eau et les zones humides
- Nuisances sur le fonctionnement des hydrosystèmes tant pour la biodiversité que pour les usages
- Protéger la biodiversité et les écosystèmes
- Réduire les impacts négatifs sur les usages liés à l'eau des rivières et des zones humides

→ Espèces prioritaires :

- Les Jussies
- Le Ragondin
- Les espèces émergentes surtout au niveau des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Ciblées sur la flore des berges et aquatique.

GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL

Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)

3 niveaux d'acteurs : les observateurs de terrain, les coordinateurs de bassin (9) et la cellule d'animation ORENVA (3)

→ Cellule d'animation :

- Région Poitou-Charentes : à l'initiative du projet, gestion de la partie administrative.
- Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) : élaboration et maintenance des outils « base de données » et « exploitation de données », conception et de développement de bases de données, de systèmes d'information et de sites internet et gestion de la cartographie.
- Forum des Marais Atlantiques (FMA) : expertise sur les espèces exotiques envahissantes, coordination et animation de l'organisation du réseau des acteurs et circulation et valorisation de l'information

→ Comité de pilotage :

28 membres qui font la validation des actions de l'observatoire. GT associé : Comité régional Pays de la Loire et Groupe de bassin, CBNSA associé.

→ Mode d'organisation par rapport au groupe de bassin :

Participation aux réunions, aux travaux d'actions, échanges techniques et d'informations.

Historique

Point de départ pour la création du groupe territorial et de l'ORENVA : la Région Poitou-Charentes souhaite accompagner les gestionnaires de cours d'eau et les syndicats de rivière dans la gestion des espèces exotiques envahissantes : lancement d'une enquête en 2007 pour répondre au mieux aux besoins des gestionnaires, puis création ORENVA en 2008.

1994 : élaboration de protocoles de suivi et de gestion sur le Marais Poitevin par l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et le CEMAGREF

1999 : organisation de campagnes de suivi et d'opérations de lutte ponctuelles en Charente-Maritime par l'Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)

2003 : mise en place d'un observatoire départemental des plantes envahissantes en Charente et coordination des campagnes d'observation et d'arrachage par le Conseil Général

2005 : étude sur les plantes exotiques envahissantes et patrimoniales des rivières du département de la Vienne et campagnes d'arrachage manuel par le CPIE Seuil du Poitou (dans le cadre du Plan Loire grandeur nature 2)

2006 : lancement d'une nouvelle politique pour la gestion des rivières, en cohérence avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau par la région Poitou-Charentes

2006 : création d'un groupe de travail.

2007 : enquête lancée par la Région.

2008 : mise en place de la cellule d'animation de l'ORENVA avec l'ORE, le FMA et la Région

2008 : évolution du groupe de travail en comité de pilotage.

2009 : début du fonctionnement de l'ORENVA

Composition et organisation du Groupe de Travail

→ Groupe de travail :

Partenaires techniques et financiers, acteurs ayant une expérience significative sur la problématique des plantes exotiques envahissantes

→ Comité de pilotage : 28 membres + GT associé : Comité régional Pays de la Loire et Groupe de bassin + CBNSA associé.

Validation du projet à chaque étape

Participation possible au comité technique

Agences de l'eau, conseils départementaux, services de l'Etat et établissements publics concernés, associations et collectivités d'envergure régionale/départementale, bassin versant et/ou ayant une expérience significative sur la question des plantes exotiques envahissantes

→ ORENVA : ORE + FMA + Région

Observateurs ou opérateurs de niveau 1 : syndicats de rivières, associations, communes ou communautés de communes, etc.

Coordinateurs de bassin ou opérateurs de niveau 2 : Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise, EPTB Sèvre Nantaise, Syndicat mixte Vallée du Thouet, Charente Eaux, SMA SAGE Seudre, UNIMA, EPTB Charente, SYMBO, EPTB Vienne.

Coordinateurs régionaux ou niveau 3 : cellule animation (ORE, FMA et Région) et comité de pilotage (28 membres dont le CBNSA)

Coordination inter-régionale ou niveau 4 : Groupe de Travail Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA), groupe de travail Loire-Bretagne espèces exotiques envahissantes, Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin, Réseau régional espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire

Evolution depuis 2007

Fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine : changement d'échelle, attente des lignes directrices de la nouvelle région, trouver une entente et travailler avec les autres observatoires du territoire, prise en compte du bassin Adour-Garonne couvrant désormais 71% de cette nouvelle région, renforcer les liens avec CBNSA pour l'échange de données, projet de création d'une agence régionale pour la biodiversité.

29% de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine en bassin Loire-Bretagne (contre 50% ancienne région Poitou-Charentes) : fil conducteur maintenu avec le bassin de la Loire notamment pour un souci de cohérence mais de nouvelles problématiques apparaissent aussi sur d'autres territoires.

Paradoxe dispositif : le territoire est à cheval sur 2 bassins mais l'appui ne vient jusqu'alors que du bassin Loire-Bretagne car il est le plus expérimenté sur les problématiques des espèces exotiques envahissantes.

Evolution compliquée, ralentie par rapport à la création de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine, dans l'attente de nouvelles lignes directrices.

STRATEGIE TERRITORIALE

Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial

- Accompagner et fédérer les gestionnaires locaux dans la maîtrise des phénomènes invasifs
- Guider les choix tactiques des gestionnaires et de leurs partenaires financiers, dans la gestion de ces espèces
- Appui technique aux gestionnaires et accompagnement parfois poussé sur les espèces émergentes

→ Objectifs Stratégiques :

- Comprendre et suivre les phénomènes invasifs
- Mettre en place un réseau d'acteurs
- Développer un outil d'aide à la décision pour guider les choix de gestion

→ **Objectifs Opérationnels :**

- Mettre en place un observatoire : collecter des données, proposer ses services via le retour des observateurs de terrain

→ **Enjeux de l'ORENVA :**

- Préserver la biodiversité, à partir d'une meilleure connaissance de la dynamique de prolifération des espèces et d'une veille sur les espèces émergentes et les sites non envahis
- Partager les connaissances et l'expérience par la mise en place d'un réseau d'acteurs et de procédures d'échange entre eux
- Disposer d'un outil d'aide à la décision, par l'analyse des données, les échanges sur les plans de gestion
- Rechercher la cohérence avec les outils et les démarches existantes
- Informer et sensibiliser le grand public dans un but préventif

→ **Poursuivre le développement de l'ORENVA :**

- Pérenniser et densifier le réseau de partenaires de façon à couvrir la totalité du territoire régional
- Optimiser les outils de collecte de données (fiches de terrain, base de données, outils de transfert des données)
- Mettre en œuvre des supports de valorisation des données définis collectivement et diffuser de l'information à différents publics
- Mettre en place un protocole de validation des données.

Articulation avec le groupe de bassin, les autres groupes territoriaux, les autres dispositifs à d'autres échelles...

→ **Avec les autres groupes territoriaux du bassin Loire :**

- GT Pays de la Loire associé au comité de pilotage du groupe Poitou-Charentes et présence de l'ORENVA dans le groupe de travail des Pays de la Loire : Echange à double sens sur les méthodes de travail, la veille et la connaissance.
- Avec la fusion des régions : rapprochement avec le GT Limousin et l'observatoire de la faune sauvage d'Aquitaine (vers une articulation et mutualisation).
- Avec le groupe de bassin : participation aux réunions, aux travaux d'actions, échanges techniques et informations.

→ **Hors du bassin Loire :**

- GT IBMA concernant les problématiques en région Nouvelle-Aquitaine sur les écrevisses et les ragondins
- L'ORE travaille aussi avec le réseau EAU (RPDE) et le réseau BIODIVERSITE (RPAPN) de l'ancien territoire de Poitou-Charentes ce qui permet de rencontrer d'autres acteurs, d'avoir d'autres retours d'expériences et d'échanger les connaissances.

Evolution depuis 2007

Attente des lignes directrices de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine pour poursuivre les évolutions proposées les années précédentes.

PLAN D'ACTION

Missions et activités « types » du Groupe Territorial

- Animation du réseau, formations, expertises, appui technique aux gestionnaires et accompagnement parfois poussé sur espèces émergentes.
- Développement et maintenance sur les outils de remontée de données (interface, outils d'import...),
- Réalisation d'outils pour la veille (guide observateur et gestionnaire, protocole de détection rapide alerte),
- Organisation de temps d'échanges entre gestionnaires (rencontre des acteurs, journées techniques)
- Diffusion d'outils de sensibilisation
- **Observateurs ou opérateurs de niveau 1 :** inventaires, saisie et transmission des données (aux opérateurs de niveau 2 et 3), et élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des plantes exotiques envahissantes.
- **Coordinateurs de bassin ou opérateurs de niveau 2 :** collecte et restitution des données à l'échelle de leur territoire et relais de l'information entre les niveaux 1 et 3.
- **Coordinateurs régionaux ou niveau 3 :** élaboration et mise à disposition des outils uniformisés, exploitation les données de portée régionale, conception des actions pédagogiques.
- **Coordination inter-régionale ou niveau 4 :** coordination avec les régions voisines – qui partagent des bassins versants avec le Poitou-Charentes – et avec les Systèmes d'information sur l'eau (SIE) nationaux ou de bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Modalités de suivi

Nc

Résultats observés attendus et non attendus

Remontée de nombreuses données par les observateurs et les acteurs.

Contributeurs à l'ORENVA de plus en plus nombreux.

Les acteurs impliqués soulignent la nécessité de conserver un observatoire évolutif.

Objectifs atteints en majorité : observatoire fonctionnel et évolutif + acteurs satisfaits

Bénéficiaires des actions

Prioritairement (et historiquement) les gestionnaires de cours d'eau et les syndicats de rivière

Egalement ciblés : les gestionnaires des espaces naturels, les associations naturalistes, les collectivités (élus, agents) et le grand public (via des expositions et des affiches)

Sciences participatives visant le grand public : volonté de mise en place mais en standby dû à la formation de la nouvelle région (changement de l'échelle)

MOYENS ALLOUES

Description du fonctionnement et du pilotage

Réunion 1 fois par an du comité de pilotage

Réunion régulière du comité technique pour les questions techniques liées à l'élaboration et au fonctionnement de l'ORENVA

Charte d'objectifs et d'engagements pour chaque catégorie d'acteurs du réseau

→ Outils :

- Fiche d'inventaire des espèces présentes
- Fiche de suivi de chantier
- Fiche terrain « d'intervention »
- Cartes régionales sur les prospections effectuées (toutes espèces envahissantes confondues), sur l'état d'envahissement des Jussies, sur les linéaires ayant fait l'objet (ou non) d'intervention.
- Carte des plantes exotiques envahissantes aquatiques autres que les Jussies
- Carte des plantes exotiques envahissantes terrestres implantées en berge
- Carnet de relevés (consigne des fiches et cartes)
- Base de données régionale
- Outil de transfert de données entre les bases de données
- Interface internet (saisie et consultation de données et autres informations)
- Journées de formation pour la reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes

Modes de financement

Les demandes de financement sont déposées par les deux structures : FMA et ORE

Jusqu'en 2014 : Région Poitou-Charentes, FEDER au titre du Plan Loire grandeur nature de 2008 à 2014, Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Depuis 2015 : FEDER au titre de la Région Poitou-Charentes, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle-Aquitaine, Union Européenne (fonds FEDER) : au titre du Plan Loire grandeur nature de 2008 à 2014, puis dans le cadre du "Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020" Poitou-Charentes en 2015 et 2016.

Budgets

La stratégie (objectifs et programme d'actions) est réfléchi en fonction des moyens à disposition pour mettre en place les actions afin de pouvoir mettre en œuvre tout ce qui est prévu dans cette stratégie en gardant une cohérence avec le budget.

Moyens humains dédiés

FMA : 1 chargé d'études (0,5 ETP sur l'année) + 1 à 2 autres personnes ponctuellement (expertise cartographique et expertise EEE)

ORE : 1 chargé d'études (presque 0,25 ETP, missions techniques et administratives) + 1 informaticien (base de données et outil techniques) : au total maximum 0,4 ETP

Région : 1 personne à moins de 0,2 ETP pour le suivi de l'ORENVA (comité pilotage...)

• Groupe de travail Vienne

TERRITOIRE

Localisation

Région, superficie, départements concernés etc.

Régions : Nouvelle Aquitaine et Centre-Val-de-Loire

Départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Indre et Indre-et-Loire

Superficie : 21 160 km²

Zones naturelles d'intérêt

Cours d'eau, ENS, parcs et réserves, etc.

Principaux affluents : la Vienne, la Creuse, le Clain et le Taurion.

5 PNR : Marais Poitevin, Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Brenne, Loire-Anjou-Touraine

6 RNN : Pinail, Toarcien, Astoblème de Rochechouart-Chassenon, Tourbières des Duges, Etangs des Landes, Chérine

2 RNR : Vallée de la Renaudie, Bois des Roches

1 Zone Humide protégée par la convention de Ramsar : La Brenne

108 sites Natura 2000

1 174 ZNIEFF continentales



Enjeux régionaux en matière de biodiversité et d'espèces exotiques envahissantes

Action sur la Flore et surtout les milieux aquatiques : L'EPTB Vienne forme et sensibilise les techniciens de rivières sur les plantes exotiques envahissantes aquatiques et de berges.

Les techniciens de rivières interviennent principalement sur les Jussies, les Renouées asiatiques, la Balsamine de l'Himalaya, l'Erable negundo..., un peu sur les espèces émergentes

GROUPE DE TRAVAIL TERRITORIAL

Structure(s) coordinatrice(s) et animatrice(s)

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), le porteur de projet est un syndicat mixte ouvert

Historique

2007/2008 : réalisation d'une enquête sur la thématique des PEE dans le cadre du SAGE Vienne

2009 : constitution et animation d'un groupe de travail par l'EPTB Vienne (car constat d'un manque de coordination)

2010 : dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Plan Loire grandeur nature pour la création d'un groupe de travail

2011 : déploiement complet du dispositif du groupe de travail

Composition et organisation du Groupe de Travail

Fonctionnement du dispositif de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne

Thématique	Acteur	Action
Animation	EPTB Vienne	Animation de la démarche
		Animation/Organisation réunion du Comité de pilotage
		Participation aux groupes de travail LB et régionaux
Connaissance	EPTB Vienne	Suivi des actions mises en œuvre sur le bassin
		Collecte, traitement et analyse des données
		Mise en forme et diffusion des données
		Echange avec les groupes régionaux du bassin (ORENVA, GTPI Centre-Val de Loire, Observatoire du Limousin)

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

	Structures à compétence rivière (syndicats de rivière, regroupements de communes), FDGDON 87, CPIE23	Prospection, relevé de terrain
	CBN	Transmission aux organismes chargés de la collecte des données (EPTB Vienne, ORENVA, CBN)
Sensibilisation, communication, formation	EPTB Vienne	Mise à disposition de données
		Relais d'information entre les différents niveaux d'acteurs
		Diffusion d'outils de communication existants
		Formation des opérateurs de terrain (en partenariat avec les groupes régionaux le cas échéant)
Veille	EPTB Vienne	Valorisation des informations sur internet
		Transmission aux gestionnaires de milieux aquatiques des informations sur les espèces émergentes
Gestion	EPTB Vienne	Orienter les gestionnaires de milieux aquatiques
		Favoriser la cohérence entre les actions
	Structures à compétence rivière (syndicats de rivière, regroupements de communes)	Réalisation des travaux, suivi et évaluation

→ Porteur de projet et maître d'ouvrage : EPTB

- Faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la gestion de l'eau,
- Assurer un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.

→ Prestataires actuels : CBNMC, (Formation)

- Prestataires passés : Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE des Pays Creusois, etc.) FREDON Poitou-Charentes (expertise)

→ Partenaires : Conservatoires botaniques nationaux (massif central et bassin parisien), Observatoire régional de l'environnement en Poitou-Charentes (ORE), Forum des marais atlantiques (FMA), (ORENVA), FDGDON87, CPIE des Pays creusois, CEN Centre-Val de Loire :

- Apporter des compétences spécifiques
- Mener à bien les différentes actions

→ Opérateurs de terrain : Suite à l'évaluation de 2013, l'EPTB Vienne a recentré son action en faveur des gestionnaires de milieux aquatiques : Collectivités locales ou leur regroupement (syndicats de rivière, etc.)

- Principaux interlocuteurs,
- Collecter les informations lors de prospections,
- Alimenter la base de données,
- Mettre en œuvre des interventions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Evolution depuis 2007

2007/2008 : réalisation d'une enquête sur la thématique des PEE dans le cadre du SAGE Vienne

2009 : lancement du dispositif du groupe de travail

2010 : dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Plan Loire grandeur nature pour la création d'un groupe de travail

2011 : déploiement complet du dispositif du groupe de travail

2013 : évaluation du dispositif et réajustement tenant compte de l'émergence d'acteur départementaux qui renforce le dispositif : CPIE des pays creusois et FDGDON 87

STRATEGIE TERRITORIALE
Objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe territorial - Organiser les opérateurs de terrain dans le suivi et la gestion de ces espèces à l'échelle du bassin de la Vienne - Orienter les interventions des maîtres d'ouvrage sur les secteurs les plus problématiques - Gérer les données collectées - Constituer et animer un groupe de travail associant les opérateurs de terrain - Organiser les échanges de connaissances et les formations des opérateurs de terrain - Apporter un appui technique aux opérateurs de terrain - Sensibiliser et former les acteurs sur ce thème - Assurer l'interface avec les organismes référents et notamment avec le groupe de travail Loire-Bretagne. - Evaluer la prolifération des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne
Articulation de la stratégie territoriale avec GT Poitou-Charentes, GT Centre Val de Loire, GT Limousin
Evolution depuis 2007 Suite à évaluation de 2013, actions à destination essentiellement des gestionnaires de milieux aquatiques. Prise en compte des nouveaux acteurs départementaux impliqués dans la thématique.
PLAN D'ACTION
Missions et activités « types » du Groupe Territorial - Proposer des formations pour les techniciens (2011 : reconnaissance des principales espèces, chaque année un thème différent, relai d'informations pour savoir quelle formation peut être intéressante, sollicitation régulière par rapport à leurs besoins), formation SIG (gestion de données), etc. - Agréger des données transmises par les gestionnaires de milieux aquatiques : création de cartes, mise à disposition des données collectées et des données des partenaires - Organiser les échanges d'expériences entre les gestionnaires de milieux aquatiques - Mettre à disposition des informations sur la thématique
Modalités de suivi Pas de rapports d'activité. Bilans envoyés aux financeurs Invitation du groupe bassin au Copil durant lequel le bilan est présenté et envoi des comptes-rendus.
Résultats observés attendus et non attendus Animation, Diffusion d'informations, Recueil d'expérience, Comité de pilotage, Participation aux groupes régionaux et de bassin, Suivi et évaluation, Information, Communication, Diffusion des résultats, Formation, Sensibilisation, Gestion des données, Collecte, traitement et intégration des données dans la base du bassin Vienne (+ Expertise, Apports de conseils téléphoniques, Apports de conseils sur le terrain avant 2014)
Bénéficiaires des actions Gestionnaires de milieux aquatiques (« techniciens de rivière » principalement) et ponctuellement particuliers (contacts avec les propriétaires d'étangs)
MOYENS ALLOUES
Description du fonctionnement et du pilotage Liste des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne avec les particularités régionales
Modes de financement 20% d'autofinancement jusqu'en 2015 inclus Agence de l'eau Loire-Bretagne Union européenne dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional

Budgets

Année	Budget (fonctionnement uniquement)
2010	6 607 €
2011	10 948 €
2012	9 522,96 €
2013	8 476,48 €
2014	8 643,96 €
2015	18 931,65 €
2016	6 427,69 €

Moyens humains dédiés

Environ 0,15 ETP sur la thématique des EEE. Varie selon les années

3.1.2.3.3 Analyse comparative des GTT

Les neuf GTT paraissent assez bien répartis sur l'ensemble du bassin. Cependant les limites (géographie et compétence) de certains des groupes ne sont pas claires. Il est possible qu'il y ait des zones de superpositions ou, au contraire, des lacunes sans que cela soit perceptible.

L'émergence du GTT Bourgogne permettra de compléter le dispositif à l'est du bassin de la Loire.

L'objectif global des GTT retranscrit celui du GTB. Il s'agit de créer des échanges entre les acteurs impliqués dans la problématique des EEE et de collecter et faire circuler la connaissance pour consolider les informations existantes. A cette fin, les GTT ont été libres de décider de leur organisation, leur structuration et même de leurs objectifs et de leurs moyens. **Par conséquent, on observe des choix différents :**

- Des organisations variées

Les structures impliquées dans l'animation des GTT sont différentes d'un groupe à l'autre. En effet, 4 GTT sont gérés par des associations (CEN, CPIE), 3 GTT sont gérés par des structures publiques (EPTB, ONCFS, DREAL, CBN, etc.) et 2 GTT sont co-gérés par une association et une structure publique (CEN et CBN).

Au vu des données collectées, il semble que le type de structure animatrice (association et/ou publique) n'a pas d'influence sur les moyens du groupe et, par conséquent, sa dynamique et ses actions.

La composition des GTT est très variable. Les membres sont plus ou moins nombreux. Ils regroupent des partenaires institutionnels, scientifiques et techniques. Il faut noter la spécificité du GTT Centre Val de Loire Faune qui est composé de référents par groupe taxonomique.

La composition des GTT est donc à l'image de celle du GTB, très diversifiée, permettant ainsi de répondre à l'objectif de créer des échanges entre tous les acteurs impliqués dans cette problématique.

Les CEN et CPIE sont généralement responsables des aspects organisationnels et de la coordination de certains GTT, ainsi que de la diffusion des informations, l'élaboration d'outils et l'accompagnement des acteurs. Les Conservatoires Botaniques Nationaux (Massif Central, Bassin Parisien, Sud-Atlantique, Brest) sont responsables de la collecte des données sur les espèces végétales exotiques envahissantes dans huit des neuf GTT. Un CBN est directement impliqué dans deux GTT. En plus du volet « Connaissances », il est également impliqué sur les actions de formation avec l'élaboration d'outils relatifs aux plantes exotiques envahissantes.

De manière générale, le rôle de chaque membre du GTT est clairement défini et cohérent avec les compétences de chacun.

D'un point de vue gouvernance, les GTT ont fait des choix différents (comités techniques, comité de pilotage, réseau de référents, réseaux d'observateurs, etc.). Trois des GTT ont un comité de pilotage, qui est décisionnaire pour valider la stratégie territoriale et le plan d'actions. Ce comité réalise également le suivi et l'évaluation des actions. Le GTT du Centre Val de Loire Flore possède un groupe de travail, constitué de partenaires institutionnels et techniques, et de structures privilégiées pour l'animation des réseaux locaux. Le GTT Pays de la Loire, quant à lui, est composé de trois comités techniques (recherche, gestion et prévention), d'un groupe de travail consacré à la faune exotique envahissante et d'un groupe de travail pour la prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans les marchés publics des collectivités, qui complètent tous trois le CEN (structure animatrice). Ce GTT est également décliné à l'échelle départementale avec un comité départemental et un réseau d'observateurs.

Le mode de gouvernance ne semble pas influencer sur les résultats des différents groupes. Cependant, il faut noter que l'organisation des GTT des Pays de la Loire, Limousin et du Centre Val de Loire Flore repose sur des déclinaisons départementales. Cela leur permet de :

- Démultiplier les relais au plus près du territoire,
- Mettre en place des actions à une échelle plus fine et donc potentiellement plus adaptées aux enjeux locaux.

Cette organisation présente une réelle plus-value dans l'échange d'information entre les acteurs contre les espèces exotiques envahissantes.

- Des stratégies différentes

Même si les GTT sont avant tout des structures axées sur les aspects stratégiques de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, certains d'entre eux se sont impliqués dans ses aspects opérationnels. C'est le cas par exemple du GTT Basse Normandie qui a mis en place une brigade d'intervention saisonnière. Cette brigade permet de réaliser des chantiers de gestion des plantes exotiques envahissantes et d'avoir un suivi des chantiers ainsi qu'une remontée systématique des données.

Cette initiative est enviée par d'autres GTT souhaitant s'ancrer dans l'opérationnalité.

- Des moyens hétérogènes

Les moyens humains sont très différents d'un groupe à l'autre. En effet, certains groupes ont des moyens humains représentant à l'année moins de 0,2 ETP (équivalent temps plein) ; alors que d'autres groupes possèdent des moyens humains plus conséquents avec 1 à 2 ETP à l'année.

Certaines similitudes sont également observées :

- Des moyens humains et financiers limités

L'ambition des GTT est clairement limitée par leurs **moyens humains**. Selon leurs dires, ils adaptent leurs objectifs et leur programme d'action en fonction de leur ressource humaine. Il est donc rare que les actions prévues par les GTT ne soient pas réalisées ; mais les actions et les résultats escomptés sont souvent de faible ampleur au regard de l'enjeu. De plus, il existe un important roulement de personnes dans les structures impliquées dans certains GTT, ce qui peut limiter leur évolution.

Les moyens humains sont jugés insuffisants par la plupart des GTT. Ils représentent, avec le renouvellement des personnels important (une majorité de personnes interrogées avait moins d'un an d'ancienneté dans le poste), un frein à la dynamique et à l'évolution des GTT.

Les **moyens financiers** sont très peu détaillés pour la majorité des GTT. Cependant, les GTT estiment qu'ils sont insuffisants. Ces manques de moyens restreignent les GTT dans leurs actions. Les financements mobilisés sont relativement communs à tous les GTT : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (qui représente près de 40% des financements) et le FEDER (dont le Plan Loire pour au moins cinq GTT).

Les moyens financiers sont peu connus. Les informations recueillies ne permettent pas d'analyser finement les moyens financiers concernés.

- Un travail essentiellement focalisé sur la flore

Pour la faune, il n'existe pas de structure analogue aux CBN. En effet, seules des structures de collecte à l'échelle nationale existent, telles que l'ONCFS qui ne prend pas en compte tous les groupes de la faune. Cela peut expliquer pourquoi la faune est moins traitée par les GTT. Six d'entre eux travaillent exclusivement ou presque sur la flore exotique envahissante, bien qu'il existe également des enjeux liés à la faune exotique envahissante sur leur territoire. Ces GTT en sont conscients. Mais le manque de moyens (notamment humains) et le manque de connaissances sur cette faune ne leur permet pas pour le moment d'y consacrer plus de temps. Seuls les GTT des Pays de la Loire, du Centre Val de Loire, de

la Basse-Normandie et de l'Auvergne ont une action spécifique pour la faune. Ils se sont cependant organisés différemment. En Pays de la Loire, la problématique faune est intégrée au GTT ; alors qu'en région Centre Val de Loire, un GTT spécifique a été créé. Les GTT les moins impliqués sur ce sujet pourront s'appuyer sur l'expérience des plus expérimentés pour développer des actions adaptées et pertinentes. Le GTT Centre Val de Loire Faune est le premier à être uniquement consacré à la faune, avec celui créé en Auvergne entre 2012 et 2014. A ce titre, il est novateur et pourrait inspirer les autres régions souhaitant opter pour la création d'un GTT consacré à la faune.

- Une totale indépendance des GTT dans la définition de leur stratégie

Chaque GTT a défini ses objectifs en fonction des enjeux sur son territoire et de l'ancienneté du groupe. En effet, un groupe ayant plus d'expérience a une meilleure connaissance des enjeux sur son territoire. Il lui est plus facile de définir des objectifs et des actions adaptés à enjeux. Certains GTT parmi les plus récents n'ont pas encore établi de véritable plan d'actions (objectifs, résultats attendus, planification des actions).

Pour la plupart des GTT, la cohérence de leur stratégie avec celle du bassin n'a pas été mise en évidence. Au vu des entretiens, il apparaît que certains GTT ont construit leur stratégie territoriale avant que celle du bassin ne soit élaborée, et que celle-ci s'est basée sur ces travaux préalables. La cohérence des documents entre eux est donc implicite. Les GTT montrent une réelle volonté de se coordonner avec le groupe de bassin pour l'élaboration de leurs stratégies territoriales. Cette coordination permettrait une cohérence dans les objectifs et les programmes d'actions mis en place à l'échelle écologique du bassin.

- Une totale indépendance des GTT dans la production d'outils de communication

Les GTT ont l'objectif commun de communiquer et de sensibiliser sur la problématique des espèces exotiques envahissantes. De cet objectif, découlent des actions communes à l'ensemble des GTT comme :

- L'organisation de journées de formation et/ou de sensibilisation, et de journées techniques,
- L'accompagnement et l'appui technique,
- L'apport de conseils techniques aux gestionnaires d'espace naturel et de milieux aquatiques.

Pour leurs autres actions de sensibilisation, chaque GTT produit des outils de communication. Ces outils sont variés (guides, expositions, listes, cartes, plaquettes, fiches, film, conférences, etc.) et adaptés à leur échelle d'action (régions, départements, etc.) et aux enjeux identifiés sur leur territoire.

Ainsi, 2/3 des GTT ont publié une liste régionale ou locale des espèces exotiques envahissantes. Un des groupes a par ailleurs hiérarchisé les espèces listées en se basant sur la méthode ISEIA. La méthode utilisée par le groupe de travail de bassin repose en partie sur cette méthode.

Plusieurs groupes ont élaborés des fiches espèces, des guides techniques (exemple : guide scientifique et technique sur les renouées asiatiques par le CPIE Monts du Pilat) ou des plaquettes sur les plantes exotiques envahissantes régionales. Cinq GTT ont créé des fiches qui visent à restituer le même type d'information (suivi de chantier de lutte contre les plantes envahissantes ou relevé de station d'espèces exotiques envahissantes, etc.).

Plusieurs groupes de travail territoriaux ont mis en place un réseau de veille : ce travail de structuration a été initié en Poitou-Charentes. Le GTTB a accompagné cette démarche et produit un document à partir de ces travaux, pour définir un cadre de travail pour l'ensemble des GTT. Deux d'entre eux se sont donc engagés dans une démarche de « Détection précoce - Alerte » ainsi définie. Ils ont donc établi une liste de contacts relais de l'alerte.

Des expositions sous forme de posters concernant les espèces exotiques envahissantes régionales ont été réalisées par plusieurs groupes de travail territoriaux. Elles sont utilisées lors des journées de communication destinées au grand public.

Certains groupes (ORENVA en Poitou-Charentes et observatoire PEE en Limousin) se sont dotés d'un site internet dédié à la thématique. Les autres groupes disposent d'au moins une page sur leur site internet régional. Certains outils créés par les groupes sont téléchargeables sur ces sites.

La production des outils de communication et de sensibilisation n'est pas coordonnée ; ce qui peut multiplier les moyens (humains et financiers) nécessaires à leur conception. Ils sont également le plus souvent réalisés indépendamment des outils créés par le GTB. Lors des entretiens, il nous a été mentionné que les outils du GTB étaient parfois jugés inadaptés à l'échelon du GTT (exemple : fiches de terrain).

- Une cible prioritaire : les professionnels

Certains GTT ciblent principalement les gestionnaires (espaces naturels, milieux aquatiques) et les syndicats de rivière ; alors que d'autres visent un public plus large (gestionnaires, syndicats, collectivités, associations, porteurs de projet, sociétés privées). C'est le cas des GTT Centre Val de Loire Flore et Basse-Normandie. D'autres GTT, comme Centre Val de Loire Faune, ont des actions qui restent relativement confidentielles au sein du GTT.

Les publics ciblés par les GTT restent essentiellement limités aux professionnels. Très peu visent le grand public.

Deux autres points sont importants à souligner :

- La faible interconnexion entre les GTT, ainsi qu'entre certains GTT et l'animateur du GTB

Certains GTT échangent régulièrement voire travaillent ensemble sur la gestion des espèces exotiques envahissantes comme les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. Par contre d'autres sont relativement isolés et échangent peu ou pas. Le plus souvent, les échanges entre GTT sont facilités par la proximité géographique. Il en est de même concernant les échanges avec le groupe de bassin, certains groupes sont en lien régulièrement avec la FCEN (structure coordinatrice du groupe de bassin) comme le GTT du département de la Loire. En revanche, d'autres groupes échangent très peu avec le groupe de bassin comme le GTT de la Basse-Normandie, qui ne possède qu'une petite partie de son territoire sur le bassin Loire-Bretagne. D'autres GTT disent préférer échanger avec le GT IBMA plutôt que le GTB parce qu'ils estiment que le GT IBMA peut leur apporter plus d'informations que le GTB. Ils n'ont pas forcément une visibilité claire de la différence et de l'apport du GTB par rapport au GT IBMA.

Au vu des entretiens que nous avons menés, il apparaît que certains groupes territoriaux sont plus isolés que d'autres. De plus, la position, le rôle et la plus-value du groupe de bassin par rapport au groupe de travail national sur les espèces exotiques envahissantes (GT IBMA) ne sont pas toujours clairs.

- L'observatoire, un outil d'échange efficace...ou presque

Trois GTT ont mis en place un observatoire pour les plantes exotiques envahissantes (Centre Val de Loire Flore, Limousin et Poitou-Charentes). Ce dispositif permet de collecter et de centraliser les données grâce à un outil de saisie commun, de diffuser plus facilement l'information et de faciliter l'analyse et la remontée des données. Il faut toutefois noter que la remontée au niveau du GTB nécessite que les systèmes utilisés par les GTT soit tous compatibles entre eux afin de pouvoir constituer une base de données unique.

L'échange de données et d'information étant le cœur du dispositif, les observatoires sont des outils pertinents. Cependant, la compatibilité des données avec les systèmes d'information permettant une centralisation des données au niveau national est une nécessité pour l'utilisation des données.

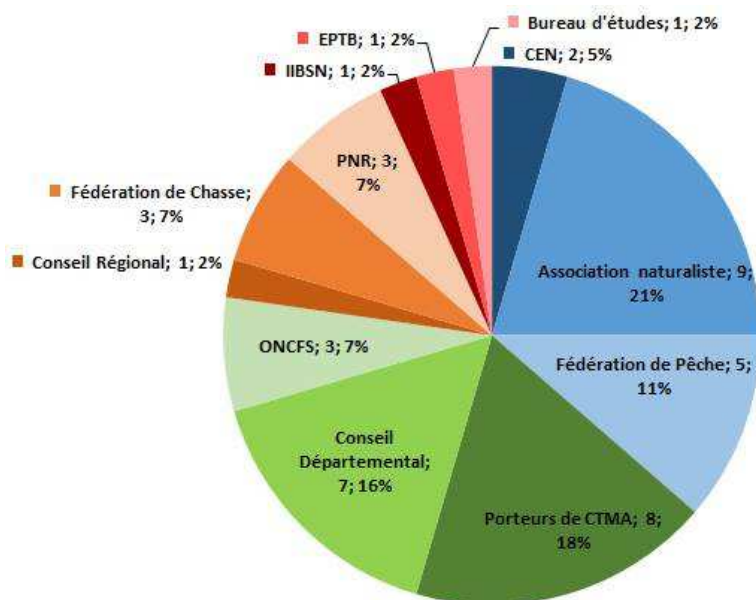
3.1.2.4 Les gestionnaires locaux

Une enquête en ligne a été réalisée entre le 11 août 2017 et le 8 septembre 2017 dans le but notamment d'évaluer le niveau d'appropriation du dispositif d'appui par les gestionnaires, travaillant sur la problématique des EEE. L'enquête a été publiée via le site Google forms. Une relance a été envoyée à l'ensemble des gestionnaires contactés le 25 août 2017 par mail et la FCEN a été un relais pour diffuser l'enquête auprès des gestionnaires de son réseau. Pour cette enquête, 234 gestionnaires potentiels ont été sollicités, provenant de différents types d'organismes :

- Porteurs de CTMA (10)
- CEN (13)
- Associations naturalistes (29)
- Sociétés d'autoroute (1)
- Conseils départementaux et Conseils régionaux (39)
- Fédérations de chasse (32)
- Fédérations de pêche (26)
- CPIE (23)
- ONCFS (31)
- PNR (10)
- RNR (8)
- RNN (12)

A l'issue de cette enquête, 44 d'entre eux ont répondu, soit 18,8 % des consultés. Parmi eux, 21 % sont représentés par les associations naturalistes (soit 9 répondants), 18 % par les porteurs de CTMA (soit 8 répondants), 16 % par les Conseils départementaux (soit 7 répondants) et 11 % par les fédérations de pêche (soit 5 répondants). Les autres participants à cette enquête sont répartis dans 8 autres types de structures (ONCFS, fédérations de chasse, PNR, CEN, Conseil régional, EPTB, bureau d'études et IIBSN).

Figure 19. Représentation des structures ayant répondu à l'enquête en ligne



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

3.1.2.4.1 Les gestionnaires et le dispositif

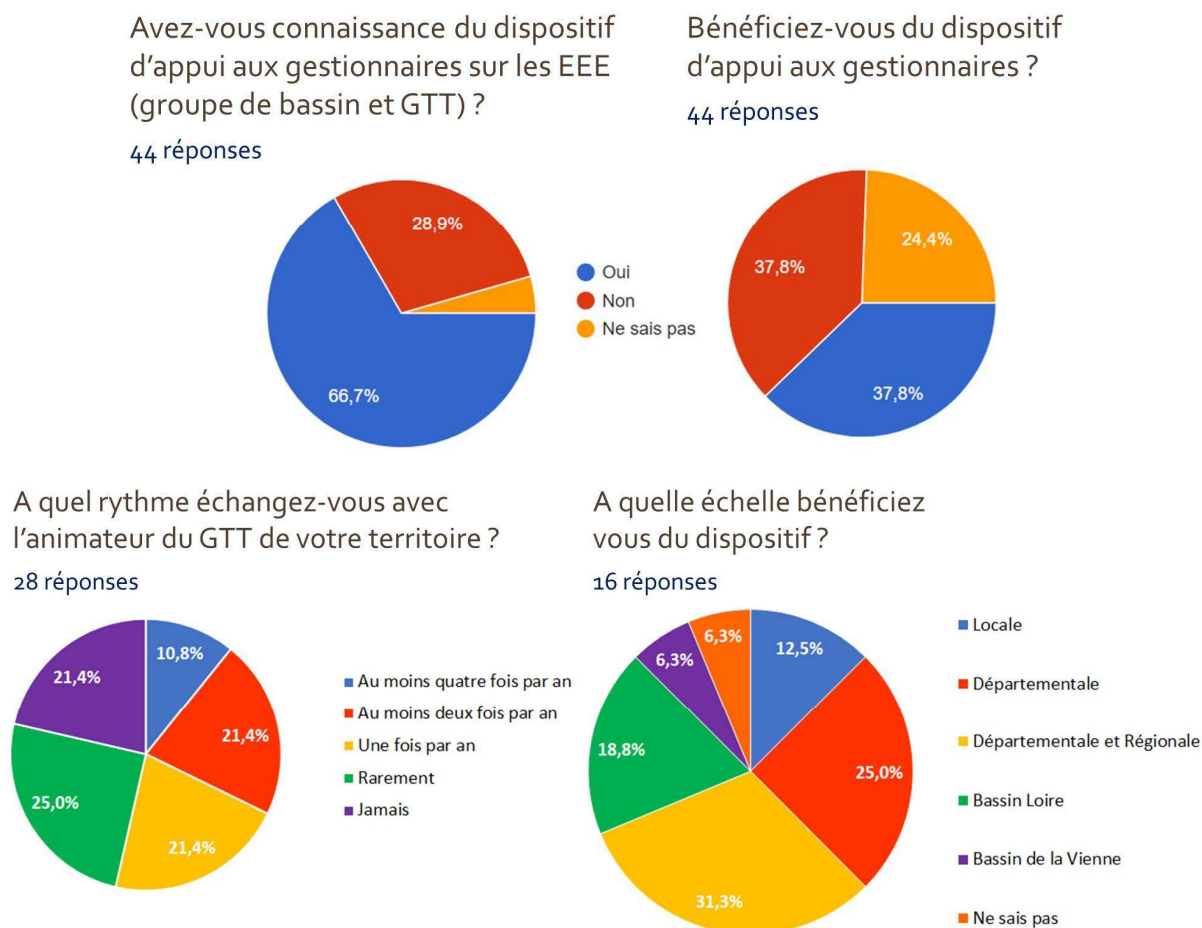
L'enquête en ligne a permis de mettre en évidence le rapport qu'ont les gestionnaires avec le dispositif. Ainsi, cette enquête a montré que 2/3 des gestionnaires répondants ont connaissance du dispositif, alors que 1/3 n'en a pas connaissance. De plus, environ 38 % des gestionnaires disent en bénéficier, alors que 1/4 des gestionnaires ignore s'ils en bénéficient et 38 % disent ne pas en bénéficier.

Parmi les gestionnaires connaissant le dispositif, un peu plus de la moitié d'entre eux échange avec l'animateur du GTT de leur territoire au moins une fois par an. Les autres ne communiquent que rarement, voire jamais, avec leur GTT.

Parmi les gestionnaires bénéficiant du dispositif, près de 1/3 d'entre eux disent en bénéficier autant à l'échelle départementale qu'à l'échelle régionale, 1/4 en bénéficierait à l'échelle départementale et un peu moins de 20 % à l'échelle du bassin de la Loire.

Au vu de ces résultats, il apparaît que le dispositif est parfois mal connu de certains gestionnaires. Toutefois, parmi ceux qui en ont connaissance et qui en bénéficient, le relais à l'échelle territoriale semble fonctionner correctement.

Figure 20. Résultats de l'enquête concernant la connaissance du dispositif par les gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Parmi les gestionnaires ayant mis en place des actions (98 % des répondants), 1/4 disent avoir été influencés par le dispositif et/ou le GTT travaillant sur leur territoire (essentiellement l'appui technique et le relais d'informations, ainsi que le retour d'expériences dans une moindre mesure).

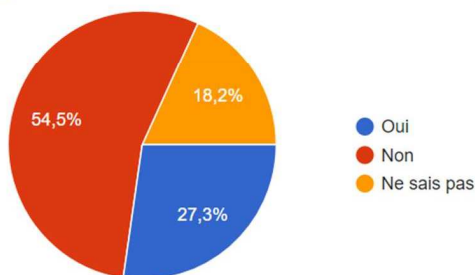
Parmi les gestionnaires ayant mis en place des suivis (73 % des répondants, 1/8 disent avoir été influencés par le dispositif et/ou le GTT travaillant sur leur territoire (conseil et partage de connaissances et d'informations).

Les actions de gestion et de suivis des EEE sont en grande partie mises en œuvre sans l'appui des GTT et du GTB.

Figure 21. Résultats de l'enquête concernant l'influence des GTT et du GTB sur les actions et les suivis des gestionnaires

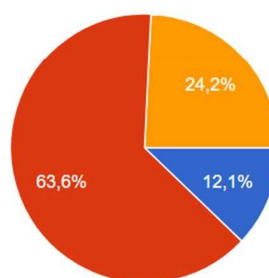
Le dispositif et sa déclinaison en GTT ont-ils influencé la mise en œuvre de vos actions menées contre les EEE ?

43 réponses



Le dispositif et sa déclinaison en GTT ont-ils influencé la mise en œuvre de vos suivis menés contre les EEE ?

32 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

3.1.2.4.2 Les gestionnaires et les espèces exotiques envahissantes, leur gestion et leur suivi

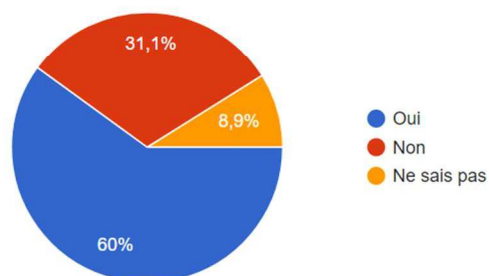
Parmi l'ensemble des gestionnaires répondants, 60 % ont connaissance de la stratégie européenne déclinée au niveau national sur la gestion des espèces exotiques envahissantes. Parmi eux, 40 % disent que le réseau d'animation local en est le relais.

Toutefois, 40 % des gestionnaires affirment ne pas en avoir connaissance.

Figure 22. Résultats de l'enquête concernant la connaissance de la stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes par les gestionnaires

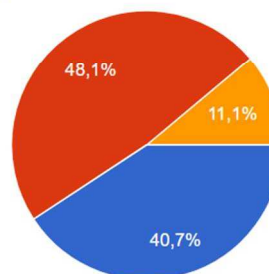
Avez-vous connaissance de la stratégie européenne déclinée au niveau national sur la gestion des EEE ?

44 réponses



Le réseau d'animation territorial en est-il le relais ?

26 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Parmi les 44 répondants, 98 % des gestionnaires ont mis en place des actions concernant les espèces exotiques envahissantes. Ces actions participent à l'atteinte de l'objectif :

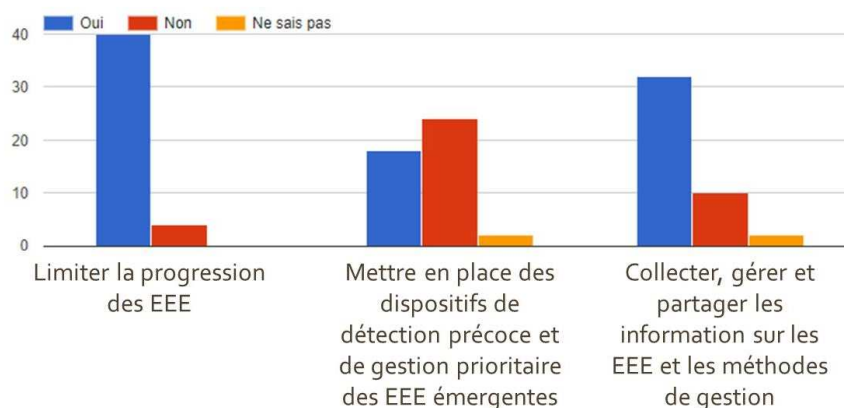
- « Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes » pour 91 % des gestionnaires,
- « Collecter, gérer et partager l'information sur les espèces exotiques envahissantes et leur gestion » pour 70 % des gestionnaires,
- « Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes émergentes » pour 43 % des gestionnaires.

De plus, près d'1/3 des gestionnaires répondants ont des actions qui visent d'autres objectifs, comme la communication et la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes, la préservation des espèces locales et patrimoniales ou encore la pérennisation des activités liées à l'eau (navigation, pêche, etc.). D'autres objectifs plus anecdotiques ont également été cités : la préservation de la qualité de l'eau, l'évaluation des impacts sur la biodiversité, l'amélioration de la connaissance scientifique, la formation des acteurs, l'adaptation à la réglementation, la définition et les tests de mesures de destruction et la non-intervention.

La plupart des actions mises en place concernant les espèces exotiques envahissantes par les gestionnaires visent les mêmes objectifs que ceux du GTB. Cependant, « la détection précoce et la gestion prioritaire des EEE émergentes » n'est pas le principal objectif pour la majorité des gestionnaires.

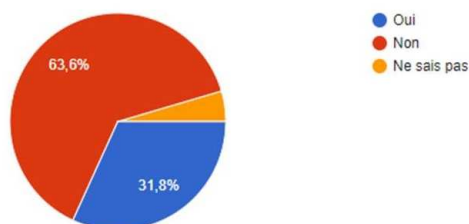
Figure 23. Résultats de l'enquête concernant les objectifs visés par les actions des gestionnaires

Avez-vous mis en place des actions qui participent à l'atteinte des objectifs suivants :



Certaines de vos actions pour la gestion des EEE visent-elles d'autres objectifs que les 3 cités précédemment ?

44 réponses



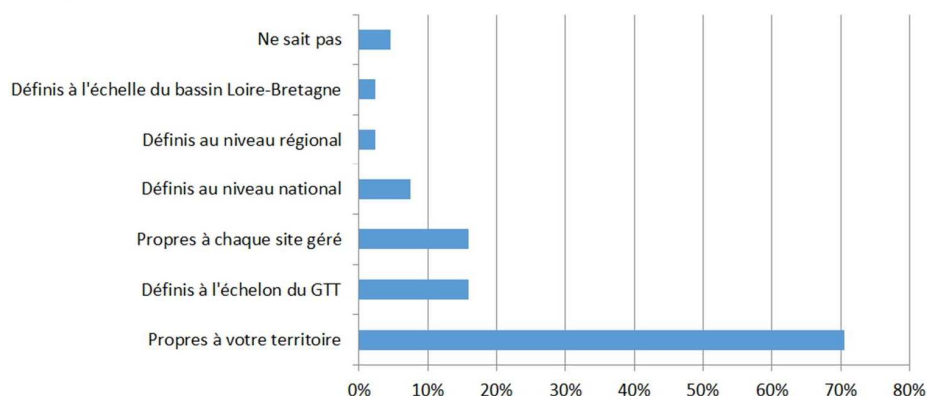
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Pour plus de 70 % des gestionnaires, les objectifs relatifs à la gestion des espèces exotiques envahissantes sont propres à leur territoire. Pour 16 % des gestionnaires, leurs objectifs sont définis à l'échelon du GTT et pour 16 autres %, ils sont propres à chaque site géré. Moins de 10 % des gestionnaires disent que leurs objectifs sont définis au niveau national ou au niveau régional ou à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Figure 24. Résultats de l'enquête concernant l'échelle à laquelle les objectifs ont été définis

A quelle échelle sont définis vos objectifs relatifs à la lutte contre les EEE ?

44 réponses



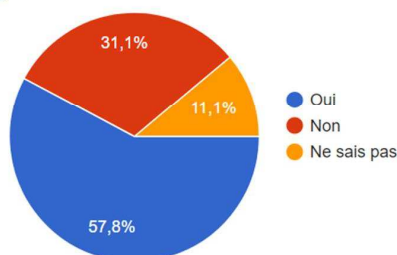
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Plus de la moitié des gestionnaires (soit 25 répondants) a mis en place ou fait évoluer un suivi permettant d'évaluer la progression des espèces exotiques envahissantes. Ces suivis sont annuels pour 60 % d'entre eux.

Figure 25. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces exotiques envahissantes réalisé par les gestionnaires

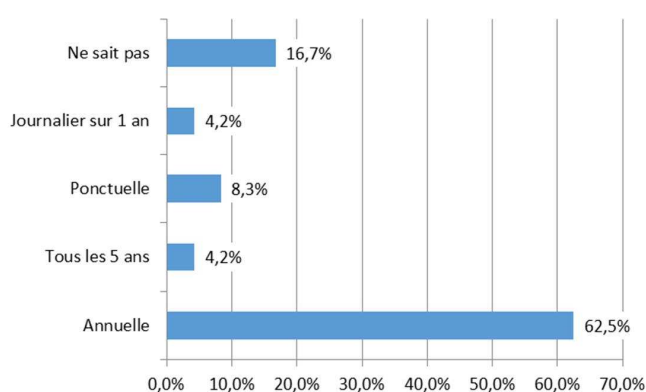
Avez-vous mis en place ou fait évoluer un suivi permettant d'évaluer la progression des EEE ?

44 réponses



Avec quelle périodicité avez-vous réalisé ces suivis ?

25 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les suivis de la progression des EEE concernent des espèces végétales pour près de 70 % des gestionnaires répondants et des espèces animales pour environ 54 % d'entre eux.

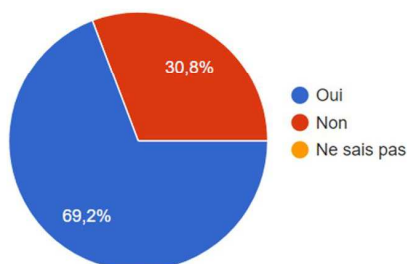
Les espèces végétales faisant l'objet d'un suivi de leur progression sont les Jussies à plus de 85 % et les Renouées asiatiques à plus de 45 %. Les autres espèces végétales font l'objet d'un suivi plus

anecdotique comme le Myriophylle du Brésil (26 %), les Elodées (15 %) ou encore l'Ambroisie à feuilles d'Armoise (13 %).

Figure 26. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces végétales envahissantes réalisé par les gestionnaires

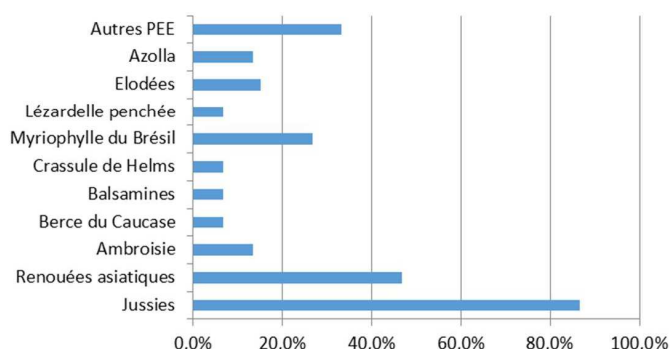
Ces suivis évaluant la progression des
EEE concernent-ils des espèces
végétales ?

25 réponses



Quelles espèces végétales sont
concernées par ces suivis ?

17 réponses



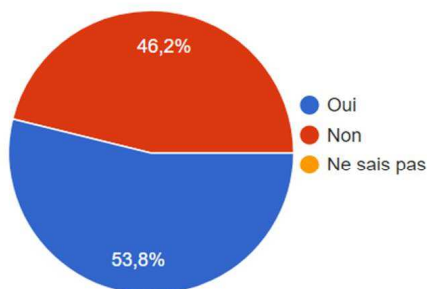
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les espèces animales faisant l'objet d'un suivi de leur progression sont le Ragondin à presque 30 %, le Xénope lisse à environ 20 % et les oiseaux exotiques envahissants à environ 20 % (Bernache du Canada, Ibis sacré, Erismature rousse, etc.). Les autres espèces animales font l'objet d'un suivi plus anecdotique comme le Rat musqué (14 %), la Grenouille taureau (7 %), les Ecrevisses américaines (14 %) ou encore la Tortue de Floride (14 %).

Figure 27. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces animales envahissantes réalisé par les gestionnaires

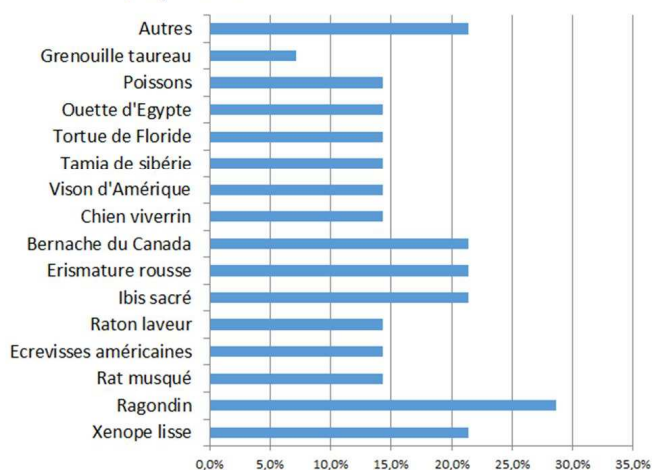
Ces suivis évaluant la progression des EEE
concernent-ils des espèces animales ?

25 réponses



Quelles espèces animales sont
concernées par ces suivis ?

14 réponses



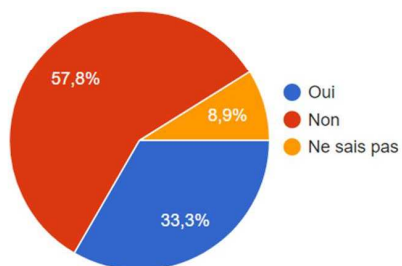
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Plus d'1/3 des gestionnaires répondants ont mis en place ou fait évoluer au moins un **suivi d'amélioration de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes et les méthodes de gestion**. Ces suivis sont annuels pour plus de 45 % d'entre eux. Ils concernent des espèces végétales pour plus de 45 % des gestionnaires répondants et des espèces animales pour plus de 70 % d'entre eux.

Figure 28. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces exotiques envahissantes réalisé par les gestionnaires

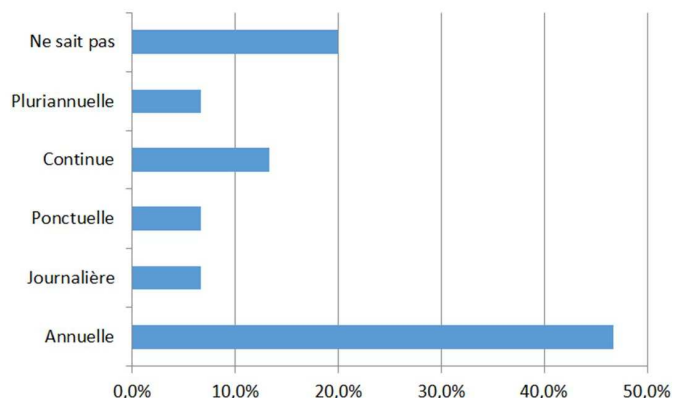
Avez-vous mis en place ou fait évoluer un suivi permettant la collecte, la gestion et le partage d'informations sur les espèces et les méthodes de gestion ?

44 réponses



Avec quelle périodicité avez-vous réalisé ces suivis ?

15 réponses



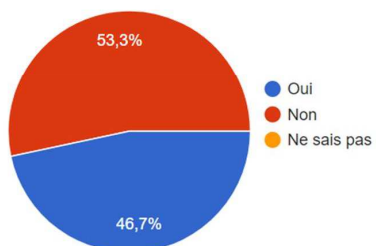
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les espèces végétales faisant l'objet d'un suivi d'amélioration de la connaissance sont les Jussies à plus de 70 %, ainsi que les Renouées et les Elodées à près de 60 %. Les autres espèces végétales font l'objet d'un suivi moins important comme l'Ambroisie (40 %), la Myriophylle du Brésil (40 %) ou encore la Berce du Caucase (40 %).

Figure 29. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces végétales envahissantes réalisé par les gestionnaires

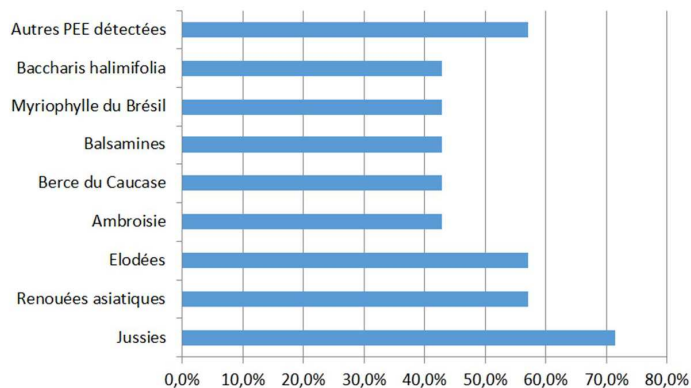
Ces suivis évaluant la collecte, la gestion et le partage d'informations sur les espèces et les méthodes de gestion concernent-ils des espèces végétales ?

15 réponses



Quelles espèces végétales sont concernées par ces suivis ?

7 réponses



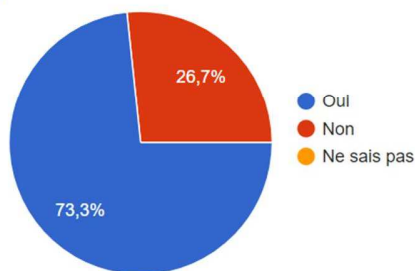
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les espèces animales faisant l'objet d'un suivi d'amélioration de la connaissance sont le Ragondin à 60 %, le Rat musqué à environ 50 %, ainsi que le Xénope lisse, le Chien viverrin, le Raton laveur, les Anatidés exogènes et les poissons exotiques envahissants à environ 40 %. Les autres espèces animales font l'objet d'un suivi plus anecdotique.

Figure 30. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces animales envahissantes réalisé par les gestionnaires

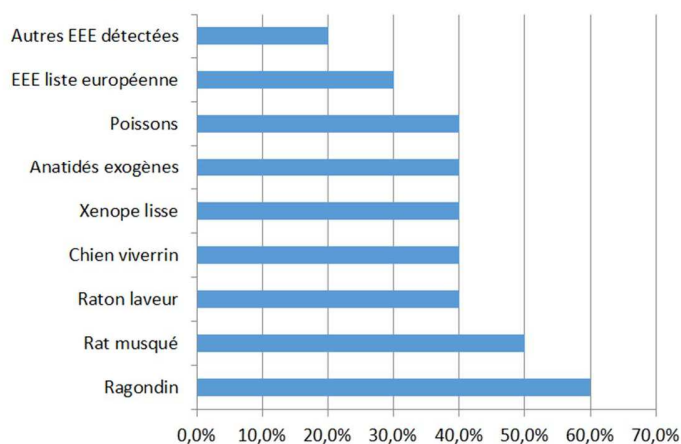
Ces suivis évaluant la collecte, la gestion et le partage d'informations sur les espèces et les méthodes de gestion concernent-ils des espèces animales ?

15 réponses



Quelles espèces animales sont concernées par ces suivis ?

7 réponses



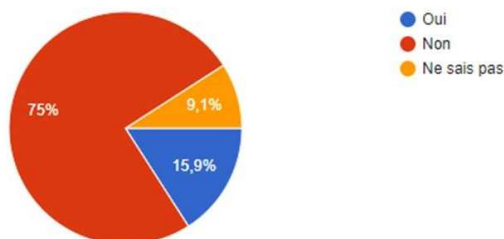
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Moins de 20 % des gestionnaires (soit 7 répondants) disent avoir mis en place ou fait évoluer un **suivi de type dispositif(s) de détection précoce** des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes.

Figure 31. Résultats de l'enquête concernant le suivi du dispositif de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes réalisé par les gestionnaires

Avez-vous mis en place ou fait évoluer un suivi permettant d'évaluer le ou les dispositif(s) de détection précoce et de gestion prioritaire des EEE avérées émergentes ?

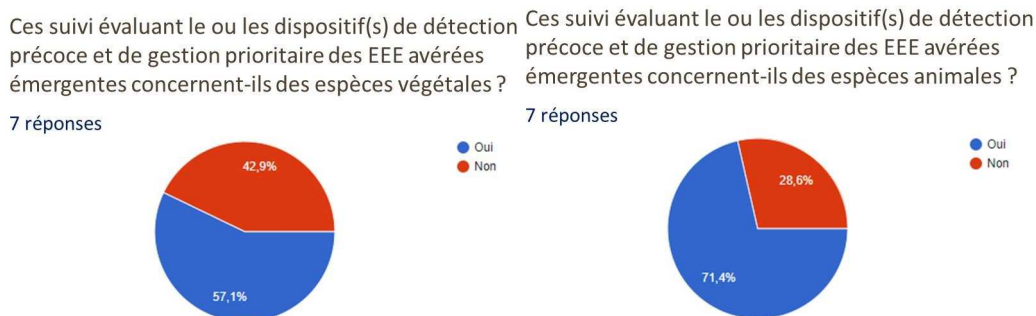
44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Parmi eux, 4 répondants disent que leur suivi concerne les espèces végétales et autant pour des suivis concernant les espèces animales. Le rythme de ces suivis, ainsi que les espèces ciblées sont variables (annuel, ponctuel, hebdomadaire - Jussies, Crassule de Helms, Azolla, Xénope lisse, Grenouille taureau, Tamia de Sibérie, etc.).

Figure 32. Résultats de l'enquête concernant les espèces ciblées par les suivis de détection précoce des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes réalisé par les gestionnaires

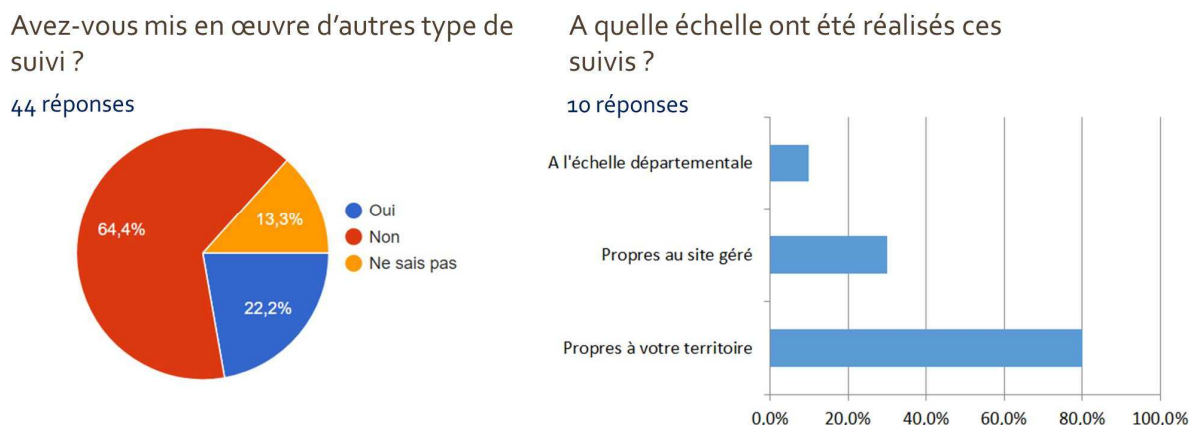


Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Parmi l'ensemble des répondants, un peu plus de 20 % d'entre eux ont mis en œuvre d'autres types de suivis qui sont, selon eux, propres à leur territoire dans 80 % des cas. Ces autres suivis sont :

- Suivi des prélèvements faune exotique envahissante
- Suivi des franchissements de Silures
- Suivi des travaux, des expérimentations et des essais concernant les espèces exotiques envahissantes
- Mesure de l'impact du pâturage sur les espèces exotiques envahissantes
- Mesure de l'efficacité du traitement au sel marin
- Mise au point d'outils d'arrachage pour le *Baccharis halimifolia*
- Suivi du cycle biologique annuel des insectes exotiques envahissants
- Détection d'auxiliaires pour la régulation des insectes exotiques envahissants
- Intégration des piègeurs dans le dispositif sentinelle

Figure 33. Résultats de l'enquête concernant les autres types de suivis réalisés par les gestionnaires



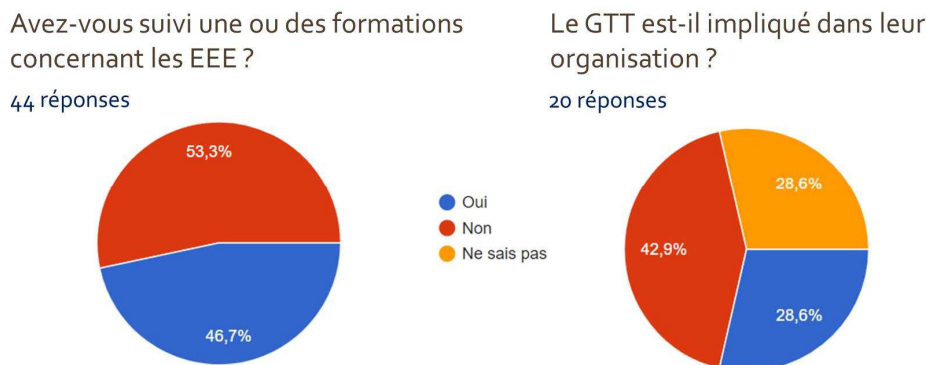
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

D'après les résultats de l'enquête, les suivis mis en place portent en grande majorité sur la progression des EEE. La détection précoce des espèces émergentes est encore peu mise en œuvre.

3.1.2.4.3 Les gestionnaires et les actions de sensibilisation et de formation

Parmi l'ensemble des répondants, presque la moitié d'entre eux a suivi une **formation** concernant les espèces exotiques envahissantes. Seul 1/4 d'entre eux a connaissance de l'implication du GTT dans ces formations.

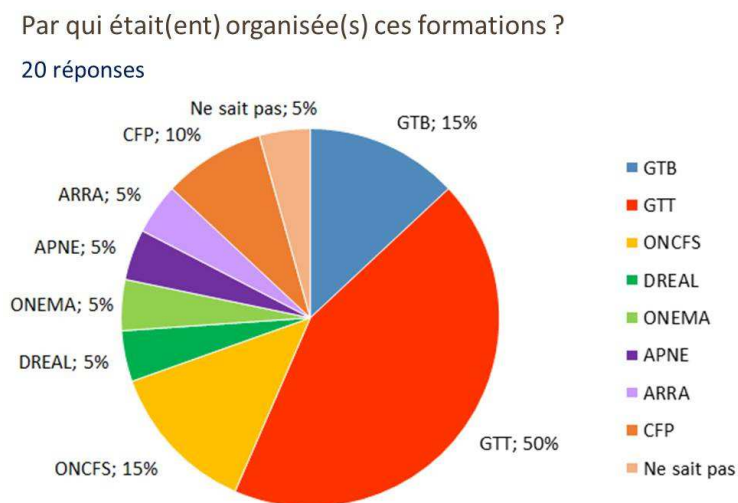
Figure 34. Résultats de l'enquête concernant les formations suivies par les gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Cependant, après l'analyse des réponses des gestionnaires, les structures organisatrices de ces formations sont à 50 % les structures impliquées dans les GTT et à 15 % la FCEN impliquée dans le GTB.

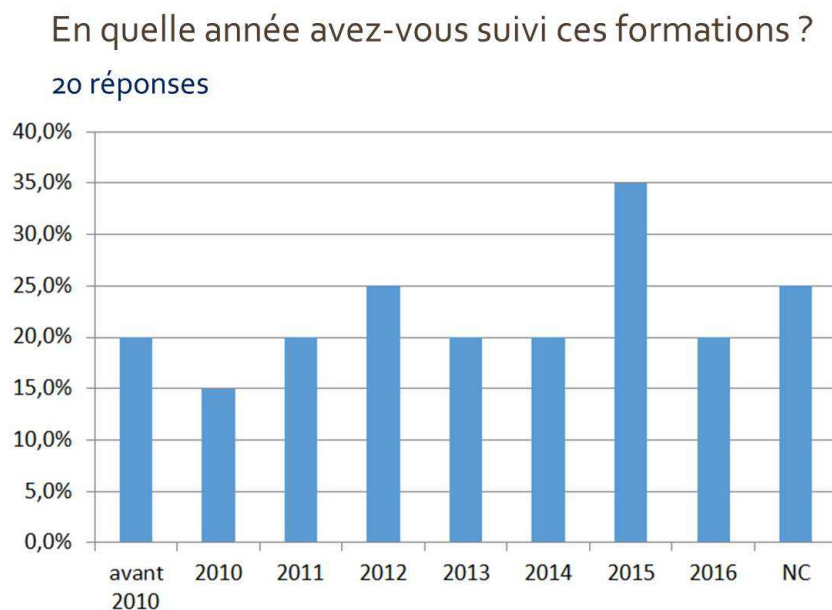
Figure 35. Résultats de l'enquête concernant l'organisateur des formations suivies par les gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

La plupart de ces formations se sont déroulées entre 2010 et 2016.

Figure 36. Résultats de l'enquête concernant la période d'organisation des formations suivies par les gestionnaires

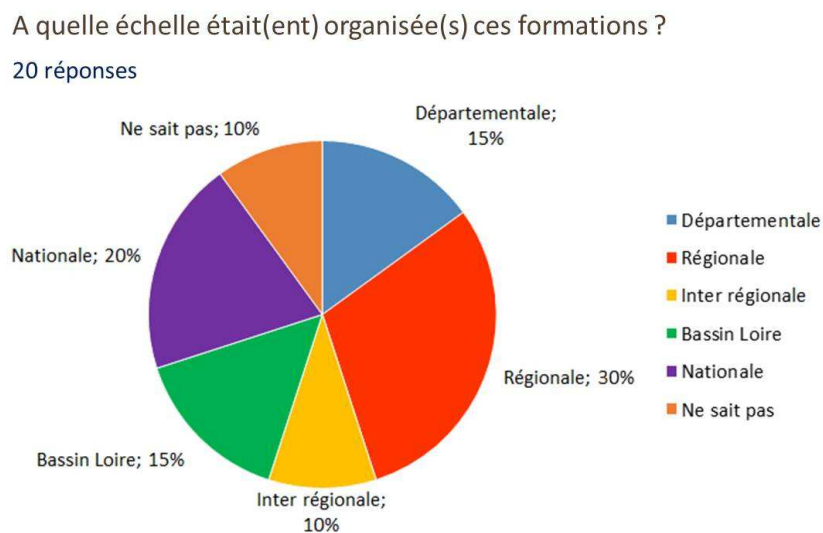


Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Selon les gestionnaires,

- 1/3 de ces formations étaient organisées à l'échelle régionale,
- 1/5 à l'échelle départementale,
- 1/7 à l'échelle nationale,
- 1/7 à l'échelle du bassin Loire également.

Figure 37. Résultats de l'enquête concernant l'échelle d'organisation des formations suivies par les gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Elles portaient sur différents thèmes :

- Les espèces exotiques envahissantes (d'une manière générale),
- La gestion des espèces exotiques envahissantes,

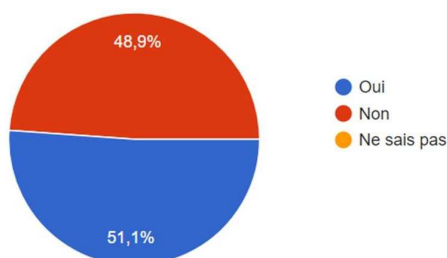
- L'identification des plantes exotiques envahissantes,
- Le suivi des espèces exotiques envahissantes,
- La flore exotique envahissante,
- La faune exotique envahissante.

La moitié des répondants a déjà suivi au moins une **journée technique** sur les espèces exotiques envahissantes. Près de la moitié d'entre eux ont connaissance de l'implication du GTT dans ces journées.

Figure 38. Résultats de l'enquête concernant les journées techniques suivies par les gestionnaires

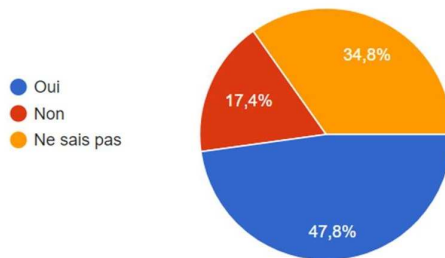
Avez-vous suivi une journée technique concernant les EEE ?

44 réponses



Le GTT est-il impliqué dans son organisation ?

20 réponses

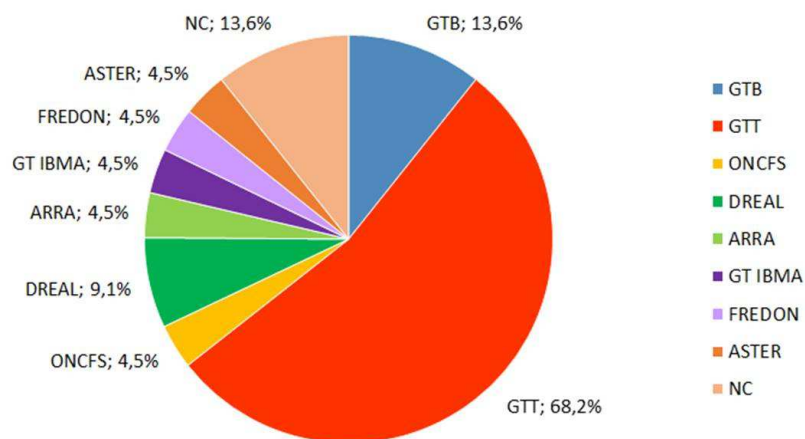


Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Près de 70 % de ces journées techniques ont été organisées par les structures impliquées dans les GTT et environ 14 % ont été organisées par la FCEN impliquée dans le GTB.

Par qui étaient organisées ces journées techniques ?

22 réponses



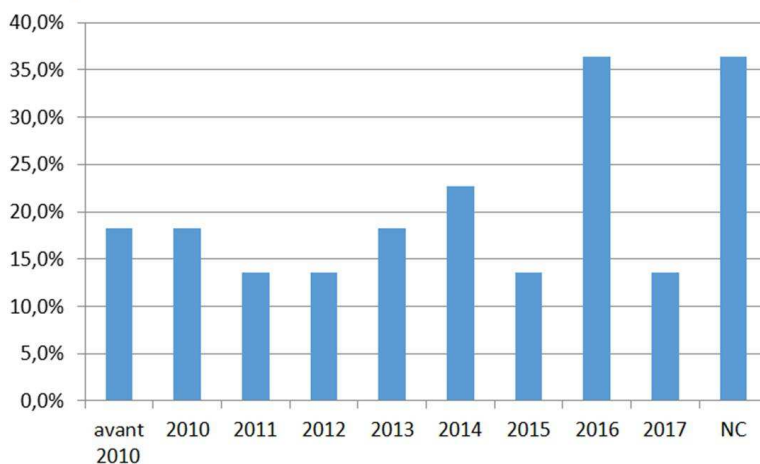
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

La plupart de ces journées techniques se sont déroulées entre 2010 et 2016.

Figure 39. Résultats de l'enquête concernant l'année d'organisation des journées techniques suivies par les gestionnaires

En quelle année avez-vous suivi ces journées techniques ?

22 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

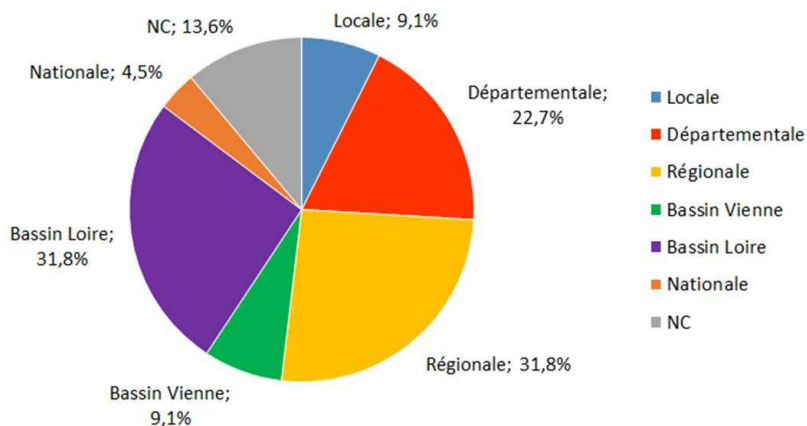
Les gestionnaires disent que ces journées techniques étaient organisées à l'échelle régionale pour 1/3 d'entre elles, à l'échelle du bassin Loire pour 1/3 également et à l'échelle départementale pour un peu plus de 20 % et. Elles avaient différents thèmes :

- Les espèces exotiques envahissantes (d'une manière générale)
- La gestion des espèces exotiques envahissantes
- L'identification des plantes exotiques envahissantes
- La stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La flore exotique envahissante
- La faune exotique envahissante

Figure 40. Résultats de l'enquête concernant l'échelle d'organisation des journées techniques suivies par les gestionnaires

A quelle échelle étaient organisées ces journées techniques ?

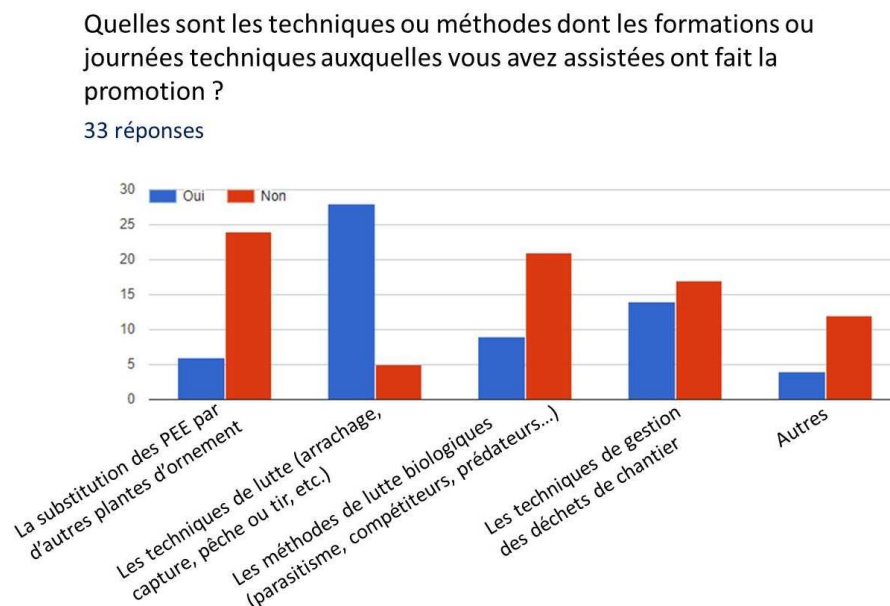
22 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les techniques ou méthodes promues par les formations ou journées techniques suivies par les gestionnaires sont pour près de 80 % des répondants des techniques de lutte (arrachage, capture, pêche ou tir, etc.) et pour environ 40 % des répondants des techniques de gestion des déchets de chantier.

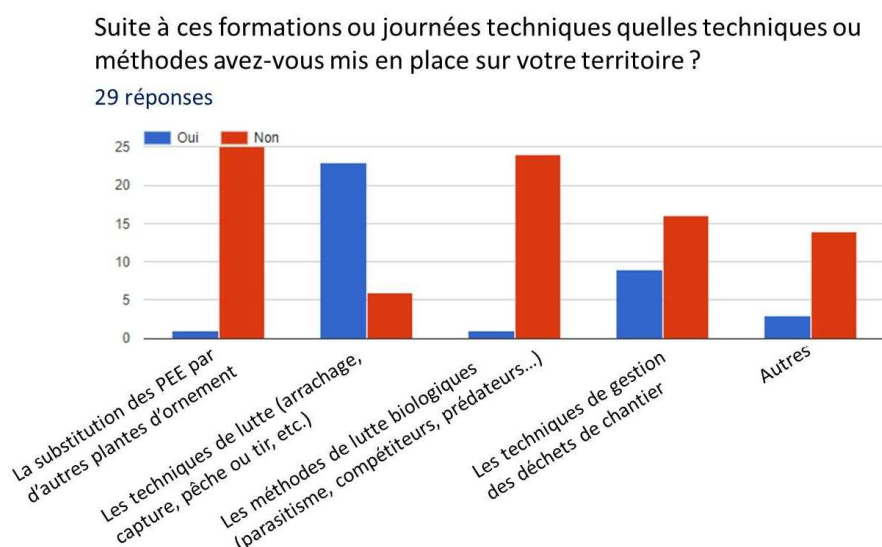
Figure 41. Résultats de l'enquête concernant les techniques ou méthodes promues lors des formations ou journées techniques suivies par les gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Ces deux types de techniques (de lutte à 67 % et de gestion des déchets à 26 %) sont celles que les gestionnaires mettent le plus souvent en œuvre sur leur territoire suite à ces formations ou journées techniques.

Figure 42. Résultats de l'enquête concernant les techniques ou méthodes mises en œuvre par les gestionnaires suites à leur participation à une formation ou une journée technique



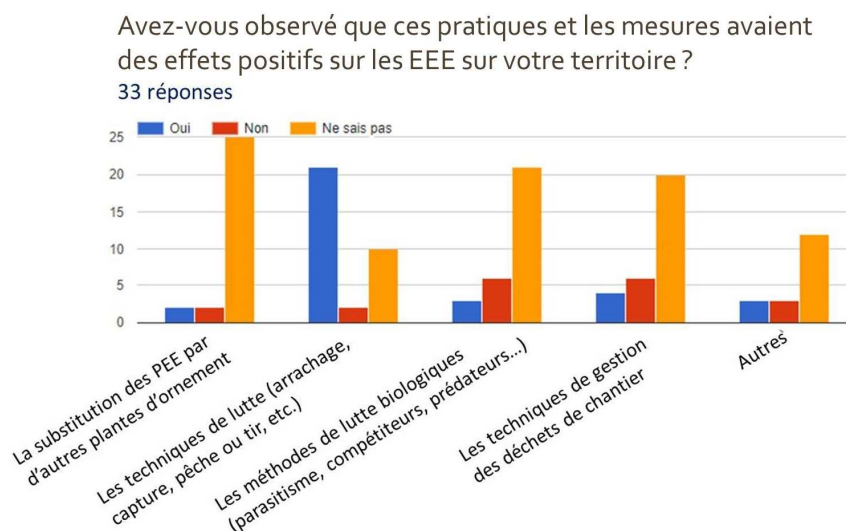
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Environ 60 % des gestionnaires considèrent que les techniques de lutte ont un effet positif sur l'évolution des espèces exotiques envahissantes de leur territoire. Concernant les techniques de lutte,

les effets bénéfiques sur l'évolution des espèces exotiques envahissantes remarqués par les gestionnaires sont de différents types :

- Pas de repousse des plantes exotiques envahissantes arrachées,
- Diminution des herbiers,
- Diminution des effectifs,
- Régulation des populations faune exotique envahissante,
- Limitation de l'expansion des espèces exotiques envahissantes.

Figure 43. Résultats de l'enquête concernant les effets positifs des pratiques et des mesures



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Ces formations ou journées techniques ont eu d'autres effets bénéfiques pour les gestionnaires :

- Augmentation de la réactivité,
- Augmentation des moyens de lutte,
- Meilleure connaissance des pratiques,
- Meilleure connaissance des espèces.

Les méthodes de lutte biologique et la substitution des plantes exotiques envahissantes par d'autres plantes sont promues par moins de 25 % des formations ou journées techniques auxquelles ont assistés les gestionnaires. Elles sont donc peu mises en œuvre par les gestionnaires.

Les effets bénéfiques des autres pratiques et mesures semblent méconnus des gestionnaires.

D'autres thèmes ont été abordés par ces formations ou journées techniques suivies par les gestionnaires comme l'identification des plantes exotiques envahissantes, la réglementation (en particulier pour la faune) ou les retours d'expériences et la détection précoce.

3.1.2.4.4 Les moyens des gestionnaires

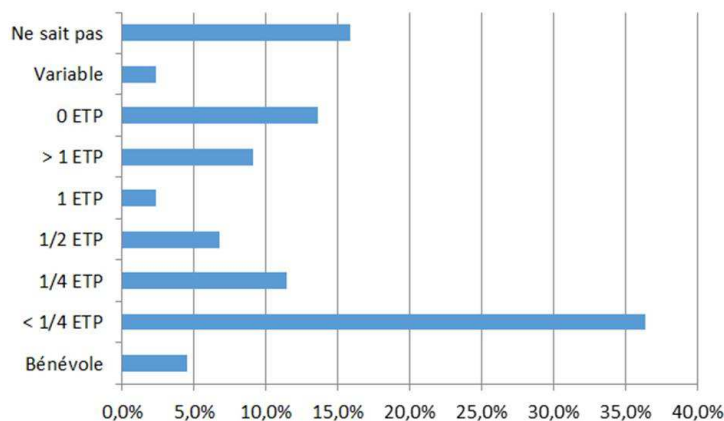
L'enquête en ligne a permis de mettre en évidence les moyens humains et financiers à la disposition des gestionnaires.

Environ 35 % des gestionnaires répondants évaluent leurs **moyens humains** dédiés aux espèces exotiques envahissantes inférieurs à ¼ d'ETP. Moins de 10 % des répondants évaluent leurs moyens humains supérieurs à 1 ETP. Plus de 10 % des gestionnaires évaluent leur moyen humain à 0 ETP. Enfin, moins de 5 % font appel à des bénévoles.

Figure 44. Résultats de l'enquête concernant les moyens humains dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires

Dans votre structure, quels sont les moyens humains dédiés aux
EEE ?

44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

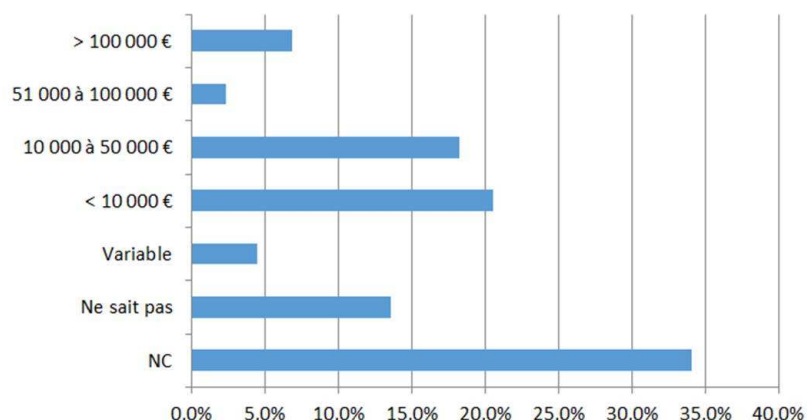
Très peu d'informations ont été communiquées concernant les **moyens financiers** dédiés aux espèces exotiques envahissantes par les structures des gestionnaires.

Près de 35 % des gestionnaires (soit 15 répondants) n'ont pas souhaité communiquer **leur budget en fonctionnement**. Près de 15 % disent ne pas en avoir connaissance. Un peu plus de 20 % des gestionnaires évaluent leur budget en fonctionnement dédié aux espèces exotiques envahissantes à moins de 10 000 euro par an.

Figure 45. Résultats de l'enquête concernant les moyens financiers dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires (fonctionnement)

Dans votre structure, quel est le budget en fonctionnement
dédié aux EEE ?

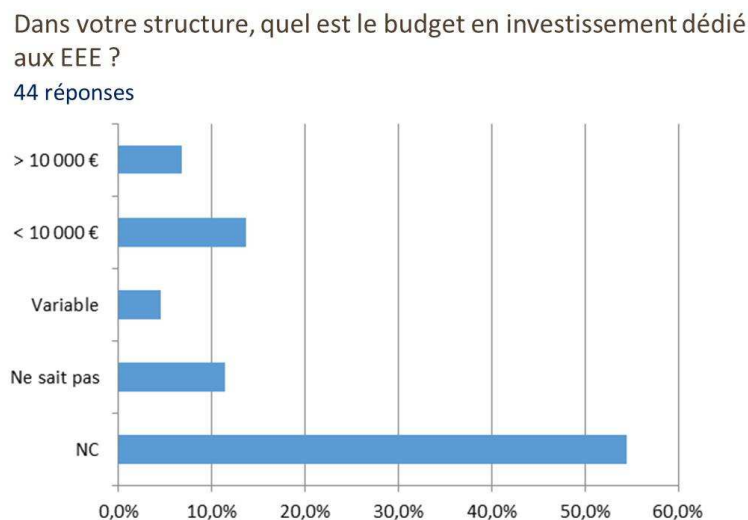
44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Près de 55 % des répondants n'ont pas souhaité communiquer leur **budget en investissement**. Environ 11 % disent ne pas en avoir connaissance. Près de 13 % des gestionnaires estiment leur budget en investissement dédié aux espèces exotiques envahissantes inférieur à 10 000 euro par an.

Figure 46. Résultats de l'enquête concernant les moyens financiers dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires (investissement)



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

3.1.2.4.5 Les besoins des gestionnaires

Plus de 40 % des répondants estiment avoir besoin de **renforcement de leurs compétences** concernant les espèces exotiques envahissantes. Ces compétences impliquent essentiellement :

- Les méthodes de lutte,
- La gestion des espèces exotiques envahissantes,
- L'identification des espèces exotiques envahissantes,
- L'actualité autour de ces espèces (réglementation, espèces émergentes, financements mobilisables, etc.),
- L'identification des acteurs,
- Le cadre réglementaire,
- Les retours d'expérience,
- Les clefs d'entrée hiérarchisée pour la dispersion des espèces exotiques envahissantes,
- Les entreprises sensibilisées aux espèces exotiques envahissantes pour les chantiers,
- La formation.

Figure 47. Résultats de l'enquête concernant les besoins en compétences des gestionnaires



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

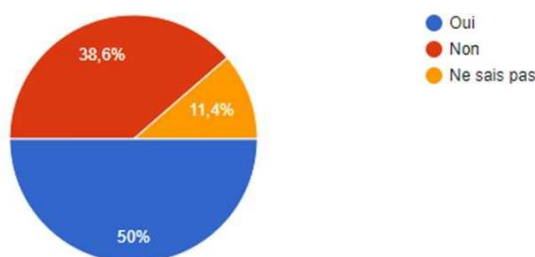
De plus, la moitié des gestionnaires répondants ont identifié des besoins de **renforcement de leurs technicités**. Ces techniques concernent notamment :

- Les méthodes de suivi,
- La gestion adaptée à chaque espèce,
- Les techniques de lutte adaptées à chaque espèce,
- Les espèces émergentes (gestion et lutte),
- Les journées de formation et techniques,
- L'actualité sur les techniques de lutte,
- Les techniques d'inventaire.

Figure 48. Résultats de l'enquête concernant les besoins en techniques des gestionnaires

Concernant la gestion des EEE, avez-vous des besoins en matière de **techniques** :

44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

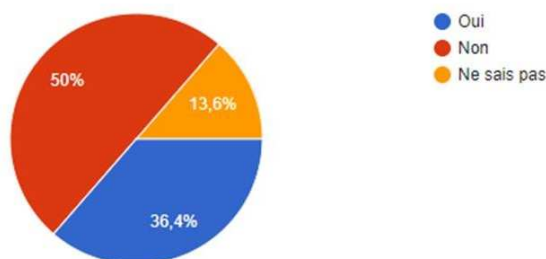
Pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, 37 % des gestionnaires estiment avoir des **besoins matériels**. Ces besoins sont de différents types :

- Matériel d'expérimentation pour la faune exotique envahissante,
- Emprunt de pièges (qui détient quoi ? qui prête et/ou échange ?),
- Matériel de pêche électrique,
- Matériel de test pour la technique du criblage,
- Gestion mécanique,
- Recensement et efficacité détaillés des outils et du matériel utilisés sur le bassin et au-delà,
- Mise à disposition de matériel,
- Journée de formation,
- Matériel de broyage des plantes exotiques envahissantes,
- Aide en financements,
- Bateau faucardeur,
- Retours d'expérience,
- Support de communication.

Figure 49. Résultats de l'enquête concernant les besoins en matériel des gestionnaires

Concernant la gestion des EEE, avez-vous des besoins concernant le matériel ?

44 réponses



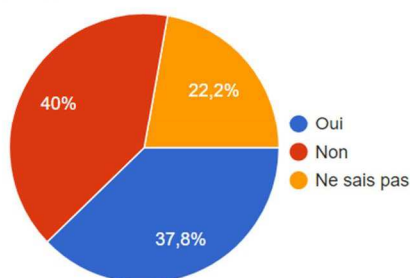
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Concernant **les besoins en termes de moyens humains**, c'est-à-dire le temps consacré à la problématique des espèces exotiques envahissantes, plus d'1/3 des gestionnaires estiment avoir besoin de plus de temps pour travailler sur la problématique. Parmi eux, près de 38 % identifient avoir besoin d'un 1/4 d'ETP supplémentaire.

Figure 50. Résultats de l'enquête concernant les besoins en temps des gestionnaires

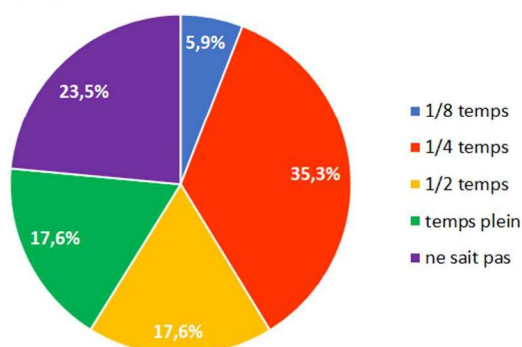
Concernant la gestion des EEE, avez-vous des besoins concernant le temps ?

44 réponses



Ce besoin de temps équivaut à ?
(1/4 ETP, temps plein, etc.)

17 réponses



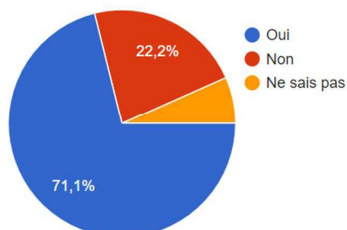
Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Près de 3/4 des gestionnaires répondants estiment avoir **besoin de moyens financiers** pour la gestion des espèces exotiques envahissantes. Seul 25 répondants ont précisé les pourcentages de chaque source de leur financement :

- 18 % des répondants estiment que leurs financements proviennent à plus de 40 % de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- 18 % des répondants estiment que leurs financements proviennent à 40 % (ou moins de 40 %) d'autres financeurs (cités ci-après) : Conseils départementaux et régionaux, DREAL, FEDER, ARS, syndicats de bassin, financements privés et autofinancement.

Figure 51. Résultats de l'enquête concernant les besoins en financements des gestionnaires

Concernant la gestion des EEE, avez-vous des besoins en matière de financements ?
44 réponses



Sources de financements des gestionnaires pour leurs actions de gestion des EEE (nombre de citations) :
44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

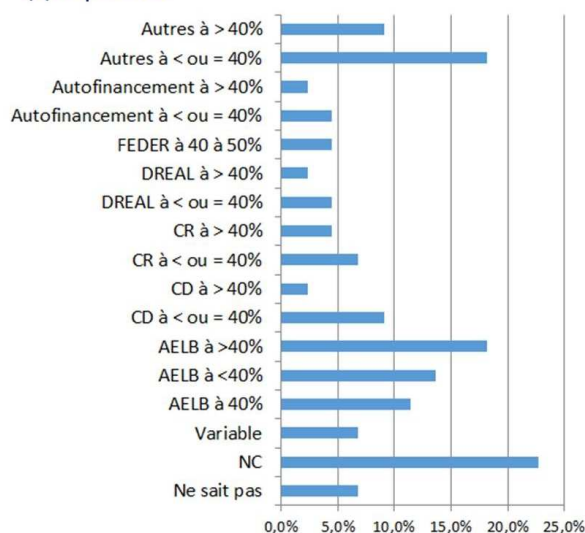
L'ordre de grandeur des besoins financiers des gestionnaires est très variable. 58 % d'entre eux arrivent à donner une estimation chiffrée de leurs besoins :

- 5 000 à 10 000 € /an pour 19,4 % des gestionnaires (6 répondants),
- 11 000 à 20 000 € /an pour 9,7 % des gestionnaires (3 répondants),
- 21 000 à 50 000 € /an pour 12,9 % des gestionnaires (4 répondants),
- 51 000 à 100 000 € /an pour 9,7 % des gestionnaires (3 répondants),
- 100 000 à 200 000 € /an pour 3,2 % des gestionnaires (1 répondant),
- > 200 000 € /an pour 3,2 % des gestionnaires (1 répondant).

Figure 52. Résultats de l'enquête concernant les sources actuelles de financements des gestionnaires

Précisez les pourcentages pour chaque source de financements :

44 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les autres gestionnaires, estimant avoir besoin de financements, donnent des ordres de grandeurs soit en équivalent budget pour près de 10 % des répondants (100 %, 80 % ou 30 % de leur budget), soit en types de besoins à financer pour environ 35 % des répondants (opérations de gestion, ¼ d'ETP, aides aux maîtres d'ouvrage propriétaires ou selon les objectifs fixés).

Certains gestionnaires ont également mentionné le besoin de la mise en place d'une cellule d'intervention sur le terrain, le besoin de connaître la stratégie d'actions adoptée par le GTB et/ou les GTT, ainsi que la nécessité de connaître les financeurs potentiels et les référents à contacter pour des demandes d'informations.

Les résultats de l'enquête révèlent que les moyens humains et financiers des gestionnaires pour la problématique des espèces exotiques envahissantes sont hétérogènes. Concernant les moyens financiers, très peu d'informations ont pu être apportées par les gestionnaires. Toutefois, la plupart des gestionnaires estiment avoir des besoins en termes de compétences, de techniques, de temps, de matériel et de financements.

REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

4 Principes de l'évaluation

4.1 Objectifs de l'évaluation

Selon le cahier des charges lié à la présente mission, la finalité de l'évaluation flash est double :

- Caractériser les fonctionnements, les apports, les résultats et la plus-value des différents groupes régionaux et du groupe de travail de bassin ;
- Formuler des recommandations sur la constitution et le fonctionnement de ces groupes pour optimiser techniquement et financièrement leurs rôles.

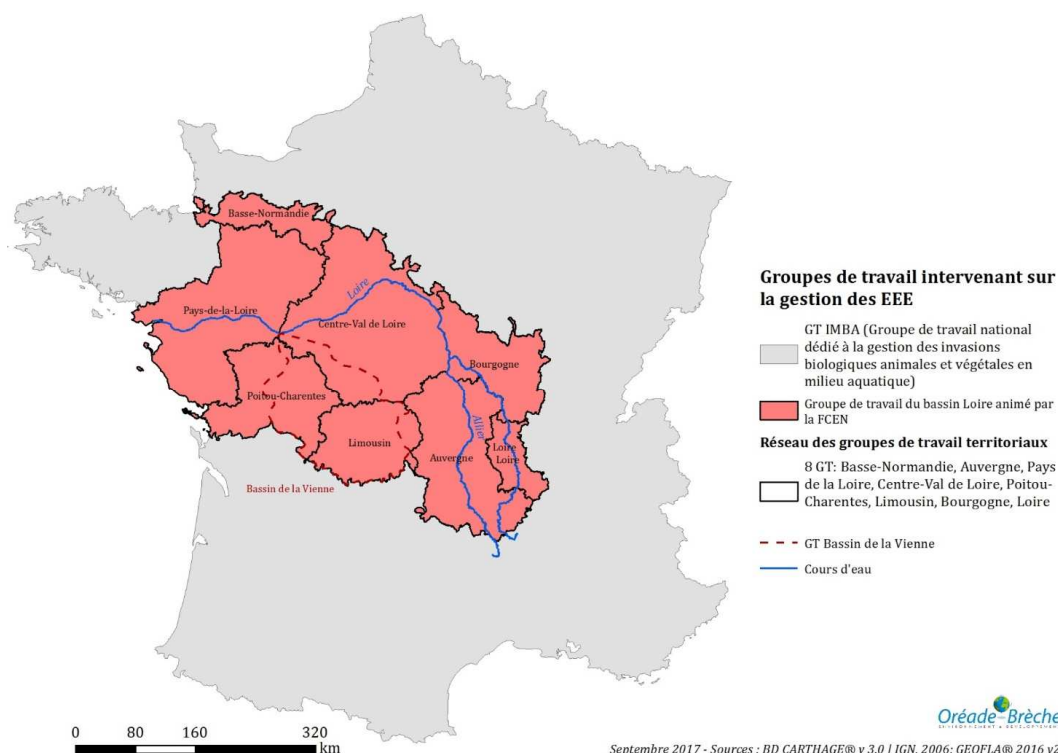
La réponse aux questions évaluatives doit permettre **de définir les effets du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes**. Cette réponse se base sur des **critères de jugement** et sur des **indicateurs d'évaluation**, définis préalablement à l'exercice d'évaluation et permettant autant que possible de quantifier ce qui est à mesurer.

4.2 Définition du périmètre de l'évaluation

L'évaluation a lieu sur un périmètre représenté par le bassin versant de la Loire. Ce périmètre est limité aux 5 régions ayant créé un groupe de travail territorial sur les espèces exotiques envahissantes et travaillant avec le groupe de travail de bassin (Figure 53) :

- Auvergne – Rhône – Alpes (ancienne région Auvergne et département Loire) ;
- Nouvelle-Aquitaine (anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin) ;
- Pays de la Loire ;
- Centre – Val de Loire ;
- Normandie (ancienne région Basse-Normandie).

Figure 53. Carte du périmètre de l'évaluation



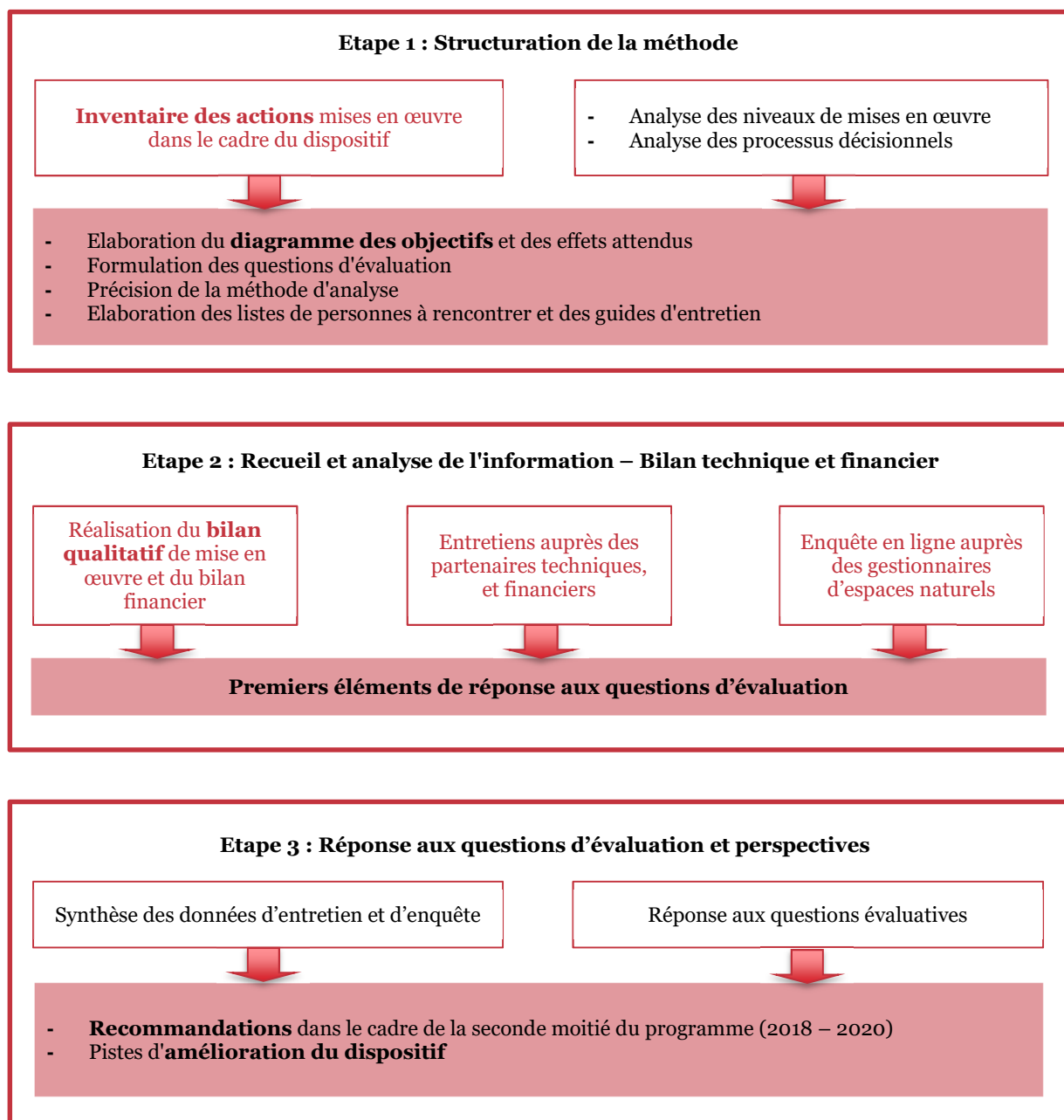
La présente étude a pour objectif d'évaluer le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes. Toutefois, au cours de l'analyse de ce dispositif, il nous est apparu pertinent de soulever quelques points concernant la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes 2014-2020, que le dispositif met en œuvre. Néanmoins, cette stratégie n'est pas l'objet de cette évaluation et ne fera donc pas l'objet de recommandations car elle est immuable jusqu'en 2020.

5 Méthode de l'évaluation

5.1 Déroulement de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée selon les trois phases suivantes, dont le contenu synthétique est présenté dans le schéma ci-dessous.

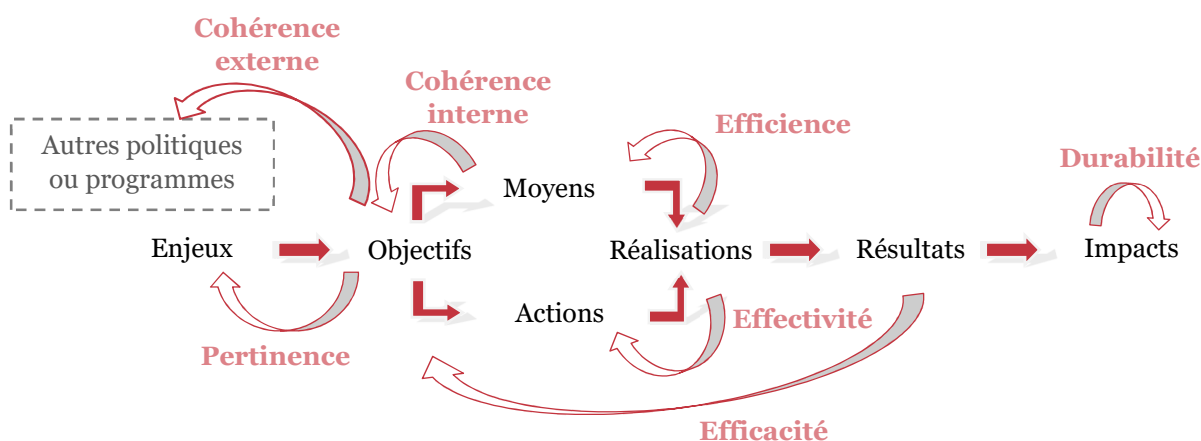
Figure 54. Détail du déroulement du bilan du dispositif d'appui aux gestionnaires



5.2 Elaboration des questions évaluatives

L'évaluation consiste à répondre à un ensemble de questions relatives à un projet, une politique ou un programme, à leur mise en œuvre et leurs effets. Pour former son jugement, l'évaluation cherche à apprécier dans quelle mesure la politique évaluée possède les principales "qualités" qui caractérisent idéalement un « bon » projet, programme ou une « bonne » politique (Kupiec, 1996). Ces qualités sont au nombre de 7 et sont également appelées champs ou critères de l'évaluation (voir la Figure 55).

Figure 55. Définition des critères d'évaluation



Source : Oréade-Brèche d'après « Evaluer une action publique », SFE (2013)

Encadré 2. Définition des champs de l'évaluation

Pertinence

Mesure selon laquelle les objectifs correspondent aux attentes, aux besoins, aux priorités globales et aux enjeux identifiés initialement,

Cohérence interne

Concordance des ressources mobilisées (financières, humaines et matériels) pour concourir à la réalisation des objectifs

Cohérence externe

Complémentarité avec les politiques et programmes intervenant sur le même périmètre

Effectivité

Réalité des activités conduites (degré de réalisation des actions, taux d'exécution financière, respect des plannings, qualité du suivi et de la gestion des imprévus)

Efficacité

Mesure selon laquelle les objectifs ont été atteints, ou sont en train de l'être, aux vues des résultats obtenus

Efficience

Mesure selon laquelle les ressources sont converties en résultats de façon économe.

Durabilité

Continuation des bénéfices résultant d'une action après la fin de l'intervention. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme

Source : Bases méthodologiques EuropAid (<http://ec.europa.eu>)

Le cahier des charges précisait que l'analyse devait porter principalement sur les registres de l'efficacité et de l'efficience du dispositif. Une liste de 7 questions d'évaluation était également proposée. Au cours de la phase de structuration de la méthode, elles ont été modifiées afin de s'appuyer sur les éléments suivants :

- La stratégie d'intervention : le diagramme des objectifs et des effets attendus ;
- La couverture des critères d'évaluation.

Lors de cette phase de structuration, les questions évaluatives ont été déclinées en critères d'évaluation et en indicateurs. Les outils de collecte et de traitement des données ont également été définis. Ces différents éléments constituent le référentiel d'évaluation (voir la note de cadrage – Oréade-Brèche, 2017). Lors de la réunion du 20 septembre 2017, l'ordre des questions évaluatives a été modifié afin que la question « Dans quelle mesure le dispositif permet-il de limiter la progression des espèces exotiques envahissantes ? D'enrayer leur progression ? » Soit traitée comme une question de synthèse, comme le souhaitent les membres du COPIL.

Tableau 16. Questions évaluatives

QE	Question évaluative	Champ de l'évaluation	Critère de jugement
1	Dans quelle mesure le dispositif répond-t-il aux attentes des gestionnaires ?	Pertinence	Les enjeux en matières d'EEE et les besoins de gestion ont été correctement identifiés (ou non) à l'échelle du bassin.
			Les enjeux en matières d'EEE et les besoins de gestion ont été correctement identifiés (ou non) aux échelles territoriales.
			Les actions d'appui mises en œuvre à l'échelle des territoires et du bassin sont des leviers d'actions adaptés (ou non) pour répondre aux enjeux identifiés.
			Les actions d'appui promues par le dispositif présentent une plus-value (ou non) par rapport aux autres outils et textes ayant trait à la gestion de la biodiversité et des EEE aux échelles supérieures ou égales.
2	Dans quelle mesure ce dispositif permet-il de sensibiliser et de faire évoluer les pratiques des gestionnaires ?	Efficacité	La sensibilisation et la promotion des changements de pratiques des gestionnaires sont des enjeux partagés (aux échelles de bassin et des territoires).
			Le dispositif en place appuie (ou non) la mise en place de mesures de sensibilisation et promeut les changements de pratiques des gestionnaires autant à l'échelle du bassin qu'à l'échelle des territoires.
			Depuis 2007, les actions de sensibilisation et de communication mises en œuvre ont entraîné (ou non) des changements de pratiques des gestionnaires permettant l'amélioration de la maîtrise des EEE.
3	Dans quelle mesure le dispositif permet-il d'atteindre tous les acteurs potentiels ?	Efficacité	Tous les acteurs potentiels ont été identifiés aux échelles du bassin et des territoires (directs et indirects, bénéficiaires, institutions, partenaires financiers, grand public, pépinières, administrations, autres acteurs de la biodiversité, etc...).
			L'ensemble des gestionnaires (bénéficiaires directs) d'espaces naturels du bassin de la Loire est intégré, ou est en cours d'intégration, au dispositif.
4	Dans quelle mesure des facteurs extérieurs au dispositif ont-ils influencés (ou non) les résultats observés ?	Efficacité	D'autres dispositifs, outils et politiques agissent sur la gestion des EEE (bassin et territoire).
			Des limites et contraintes ont été rencontrées (ou non) dans la mise en œuvre des actions et dans l'atteinte des résultats.
5	Dans quelle mesure la coordination des groupes permet-elle d'optimiser leur fonctionnement ?	Efficacité	A l'échelle du bassin, les moyens et ressources (humaines et financières) engagés sont suffisants (ou non) pour atteindre les objectifs.
6	Dans quelle mesure le dispositif permet-il de limiter la progression des espèces exotiques envahissantes ? d'enrayer leur	Efficacité	Les territoires peuvent suivre l'évolution de la progression des EEE et engager des mesures correctrices si besoin.
			Les actions mises en œuvre par les gestionnaires avec l'appui

QE	Question évaluative	Champ de l'évaluation	Critère de jugement
	progression ?		des groupes de travail ont permis (ou non) de limiter la progression des espèces exotiques envahissantes, voire d'enrayer leur progression. (Distinction de la faune et de la flore)
			Estimation de la charge de travail et des ressources allouées au fonctionnement du dispositif par rapport aux résultats obtenus.
			Le groupe de bassin, la Région et/ou l'agence de l'eau peuvent suivre l'évolution de la progression des EEE et engager des mesures correctrices si besoin.

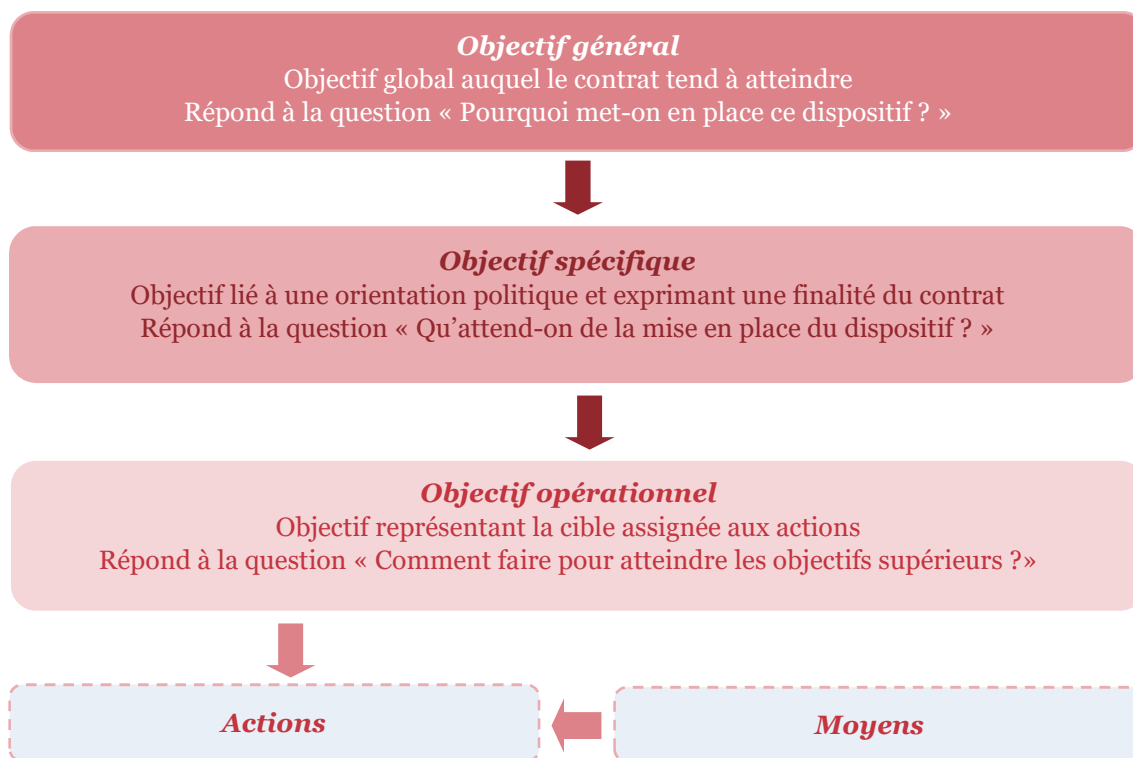
Source : Oréade-Brèche, 2017 sur la base du cahier des charges de l'étude

5.3 Recueil et analyse de l'information

5.3.1 Etablissement du diagramme des objectifs

L'établissement du Diagramme des objectifs consiste à reconstituer la logique d'intervention du dispositif évalué (identification des différents niveaux d'objectifs visés au moment de sa programmation). Cette étape est importante étant donné que c'est une base de l'analyse évaluative qui se rapporte en grande partie aux objectifs.

Figure 56. Définition des niveaux d'objectifs



Source : Oréade-Brèche

Le diagramme des objectifs présenté en annexe (§ 12.8) rend compte fidèlement des intentions initiales du dispositif d'appui aux gestionnaires, telles que manifestées dans la stratégie 2014-2020.

5.3.2 Entretiens avec le groupe de travail de bassin, les groupes de travail territoriaux et les partenaires financiers

Les objectifs de ces entretiens sont de :

- Recueillir le témoignage des principaux partenaires intéressés par rapport à l'ensemble des points soulevés par les questionnements ;
- Identifier les insuffisances et les points de blocage techniques, administratifs, institutionnels, financiers qui ont contribué à des dysfonctionnements avérés ;
- Préciser les points positifs, les effets leviers, les effets d'aubaine, les effets non attendus des actions mises en œuvre ;
- Recueillir sur le terrain des propositions visant à l'amélioration de la démarche.

La liste de 17 personnes contactées est disponible en annexe (§ 12.4).

Les entretiens se sont déroulés par téléphone sur la base d'un guide d'entretien établi préalablement.

5.3.3 Enquête en ligne auprès des gestionnaires

Une enquête en ligne a été réalisée entre le 11 août 2017 et le 8 septembre 2017. L'objectif de cette enquête est d'évaluer le niveau d'appropriation du dispositif d'appui par les gestionnaires travaillant sur la problématique des espèces exotiques envahissantes. Au total, 24 questions ont été posées. Certaines ont été déclinées en deux ou trois sous-questions.

Un lien vers l'enquête a été envoyé par mail à 234 gestionnaires d'espaces naturels (voir la liste en annexe - §12.7), provenant de différents types d'organismes. Parmi eux, 44 (soit 19 %) ont répondu à l'enquête.

5.4 Difficultés rencontrées

Les difficultés sont principalement liées au niveau de détail des données que nous avons pu recueillir. Ainsi, au sein des groupes de travail territoriaux, les personnes interrogées avaient souvent peu d'ancienneté dans le poste et, par conséquent, manquaient d'éléments historiques et de contexte pour compléter leur réponse.

Les données concernant les moyens financiers ont été particulièrement peu détaillées, que ce soit au niveau des groupes de travail territoriaux et au niveau des gestionnaires. Pour la plupart, les personnes interrogées disent ne pas avoir l'information concernant les budgets concernés.

6 Réponses aux questions d'évaluation

6.1 QE1 – Dans quelle mesure le dispositif répond-t-il aux attentes des gestionnaires ?

6.1.1 Compréhension de la question

Cette question porte sur la **pertinence** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle s'attache à juger de la concordance des objectifs du dispositif avec les enjeux en matière d'espèces exotiques envahissantes aux échelles territoriales et du bassin de la Loire. Plus particulièrement, elle s'intéresse à identifier comment les actions d'appui du dispositif répondent aux enjeux identifiés. Elle permet également d'identifier si les objectifs du dispositif correspondent et répondent aux attentes et aux besoins des gestionnaires.

La réponse à cette question nécessite donc d'analyser :

- Les enjeux en matière de gestion d'espèces exotiques envahissantes identifiés aux échelles bassin et territoriale ;
- Les besoins des gestionnaires (technique, financier, de coordination, etc.) et l'adéquation de ceux-ci avec les enjeux précédemment cités ;
- La plus-value des actions d'appui mises en œuvre dans le cadre du dispositif par rapport aux autres outils et textes ayant trait à la gestion de la biodiversité et des espèces exotiques envahissantes aux échelles supérieures ou égales.

6.1.2 Les enjeux liés à la faune exotique envahissante et aux milieux terrestres sont encore émergents à l'échelle bassin

En 2015, le groupe de travail de bassin a établi deux listes des espèces exotiques envahissantes l'une pour la flore, l'autre pour la faune. Ainsi ces listes identifient :

- 67 espèces végétales considérées exotiques envahissantes dont 6 émergentes et 18 à surveiller ;
- 33 espèces animales considérées exotiques envahissantes dont 2 émergentes et 11 à surveiller.

Parmi ces espèces, 10 ont été classées prioritaires dans la liste des espèces exotiques envahissantes de 2008, car elles menacent la conservation de la biodiversité (Espèces aquatiques : Egérie dense, Jussie à grandes fleurs, Jussie rampante, Grand Lagarosiphon, Myriophylle du Brésil, Espèces terrestres : Balsamine de l'Himalaya, Paspale à deux épis, Renouées asiatiques - *Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Reynoutria x bohemica*). La notion d'espèces prioritaires a ensuite été écartée dans la liste des espèces exotiques envahissantes de 2015, parce qu'elle dépend des enjeux locaux.

Lors des entretiens, nos interlocuteurs ont identifié les Jussies, les Elodées, le Myriophylle du Brésil, ainsi que les Renouées comme les principaux enjeux du bassin. Cela correspond assez bien à la liste des espèces prioritaires datant de 2008. Par contre, les deux espèces exotiques envahissantes classées comme prioritaires en raison de leurs effets sur la santé publique (Ambroisie et Berce du Caucase) n'ont pas été citées comme des enjeux prioritaires. L'Ambroisie est une espèce largement répandue à l'échelle du bassin, son éradication semble donc peu réaliste (au moins, à court ou moyen terme). En revanche, la Berce du Caucase est une espèce émergente, sa répartition à l'échelle du bassin est donc ponctuelle. Du fait de cette répartition encore très localisée, son éradication pourrait donc être encore possible dans le cas d'une détection et d'une gestion précoce généralisée. Pour rappel, il s'agit d'une des lignes directrices de la stratégie 2014-2020 du bassin (« Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes »).

Les enjeux identifiés par nos interlocuteurs portent essentiellement sur les milieux aquatiques et humides, qui sont les habitats naturels les plus vulnérables aux espèces exotiques envahissantes. Sur la liste des espèces végétales exotiques envahissantes du bassin, 13 % des espèces présentes sont des espèces aquatiques. Parmi les autres espèces, environ 46 % sont des plantes des milieux humides et

environ 41 % sont des plantes des milieux terrestres. L'Agence de l'eau est certainement à l'origine de cette orientation très marquée vers les milieux aquatiques et humides, en raison de :

- Son rôle dans la création du Groupe de travail du bassin ;
- Son champ d'intervention focalisé sur les milieux aquatiques et humides ;
- Sa mission de financeur (l'un des principaux en termes de taux de financement et de montant) des actions de gestion des espèces exotiques envahissantes, notamment au travers des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA). Il n'existe pas de structure équivalente sur le milieu terrestre (avec, sur un territoire inter-régional, un rôle de coordinateur et de financeur d'actions de réduction des pollutions de toutes origines et de protection des ressources). Au contraire, les acteurs sont multiples. Il est donc plus difficile de porter le message sur les enjeux qui y sont liés.

La faune a également été peu mentionnée par nos interlocuteurs. Ce manque d'identification des espèces animales comme enjeu en matière d'espèces exotiques envahissantes est dû à l'historique du groupe de travail de bassin. En effet, à l'origine, le groupe de travail de bassin ne travaillait que sur les espèces végétales. La faune a été récemment prise en compte avec la parution de la stratégie de bassin prenant en compte l'ensemble de la thématique. Celle-ci identifie clairement comme objectif d'amplifier la dynamique du groupe en intégrant aux échanges les questions relatives à la faune exotique envahissante. Cependant, la faune reste une thématique émergente à l'échelle bassin.

A l'échelle bassin, les enjeux clairement identifiés portent sur les espèces végétales et plus particulièrement sur les milieux aquatiques et humides. La faune et les milieux terrestres restent encore peu mentionnés ; alors qu'ils sont clairement identifiés dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020.

6.1.3 A l'échelle territoriale, les enjeux sont correctement identifiés

Les entretiens avec les structures porteuses des groupes de travail territoriaux et les réponses des gestionnaires à l'enquête en ligne nous ont permis de lister les enjeux identifiés à l'échelle territoriale. Au moins trois des groupes de travail territoriaux, Basse-Normandie, Loire et Poitou-Charentes, ont rédigé une stratégie. Nous nous sommes basés sur ces stratégies et sur les entretiens téléphoniques pour l'identification des enjeux des territoires. Certaines réponses se recoupent ou présentent des similitudes.

Concernant les espèces, les acteurs mentionnent pour :

- La faune : Ecrevisse américaine, Grenouille taureau, Xénope lisse, Bernache du Canada, Frelon asiatique, Tortue de Floride, Ragondin, Raton laveur, Erismature rousse, Ibis sacré, poissons exotiques envahissants, Rat musqué, Pyrale du Buis ;
- La flore : Jussies exotiques, Renouées asiatiques, Ambroisie, Berce du Caucase, Crassule de Helms, Myriophylle du Brésil, Balsamine de l'Himalaya, Erable negundo, Robinier faux-acacia, Séneçon en arbre, Elodée.

Toutes ces espèces figurent sur les listes des espèces exotiques envahissantes du bassin. Parmi les enjeux prioritaires, les membres des groupes de travail territoriaux et les gestionnaires ont mentionné :

- Les deux espèces de la faune considérées comme émergentes (Grenouille taureau, Xénope lisse) ;
- Deux des six espèces végétales émergentes (Berce du Caucase, Crassule de Helms) et une des 18 espèces à surveiller (Séneçon en arbre). Les espèces citées sont inféodées aux milieux aquatique et terrestre.

Parmi les principaux enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes, les membres des groupes de travail territoriaux et les gestionnaires ont également évoqués :

- La perte de biodiversité ;
- La généralisation de la dégradation des milieux, notamment des cours d'eau et des zones humides ;
- La fragilisation des espèces autochtones ;
- La sécurité et la santé humaine : allergies, brûlures, création d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau par les déchets de plantes exotiques envahissantes, risques d'effondrement des berges, champ de vision sur les routes (sécurité routière) ;
- Les impacts sur les usages : accès aux milieux aquatiques (envahissement des berges) et maintien de la production piscicole des étangs (développement rapide des Jussies).

Comme à l'échelle bassin, les principaux enjeux identifiés sont essentiellement focalisés sur les milieux aquatiques au sens large. Cela est certainement dû aux mêmes raisons qu'au niveau bassin (rôles historique et financier importants de l'Agence de l'eau sur cette problématique).

Les membres d'au moins six groupes de travail territoriaux et les gestionnaires (au moins 18 répondants) ont également identifié les espèces exotiques envahissantes émergentes et le manque de connaissances comme des enjeux importants. Le manque de connaissances concerne, d'après eux, les effets, les moyens de lutte et de gestion par les acteurs locaux et la population, mais également le niveau de propagation des espèces (peu d'inventaires sur certaines zones). Ces deux aspects sont pris en compte dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 au travers des deux lignes directrices suivantes :

- Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes ;
- Collecter, gérer et partager les informations sur les espèces et les méthodologies de gestion grâce à une interface rigoureuse entre la recherche et les gestionnaires.

A l'échelle territoriale, les enjeux clairement identifiés portent sur les espèces végétales et animales et les milieux aquatiques et humides. Les milieux terrestres restent encore peu mentionnés. La détection et la gestion précoce des espèces émergentes sont également identifiées comme prioritaires. Ces différents aspects sont pertinents au regard de stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020.

6.1.4 Les outils à l'échelle du bassin répondent en partie aux besoins de gestion de l'échelle territoriale

Lors de l'enquête en ligne, les gestionnaires ont exprimé leurs besoins. Ces derniers portent sur le renforcement des :

- Compétences (43 % des répondants) concernant l'identification (40 % des gestionnaires ayant exprimé des besoins de connaissance) et de méthodes de gestion des espèces exotiques envahissantes (40 %) ;
- Techniques (50 % des répondants) concernant les méthodes de gestion des espèces exotiques envahissantes et les retours d'expérience (exprimés par plus de 70 % des gestionnaires ayant exprimé des besoins en technique) ;
- Moyens matériels (37 % des répondants dont la moitié exprime des besoins en matériel spécifique à la gestion d'une ou de plusieurs espèces) ;
- Moyens humains (38 % des répondants) ;
- Moyens financiers (71 % des répondants).

Les lignes directrices et les objectifs de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 visent clairement ces besoins :

- Mettre en place des moyens d'intervention adaptés selon l'espèce et les enjeux de sa gestion ;

- Mettre à disposition les éléments permettant de contribuer à une prise de décision efficace et apporter des réponses relatives à l'éradication ou la régulation des espèces exotiques envahissantes ;
- Collecter, gérer et partager les informations sur les espèces et les méthodologies de gestion grâce à une interface rigoureuse entre la recherche et les gestionnaires ;
 - Contribuer à la connaissance (...) de la répartition des espèces exotiques envahissantes animales et végétales du bassin Loire-Bretagne ;
 - Développer la collaboration (...) pour améliorer les connaissances sur (...) les techniques de gestion ;
 - Améliorer les outils de mutualisation des connaissances ;
 - Contribuer à la sensibilisation sur la problématique des invasions biologiques, à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes (...)
- Mutualiser et échanger les expériences de gestion et les connaissances acquises au sein du bassin avec les différentes échelles de prise en compte des espèces exotiques ;
 - Améliorer la diffusion des expériences et des techniques de gestion (...).

Le groupe de travail de bassin s'est doté d'un outil de diffusion large des informations qui a pris la forme du Centre de Ressources Loire nature. Les groupes de travail territoriaux ont également créé au moins une page internet compilant des données sur les espèces exotiques envahissantes. Le Centre de Ressources est une mine d'informations concernant l'identification et la gestion des espèces exotiques envahissantes (fiches d'identification, atlas, manuel de gestion, etc.). Les informations sont facilement accessibles et pour la plupart téléchargeables. Cependant, le fait qu'environ 20 % d'entre eux ressentent un besoin sur ce type d'informations est peut-être révélateur de la méconnaissance de ce Centre de Ressources.

La moitié des répondants disent avoir des besoins en termes de méthode de gestion et de retours d'expérience. En 2010, le groupe de travail de bassin a publié un manuel de gestion (disponible sur le site internet du Centre de Ressources). Malgré le caractère très complet de ce document, il serait, selon nous, certainement plus accessible pour les gestionnaires, s'il intégrait une présentation sous forme de fiches informatives précises, des différentes techniques, par exemple. Il convient également souligner que ce manuel porte uniquement sur les espèces végétales et les milieux aquatiques.

Le Centre de Ressources présente également une dizaine de retours d'expérience sous forme de fiches (Tableau 17).

Tableau 17. Liste des fiches retours d'expérience accessibles sur le Centre de Ressource Loire nature

Titre	Date de réalisation	Type de milieu concerné par l'action	Localisation de l'expérience
Espèces végétales			
Gestion de l'Hydrocotyle fausse-renoncule à la Turballe	2007-2012	Marais littoraux	Région Pays-de-la-Loire
La Boire de Champtocé : campagne de gestion de la Jussie	2010-2012	Annexes hydrauliques	Région Pays-de-la-Loire
Un plan d'actions « Jussie » pour les marais estuariens du Nord Loire	2010-2012	Marais littoraux	Région Pays-de-la-Loire
Etang de Vioreau. Lutte contre la Jussie sous forme terrestre (<i>Ludwigia grandiflora</i>)	2010-2015	Etangs, lacs	Région Pays-de-la-Loire
Gestion de l'Elodée de Nuttall sur le plan d'eau de l'île Charlemagne	2011-2015	Etangs, lacs	Région Centre Val de Loire
Un plan de lutte contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule sur le Dhuy	2012-2015	Petits ruisseaux	Région Centre-Val de Loire
Gestion de la Crassule de Helms sur le plan d'eau de l'île Charlemagne	2013-2015	Etangs, lacs	Région Centre-Val de Loire
Gestion de l'Hydrocotyle fausse-renoncule et de la Crassule de Helms dans un bassin de rétention routier	2013	Plan d'eau artificiel	Région Pays-de-la-Loire
Bouturage de saules pour concurrencer la Renouée du Japon	2013	Forêts alluviales	Région Centre-Val de Loire
Espèces animales			
Mise au point de dispositifs de pêche sélectifs pour les écrevisses de Louisiane sur le Lac de Grand Lieu	2014-2015	Lac, roselières, prairie inondable	Région Pays-de-la-Loire

Source : Centre de Ressources Loire Nature

Une seule des expériences présentées traite de la gestion des espèces exotiques envahissantes animales. Les autres actions ciblent des espèces exotiques envahissantes végétales, essentiellement aquatiques. Ces retours d'expérience de gestion ont été élaborés par seulement deux groupes de travail territoriaux (Régions Pays-de-la-Loire et Centre Val de Loire) sur les neuf présents sur le bassin de la Loire. Les retours d'expérience du niveau local ou territorial au niveau bassin sont donc peu nombreux. De plus, les fiches de retours d'expérience accessibles sur le Centre de ressources sont assez succinctes, dans le but de donner un accès aux principales informations. Elles fournissent les coordonnées de la structure responsable des travaux (avec un courriel), ce qui permet aux gestionnaires le désirant d'obtenir des informations complémentaires.

Le retour d'expérience est une demande forte des gestionnaires, leur permettant de comprendre quelle méthode est efficace sur le court, moyen ou long terme, les contraintes qui y sont liées en fonction du contexte.

Au travers de son axe Connaitre et Echanger, la stratégie apportera également des réponses. En effet, il est prévu que le groupe de travail de bassin travaille sur les coûts de gestion des espèces exotiques envahissantes. Sans apporter des moyens concrets, ce travail permettra aux gestionnaires d'évaluer précisément leurs besoins et d'élaborer plus facilement leur demande de financement.

Les besoins des gestionnaires ont été pris en compte dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020. Celle-ci est en adéquation avec les besoins de gestion à l'échelle territoriale. Cependant, il y a encore peu de retours d'expérience publiés sur le Centre de Ressources Loire nature, alors que c'est une demande forte des gestionnaires. Cela nécessite toutefois un long travail nécessitant plusieurs échanges avec les gestionnaires.

Ainsi, à la différence du groupe de travail national, le groupe de travail de bassin :

- Produit des **outils adaptés à l'échelle du bassin de la Loire** comme l'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, la liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ou encore le manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne ;
- Collecte et diffuse **des connaissances pertinentes et précises sur le territoire** et les espèces exotiques envahissantes problématiques présentes, émergentes ou à surveiller sur l'ensemble du bassin versant. Le dispositif crée une proximité et une cohérence de travail pour l'ensemble des gestionnaires travaillant sur la problématique des espèces exotiques envahissantes au sein du bassin versant de la Loire ;
- Fournit des **conseils techniques et des retours d'expérience adaptés à l'échelle hydrographique** du bassin versant et utilisables par l'ensemble des acteurs du bassin.

Au-delà de l'échelle considérée, le groupe de travail du bassin Loire-Bretagne n'aborde pas uniquement les milieux aquatiques, contrairement au groupe de travail national sur les invasions biologiques en milieux aquatiques (GT IBMA). En effet, le groupe de bassin travaille sur les milieux aquatiques, mais également sur les milieux humides et terrestres et notamment les zones humides et les berges de cours d'eau. Ces milieux sont aussi des lieux privilégiés par le développement des espèces exotiques envahissantes. Le groupe de travail de bassin et le groupe national travaillent à deux échelles différentes. Le groupe de travail de bassin semblent donc avoir des compétences plus larges et plus précises sur le bassin de la Loire, ce qui est cohérent avec son échelle de travail.

D'autre part, la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 a également pour objectif de coordonner l'action sur les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin. Les actions promues par cette stratégie sont cohérentes à l'échelle du bassin versant.

Le dispositif apporte une réelle valeur ajoutée grâce à son travail sur le territoire à l'échelle hydrographique du bassin versant, et non à une échelle administrative. Les actions de ce dispositif couvrent autant les milieux aquatiques que les milieux terrestres.

6.1.6 La stratégie est adaptée aux enjeux, mais la position stratégique du dispositif peut être confuse

Les lignes directrices de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 sont claires et en parfaite adéquation avec la stratégie nationale (qui lui a succédé) et la stratégie européenne (plus ancienne). Chaque action du programme d'action 2014-2020 est priorisée avec une échelle allant de un à trois.

De plus, deux des lignes directrices de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin Loire-Bretagne 2014-2020 peuvent paraître plus ancrées dans l'opérationnalité que dans la stratégie, à savoir :

- Entretenir et préserver les habitats et la fonctionnalité écologique en prévenant les invasions biologiques ;
- Restaurer les habitats et les fonctionnalités des écosystèmes colonisés par ces espèces.

En lien avec ces lignes directrices, la stratégie comprend un volet intitulé « Gestion » (p.11, 14 et 49 à 52 de la stratégie). Les actions suivantes sont des actions qui relèvent du conseil et de l'assistance technique :

- Conseiller les porteurs de projets de gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions ;

- Mettre en place un cadre scientifique à des opérations de gestion novatrices et présentant un intérêt à l'échelle bassin.

L'intitulé de ces deux lignes directrices et des objectifs qui leurs sont liés pourraient porter à confusion et laisser entendre que le groupe de travail de bassin s'inscrit dans une démarche opérationnelle, dans le sens « action de terrain ». En réalité, l'objectif est une approche stratégique pour une meilleure approche opérationnelle. Cette confusion peut générer des incompréhensions et des attentes de la part des groupes de travail territoriaux ainsi que des gestionnaires. En effet, lors des entretiens, les structures impliquées dans trois groupes de travail territoriaux ont souligné le manque d'opérationnalité du dispositif. Il en est de même avec les gestionnaires ayant répondu à l'enquête en ligne (au moins 3 répondants). Or le dispositif d'appui apporte uniquement un soutien stratégique dans la problématique des espèces exotiques envahissantes. Par conséquent, sa position stratégique, et non opérationnelle, devrait être clarifiée aux yeux des membres des groupes de travail territoriaux ainsi que des gestionnaires.

Lors de l'élaboration de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020, le groupe de travail de bassin a défini des indicateurs et les livrables liés à chaque action. Ces informations ont pour objectif de suivre la mise en œuvre de la stratégie. Les indicateurs sont d'ailleurs majoritairement des indicateurs de réalisation, c'est-à-dire que leur renseignement permet d'évaluer l'avancement de la stratégie. Toutefois, les rapports bisannuels d'activité de la FCEN ne présentent pas tous ces indicateurs remplis. Les rapports bisannuels ne fournissent pas de comparaison entre les produits (ou livrables) attendus et ceux réalisés pendant la période concernée.

Une analyse plus poussée de ces indicateurs montre également que seulement sept d'entre eux (ils sont 58 au total) s'apparentent à des indicateurs de résultats (voir Tableau 18. Indicateurs de résultats de la stratégie de gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne 2014-2020). Aucun de ces indicateurs de résultat ne porte sur les espèces exotiques envahissantes, ce qui pourrait manquer au moment de l'évaluation de l'efficacité du dispositif.

Tableau 18. Indicateurs de résultats de la stratégie de gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne 2014-2020

Indicateurs de résultats	Numéros des actions	Actions
Nombre de réponses à l'enquête par catégories d'acteurs	Action 10	Réaliser une enquête sur les pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion
Nombre de téléchargements de la note en ligne	Action 13	Structurer et animer un réseau de veille dans les coordinations territoriales sur les espèces émergentes
Nombre de chantiers de gestion d'espèces concernées par les synthèses, réalisés dans le bassin	Action 14	Participer à la mise en place des protocoles de gestion contre les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne
Nombre de participants aux journées d'échanges (journées techniques et séminaires)	Action 18	Organiser des journées de partage d'information et d'échanges ouvertes aux acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne et à l'échelle nationale
Nombre de personnes formées au sein de chaque coordination territoriale	Action 21	Organiser ou aider à l'organisation d'actions de formation
Nombre de visites sur le site internet	Action 24	Maintenir et mettre à jour un site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne
Nombre de téléchargement des différents outils mis en ligne		

Source : Coord. Hudin S. (2014)

La position d'appui stratégique (et non opérationnel) du groupe de travail de bassin n'est pas claire pour les groupes de travail territoriaux ainsi que pour les gestionnaires. En effet, la stratégie contient

deux lignes directrices qui pourraient laisser entendre une certaine opérationnalité de ce dispositif, qui repose de fait sur les coordinations territoriales.

En conclusion, le dispositif a une véritable valeur ajoutée grâce à son travail à l'échelle du bassin, échelle hydrographique tout à fait pertinente dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes. Son intervention sur tous les milieux, aquatiques et terrestres, est également une plus-value par rapport à d'autres dispositifs en vigueur. À l'échelle du bassin, la faune et les milieux terrestres restent des enjeux émergents. Ils sont cependant clairement identifiés dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020. À l'échelle territoriale, les enjeux clairement identifiés par les groupes de travail territoriaux sont en adéquation avec les enjeux du bassin et donc avec la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 et ses objectifs.

De plus, le caractère stratégique du dispositif doit être clarifié sans créer des attentes en termes opérationnels. Au regard des attentes exprimées par les gestionnaires, **le dispositif a bien pris en compte les avis qu'ils avaient exprimés concernant leurs besoins en connaissance (identification, méthode de gestion)**. Leurs attentes en matière de moyens humains, financiers et matériels ne pourront être satisfaites par le dispositif d'appui, dont la fonction est d'apporter un soutien stratégique et technique aux gestionnaires (appui, conseil, connaissances), mais les études prévues pour la seconde moitié du programme devraient leur apporter des éléments utiles. **Les retours d'expérience sont un des besoins explicitement exprimés par les gestionnaires.** S'il existe des fiches présentant des expériences de méthode de lutte sur le site internet du Centre de Ressources, elles sont encore peu nombreuses et avant tout consacrées aux espèces végétales aquatiques.

6.2 QE2 – Dans quelle mesure ce dispositif contribue-t-il à la sensibilisation et à l'évolution des pratiques des gestionnaires ?

6.2.1 Compréhension de la question

Cette question concerne l'évaluation de l'**efficacité** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle consiste à juger si les objectifs du dispositif ont été atteints, ou sont en train de l'être, au regard des résultats obtenus en termes d'évolution des pratiques des gestionnaires. Elle s'attache à évaluer la concordance des mesures réalisées par le groupe de travail de bassin et les groupes de travail territoriaux en fonction des objectifs intrinsèques au territoire. Elle permet d'identifier les outils mis en œuvre dans le cadre des objectifs communs de sensibilisation et de changement de pratiques des gestionnaires.

La réponse à cette question nécessite donc d'analyser :

- Les actions de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre du dispositif, c'est-à-dire aux échelles bassin et territoriale ;
- Les gestionnaires ciblés par ces actions ;
- Les pratiques mises en œuvre par ces gestionnaires et leur évolution sur cette première moitié du Plan Loire IV.

6.2.2 Les actions et des outils de sensibilisation sont nombreux à l'échelle du bassin Loire

Le groupe de travail de bassin a élaboré de nombreux outils pour sensibiliser les acteurs de terrain à l'identification et à la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Le **manuel de gestion** des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne relaye les aspects réglementaires et méthodologiques concernant les espèces exotiques envahissantes. Ce manuel a pour objectif de faciliter la mise en place de programmes d'intervention par les gestionnaires des cours d'eau et des zones humides. Cet outil est important, mais il concerne essentiellement les espèces aquatiques et date de 2010. Depuis cette date, les connaissances et les besoins des acteurs ont pu évoluer. De plus, ce document de 140 pages comprend un point sur les aspects réglementaires, la description des espèces, etc. Etant destiné aux gestionnaires et aux acteurs de terrain, il apparaît comme peu opérationnel et peu synthétique.

Depuis 2010, le groupe de travail de bassin a organisé **3 journées d'échange et 1 journée technique**. Ces événements permettent de diffuser les bonnes pratiques aux acteurs de terrain et aux gestionnaires et d'avoir des échanges sur les modes de gestion mis en place.

Tableau 19. Journées d'échanges et techniques organisées au niveau bassin

Titre	Année	Cible	Nombre de participants	Thématique abordée
Journée d'échange sur les espèces végétales exotiques envahissantes du bassin de la Loire	2010	Gestionnaires d'espaces naturels, techniciens	110	Les espèces végétales exotiques envahissantes
Journées d'échange sur les espèces exotiques envahissantes dans le bassin de la Loire	2013	Acteurs de la gestion des milieux aquatiques	160	- 1 journée consacrée à la flore et 1 journée consacrée à la faune - Présentation des avancées des travaux à l'échelle du bassin et des régions - Perspectives de travail : sociologie et stratégie de bassin
Journée technique sur la gestion des espèces exotiques envahissantes	2014	Gestionnaires	45	- Présentation du groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » - Généralités sur la gestion des espèces

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Décembre 2017**

Titre	Année	Cible	Nombre de participants	Thématique abordée
				exotiques envahissantes dans les espaces naturels protégés - Hiérarchisation des plantes exotiques et stratégie d'action en région Centre - Le Xénopie lisse : de la veille à l'action (79) - Gestion de la Jussie et restauration d'annexes hydrauliques (49) - Transposabilité des actions de gestion et suivi post-intervention (recommandations)
Journée technique sur « la gestion de la faune exotique envahissante : de la connaissance à la gestion »	2015	Acteurs de la gestion de la faune	Environ 60	- Echanges d'expérience entre gestionnaires : acquisition de connaissances sur la faune exotique envahissante et ses impacts - Volet connaissance et coordination des efforts de gestion
Journées d'échange sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	2016	Ensemble des acteurs du bassin	70	- Présentation des actions en cours - Organisation d'ateliers : - Cibles et enjeux de la sensibilisation sur les invasions biologiques - Représentation du suivi des invasions biologiques - Recherche et gestion (se rejoindre et s'enrichir) - Identification, détection et gestion précoce des espèces émergentes

Source : Rapports d'activités de 2010 à 2016, FCEN.

Dans le cadre du volet « Sensibiliser, informer et former » de sa stratégie, le groupe de travail de bassin a élaboré les outils de sensibilisation et d'information présentés dans le Tableau 20.

Tableau 20. Outils de communication élaborés par le GTB depuis 2008

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Site internet constituant un centre de ressources http://www.centrederesources-loirenature.com/	2008	Gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, décideurs, usagers, amateurs, etc.	Améliorer et mutualiser la connaissance, l'accessibilité à l'information et permettre une aide à la prise de décision
Affiche « Connaître les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »	2008	Tout public	Sensibiliser à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire
Affiche « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes »	2008		
Exposition itinérante « Espèces Exotiques Envahissantes » sur 11 panneaux	2013	Tout public	Sensibiliser et informer sur la gestion des milieux naturels et sur les connaissances sur les invasions biologiques
Plaquette de présentation du réseau de bassin	2013	Tout public	Informar sur l'organisation du réseau
Plaquette « Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne »	2014	Tout public	Sensibiliser à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire, valorisation de la stratégie de bassin
Affiche « Connaître les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »	2014	Tout public	Sensibiliser à la thématique des EEE sur le bassin de la Loire
Affiche « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes »	2014		

Titre	Date	Cible	Message véhiculé/objectif général
Réédition de l'exposition itinérante	2015	Tout public	Sensibiliser et informer sur la gestion des milieux naturels et sur les connaissances sur les invasions biologiques

Source : Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes – Etat des lieux : bilan du dispositif. Oréade-Brèche, 2017.

Les actions et les outils de sensibilisation élaborés par le groupe de travail de bassin ciblent autant les gestionnaires d'espaces naturels que le grand public. Ainsi les plaquettes, les affiches et l'exposition itinérante sont destinés à un public large. Ces outils ont pour principal objectif de sensibiliser à la thématique des espèces exotiques envahissantes. Les professionnels sont particulièrement ciblés par les journées techniques et les journées d'échange, qui leurs permettent de s'informer sur les dernières techniques à mettre en œuvre et d'obtenir des retours d'expérience. Seules les journées d'échange de 2016 ont mis l'accent sur la détection et la gestion précoce des espèces émergentes.

6.2.3 Les actions et des outils de sensibilisation sont similaires au niveau territorial

A l'échelle de leur territoire, les groupes de travail territoriaux ont pour mission de sensibiliser, d'informer et de former les gestionnaires locaux. A cette fin, ils produisent leurs propres outils. Lors des entretiens, les groupes de travail ont été interrogés sur ces outils. Ceux-ci sont listés dans les fiches descriptives des groupes de travail territoriaux et repris dans le Tableau 21 ci-dessous. Ces informations ne sont pas exhaustives du fait qu'un des 9 groupes de travail territoriaux n'a pu nous transmettre ses informations que tardivement dans l'étude (après l'analyse des questions évaluatives) et que certains groupes de travail territoriaux sont très productifs et ont pu oublier des éléments.

Tableau 21. Outils mis à disposition des acteurs locaux selon les groupes de travail territoriaux du bassin de la Loire

GTT	Outils de sensibilisation	Cibles
Basse-Normandie	Fiches techniques des plantes invasives avec préconisations de gestion Exposition sur les espèces exotiques envahissantes régionales Plaquette « les plantes invasives de Basse-Normandie » Brigade préventive (articles de presse, bulletins communaux, communiqués sur les réseaux sociaux) Formation à la reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes Page internet dédiée aux espèces exotiques envahissantes (http://www.cfen-bassenormandie.org/presentation/actions/spinva.html)	Collectivités territoriales, agents de terrain (techniciens rivière, gardes littoraux, formateurs des lycées agricoles et horticoles, agents du service des routes), étudiants en environnement et du milieu horticole/paysagiste, grand public, particuliers
Auvergne	Bulletin d'information régional Participation à certains articles parus dans la presse régionale Pages internet dédiées aux espèces exotiques envahissantes animales et végétales (http://www.cen-auvergne.fr/-Faune-exotique-envahissante-.html ; http://www.cen-auvergne.fr/-plantes-envahissantes-.html) Portail web d'information sur la faune et la flore invasive en Auvergne (http://eee-auvergne.fr/wordpress)	Professionnels, collectivités, services publics, grand public
Centre-Val de Loire Flore	Plaquette sur les espèces exotiques envahissantes Plateformes de diffusion de l'information à destination du réseau d'acteurs et des administrés Kit de communication à destination des collectivités (synthèse législative, document « quand gérer les plantes invasives », une charte d'engagement et ses annexes) Bandeau/lien internet Communiqué de presse généraliste Communiqué de presse « bons gestes » Affiche A3 « Plantes invasives, ne vous laissez pas séduire » Plaquette sur la gestion alternative des plantes exotiques envahissantes en zones non agricoles	Acteurs (élus, gestionnaires, etc.), équipes techniques (techniciens de rivière et membres du réseau prioritairement, mais aussi employés de collectivités locales, associations de protection de la nature, etc.)

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Décembre 2017**

GTT	Outils de sensibilisation	Cibles
	Journées de sensibilisation des acteurs Trois films de cinq minutes sur les plantes exotiques envahissantes à destination du grand public, des collectivités et des gestionnaires Conférences et soirées de sensibilisation Formations des équipes techniques à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes Site internet du groupe de travail plantes exotiques envahissantes (http://www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives)	
Centre-Val de Loire Faune	Journées techniques de sensibilisation Stage annuel de formation sur les espèces exotiques envahissantes Page internet « groupe de travail régional « faune invasive » » du site internet http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/faune-invasive-a1874.html	NC
Limousin	Plaquette de présentation de l'observatoire, de plantes exotiques envahissantes Affiche plantes exotiques envahissantes Formations à l'identification et à la gestion des espèces exotiques envahissantes Campagnes d'information et de sensibilisation Conférences, animations pédagogiques Site internet de l'Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) du Limousin (http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr)	Collectivités, agriculteurs, population, acteurs locaux, scolaires
Loire	Livret de sensibilisation « Les plantes envahissantes dans le département de la Loire » Plaquette de sensibilisation avec la Chambre d'Agriculture Expositions sur l'ambroisie Formations des collectivités Journées d'information à destination du grand public Page internet « plantes invasives » sur le site http://www.cpie-pilat.fr/projets-operations/plantes-invasives	Gestionnaires des milieux naturels, collectivités et élus, agriculteurs, grand public
Pays de la Loire	Plaquette de communication grand public (2007 puis 2010) Fiche « avis de recherche des espèces émergents en Pays de la Loire » Journées de formation Journée régionale d'information Calendrier des permanences pour découvrir les espèces exotiques envahissantes (« Rendez-vous avec une exotique méconnue ») Présentations de l'action du comité dans les différents départements des Pays de la Loire, en Bretagne, en Basse-Normandie et en Aquitaine (2008, 2009 et 2010). Organisation d'un colloque régional "les plantes invasives en Pays de la Loire" Page internet « Espèces exotiques envahissantes » sur le site internet http://www.cenpaysdelaloire.fr/les-projets/especes-exotiques-envahissantes	Gestionnaires des milieux naturels, collectivités
Poitou-Charentes	Posters de présentation Lettres d'information annuelle Journées de formation pour la reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes Site internet de l'ORENVA (Observatoire Régional des plantes exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques) http://www.orenva.org	Prioritairement les gestionnaires de cours d'eau et les syndicats de rivière, mais aussi les gestionnaires des espaces naturels, les associations naturalistes, les collectivités (élus, agents) et le grand public
Bassin de la Vienne	Plaquette de présentation du dispositif Communiqués et dossiers de presse Formations Page internet sur le site de l'EPTB Vienne http://www.eptb-vienne.fr/-Plantes-invasives-.html	Gestionnaires de milieux aquatiques (techniciens de rivière principalement), élus et agents en charge des espaces verts, particuliers

Sources : Guides d'entretien, sites internet des groupes de travail territoriaux

Les gestionnaires d'espaces naturels sont la principale cible des actions et des outils de sensibilisation élaborés par les groupes de travail territoriaux.

Le tableau ci-dessus montre que plusieurs groupes de travail territoriaux ont élaboré des plaquettes de sensibilisation. Chacun d'eux organise également des journées techniques ou journées d'échange, voire des colloques, ainsi que des formations. Pour ces événements, qui participent à leurs objectifs de sensibilisation, d'information et de formations, ils élaborent des programmes et des supports.

Les gestionnaires d'espaces naturels sont la principale cible des actions et des outils de sensibilisation élaborés par les groupes de travail territoriaux. Pour cela, les groupes de travail territoriaux élaborent de nombreux outils de communication.

6.2.4 L'évolution des pratiques des gestionnaires est lente

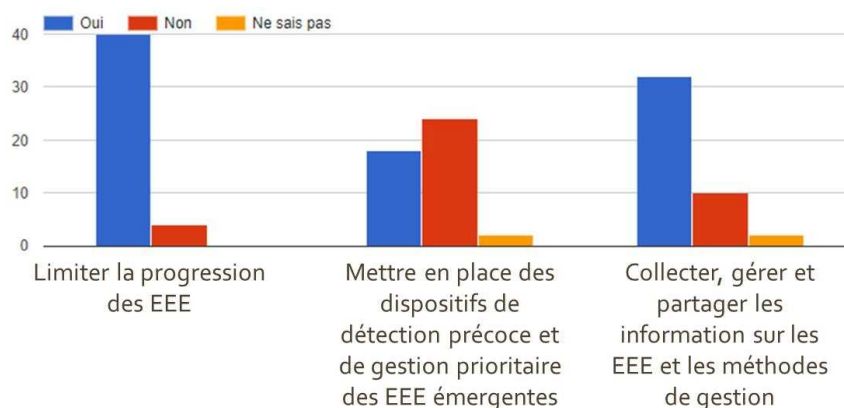
Presque tous les gestionnaires (98 %, soit 43 répondants) ont mis en place des actions concernant les espèces exotiques envahissantes. Ces actions participent :

- Pour 91 % des gestionnaires à l'atteinte de l'objectif « Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes » ;
- Pour 70 % des gestionnaires de l'objectif « Collecter, gérer et partager l'information sur les espèces exotiques envahissantes et leur gestion » ;
- Pour seulement 43 % des gestionnaires de l'objectif « Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes émergentes ».

Le groupe de travail de bassin a rédigé en 2015 un document relatif au dispositif d'alerte et de détection précoce. Ce document a pour vocation d'aider les gestionnaires à mettre en place un tel dispositif. Les groupes de travail territoriaux Pays de la Loire et Poitou-Charentes se sont appropriés ce dispositif et l'ont mis en place. Au niveau local, l'appropriation ne semble pas avoir encore eu lieu. Moins de la moitié des gestionnaires répondants disent avoir fait de la détection et de la gestion précoce des espèces exotiques envahissantes émergentes une de leur priorité.

Figure 58. Objectifs auxquels participent les actions mises en œuvre par les gestionnaires

Avez-vous mis en place des actions qui participent à l'atteinte des objectifs suivants :

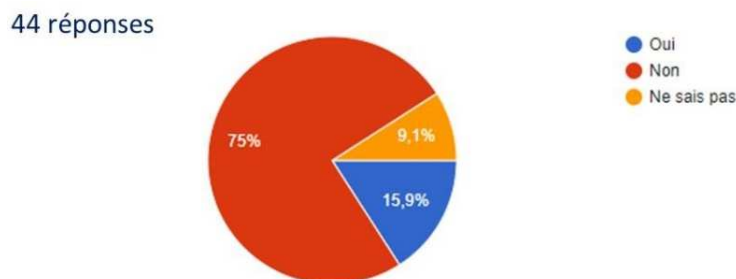


Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Contrairement aux deux autres types d'action, la mise en place de dispositif de détection précoce est encore peu abordée dans les journées techniques et les formations auxquelles ont participé les gestionnaires répondants à l'enquête en ligne (voir Figure 60). Ce sujet est toutefois encore émergent, ce qui peut expliquer qu'il soit aujourd'hui peu traité. Ceci dit environ 15 % des gestionnaires (soit sept répondants) disent avoir mis en place un suivi permettant de détecter et de gérer précocement les espèces exotiques envahissantes avérées émergentes. Ceci est encourageant, vu que seulement deux groupes de travail territoriaux se sont eux-mêmes emparés du protocole de détection précoce élaboré

par les groupes de travail territoriaux. De plus, ce type d'action n'est pas directement aidé par l'Agence de l'eau, ce qui peut expliquer la faible proportion de gestionnaires l'ayant mis en place.

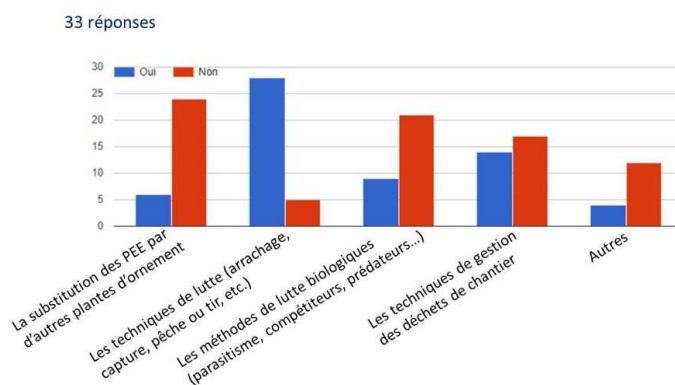
Figure 59. Part des gestionnaires interrogés ayant mis en place un dispositif de détection et de gestion précoce des espèces exotiques envahissantes émergentes



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Près de 80 % des gestionnaires interrogés ont mentionné avoir participé à des événements faisant la promotion des techniques de lutte (mécanique ou biologique) des espèces exotiques envahissantes. La détection et la gestion des espèces exotiques envahissantes émergentes ne sont pas citées par les gestionnaires.

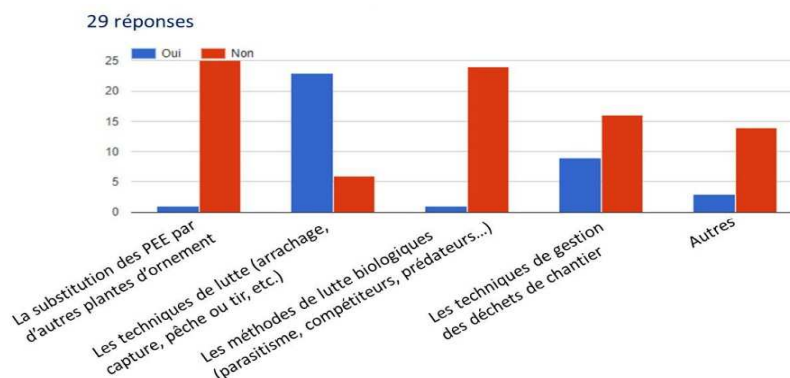
Figure 60. Pratiques promues lors des formations et des journées techniques auxquelles les gestionnaires ont participé



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les formations et les journées techniques sont un assez bon vecteur pour les bonnes pratiques. En effet, les pratiques promues en matière de techniques de lutte mécanique ont été mises œuvre par 67 % des gestionnaires ayant participé aux formations ou journées techniques. Par contre, seulement 26 % d'entre eux ont mis en œuvre les techniques de gestion de déchets de chantier et une personne sur six a appliqué la substitution des espèces exotiques envahissantes par d'autres plantes d'ornement, après en avoir entendu parler lors d'un événement.

Figure 61. Techniques et méthodes mises en œuvre par les gestionnaires après avoir participé à une formation ou une journée technique



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les gestionnaires⁵ répondants ont en grande majorité participé à des formations et des journées techniques. Ils ont ainsi été informés à des techniques de lutte mécanique, qu'ils ont largement mises en œuvre. La mise en place de protocole de détection et de gestion précoce est, quant à elle, peu abordée dans les événements suivis par les gestionnaires répondants. Environ 15 % d'entre eux ont toutefois mis en place un tel système et moins de la moitié d'entre eux disent mettre en œuvre des actions en ce sens. D'après les résultats de l'enquête en ligne, le message concernant les végétaux alternatifs aux espèces exotiques envahissantes pour les ornements est un sujet récent, encore peu communiqué.

Les messages de prévention sont donc encore assez peu diffusés. Quand ils le sont, les gestionnaires sont peu nombreux à se les approprier.

⁵ Dans cette synthèse, gestionnaire sera utilisé pour désigner les gestionnaires répondants. Comme évoqué en tête de ce chapitre, il est difficile de généraliser le propos au regard de notre échantillon.

En conclusion, les actions et les outils de sensibilisation élaborés par le groupe de travail de bassin ciblent principalement les gestionnaires d'espaces naturels mais également le grand public ; alors que les groupes de travail territoriaux se focalisent essentiellement sur les techniciens. Les outils produits sont focalisés sur l'identification des espèces exotiques envahissantes et la gestion des espèces bien implantées. Les journées techniques et les formations abordent le thème de la prévention (espèces alternatives aux espèces exotiques envahissantes pour l'ornement et protocole de détection et de gestion précoce des espèces exotiques envahissantes émergentes), mais ces messages sont encore peu visibles.

Les gestionnaires répondants à l'enquête en ligne disent avoir participé à des journées techniques et des formations. Ils mettent en pratique les techniques dont ils ont entendu parler, notamment quand il s'agit de méthode de lutte (80 % d'entre eux). Concernant, les messages sur les méthodes de prévention, ils se sont peu appropriés ces messages et ceux-ci sont encore peu diffusés.

Dans les conditions actuelles, il est difficile de conclure sur la contribution du dispositif d'appui en matière d'espèces exotiques envahissantes aux évolutions de pratiques. Cependant, les événements tels que les journées techniques et les formations semblent encore trop axées sur les méthodes de lutte et promeuvent trop peu les méthodes de prévention. En effet, celles-ci sont encore émergentes. Elles sont, par conséquent, peu éprouvées et donc aléatoires par rapport à des résultats effectifs de la gestion sur le terrain. Les gestionnaires ne peuvent pas encore s'approprier ces techniques émergentes et restent focalisés sur la gestion des foyers fortement ou anciennement implantés (voir également § 6.4.3 à ce sujet).

6.3 QE3 – Dans quelle mesure le dispositif permet-il d'atteindre tous les acteurs potentiels ?

6.3.1 Compréhension de la question

Cette question porte, comme la précédente, sur l'**efficacité** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle consiste à juger si les objectifs du dispositif ont été atteints, ou sont en train de l'être, au regard des résultats obtenus en termes d'acteurs touchés. Elle permet d'évaluer si le dispositif d'appui aux gestionnaires est un outil efficace pour identifier et atteindre l'ensemble des acteurs potentiels aux échelles du bassin de la Loire et des territoires.

La réponse à cette question nécessite donc d'analyser :

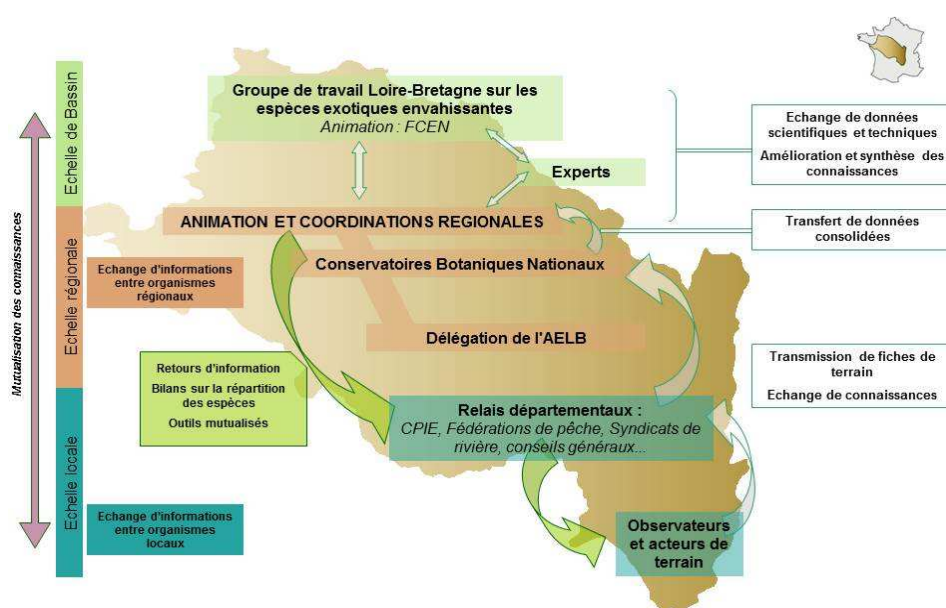
- Les acteurs identifiés comme cibles (nature, localisation) aux échelles bassin et territoriale ;
- Les acteurs effectivement touchés (nature, localisation) par le dispositif aux échelles bassin et territoriale.

6.3.2 Les acteurs du dispositif sont structurés autour des échelons bassin, territoire et local

La définition « d'acteurs potentiels » est primordiale pour répondre à cette question. En effet, au sens large, les acteurs potentiels sont tous ceux qui interviennent sur la problématique des espèces exotiques envahissantes. Cependant, différents niveaux peuvent être identifiés : les membres des groupes de travail, les bénéficiaires de la stratégie, les partenaires techniques, les partenaires financiers, le grand public, etc.

Dans le cadre du bassin Loire-Bretagne, le réseau d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes s'organise en trois échelles principales : l'échelle du bassin, l'échelle territoriale (régionale ou départementale) et l'échelle locale. Le schéma ci-dessous présente l'organisation des différents acteurs.

Figure 62. Organisation du réseau espèces exotiques envahissantes Loire-Bretagne



Source : Plaquette Réseau Plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne. 2008.

Aussi, il a été choisi d'orienter l'analyse sur les acteurs participant à la structuration des groupes de travail (échelle de bassin et territoriale), d'une part, et les acteurs ciblés par les stratégies et plans d'actions (échelle locale), d'autre part.

6.3.2.1 A l'échelle bassin

6.3.2.1.1 Un groupe de travail bassin à la composition variée, reflet de ces objectifs

Ce groupe de travail a été mis en place par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de faciliter les échanges entre les acteurs concernés par la thématique « plantes exotiques envahissantes », sur l'ensemble du bassin. Depuis 2007, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) anime ce groupe.

Ce groupe se compose :

- De partenaires techniques et financiers :
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Centre (CBNBP) et du Massif Central (CBNMC) ;
 - DREAL Centre-Val de Loire ;
 - Conseil Régional de Centre-Val de Loire ;
 - Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
 - Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
 - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine ;
 - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ;
- D'opérateurs et représentants des groupes régionaux :
 - Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) : Auvergne, Centre-Val de Loire, Basse-Normandie Pays de la Loire, Limousin ;
 - CPIE des Monts du Pilat, CPIE des Pays creusois ;
 - Forum des Marais Atlantique (FMA) ;
 - Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) ;
 - Région Poitou-Charentes ;
 - Etablissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vienne et de la Vilaine et Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).
- De chercheurs associés :
 - INRA Agrocampus Ouest, CEMAGREF de Bordeaux, IRSTEA Bordeaux ;
 - MNHN ;
 - Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux ;
 - Universités de Tours, Angers, Lyon 1 ;
 - Spécialistes indépendants en espèces exotiques envahissantes.

Cependant, les structures citées ci-dessous ne font pas partie du groupe de travail de bassin. Leur participation nous paraît pourtant indispensable à l'atteinte de l'objectif parce qu'elles permettraient d'optimiser l'atteinte des acteurs locaux suivants :

- Les DREAL (hormis celles mentionnées ci-dessus) ;
- Les Conseils régionaux (hormis ceux mentionnées ci-dessus) ;
- L'Union de bassin Loire-Bretagne, qui encadre les fédérations intégrées au niveau de groupes de travail territoriaux.

La composition du groupe de travail de bassin répond à l'objectif principal du groupe de travail, qui se veut être une plateforme d'échanges entre les acteurs de terrain, les partenaires techniques et les experts scientifiques. Cependant l'absence de certaines structures pourrait être un frein à l'atteinte de tous les acteurs comme l'Union de bassin des fédérations départementales de pêche.

6.3.2.1.2 Une fréquentation aux réunions du groupe de travail de bassin variable

Depuis 2007, la FCEN a organisé et animé 17 réunions du groupe de travail de bassin, soit près de deux par an. Elles permettent d'échanger sur les expériences, sur la connaissance des espèces et de leur répartition, et de renforcer les synergies scientifiques et techniques autour de la thématique des espèces exotiques envahissantes.

En moyenne, 14 participants sont présents à ces réunions. La FCEN en tant que structure animatrice est systématiquement présente. Toutefois, le nombre de membres de groupe de travail a triplé en 15 ans, suite à la mise en place des différentes coordinations territoriales.

- **7 membres sont fréquemment présents**, c'est-à-dire à plus de 75 % des réunions depuis 2007 ; il s'agit de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de structures coordinatrices de groupes de travail territoriaux.
- **7 autres membres sont régulièrement présents**, c'est-à-dire à environ 50 % des réunions depuis 2007 ; il s'agit également de structures coordinatrices de groupes de travail territoriaux. Bien que les réunions aient lieu à Orléans, qui est une localisation centrale par rapport au bassin, la distance et le temps de déplacement sont parfois trop importants pour ces structures⁶, ce qui explique leur niveau de participation.
- Les **24 autres membres sont présents occasionnellement voire exceptionnellement**, c'est-à-dire à une à trois³ réunions depuis 2007 (environ 25 % des réunions) ;
 - Certains de ces membres sont co-coordonateurs de groupes de travail territoriaux (hormis CEN Basse-Normandie) ; leur présence n'est pas obligatoire dans le sens où les informations sont transmises à leurs partenaires lorsqu'ils sont absents.
 - Pour les autres, leur présence est liée aux sujets traités et répondent à des besoins d'interventions spécifiques. C'est particulièrement le cas des experts indépendants, qui sont venus présenter une espèce particulière ou un retour d'expérience.

⁶ Informations issues des entretiens avec les GTT.

Tableau 22. Participation aux réunions du Groupe de travail de bassin

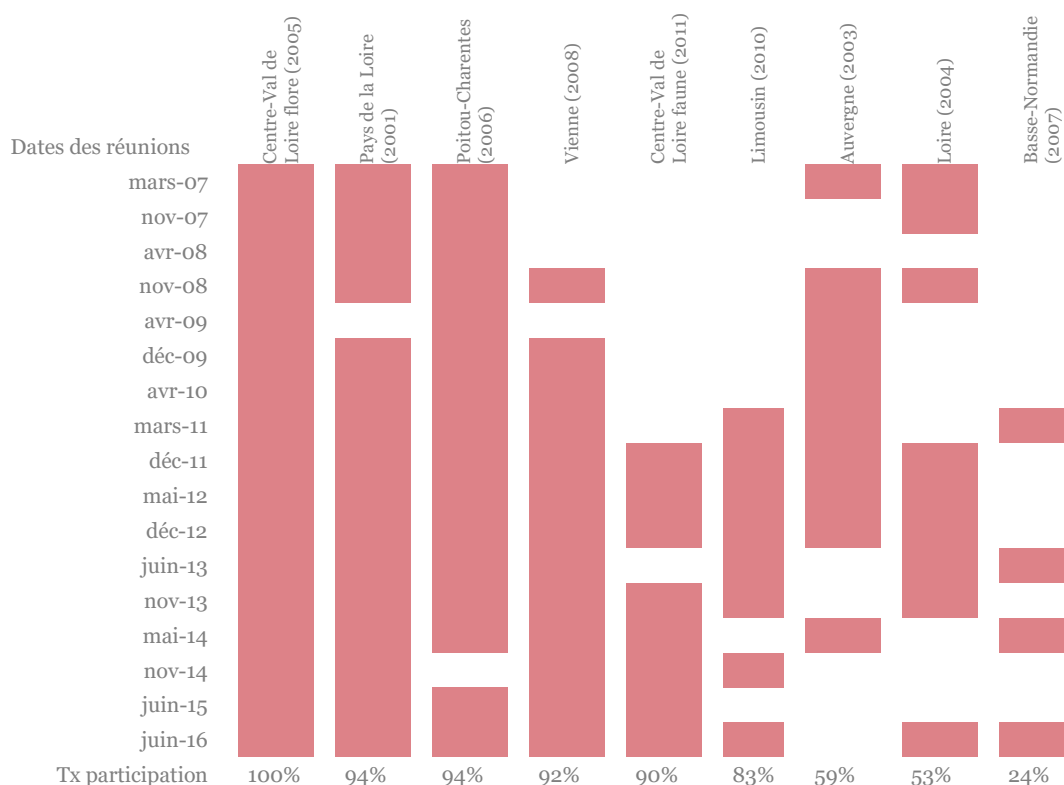
Fréquence de présence	Structures participantes
Présence fréquente (>75 % des réunions)	- AELB - INRA - Agrocampus ouest (GTT Pays de la Loire) - CBN du Bassin Parisien – Centre (GTT Centre val de Loire flore) - CEN Centre-Val de Loire (GTT Centre val de Loire flore) - DREAL Pays de la Loire (GTT Pays de la Loire) - Forum des marais atlantiques (GTT Poitou-Charentes) - EPTB Vienne (GTT Vienne)
Présence régulière (50 % < <75 % des réunions)	- CPIE des Monts du Pilat (GGT Loire) - Université de Tours - CEN Auvergne (GTT Auvergne) - Conseil Régional de Poitou-Charentes (GTT Poitou-Charentes) - CPIE Pays Creusois (GTT Limousin) - EPTB Vilaine - ONCFS (GTT Centre val de Loire faune)
Présence occasionnelle (25 % < <50 % des réunions)	- FCBN - MNHN / Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Centre - CBN du Massif Central (GTT Auvergne) - CEMAGREF de Bordeaux - CEN - Pays de la Loire (GTT Pays de la Loire) - Fédération de pêche d'Indre-et-Loire - CEN de Basse Normandie (GTT Basse-Normandie) - DREAL Centre (GTT Centre val de Loire faune) - Université d'Angers - Conseil Régional Centre Val de Loire - UICN - Université Claude Bernard, Lyon 1
Présence exceptionnelle (<25 % des réunions)	- Alep - Bureaux d'études - Fédération de pêche du Loir-et-Cher - IIBSN - IRSTEA Bordeaux - MEDDE - ORE de Poitou-Charentes - PNR Loire-Anjou-Touraine - Saules et Eaux - Université Catholique de l'Ouest (Angers) - WWF Nièvre

Source : Données issues des comptes-rendus de réunions du groupe de travail de bassin

L'EPTB Vilaine est présent de manière régulière aux réunions du groupe de travail.

Un focus sur la présence des groupes de travail territoriaux à ces réunions montre qu'ils n'ont jamais été tous réunis depuis 2007. Les groupes de travail territoriaux Centre-Val de Loire Flore, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Vienne sont présents à plus de 90 % des réunions. A l'inverse, le groupe de travail territorial Basse-Normandie vient irrégulièrement, même si son territoire concerné par le bassin de la Loire, est restreint.

Figure 63. Participation des GTT aux réunions



Entre parenthèse est indiquée la date de création du GTT

Source : Données issues des comptes-rendus de réunions du groupe de travail de bassin

Les groupes Auvergne, Loire et Basse-Normandie sont parfois absents à plusieurs réunions consécutives. Il leur est arrivé de ne pas venir aux réunions du groupe de travail de bassin pendant une année et demie, voire deux ans, même s'ils ont apporté une contribution régulière (envoi des informations sur leurs actualités).

Ces réunions sont un moment important pour l'échange d'informations entre les différents échelons du réseau (local, territorial, bassin). La fréquence occasionnelle et non régulière de trois des groupes de travail territoriaux peut représenter un frein à la diffusion de l'information de façon simultanée sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

6.3.2.2 A l'échelle territoriale

Ces groupes ont été créés afin de faire le lien avec les structures locales. Par ailleurs, la désignation d'un correspondant régional est de nature à faciliter les échanges avec le niveau bassin en permettant une économie de moyens. De plus, à l'origine dans le plan Loire, les régions étaient signataires du contrat de plan interrégional Loire et donc co-financeurs des groupes de travail territoriaux. Toutefois cela a changé suite à la réforme territoriale et à la fusion des régions depuis 2016.

6.3.2.2.1 Des structures coordinatrices et animatrices complémentaires

A l'échelle du bassin, 9 groupes territoriaux sont actuellement opérationnels. L'animation de ces groupes de travail associe au moins deux acteurs : une structure publique (ONCFS, DREAL, CBN, DDT ou conseil régional) et une association (CEN, CPIE). Seuls le groupe de travail territorial Bassin de la Vienne possède un seul coordinateur (EPTB de la Vienne), ainsi que le groupe de travail territorial des Pays de la Loire avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

A noter qu'un groupe est en cours de constitution en Bourgogne, avec le CPIE Pays de Bourgogne comme structure coordinatrice et animatrice. La création d'un groupe de travail sur le territoire breton, avec le CBN de Brest, est en cours.

Tableau 23. Structures coordinatrices et animatrices des Groupes de travail territoriaux existants en 2017

GTT	Structures coordinatrices et animatrices
GTT Auvergne	- CEN Auvergne - CBN Massif Central
GTT Basse-Normandie	- CEN Basse Normandie - Comité Régional sur les Espèces Invasives (CREI)
GTT bassin de la Vienne	- EPTB Vienne
GTT Centre-Val-de-Loire flore	- CEN Centre-Val-de-Loire - CBN Bassin Parisien
GTT Centre-Val-de-Loire faune	- DREAL Centre - Délégation interrégionale de l'ONCFS
GTT Loire	- CPIE des Monts du Pilat - Département Loire - DDT Loire
GTT Limousin	- CPIE des Pays Creusois - CPIE de la Corrèze - FDGDON de la Haute Vienne
GTT Pays de la Loire	- CEN des Pays de la Loire
GTT Poitou-Charentes	- Région Nouvelle-Aquitaine (ancienne Poitou-Charentes) - Observatoire Régional de l'environnement (ORE) - Forum des marais atlantiques (FMA)

Source : Centre de ressources Loire nature

Au vu des données collectées, il semble que le type de structure animatrice (association et/ou publique) n'a pas d'influence sur les moyens du groupe et, par conséquent, sa dynamique et ses actions.

6.3.2.2.2 Une composition diversifiée et très variable

La composition des groupes de travail territoriaux est très variable et les membres sont plus ou moins nombreux (28 membres pour le groupe territorial Poitou-Charentes, 67 membres pour le groupe territorial Auvergne). Ils regroupent :

- Des représentants du milieu scientifique et universitaire (Agrocampus, Université catholique, de l'Ouest Angers, CEMAGREF...) ;
- Des associations (Fédérations de pêche et chasse, SHF, CORELA, FREDON, FDGDON, LPO, GRECIA, GMN, SNE, etc.) ;
- Des établissements publics (AELB, ONEMA, ONCFS, PNR, CBN, ORE, ARS) ;
- Des collectivités (Conseil régional, conseils généraux, Forum des marais atlantiques ...) ;
- Des services de l'Etat (DDT et DREAL) ;
- Des gestionnaires de milieux (techniciens de rivière, gardes littoraux) ;

- Des usagers (réseaux de botanistes locaux, pêcheurs, entreprises, agriculteurs, particuliers, scolaires, pépiniéristes).

Il faut noter la spécificité du groupe territorial Centre-Val de Loire Faune qui est composé de référents par groupes taxonomiques.

Les CEN et CPIE sont généralement responsables des aspects organisationnels et de la coordination de certains groupes de travail territoriaux, ainsi que de la diffusion des informations, l'élaboration d'outils et l'accompagnement des porteurs de projets. Les Conservatoires Botaniques Nationaux (Massif Central, Bassin Parisien, Sud-Atlantique, Brest) sont responsables de la collecte des données sur les espèces végétales exotiques envahissantes dans huit des neuf groupes de travail territoriaux, ce qui est cohérent avec leurs missions statutaires.

D'un point de vue de la gouvernance, les groupes de travail territoriaux ont fait des choix différents (comités techniques, comité de pilotage, réseaux de référents, réseaux d'observateurs, etc.). Trois des groupes de travail territoriaux ont un comité de pilotage, qui est décisionnaire pour valider la stratégie territoriale et le plan d'actions. Ce comité réalise également le suivi et l'évaluation des actions. Le groupe territorial du Centre-Val de Loire Flore possède un groupe de travail, constitué de partenaires institutionnels et techniques, et de structures privilégiées pour l'animation des réseaux locaux. Le groupe territorial Pays de la Loire, quant à lui, est composé de trois comités techniques (recherche, gestion et prévention), d'un groupe de travail réservé à la faune exotique envahissante et d'un groupe de travail pour la prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans les marchés publics des collectivités, qui complètent tous trois le CEN (structure animatrice). Ce groupe de travail territorial est également décliné à l'échelle départementale avec un comité départemental et un réseau d'observateurs. De manière générale, les groupes de travail territoriaux se réunissent une à deux fois par an.

Le mode de gouvernance ne semble pas influencer les résultats des différents groupes. Cependant, il faut noter que l'organisation des groupes de travail territoriaux des Pays de la Loire, Limousin et du Centre-Val de Loire Flore repose sur des déclinaisons départementales. Cela leur permet de :

- Démultiplier les relais au plus près du territoire ;
- Mettre en place des actions à une échelle plus fine et donc potentiellement plus adaptées aux enjeux locaux.

Cette organisation présente une réelle plus-value dans l'échange d'informations entre les acteurs contre les espèces exotiques envahissantes. Elle fonctionne sur un modèle pyramidal à une échelle territoriale avec en tête de cette organisation le groupe territorial. A l'échelle départementale, un comité départemental a été créé pour gérer un réseau d'acteurs spécifique au département, incluant au moins les syndicats de rivière. Chaque département est en charge du suivi et de la cartographie des espèces exotiques envahissantes présentes sur leur territoire. Ces données sont remontées chaque année par les six départements de la région au groupe territorial.

La composition des groupes de travail territoriaux est, à l'image de celle du groupe de travail de bassin, diversifiée, et permettant de répondre à l'objectif de créer des échanges entre tous les acteurs impliqués dans cette problématique. De manière générale, le rôle de chaque membre du groupe de travail territorial est clairement défini et cohérent avec les compétences de chacun.

6.3.2.2.3 Une faible interconnexion entre les groupes de travail territoriaux, ainsi qu'entre certains groupes territoriaux et l'animateur du groupe de travail de bassin

Certains groupes de travail territoriaux échangent régulièrement voire travaillent ensemble sur la gestion des espèces exotiques envahissantes comme les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. Par contre, d'autres sont relativement isolés et échangent peu ou pas. Le plus souvent les échanges entre groupes de travail territoriaux sont facilités par la proximité géographique. Il en est de même

concernant les échanges avec le groupe de bassin, certains groupes sont en lien régulièrement avec la FCEN (structure coordinatrice du groupe de bassin) comme le groupe territorial du département de la Loire. En revanche, d'autres groupes n'échangent que très peu avec le groupe de bassin comme le groupe de travail territorial de la Basse- Normandie. Malgré la faible surface du bassin Loire sur leur territoire, ce groupe est très actif. Il pourrait alors certainement apporter beaucoup aux autres groupes de travail territoriaux, comme un appui pour la mise en place d'une brigade d'intervention.

6.3.3 Les acteurs sont ciblés par les actions des groupes de travail

6.3.3.1 Peu de retours sur les partenaires réels du groupe de travail de bassin dans la mise en œuvre de sa stratégie

Dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020, un certain nombre de partenaires étaient pressentis pour la réalisation des actions. Pour chacune d'entre elles, des indicateurs étaient définis. Ceux-ci auraient pu nous donner des indications sur les acteurs touchés par les actions mises en œuvre. Toutefois, les rapports d'activité de l'animateur du groupe de travail de bassin ne font pas mention de ces indicateurs. Il est donc difficile d'établir un bilan des partenariats effectifs à l'heure actuelle.

Tableau 24. Partenaires pressentis du GTB pour la réalisation des actions

Actions	Partenaires pressentis	Commentaires
Actions de coordination	- Coordinateurs territoriaux : CBN, CEN, CPIE, DREAL, ONCFS, Conseils régionaux, référents territoriaux faune - Partenaires techniques : ONEMA, FCBN, DDT, FREDON, FDGDON, ONF, MEDDE, MNHN, UICN - IBMA, Organismes de recherche appliquée, INRA, Université d'Angers, Société Herpétologique de France (SHF)	- L'intégration de partenaires faune est effective avec notamment la création du GTT Centre-Val de Loire faune, où l'ONCFS est coordinateur. - Les coordinateurs territoriaux et partenaires techniques sont directement associés au dispositif. Toutefois, l'ONF n'est pas associé aujourd'hui. - Plusieurs organismes de recherche appliquée et chercheurs ont participé aux réunions du GTB - La SHF, la DDT Loire et l'ONEMA ne participent pas aux réunions du GTB. Par contre, ils sont membres de GTT.
Actions de connaissance et d'échange	- Coordinateurs territoriaux : CBN, ONCFS, CEN, CPIE - Partenaires techniques : ONEMA, FCBN, MEDDE, FREDON, FDGDON - Financeurs - IBMA, Organismes de recherche appliquée, chercheurs, INRA, Université d'Angers - Gestionnaires d'espaces naturels - Collectivités et élus locaux - Professionnels de l'horticulture et du paysage - Experts nationaux concernant l'économie de l'environnement - Maîtres d'œuvre de chantiers de gestion	- Plusieurs indicateurs définis dans la stratégie 2014-2020 permettraient de comparer les partenaires pressentis et les acteurs effectifs, notamment : ◦ La liste des experts ayant contribué à l'établissement ou la réactualisation de la liste de bassin, ◦ Le nombre de réponses d'acteurs impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes à l'enquête sur les coûts de la gestion. - Concernant les projets de recherche, 2 projets ont été sélectionnés « Jussies terrestres » de l'Agrocampus Rennes et « DNALiens » du CNRS Orléans.
Actions de veille et intervention précoce	- Coordinateurs territoriaux - Gestionnaires d'espaces naturels - CBN - Chercheurs - DREAL et DDT - Conseils généraux	- L'indicateur « nombre de réseaux de veille formalisés dans le bassin » permettra d'identifier les acteurs concernés. - L'indicateur « nombre de chantiers de gestion d'espèces concernées par les synthèses » permettra d'identifier les gestionnaires concernés.
Actions de gestion	- Coordinateurs territoriaux - Gestionnaires d'espaces naturels - Organismes de recherche appliquée et Laboratoires	- Les différents indicateurs tendent à identifier tous les porteurs de projets à l'échelle du bassin : - Chantier ayant bénéficié de conseils des têtes de

Actions	Partenaires pressentis	Commentaires
	- de recherche fondamentale et appliquée - Porteurs de projets - Bureaux d'études	- réseaux locales, - Chantier ayant bénéficié d'une expertise des coordinations territoriales et/ou de bassin, - Nombre de partenariats concernant des expérimentations, mesures de suivi, - Nombre de réponses à des sollicitations concernant l'appui à l'organisation d'opération novatrice de gestion
Actions de sensibilisation, communication et formation	- Coordinateurs territoriaux : ONCFS, CBN, CEN - Gestionnaires d'espaces naturels - ONEMA, FCBN, MEDDE, FREDON, FDGDON, RNF - CPIE, associations de sensibilisation à l'environnement - IBMA, Organismes de recherche appliquée, chercheurs, INRA - Collectivités territoriales	- Plusieurs documents de communication d'information et de sensibilisation ont été élaborés avec les partenaires appropriés - De même, plusieurs journées d'échanges et journées techniques ont été organisées associant les acteurs compétents.

Source : Stratégie 2014-2020 (Hudin(Coord.), 2014)

6.3.3.2 Les actions des groupes de travail territoriaux ciblent principalement les professionnels

Lors des entretiens, les groupes de travail territoriaux ont été interrogés sur les cibles de leurs actions. Presque tous les groupes de travail territoriaux qui se sont exprimés sur ce sujet, ont dit cibler principalement les PNR, les associations naturalistes, les CEN, etc. (en tant que gestionnaires d'espaces naturels aquatiques ou non) et les syndicats de rivière. Les collectivités (agents et élus) ont quasiment été systématiquement mentionnées. Près de la moitié de ces groupes de travail territoriaux ont également dit viser le grand public. Les groupes de travail territoriaux Centre-Val de Loire Flore et Basse-Normandie ciblent des publics larges (gestionnaires, syndicats, collectivités, associations, porteurs de projet, sociétés privées). La structure coordinatrice du groupe territorial Centre-Val de Loire Faune a mentionné, pendant son entretien, que ses actions restaient relativement confidentielles au sein du groupe territorial.

Tableau 25. Bénéficiaires effectifs des actions des GTT

GTT	Bénéficiaires effectifs des actions
Auvergne	- Gestionnaires, acteurs des filières « cours d'eau » et « routes et espaces verts », Grand public
Basse-Normandie	- Collectivités territoriales, Syndicats de rivière, Gestionnaires d'espaces naturels, Associations environnementales, Particuliers, Porteurs de projets, Secteur horticole, Grand public
Centre-Val de Loire Faune	- Non communiqué
Centre-Val de Loire Flore	- Gestionnaires d'espaces naturels, Syndicats rivières, Collectivités, Particuliers, Grand public, Sociétés privées
Limousin	- Collectivités, Agriculteurs (en lien avec les chambres d'agriculture), Acteurs locaux, Populations (particuliers par des conseils par téléphone ou par mail, voire des interventions sur place)
Loire	- Volet lutte : Gestionnaire des milieux humides et syndicats de rivière - Volet communication : gestionnaires des milieux naturels, collectivités et élus, agriculteurs, grand public - Volet Coordination : référents plantes exotiques envahissantes : gestionnaires des milieux humides, syndicats de rivière, collectivités
Pays de la Loire	- Gestionnaires des milieux naturels et Collectivités

GTT	Bénéficiaires effectifs des actions
Poitou-Charentes	- Prioritairement (et historiquement) les gestionnaires de cours d'eau et les syndicats de rivière - Egalement ciblés : les gestionnaires des espaces naturels, les associations naturalistes, les collectivités (élus, agents) et le grand public (via des expositions et des affiches) - Le grand public : volonté de mise en place mais en standby dû à la formation de la nouvelle région (changement de l'échelle)
Bassin de la Vienne	- Gestionnaires de milieux aquatiques (« techniciens de rivière » principalement) et ponctuellement particuliers (contacts avec les propriétaires d'étangs)

D'après les informations collectées lors des entretiens, nous avons pu vérifier que les actions de sensibilisation et d'information réalisées par les groupes de travail territoriaux ciblent essentiellement les professionnels et les collectivités (élus et agents). Ceci est cohérent avec les objectifs du Plan Loire et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

6.3.3.3 Une appropriation du dispositif par les gestionnaires d'espaces naturels difficile à évaluer

L'enquête en ligne, réalisée entre le 11 août 2017 et le 8 septembre 2017, a eu notamment pour but d'évaluer le niveau d'appropriation du dispositif d'appui par les gestionnaires travaillant sur la problématique des espèces exotiques envahissantes. Oréade-Brèche a envoyé le lien vers cette enquête à 234 gestionnaires potentiels (voir leur répartition en Figure 63). La FCEN a ensuite relayé l'information à sa propre liste de diffusion. C'est pourquoi parmi les répondants, il y a des structures qui ne sont pas citées parmi les destinataires (EPTB, IISBN, Bureau d'études).

Figure 64. Répartition des destinataires de l'enquête en ligne par structure (liste d'envoi Oréade-Brèche)

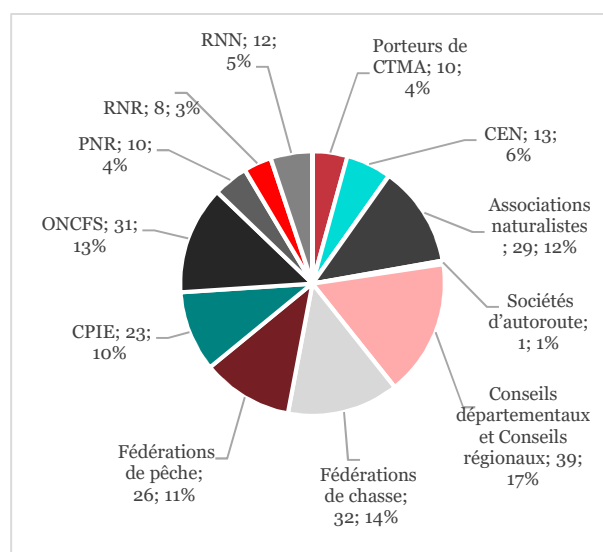
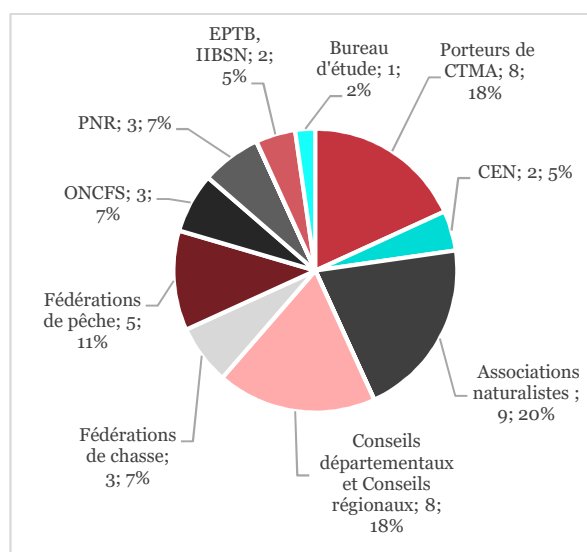


Figure 65. Répartition des répondants à l'enquête en ligne par type de structure

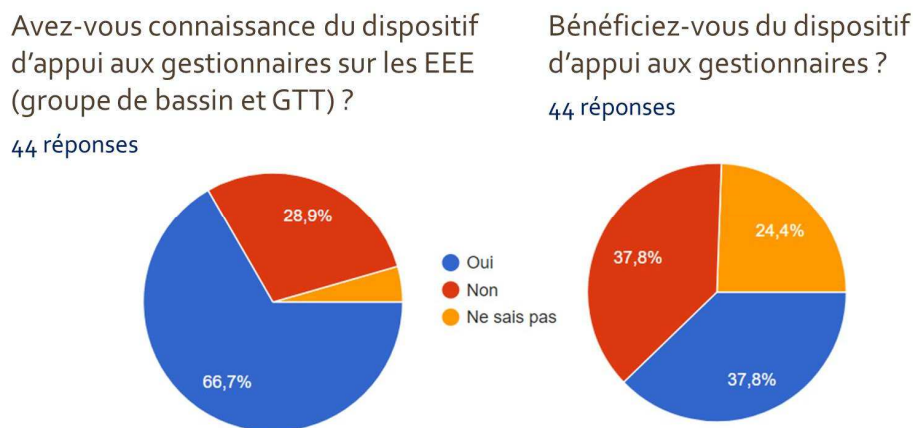


Source : Oréade-Brèche

A l'issue de cette enquête, 44 gestionnaires ont répondu, soit 19 % des consultés. Parmi eux, 21 % sont représentés par les associations naturalistes (soit 9 répondants), 18 % par les porteurs de CTMA (soit 8 répondants), 16 % par les Conseils départementaux (soit 7 répondants) et 11 % par les fédérations de pêche (soit 5 répondants). Les autres participants à cette enquête sont répartis dans 8 autres types de structures (ONCFS, fédérations de chasse, PNR, CEN, Conseil régional, EPTB, bureau d'études et IISBN).

L'enquête en ligne a permis de mettre en évidence le rapport qu'ont les gestionnaires avec le dispositif. Ainsi, cette enquête a montré que 2/3 des gestionnaires répondants disent avoir connaissance du dispositif, alors que 1/3 disent ne pas en avoir connaissance. De plus, environ 38 % des gestionnaires disent en bénéficier, alors que 1/4 des gestionnaires disent ne pas savoir s'ils en bénéficient et 38 % disent ne pas en bénéficier.

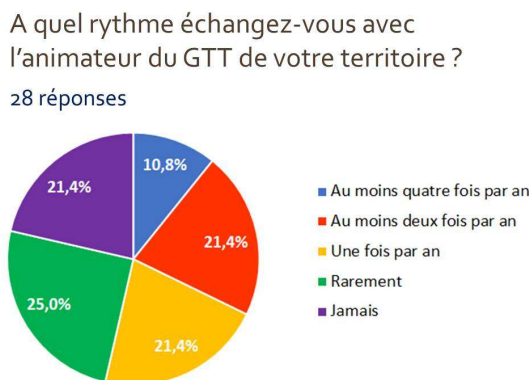
Figure 66. Part des gestionnaires répondants connaissant le dispositif d'appui en matière d'EEE



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Parmi les gestionnaires connaissant le dispositif, un peu plus de la moitié d'entre eux échange avec l'animateur du groupe de travail de leur territoire au moins une fois par an ; ce qui implique qu'ils le connaissent et qu'ils l'ont identifié comme référent du groupe de travail territorial. Les autres ne communiquent que rarement, voire jamais, avec le groupe de travail territorial de leur territoire.

Figure 67. Fréquence des échanges entre les gestionnaires et le GTT



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

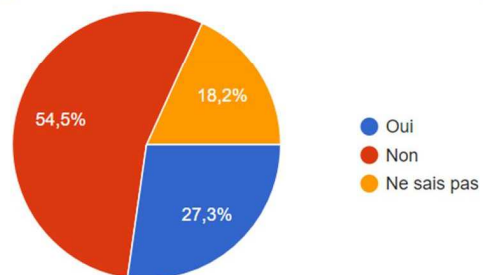
Parmi les gestionnaires ayant mis en place des actions (98 % des répondants), 1 / 4 disent avoir été influencés par le dispositif et/ou le groupe de travail territorial travaillant sur leur territoire (essentiellement l'appui technique et le relais d'informations, ainsi que le retour d'expérience dans une moindre mesure).

Parmi les gestionnaires ayant mis en place des suivis (73 % des répondants), 1/8 disent avoir été influencés par le dispositif et/ou le groupe travaillant sur leur territoire (conseil et partage de connaissances et d'informations).

Figure 68. Influence du dispositif d'appui en matière d'EEE sur les actions et les suivis mis en œuvre par les gestionnaires

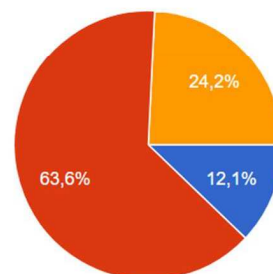
Le dispositif et sa déclinaison en GTT ont-ils influencé la mise en œuvre de vos actions menées contre les EEE ?

43 réponses



Le dispositif et sa déclinaison en GTT ont-ils influencé la mise en œuvre de vos suivis menés contre les EEE ?

32 réponses



Source : Enquête en ligne, Oréade-Brèche (2017)

Les actions de gestion et de suivis des espèces exotiques envahissantes mises en œuvre par les gestionnaires ayant répondu l'ont été sans l'appui des groupes de travail territoriaux et du groupe de travail de bassin.

Au vu de ces résultats, il apparaît que le dispositif est parfois mal connu de certains gestionnaires. Toutefois, parmi ceux qui en ont connaissance et qui en bénéficient, le relais à l'échelle territoriale semble fonctionner correctement.

En conclusion, les acteurs potentiels du dispositif étaient multiples et variés. Ils sont structurés autour de 3 échelles : bassin, territoriale, locale.

Au niveau du bassin, le groupe de travail de bassin regroupe des membres d'horizons différents permettant de répondre à l'objectif principal du groupe de travail. En effet celui-ci se veut être une plateforme d'échanges entre les acteurs de terrain, les partenaires techniques et les experts scientifiques. Cependant l'absence de certaines structures comme l'Union de bassin Loire-Bretagne est notée. Le groupe de travail de bassin se réunit régulièrement depuis 2007. Ces réunions sont un moment important pour l'échange d'informations entre les différents échelons du réseau (local, territorial, bassin, national) et les différents acteurs. La fréquence occasionnelle et non régulière de trois des groupes de travail territoriaux peut représenter un frein à la diffusion de l'information de façon simultanée sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Au niveau territorial, la composition des groupes de travail territoriaux est également variée, à l'image du groupe de travail de bassin. Leur coordination est assurée par des associations et/ou des structures publiques, sans que cela semble avoir une influence sur leurs moyens, leur dynamisme et leurs résultats. Le rôle de chacun est clair et permet au groupe de travail territorial de fonctionner correctement. Leurs actions de sensibilisation et d'information ciblent essentiellement les professionnels et les collectivités (élus et agents). Le grand public n'est ciblé que par la moitié des groupes de travail territoriaux.

Au niveau local, il apparaît que les gestionnaires (ayant répondu à l'enquête en ligne) connaissent peu le dispositif. Parmi ceux qui disent connaître et bénéficier du dispositif, ils échangent régulièrement avec le groupe de travail territorial (qu'ils ont donc identifiés comme référent) influençant ainsi la mise en œuvre de leurs actions et de leur suivi.

Le dispositif a donc permis d'atteindre un grand nombre d'acteurs issus de structures diverses, depuis l'échelle bassin jusqu'à l'échelle locale. Cependant, nous n'avons pas pu tous les identifier en raison d'un manque de données concernant les partenaires mobilisés dans la mise en œuvre de la stratégie et du nombre limité de répondants à notre enquête en ligne.

Au niveau territorial, le grand public reste une cible encore peu sollicitée, alors qu'il représente une voie d'introduction d'espèces exotiques envahissantes non négligeable et que c'est un levier important pour la lutte contre les espèces envahissantes qu'il pourra être intéressant de plus cibler à l'avenir.

6.4 QE4 – Dans quelle mesure des facteurs extérieurs au dispositif ont-ils influencé (ou non) les résultats observés ?

6.4.1 Compréhension de la question

Cette question concerne, comme les deux précédentes, l'évaluation de l'**efficacité** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle permet d'identifier si d'autres outils agissent en complément du dispositif en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes.

La réponse à la question porte sur l'existence d'autres dispositifs, outils et politiques agissant sur la gestion des espèces exotiques envahissantes (bassin et territoire) et sur leur influence sur le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes.

6.4.2 D'autres dispositifs, outils et politiques agissent sur la gestion des espèces exotiques envahissantes

6.4.2.1 Un manque de coordination entre le groupe de travail national et le groupe de travail de bassin

En 2009, alors que le groupe de travail de bassin existait déjà, le GT IBMA (Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques) a été créé afin d'intervenir au niveau national. Son fonctionnement est aujourd'hui très proche de celui du groupe de travail de bassin. Lors des entretiens, au moins 4 groupes de travail territoriaux ont mentionné leur impression de redondance entre les deux groupes (bassin et national). Au moins cinq groupes de travail territoriaux sont d'ailleurs en relation directe avec le GT IBMA ; ce qui leur permet, selon eux, de prendre du recul par rapport au contexte régional. Ils s'informent ainsi sur des espèces qui ne sont pas présentes sur leur territoire, mais dont les capacités d'expansion et d'adaptation laissent penser qu'elles pourraient s'y implanter à l'avenir. Ils disent qu'ainsi ils peuvent anticiper leur arrivée et être plus réactifs. Une autre explication donnée par les groupes de travail territoriaux est que le GT IBMA est plus compétent que le groupe de travail de bassin en matière d'espèces animales exotiques. Quelle que soit l'explication, cela participe au manque de visibilité du rôle de chacun. En effet, il peut arriver que le groupe de travail de bassin diffuse une information à des personnes qui en ont déjà entendu parler par le GT IBMA, d'où une impression de redondance. L'animateur du groupe de travail de bassin étant membre du GT IBMA, il est informé des dernières avancées nationales en termes d'espèces exotiques envahissantes. Grâce à sa vision globale, il est compétent pour prendre en compte les informations pertinentes à l'échelle du bassin Loire et les relayer aux groupes de travail territoriaux.

Il faut rappeler que le GT IBMA est, aujourd'hui, focalisé sur les milieux aquatiques, alors que le groupe de travail de bassin, même s'il travaille en grande partie sur ces mêmes milieux, intervient également sur les milieux terrestres. Toutefois, un projet de création de Centre de Ressources National sur les espèces exotiques envahissantes est en cours. Sa mise en ligne est prévue pour l'année 2018. Il concernera tous les types de milieux (aquatiques, humides, terrestres et marins) et toutes les espèces animales et végétales. Le GT IBMA servira de colonne vertébrale au Centre de Ressources National. Il aura trois moyens d'actions :

- L'animation d'un réseau d'acteurs ;
- L'accompagnement technique des acteurs ;
- La production et la mise à disposition de ressources, d'outils opérationnels et de documents.

Au regard du paysage législatif changeant et de l'émergence du projet national, le groupe de travail de bassin et le GT IBMA sont dans l'attente d'une clarification et de précisions concernant les directives nationales. Les deux groupes sont en lien permanent. Ils ajusteront et clarifieront leurs rôles respectifs auprès des acteurs, dès que la réglementation le permettra et que le projet national sera mis en place. Ces ajustements permettront alors d'optimiser le fonctionnement du dispositif.

6.4.2.2 La nouvelle carte des régions, une opportunité de mutualisation pour certains territoires

En 2015, la loi N°2015-29 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales a procédé notamment à un redécoupage des régions. Trois régions du bassin sont concernées : la Nouvelle Aquitaine née de la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine (cette dernière se situe hors bassin de la Loire), la Normandie regroupant la Haute et la Basse-Normandie, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, rassemblant l'Auvergne et le Rhône-Alpes (dont le département de la Loire, et une petite partie de celui de l'Ardèche et du Rhône, sont seuls concernés par le bassin de la Loire).

Au sein de la Nouvelle Aquitaine, cela se traduit par un rapprochement des groupes de travail territoriaux Limousin et Picto-Charentais. Leur but est, à terme, de mieux articuler leurs interventions et de mutualiser leurs moyens. Ceci pourrait avoir une influence sur leurs résultats, notamment en termes de sensibilisation et de formation des gestionnaires.

6.4.2.3 Une bonne articulation avec la stratégie européenne et la stratégie nationale

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes pour le bassin Loire-Bretagne 2014-2020 a pris en compte celle du Conseil de l'Europe datant du 2004 lors de sa rédaction. Cette dernière s'articule autour de 6 axes :

- Accroître rapidement la sensibilisation et l'information sur les problèmes relatifs aux espèces exotiques envahissantes et les moyens de les résoudre ;
- Renforcer la capacité nationale et régionale et la coopération face aux problèmes liés aux espèces exotiques envahissantes ;
- Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes en Europe ou à partir d'une région d'Europe dans une autre, et promouvoir les réactions rapides aux incursions relevées ;
- Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes déjà implantées ;
- Assurer le rétablissement des espèces et la restauration des écosystèmes et habitats naturels qui ont souffert des invasions biologiques, lorsque cela est réalisable et souhaitable ;
- Identifier des actions-clefs à mettre en œuvre aux niveaux national et régional et en définir le degré de priorité.

En 2014, l'Union européenne adopte un règlement spécifiquement dédié à la problématique des espèces exotiques envahissantes. Il s'intègre dans la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2020, pour laquelle « lutter contre les espèces allogènes envahissantes » est un objectif. Entré en vigueur depuis le 1er janvier 2015, le texte prévoit les dispositions pour chacun des items précédemment cités.

Il existe donc une bonne articulation entre la stratégie européenne et les lignes directrices de bassin (Coordonner et animer un réseau ; Améliorer et échanger les connaissances ; Structurer la veille des espèces exotiques envahissantes et l'intervention précoce ; Sensibiliser, communiquer et former).

En juillet 2017, la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne a été amendée. Parmi les nouvelles espèces listées, six figuraient d'ores-et - déjà sur la liste des espèces exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire établie en 2015. Il s'agit du Myriophylle hétérophylle (espèce considérée comme émergente sur le bassin de la Loire), la Balsamine de l'Himalaya (localisée sur le bassin de la Loire), l'Elodée de Nuttall et le Rat musqué (largement répandues sur le bassin de la Loire), ainsi que le Chien viverrin et l'Ouette d'Egypte (espèces considérées comme à surveiller sur le bassin). L'introduction de ces espèces sur la liste européenne souligne l'enjeu qu'elles représentent au niveau européen ; et ainsi révèle l'importance de leur prise en compte sur le bassin de la Loire.

La stratégie de bassin est antérieure de trois ans à la stratégie nationale en termes de gestion des espèces exotiques envahissantes. Elles sont cohérentes entre elles et reposent sur les mêmes lignes

directrices, énoncées dans le paragraphe précédent, les travaux réalisés à l'échelle bassin ayant été pris en compte lors de la rédaction de la stratégie nationale.

En conclusion, le principal autre dispositif qui interfère avec le groupe de travail de bassin est le dispositif national. Il agit dans le même sens, mais le manque de coordination entre les deux dispositifs (redondance, circulation de l'information, etc.) a pu affecter la lisibilité (plus que l'efficacité) du dispositif du bassin Loire.

6.4.3 La gestion des espèces exotiques envahissantes est une autre limite du dispositif

Les limites et les contraintes extrinsèques au dispositif sont en partie liées aux espèces exotiques envahissantes elles-mêmes, à leur perception sociale et leur gestion.

Les espèces exotiques envahissantes sont un sujet clivant, mettant en scène une diversité d'acteurs aux approches diverses. L'animation est donc essentielle à l'orchestration des actions de manière à ce que tous œuvrent dans le même but. Ainsi, pour certains, les espèces exotiques envahissantes ne sont présentes qu'à partir du moment où elles sont très visibles et constituent des stations très étendues. Ainsi, les actions mises en œuvre pour gérer ces foyers très étendus ou anciens sont visibles. Néanmoins, depuis plusieurs années, il est admis que la stratégie d'intervention prioritaire à mettre en place est celle qui consiste à cibler les espèces émergentes et à contenir les foyers les plus installés. Les actions de sensibilisation et de formation mettent l'accent sur cette stratégie. Cependant, certaines collectivités se focalisent encore sur des actions de lutte. L'enquête en ligne que nous avons réalisée a souligné ce point : plus de la moitié des gestionnaires répondants n'ont pas mis en place de dispositif de détection précoce. Certains groupes de travail territoriaux ont d'ailleurs remarqué qu'il était parfois plus difficile de financer des actions (ponctuelles) d'urgence, suite à une détection précoce d'espèces exotiques envahissantes, que des actions de lutte sur le long terme. Ce type d'action n'est, en effet, pas éligible aux aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

La prise de conscience des collectivités et des gestionnaires a eu lieu. Cependant, l'application est parfois plus difficile du fait des contraintes mêmes du métier de gestionnaire. La coupe ou l'arrachage de certaines espèces ne peut s'effectuer qu'à certaines périodes très ciblées (avant leur floraison par exemple) durant lesquelles les espèces exotiques envahissantes sont aussi peut-être moins visibles. Cependant, les gestionnaires d'espaces verts notamment sont contraints par les conditions météorologiques, les plans de charge des équipes et les aspects financiers.

La perception sociale des espèces exotiques envahissantes d'un point de vue sociologie est aussi un aspect pouvant être une limite du dispositif. En effet, avec l'exemple de la faune exotique envahissante, les acteurs pourraient d'un point de vue éthique et bien-être animal ne pas vouloir gérer les populations. De plus, certains prônent la régulation naturelle des populations des espèces exotiques envahissantes sur le long terme et donc la non-intervention de l'homme. Enfin, l'aspect esthétique de certaines plantes exotiques envahissantes pousse certains acteurs, peut-être mal informés, à défendre leur présence et/ou à les introduire.

En dehors des autres dispositifs et politiques pouvant avoir une influence sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, la perception même des espèces exotiques envahissantes, ainsi que leur gestion, peut avoir une influence sur les résultats du dispositif. Ainsi, la gestion des espèces exotiques envahissantes se résume encore trop souvent au traitement de foyers très implantés et donc bien visibles, qui nécessitent des moyens parfois importants pour des résultats limités. Hormis les contraintes de la gestion des espèces exotiques envahissantes (période d'intervention limitée, gestion des déchets, difficultés de mise en œuvre, moyens limités), la perception au sens sociologique des espèces exotiques envahissantes constitue également potentiel un frein au dispositif. En effet, certains acteurs pourraient ne pas vouloir intervenir pour des raisons éthiques ou esthétiques ou même écologiques.

En conclusion, les résultats obtenus par le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire à mi-parcours ont donc été légèrement influencés par des facteurs extérieurs.

Le principal autre dispositif qui interfère avec le groupe de travail de bassin est le dispositif national. Il agit dans le même sens, mais les changements et l'évolution du paysage législatif ont pu affecter la lisibilité (plus que l'efficacité) du dispositif du bassin Loire.

La perception sociale même des espèces exotiques envahissantes peut également avoir une influence sur les résultats du dispositif. En effet, la gestion est encore trop souvent synonyme de traitement de foyers anciennement ou fortement implantés et donc bien visibles, au détriment des dispositifs de détection et de gestion précoce qui sont encore peu développés. De plus, hormis les contraintes de gestion, pour diverses raisons (éthiques ou esthétiques ou même écologiques), certains acteurs pourraient ne pas intervenir sur les espèces exotiques envahissantes.

6.5 QE5 – Dans quelle mesure la coordination à l'échelle du bassin des groupes territoriaux permet-elle d'optimiser leur fonctionnement ?

6.5.1 Compréhension de la question

Cette question porte sur l'**efficience** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle cherche à voir si les actions réalisées auraient pu l'être à moindre coût, ou s'il aurait été possible de faire mieux pour un même coût. Elle consiste à évaluer si les moyens (humains, financiers, techniques) alloués pour parvenir aux résultats attendus sont satisfaisants.

Le premier des critères choisis pour son évaluation porte sur la **cohérence interne**. Ce critère permet d'analyser la concordance des moyens mobilisés (financiers, humains et matériels) pour concourir à la réalisation des objectifs du dispositif d'appui aux gestionnaires.

La réponse à cette question nécessite donc d'analyser les moyens et les ressources (humaines et financières) engagés **à l'échelle du bassin** au regard des objectifs (cohérence) et résultats obtenus (efficience).

6.5.2 La coordination à l'échelle bassin repose sur l'indépendance des groupes de travail territoriaux et un échange réciproque des informations entre bassin et territoires

Le groupe de travail de bassin constitue la structure coordinatrice des groupes territoriaux. Depuis sa formation, le groupe de travail de bassin a pour objectifs :

- D'assurer le partage d'expériences ;
- D'informer sur les principales espèces problématiques ;
- D'améliorer les connaissances sur leur biologie et leur écologie ;
- D'améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Les orientations prises par le groupe de travail bassin, ainsi que les outils et les connaissances qu'il produit sont relayés aux niveaux territorial et local par les correspondants territoriaux qui le constituent.

Le groupe de travail de bassin coordonne la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du bassin et contribue à la mise en place de groupes de travail territoriaux. Il n'y a cependant aucune relation hiérarchique entre ces deux niveaux. Les groupes de travail territoriaux sont totalement indépendants et décident, sans obligation d'en référer au groupe de travail de bassin, de leur stratégie d'actions à l'échelle du territoire qui leur paraît pertinent. Ces groupes territoriaux ont également pour but :

- D'organiser l'échange d'information entre niveau local et niveau territorial, puis de faire remonter et partager cette information au niveau du bassin ;
- D'améliorer la connaissance sur la répartition des plantes exotiques envahissantes, afin d'en optimiser la gestion.

Depuis 2007, le groupe de travail de bassin a élaboré plusieurs outils pour organiser la remontée d'information du niveau local au niveau bassin :

- La fiche terrain permettant de collecter des données sur la répartition des espèces exotiques envahissantes et son évolution ;
- La fiche de suivi de chantier de gestion ;
- La liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne qui permet d'identifier les espèces prioritaires, les émergentes et celles à surveiller.

La descente des informations du niveau bassin au niveau local s'effectue par l'intermédiaire du niveau territorial. Elle a principalement lieu au moment des réunions annuelles du groupe de travail de bassin auxquelles les groupes de travail territoriaux participent (voir § 6.3.2) et au moment des réunions des

groupes de travail territoriaux auxquelles le groupe de travail de bassin participe. Les groupes de travail territoriaux et le groupe de travail de bassin sont également régulièrement en contact par mail et par téléphone. Les outils de communication élaborés par le groupe de travail de bassin (à ce sujet se reporter au § 6.2) permettent également de diffuser l'information du niveau bassin vers les niveaux inférieurs de manière plus large :

- L'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire publié en 2015 ;
- La newsletter publiée par le groupe de travail de bassin depuis 2015 ;
- Le site internet, Centre de Ressources Loire nature.

Sur la seconde moitié du programme, il est attendu l'élaboration d'autres outils qui participeront à l'information des niveaux territorial et local, par exemple :

- La mise à jour du guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ;
- Un manuel de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ;
- Une liste territoriale proposant des espèces alternatives aux plantes ornementales de la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ;
- Une enquête sur les pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion ;
- Une évaluation des coûts et de l'efficacité de la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Cette organisation repose donc sur deux principes importants :

- Une totale indépendance des groupes de travail territoriaux ;
- Un échange réciproque de données – du local vers le bassin pour les données de terrain, et du bassin vers le local, pour les données stratégiques ou produites à une échelle plus large ou hors bassin.

Chacun de ces principes a ses avantages et ses inconvénients. Le premier permet aux porteurs de projet de s'adapter à leur terrain (et donc aux espèces, aux acteurs et aux moyens présents sur celui-ci) et également de jouer le rôle de pionnier en mettant en œuvre des actions innovantes. Le second permet la confrontation des résultats des recherches aux données de terrain, et ainsi l'enrichissement des méthodes de terrain par les avancées scientifiques, elles-mêmes vérifiées et validées par les expériences de terrain. C'est un cercle vertueux d'amélioration continue.

Le dispositif à l'échelle bassin est un outil qui doit inciter, puis aider, les porteurs de projet à agir sur leur territoire, mais le niveau bassin n'est pas décisionnaire. Ainsi, les porteurs de projets ne sont pas obligés à adhérer au dispositif (certains territoires ne sont pas encore pourvus de groupe de travail territorial) ni à participer à la remontée d'informations (régulières, utilisables et fiables).

Le dispositif a pour objectif l'échange réciproque de données entre les niveaux bassin et territorial. Pour cela, les groupes de travail territoriaux sont coordonnés au niveau bassin sans lien hiérarchique entre les deux niveaux.

6.5.3 Les moyens humains et financiers alloués au dispositif sont cohérents avec les objectifs fixés

L'évaluation de la cohérence des moyens au regard des objectifs fixés est généralement réalisée sur la base des données des moyens prévus au démarrage du programme. Cependant, nous n'avons pas réussi à collecter de telles données. Nous nous baserons donc sur les données à notre disposition, à savoir les moyens engagés sur la première période du programme (2014-2017) ou précédemment (2007 – 2013).

Comme il l'a été évoqué dans la réponse à la première question évaluative, les objectifs opérationnels de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne sont déclinés en cinq grands thèmes :

- La coordination et l'animation du réseau ;
- L'amélioration des connaissances et leur diffusion au réseau ;
- La mise en place d'un réseau de veille des espèces exotiques envahissantes et participation à la mise en place de protocole de lutte ;
- La veille technique et scientifique sur les modes de gestion ;
- La sensibilisation, la communication et la formation.

Ces objectifs sont donc axés principalement sur la coordination du réseau, la connaissance et la sensibilisation.

A l'échelle bassin, les moyens humains sont en augmentation depuis 2007.

Tableau 26. Evolution des moyens humains mis en œuvre dans le cadre de l'animation des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces » pour la période 2007-2013 et dans le cadre de la coordination du groupe de travail de bassin relatif aux EEE depuis 2015.

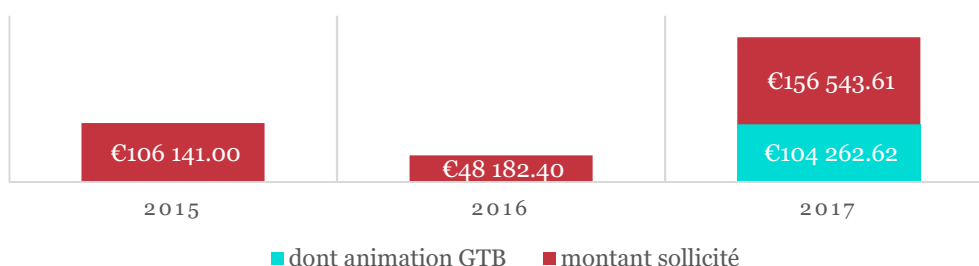
Période	Moyens humains de la FCEN
2017-2018	1,5 ETP
2015-2016	Entre 0,99 ETP et 1,25 ETP
2010-2013	Entre 1,75 et 2 ETP, dont environ 0,3 ETP réservé aux EEE
2007-2009	1,6 ETP, dont environ 0,3 ETP réservé aux EEE

Source : Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires du bassin de la Loire en matière d'espèces exotiques envahissantes – Etat des lieux : bilan du dispositif. Oréade-Brèche, 2017.

Lors de l'entretien avec la FCEN, celle-ci a mentionné que les moyens humains dédiés au groupe de travail de bassin représentent **1,5 ETP en 2017** dont 1,2 ETP sont consacrés à l'animation proprement dite du groupe, alors qu'ils ne représentaient qu'un total de 0,3 ETP à l'année durant le plan Loire III. Les moyens humains alloués au groupe de travail de bassin sur la problématique des espèces exotiques envahissantes ont donc fortement augmenté entre le plan Loire III et le plan Loire IV.

Les données concernant les moyens financiers à notre disposition sont issues du plan de financement du Plan Loire IV. Ce dernier mentionne un montant de 310.867€ dédiés aux espèces exotiques envahissantes. L'animation de groupe de travail (bassin et territoriaux) mobilise 96 % de ce montant, soit 298.441€. Le reste (12.426€) est consacré à des actions de la lutte. L'animation est donc clairement privilégiée ; ce qui est en adéquation avec les objectifs d'identifier un maximum d'acteurs intéressés par la problématique espèces exotiques envahissantes, pour ensuite les sensibiliser, les informer et les former.

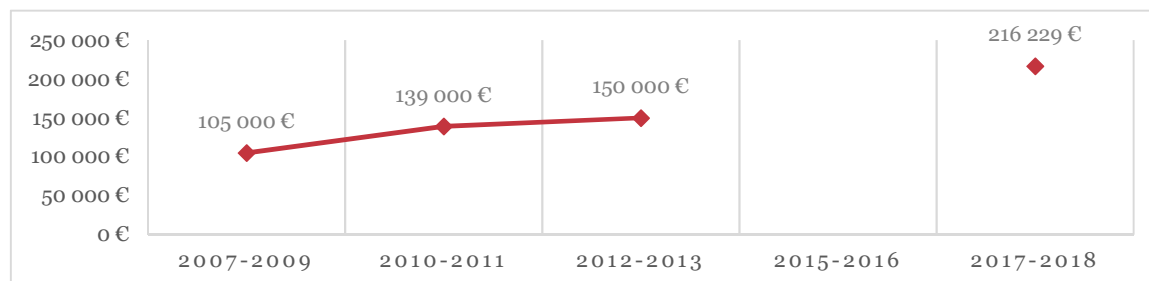
Figure 69. Montants sollicités sur le FEDER Loire entre 2015 et 2017



Source : Région Centre

Les données à notre disposition montrent que l'animation du groupe de travail de bassin représente 33 % du montant total engagé entre 2015 et 2017. Un focus sur l'évolution de ces montants montre une augmentation non négligeable (voir Figure 70). Cependant le montant indiqué pour la période 2017-2018 correspond au financement pour les deux années, contrairement aux autres montants qui correspondent aux montants pour une année.

Figure 70. Evolution des montants attribués à l'animation du GTB



Source : Région Centre et Rapports d'activités de l'animation de la plateforme EEE (2007-2013)

Les moyens financiers et humains engagés sur la première partie du programme (2014-2017) sont dédiés en grande partie à la coordination du dispositif ; ce qui correspond aux objectifs de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020.

6.5.4 Au niveau bassin, les résultats obtenus sont largement axés sur la coordination et la sensibilisation

Les cinq axes cités plus hauts ont fait correctement progresser lors de cette première partie du programme. Le Tableau 27 présente les résultats obtenus pour chaque action et par axe.

Tableau 27. Résultats obtenus pour chaque action de la stratégie bassin entre 2014 et 2017

Actions	Calendrier prévisionnel	Résultats obtenus
Coordonner		
Animer un groupe de travail et coordonner un réseau territorial sur les EEE du bassin Loire-Bretagne	2014 à 2020	6 comptes-rendus associés aux deux réunions organisées les 27/05/2014, 28/11/2014, 26/06/2015, 24/11/2015, et 09/06/2016, 8/06/2017 9 groupes de travail territoriaux organisant au moins 1 réunion par an
Renforcer le réseau de coordination territoriale et thématique	2014 à 2020	9 groupes de travail territoriaux organisant au moins 1 réunion par an
Assurer l'interface avec les structures nationales et les projets de coordination sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires hors bassin Loire-Bretagne	2014 à 2020	462 publications référencées dans la base documentaire au 01/10/2017 + 144 publications pour 2015-2016 - liste des nouvelles publications dans la lettre d'information –) Présentation sur le site internet 1 plaquette datant de 2009
Connaitre et échanger		
Etablir une liste hiérarchisée des espèces animales et végétales exotiques envahissantes	2015, 2016, 2019	Liste hiérarchisée des espèces végétales et animales exotiques envahissantes accessible sur le site internet (dernière date d'actualisation sur la couverture du document : avril 2017) Liste des experts ayant contribué à l'établissement de la liste du bassin non diffusée dans le document 61 fiches individuelles (espèces végétales uniquement) disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) et 73 fiches (espèces végétales et animales) disponibles dans l'atlas Méthode de hiérarchisation élaborée

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Décembre 2017**

Actions	Calendrier prévisionnel	Résultats obtenus
Réaliser les synthèses des données sur les espèces exotiques envahissantes (suivi et gestion) à l'échelle du bassin et des régions	2014 à 2020	Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire publié en 2014 incluant la méthode de production et les limites de l'atlas, ainsi que la notice de lecture des fiches
		Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire publié en 2014 incluant la carte de répartition de 73 espèces 39 sources consultées
		61 fiches « individuelles » de description d'espèces végétales disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) ainsi que 73 fiches de description d'espèces végétales et animales dans l'atlas
Assurer une veille documentaire et réglementaire	2014 à 2020	1 synthèse réglementaire rédigée en 2016 à mettre à jour (non diffusée)
		4 lettres d'information depuis 2015, soit 2 par an en 2015 et en 2016
Accompagner ou initier des démarches à caractère scientifique et expérimental (recherche-action) visant à améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt à l'échelle du bassin	2014 à 2020	Appel à projets Connaissance du Plan Loire IV : 2 projets sélectionnés « Jussies terrestres » de l'Agrocampus Rennes et « DNALiens » du CNRS Orléans en cours de finalisation
Réaliser des fiches de retours d'expérience de gestion sur les différentes espèces du bassin Loire-Bretagne, en lien avec les gestionnaires pour la diffusion et le partage	2014 à 2020	10 fiches de retours d'expérience publiées, disponibles en ligne, soit 4 par an en moyenne depuis 2015
Structurer la veille et l'intervention précoce		
Structurer et animer un réseau de veille dans les coordinations territoriales sur les espèces émergentes	2014 à 2020	Eléments pour la mise en place d'un protocole de détection précoce dans les coordinations territoriales disponible sur le site internet
Participer à la mise en place des protocoles de gestion contre les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne	2014 à 2020	16 fiches disponibles sur le site internet
Gérer		
Conseiller les porteurs de projets de gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions	2014 à 2020	Manuel de gestion sur la flore en ligne
		Fiche accessible en version pdf et excel sur le site internet
		16 fiches disponibles sur le site internet
Mettre en place un cadre scientifique à des opérations de gestion novatrices et présentant un intérêt à l'échelle du bassin	2014 à 2020	1 projet d'article en 2016
		16 fiches disponibles sur le site internet
Sensibiliser, communiquer, former		
Réaliser des outils de communication et des supports de sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes	2014 à 2020	1 exposition, 1 plaquette, 2 affiches réalisées à l'échelle bassin et disponibles en ligne Publics ciblés : technique, élus, grand public
		Pour les outils à l'échelle bassin, données publiées dans les rapports d'activités du GTB
Organiser des journées de partage d'information et d'échanges ouvertes aux acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne et à l'échelle nationale	2014 à 2020	2 journées techniques organisées en 2014 et 2015, programme des journées, diaporamas présentés et comptes-rendus disponibles sur le site internet (50 participants en moyenne)
		2 journées d'échanges organisée en 2016 (deux autres en 2010 et 2013), programme de la journée, diaporamas présentés et compte-rendu disponibles sur le site internet (70 participants)
		Données publiées dans les rapports d'activités du GTB
Valoriser les travaux des groupes de travail et les outils existants sur les espèces	2014 à 2020	Tous les outils existants disponibles en ligne Outils présentés lors des réunions du GTB

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Décembre 2017**

Actions	Calendrier prévisionnel	Résultats obtenus
exotiques envahissantes		4 lettres d'information depuis 2015 Comptes-rendus des 4 réunions de GTB disponibles en ligne
Editer des outils techniques à partir des travaux du groupe de travail de bassin	2014 à 2020	61 fiches « individuelles » de description d'espèces végétales disponibles sur le site internet (également regroupées dans le guide d'identification) ainsi que 73 fiches de description d'espèces végétales et animales dans l'atlas Lien vers les sites internet des 9 GTT disponible sur le Centre de Ressources
Organiser ou participer à des manifestations « grand public »	2014 à 2020	1 exposition, 1 plaquette, 2 affiches réalisées à l'échelle bassin et disponibles en ligne
Valoriser les actions et projets mis en place dans le bassin Loire-Bretagne grâce à des collaborations et des échanges hors de la métropole française	2014 à 2020	Conférence FINS II en 2016 1 article en préparation fin 2016
Maintenir et mettre à jour un site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne	2016 à 2020	http://www.centrederessources-loirenature.com/reseau-especes-exotiques-envahissantes

Source : Coord. Hudin S. (2014) et FCEN (2016)

Les moyens mis en œuvre depuis 2007 ont ainsi permis :

- D'organiser les réunions du groupe de travail de bassin ;
- D'élaborer des outils de synthèse de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes (fiches, atlas) ;
- D'établir un protocole de détection précoce, ainsi que des fiches de retours d'expérience ;
- De mettre à disposition des fiches de retour d'expérience ;
- D'élaborer de nombreux outils de sensibilisation et d'information disponibles au plus grand monde, car téléchargeable sur le site internet du Centre de Ressources et d'organiser des journées d'échanges et techniques.

Les résultats obtenus sont nombreux pour les cinq volets de stratégie (Coordonner, Connaitre, Structurer la veille, Gérer et Sensibiliser) alors que la période de programmation n'est pas encore terminée (2014-2020). Les moyens financiers alloués, même s'ils peuvent paraître importants, semblent proportionnels aux résultats obtenus. De plus, la FCEN, qui en tant que coordinateur du groupe de travail de bassin met en œuvre la stratégie 2014-2020, a mentionné que ces moyens sont suffisants.

Cependant, les deux points suivants sont importants à retenir pour la seconde partie du programme.

6.5.5 Un reporting partiel des groupes de travail territoriaux

Les groupes de travail territoriaux sont membres du groupe de travail de bassin. A ce titre, ils sont invités à participer aux réunions annuelles du groupe de travail de bassin leur permettant :

- De présenter les actions qu'ils ont réalisées au cours de l'année écoulée et celles qu'ils prévoient de mettre en œuvre l'année suivante ;
- De recueillir des informations provenant des autres membres du groupe de travail de bassin (autres groupes territoriaux, scientifiques, institutions, etc.) ;
- D'échanger entre eux et avec le groupe de travail de bassin sur leurs résultats et sur les dernières actualités ;

- De participer à la conception des outils communs réalisés pour le réseau d'acteurs.

Cependant, la participation des groupes de travail territoriaux à ces réunions est variable (voir § 6.3.2.1.2). Trois des groupes de travail territoriaux ne viennent pas régulièrement à ces réunions (une fois tous les 18 ou 24 mois), même s'ils participent aux échanges par mail. Cela peut avoir des conséquences sur l'échange d'information.

Comme les groupes de travail territoriaux fournissent au groupe de travail de bassin les comptes-rendus de leurs réunions et leurs rapports annuels d'activités, le groupe de travail de bassin a donc un suivi des actions et des résultats obtenus par chaque groupe territorial. D'ailleurs, il reprend, à juste titre, ces informations dans ses propres rapports annuels d'activités. En revanche, ces rapports d'activités (du groupe de travail de bassin et des groupes de travail de bassin) ne comportent aucune information concernant les moyens humains et financiers alloués à la mise en œuvre des actions.

La présence irrégulière d'un tiers des groupes de travail territoriaux aux réunions du groupe de travail de bassin peut avoir des conséquences sur le transfert de l'information de façon simultanée sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. L'absence aux réunions a été justifiée, lors des entretiens, par le fait qu'elles ont toutes eu lieu à Orléans. Malgré sa position centrale, Orléans est situé à plus de 4 h des Groupes de travail territoriaux les plus éloignés. Cependant, ils envoient leurs rapports annuels d'activités au groupe de travail de bassin ; ce qui permet à ce dernier d'obtenir les informations sur ce que les territoires ont réalisé. Cependant, les rapports ne comportent jamais d'éléments portant sur les moyens (humains et financiers) mis en œuvre.

6.5.6 L'organisation est à l'origine d'une démultiplication des moyens et de problèmes d'échange de données

Les chapitres précédents et notamment la réponse à la question 2 (§ 6.2) ont montré la **multiplicité des outils de communication et techniques** de même nature, produits par le groupe de travail de bassin et les groupes de travail territoriaux. Cette multiplicité peut être due à l'indépendance des groupes de travail territoriaux. Ainsi, malgré des échanges réguliers lors des réunions du groupe de travail de bassin ou en dehors, chaque groupe de travail territorial produit des outils de communication tels que des plaquettes, des affiches et des supports de formation. Certains outils sont transférables d'un territoire à l'autre moyennant quelques adaptations ; mais il n'y a ni transfert, ni véritable travail en commun dans la conception de ces outils. Or, l'efficacité du dispositif repose autant sur l'échange d'informations que sur l'échange de méthodes et d'outils.

Ainsi, afin favoriser la remontée d'information sur les espèces exotiques envahissantes sur le bassin, le groupe de travail de bassin a élaboré, en 2008 une **fiche de relevé** de caractéristiques de stations envahies. Cette fiche a pour but de relever les informations caractérisant un secteur envahi et décrivant l'état de la population envahissante à un instant « t ». Cette fiche de relevé de terrain est accompagnée d'une notice explicative de trois pages qui décrit les données attendues. Cette fiche rassemble un nombre important d'informations et nécessitent, d'après les groupes territoriaux, du temps pour être remplie correctement. D'ailleurs, lors des entretiens, il a été mentionné que peu de gestionnaires se sont appropriés cet outil. Au moins trois groupes de travail territoriaux se sont donc inspirés de cette fiche pour en créer une nouvelle, plus simple et propre à leur territoire.

Il peut donc y avoir des redondances entre les outils édités indépendamment par les groupes de travail territoriaux et les groupe de travail de bassin. C'est également le cas pour les plaquettes de description des espèces. Pour ce dernier exemple, cela peut s'expliquer par une nécessité de les adapter au contexte local. Cependant, le but de ces fiches est de faire remonter les informations de terrain aux têtes de réseaux nationales (CBN, INPN). Pour l'élaboration de l'atlas des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire, le groupe de travail de bassin a récupéré ces données auprès de ces organismes. Les fiches « retour d'expérience » ont pour but d'informer les résultats obtenus par les méthodes de gestion mises en œuvre sur le bassin. Ces informations sont donc essentielles pour évaluer la progression des espèces exotiques envahissantes sur le bassin.

L'échange de données, deuxième principe fondamental de la coordination, nécessite une vigilance particulière, pour que le dispositif fonctionne efficacement. L'échange de données est un problème complexe, souvent abordé dans le monde naturaliste (lié notamment à la viabilité des données collectées par des tiers). Il n'est donc pas spécifique à ce dispositif. Il est nécessaire que la structure collectrice et agrégatrice puisse gérer ces données. Cela implique des formats d'échange et des structures de données identiques. Dans le cas des fiches terrain (suivi de station, de chantier ou de retour d'expérience), si chaque territoire produit sa propre fiche, il y a un risque que les données collectées soient différentes ou qu'elles soient saisies sous des formats divergents (des m² ou des ml, par exemple) ne permettant pas ensuite leur centralisation. De même, les bases de données et les systèmes d'information géographique doivent être compatibles sous peine que les uns et les autres ne puissent pas utiliser l'ensemble des données. C'est ce qui s'est produit au moment de l'élaboration de l'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire en 2014. Une partie des informations fournies par les têtes de réseaux nationales au groupe de bassin n'a pas pu être utilisée, faute d'interopérabilité⁷ des données.

Lors des entretiens, il a également été précisé que les fiches terrain très complètes nécessitent un certain temps de remplissage, ce qui décourage les gestionnaires. Un dernier point concernant ces fiches paraît limiter leur efficacité. Au-delà de leur remplissage, pour être utiles, elles doivent être systématiquement envoyées à la structure agrégatrice. Si ce n'est pas le cas, les données ne sont ni remontées, ni utilisées à l'échelle bassin.

Ces deux points sont à l'origine d'une multiplication des moyens humains (en cas d'une conception des outils en interne) et/ou financiers (pour l'intervention d'un prestataire pour la publication, voire la conception des outils).

⁷ L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

En conclusion, le dispositif a pour principal objectif d'assurer l'échange réciproque d'information entre les niveaux bassin, territorial et local. L'organisation mise en place repose sur une coordination et une animation – de niveau bassin - d'un réseau situé au niveau territorial, sans pour autant qu'il n'y ait de lien hiérarchique entre les deux niveaux. Les résultats obtenus par le coordinateur du niveau bassin et les moyens financiers alloués, même s'ils peuvent paraître importants, semblent proportionnels aux résultats obtenus. Cependant, l'organisation mise en place a des conséquences sur les moyens mis en œuvre. La circulation descendante de l'information semble bien organisée et les moyens alloués sont suffisants. Par contre, dans le mouvement ascendant et transversal de l'information (c'est-à-dire du niveau territorial au niveau bassin et au sein du niveau territorial), des dysfonctionnements entraînent une surconsommation de moyens. En effet, les outils du niveau local sont produits indépendamment les uns des autres. Chaque territoire met donc en œuvre des moyens pour créer des outils existants par ailleurs (fiche espèce, guide d'identification, etc). De plus, le groupe de bassin n'étant pas systématiquement informé des initiatives de chaque gestionnaire et de chaque groupe territorial, il ne peut donc pas faire circuler l'information sur les outils existants.

L'indépendance des groupes de travail territoriaux a donc des conséquences sur l'accumulation d'outils de communication et techniques de même nature. Les moyens mis en œuvre pour l'élaboration de ces outils ne sont donc pas optimisés, alors que les groupes de travail territoriaux et les gestionnaires disent manquer de moyens et limitent leur ambition pour cette raison.

La coordination des groupes territoriaux à l'échelle du bassin ne met donc pas encore à disposition des groupes de travail territoriaux tous les outils pouvant constituer une base de travail et permettant d'optimiser leur fonctionnement.

6.6 QE6 – Dans quelle mesure le dispositif permet-il de limiter la progression des espèces exotiques envahissantes ? D'enrayer leur progression ?

6.6.1 Compréhension de la question

Cette question concerne l'évaluation de l'**efficacité** du dispositif d'appui aux gestionnaires. Elle consiste à juger si les objectifs du dispositif ont été atteints, ou sont en train de l'être, au regard des résultats obtenus sur la progression des espèces exotiques envahissantes. Les résultats quantitatifs étant difficilement mobilisables, le comité de pilotage a souhaité que cette question s'apparente à une synthèse de l'évaluation. Il est donc attendu, dans le cadre de la réponse à cette question, que soient récapitulés les atouts et les faiblesses du dispositif abordés lors des précédentes questions évaluatives.

6.6.2 Des données insuffisantes pour répondre à cette question

La réponse à cette question est ardue car elle nécessite des données qui ne sont pas disponibles actuellement. En effet, dans ces temps de restriction budgétaire, il est difficile de mobiliser les moyens nécessaires à un inventaire exhaustif des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin Loire (qui représente rappelons-le 1/5 du territoire métropolitain). L'atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire élaboré en 2016-2017 a pour vocation de servir d'état zéro ; mais sa mise à jour sur la répartition des espèces en 2020 pourrait comporter des données déjà existantes en 2014, sans avoir été prises en compte pour les raisons déjà évoquées plus haut (voir § 6.5.6). L'analyse des données devra donc se faire avec la plus grande prudence. Il faut cependant garder à l'esprit que l'évolution des espèces exotiques envahissantes ne pourra réellement être analysée que sur le long terme (plusieurs décennies). Même si le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes est en place depuis près de 15 ans, cet atlas pose la première pierre d'un véritable suivi de l'évolution des espèces exotiques envahissantes.

Comme nous l'avons vu plus haut dans le cadre de cette évaluation, le dispositif repose sur un échange réciproque des données entre différentes échelles. Le mouvement descendant des informations est assez bien organisé. Même s'il n'est pas encore optimisé car le groupe de travail de bassin et le dispositif manquent de visibilité, certaines informations ne sont pas encore assez largement diffusées. Les gestionnaires locaux expriment toujours un besoin important de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes (identification, répartition) et leur gestion. Le mouvement ascendant semble, quant à lui, connaître des dysfonctionnements à l'origine du manque de données pour analyser la progression des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin. A notre avis, cela constitue le principal souci du dispositif à l'heure actuelle. La FCEN a un rôle d'animateur, visant à aider à la mise en place de nouveaux groupes de travail territoriaux, de les sensibiliser, de les informer et de les former afin qu'eux-mêmes fassent ce même travail auprès des gestionnaires de leur territoire. Cependant, l'animateur du dispositif n'a pas pour mission de gérer des données. Il ne dispose pas, et ne met donc pas à disposition des territoires, d'outils permettant d'organiser efficacement la remontée et la gestion des informations nécessaires pour évaluer l'évolution des espèces exotiques envahissantes au niveau du bassin de la Loire. Il manque en effet un système d'information commun (ou au moins compatible avec ceux de tous les territoires) permettant de collecter les informations de manière fiable, systématique et cohérente. Une telle structure compilatrice et gérante de données représenterait une véritable plus-value pour le dispositif d'appui aux gestionnaires, notamment par rapport aux autres dispositifs existants.

Au-delà des outils nécessaires à cette compilation de données, l'animateur du réseau a un rôle de coordinateur sans pouvoir obliger les territoires et les gestionnaires de lui fournir les informations concernant :

- Les stations des espèces exotiques envahissantes, dont les espèces émergentes, les suivis mis en œuvre sur ces stations (protocole et coût) et les résultats de ces suivis ;

- Les chantiers mis en œuvre (méthodes employées, coût des travaux, coûts des moyens humains associés pour préparer, suivre puis clôturer le chantier), les suivis mis en œuvre (protocole, coût) et les résultats de ces suivis.

Les territoires qui fournissent ces informations le font sur la base du volontariat.

D'autre part, les indicateurs définis dans la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne 2014-2020 ne sont pas suffisants. Ils apportent des renseignements intéressants, mais ils ciblent principalement la mise en œuvre de la stratégie. Peu de ces indicateurs portent sur ses résultats.

6.6.3 Une organisation efficiente

Le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes dispose toutefois d'une organisation pyramidale efficiente. Ce type d'organisation est un bon moyen de diffuser largement les messages et les outils à une multiplicité d'acteurs, d'autant plus pertinents qu'ils auront été ciblés en fonction de leur implication sur la problématique et du contexte de leur territoire. Il permet également de prendre en compte les attentes et les données collectées au niveau local.

Au niveau du bassin, le groupe de travail de bassin, qui se veut être une plateforme d'échange entre les acteurs de terrain, les partenaires techniques et les experts scientifiques, regroupe des membres d'horizons différents. Au niveau territorial, la composition variée des groupes de travail territoriaux est à l'image du groupe de travail de bassin. Leur coordination est assurée par des associations et/ou des structures publiques, sans que cela semble avoir une influence sur leurs moyens, leur dynamisme et leurs résultats. Les groupes de travail territoriaux peuvent regrouper jusqu'à une soixantaine de membres. Le rôle de chacun est clair et permet aux groupes de travail territoriaux de fonctionner correctement. Le groupe de travail de bassin se réunit au moins une fois par an ; ce qui permet aux groupes de travail territoriaux de s'informer des dernières avancées sur les espèces exotiques envahissantes et de présenter leurs réalisations et celles des gestionnaires de leur territoire. Cependant, le fait que trois des groupes de travail territoriaux n'assistent pas régulièrement à ces réunions, peut représenter un frein à la diffusion de l'information de façon simultanée sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Cependant, l'organisation du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes est basée sur l'indépendance des groupes de travail territoriaux. Comme évoqué dans les précédents chapitres de cette évaluation, cela est à l'origine d'une superposition de moyens financiers et humains liés, notamment, à la conception d'outils de communication et de sensibilisation, voire des supports de formation. Il n'y a ni conception commune et partagée, ni recherche de transférabilité dans la conception des outils, au niveau des gestionnaires et des groupes de travail territoriaux. L'absence de lien hiérarchique entre les niveaux bassin et territorial n'est certainement pas la seule explication. En effet, le fait que le groupe de travail de bassin et les groupes de travail territoriaux ciblent le même public peut également expliquer la redondance des outils, comme les plaquettes.

RECOMMENDATIONS

7 Les ateliers participatifs sur les recommandations

Des ateliers participatifs ont été organisés le 8 novembre 2017. Six des neuf groupes de travail territoriaux, le groupe de travail de bassin, le groupe de travail sur les invasions biologiques en milieux aquatiques (GT-IBMA) et les partenaires financiers étaient présents. Au total, 17 personnes ont assisté à ces ateliers, dont 12 personnes représentaient les groupes de travail (territoriaux, bassin et national). Ces ateliers avaient pour but d'échanger sur les recommandations proposées au regard des conclusions de l'évaluation du dispositif d'appui aux gestionnaires.

Dans un premier atelier, les rôles (actuels et idéaux) et dysfonctionnements de chaque niveau du dispositif et du niveau national ont été abordés sur trois thématiques différentes : la communication, l'échange de données et l'appui aux gestionnaires.

Concernant la communication, un manque de diffusion des données et de la connaissance, ainsi qu'un manque de spécialiste en communication a été identifié pour tous les niveaux d'acteurs. Un besoin de remontée des données et des retours d'expérience du niveau local et du niveau territorial a également été souligné. Au niveau bassin, il a été mis en évidence un besoin de mutualisation des retours d'expérience, ainsi qu'un besoin de création et de mise à disposition d'outils mutualisés et adaptables. Les participants ont également mentionné qu'au niveau bassin, il y a un besoin d'une identité reconnaissable et d'une identification des messages cohérents et adaptés aux cibles.

Concernant l'échange de données, un manque de remontée et de centralisation des données pour tous les niveaux d'acteurs a été identifié. Au niveau bassin et territorial, les données issues des fiches chantier sont insuffisantes. Au niveau territorial, des données sur la faune exotique envahissante et les référents sur ce sujet sont nécessaires. Les participants ont également mentionné le besoin de définir le type de données à faire remonter et celles que le niveau bassin doit mettre à disposition. Au niveau territorial, collecter et centraliser les données, ainsi qu'un outil de saisie en ligne sont nécessaires. Au niveau local, les données à faire remonter doivent être prioritaires.

Lors de ce premier atelier, d'autres sujets ont également été abordés. En effet, il est apparu, d'une part, que les gestionnaires sollicitent peu les groupes territoriaux par manque de connaissance de l'existence des structures ressources. Les interlocuteurs existants au niveau territorial et bassin ne sont pas clairement identifiés. D'autre part, les participants ont également signalé leur besoin d'appui sur le montage financier au niveau territorial, avec des outils adaptés. Enfin, les fonds d'intervention rapide, la mise à disposition d'outils de communication et l'appui aux groupes territoriaux ont également été évoqués dans les discussions.

Dans un deuxième atelier, des propositions de recommandations ont été présentées et discutées avec les participants. Trois propositions ont été retenues :

- La réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données, dont les discussions ont soulevé l'importance d'un système d'information commun mais avec la nécessité de réaliser une étude de faisabilité et de caractériser le type de données concerné ;
- La réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui, dont les discussions ont abouti à l'importance de la mutualisation des outils de communication au niveau bassin, mais pouvant être amendés par les groupes territoriaux ;
- Le renforcement de la communication et de la sensibilisation sur certains axes, dont la faune exotique envahissante et la détection et la gestion précoce des espèces émergentes, notamment concernant les structures et les fonds d'intervention mobilisables.

8 Liste des recommandations

Les actions en caractère gras font l'objet d'une fiche de recommandation détaillée. Les actions en caractère normal sont des sous-actions ne faisant pas l'objet d'une fiche de recommandation.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des principales conclusions de l'évaluation avec les recommandations correspondantes.

Conclusions de l'évaluation	Recommandations	Objectifs	Actions	Pilotes des actions	Codes des actions
- Dysfonctionnement au niveau de la remontée de données du niveau local aux niveaux territorial et de bassin - Peu de retours d'expérience publiés sur le site du Centre de Ressources Loire nature - Incompatibilité des données collectées - Inutilisation des outils de collecte mis en place à l'échelle bassin - Une organisation à l'origine d'une démultiplication des moyens et de problèmes d'échanges de données	Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données	Renforcer la collecte de données	Réaliser une étude de faisabilité sur un système d'information commun et caractériser le type de données concerné	Groupe de bassin	E1
			Mettre en place un outil de saisie en ligne hébergé sur le Centre de Ressources Loire nature ou système équivalent	Groupe de bassin	E1.1
			Mettre en place une conditionnalité à la remontée des données (fiches de chantier, etc.)	Financeurs	E1.2
- Echange d'informations entre le niveau bassin et les niveaux territorial et local assez bien organisé mais non optimisé - Outils nombreux et parfois redondants d'un territoire à l'autre - Elaboration par les groupes territoriaux de nombreux outils de communication similaires - Inutilisation des outils de collecte mis en place à l'échelle	Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui	Optimiser la production et l'utilisation des outils de communication	Identifier les messages types à communiquer sur des thématiques phares	Groupe de bassin	C1
			Systématiser la remontée des outils de communication du niveau territorial vers le niveau bassin	Groupes territoriaux et gestionnaires Coordinateur : Groupe de bassin	C2

Conclusions de l'évaluation	Recommandations	Objectifs	Actions	Pilotes des actions	Codes des actions
bassin - Accumulation d'outils à l'échelle territoriale - Une organisation à l'origine d'une démultiplication des moyens et de problèmes d'échanges de données - Manque de temps et de spécialiste pour la communication - Manque de connaissance et de remontée des outils produits au niveau territorial					
- A l'échelle territoriale, la détection et la gestion précoce des espèces encore émergentes - Evolution lente des pratiques des gestionnaires - Protocole de détection et de gestion précoce peu abordé dans les journées techniques et dans les formations - Messages de prévention peu diffusés et techniques peu utilisées	Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes	Développer le travail sur les problématiques émergentes liées aux espèces exotiques envahissantes au sein du dispositif d'appui : - Améliorer la détection précoce et l'intervention rapide pour les espèces exotiques émergentes - Améliorer la prise en compte de la faune exotique envahissante	Renforcer l'appui du groupe de travail de bassin aux groupes de travail territoriaux en matière de détection précoce	Groupe territoriaux Coordinateur : Groupe de bassin	A1
			Rechercher des financements pour des fonds d'intervention rapidement mobilisables	Groupes territoriaux et gestionnaires Coordinateur : Groupe de bassin	A2
			Renforcer la collecte, la diffusion et le partage des retours d'expérience sur les pratiques innovantes	Groupe de bassin	A3
			Réaliser une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne concernant la faune exotique envahissante	Groupes territoriaux Coordinateur : Groupe de bassin	A4
Les enjeux liés à la faune exotique envahissante et aux milieux terrestres encore émergents à l'échelle du bassin			Mettre en place des groupes de référents de la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin et à l'échelle territoriale	Groupe de bassin, groupes territoriaux et financeurs	A4.1

9 Fiches de recommandations

A l'issue des ateliers participatifs et de la réunion téléphonique avec le comité technique, la troisième recommandation a été renommée « Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes », et sept actions et trois sous-actions concernant les trois recommandations ont été définies (voir liste de recommandations).

Chacune des sept actions fait l'objet d'une fiche de recommandation détaillée. Elles sont numérotées, priorisées et composées de trois parties : contexte, mise en œuvre et estimation des moyens à mobiliser. La numérotation des fiches a été définie selon le type de recommandation auquel elles correspondent :

- E pour les actions concernant la recommandation sur l'échange de données ;
- C pour les actions concernant la recommandation sur la communication ;
- A pour les actions concernant la recommandation sur l'appui aux gestionnaires.

Chaque fiche de recommandation est présentée ci-dessous.

Réaliser une étude de faisabilité sur un système d'information commun et caractériser le type de données concerné

E1

Contexte

Recommandation	Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données
Objectif de la recommandation	Renforcer la collecte de données
Objectif de l'action	Définir la pertinence et les modalités de mise en œuvre d'un système d'information commun et définir les données devant être remontées au niveau bassin

Mise en œuvre

Pilote	Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne
Autres acteurs mobilisables	-
Date de mise en œuvre :	1 ^{er} semestre 2019

Description de l'action

La mise en place d'un gestionnaire de données commun permettrait d'optimiser l'échange de données entre les gestionnaires, les groupes de travail territoriaux et le groupe de travail du bassin. Ce gestionnaire de données pourrait prendre la forme d'un outil de saisie en ligne, hébergé sur le Centre de Ressources Loire Nature ou sur un système équivalent. Il permettrait de systématiser la remontée de données et de valoriser ces données en les mettant à disposition d'un large public sur le Centre de Ressources Loire nature. Les données ciblées sont principalement celles concernant les chantiers.

Cet outil ne s'ajoutera pas aux autres outils déjà existants sur le bassin Loire-Bretagne, afin d'éviter une démultiplication des outils. Il remplacerait ceux existants à l'échelle locale et territoriale sur le bassin Loire-Bretagne. De plus, il permettra la remontée de données du niveau local vers le niveau territorial qui compilerait ces données de terrain, puis du niveau territorial vers le niveau bassin qui gèrerait ces données.

Une étude de faisabilité d'un **système d'information commun** comme celui décrit ci-dessus sera réalisée afin de s'assurer de sa pertinence et de définir ses modalités de mise en œuvre. Cette étude permettra notamment de vérifier qu'il soit réalisable d'un point de vue technique et économiquement viable. Pour cela, un état des lieux de tous les systèmes d'information existants sur le bassin Loire-Bretagne (aux échelles locale et territoriale) et sur les autres bassins et territoires, ainsi qu'au niveau national, sera réalisé. Une analyse de la valeur ajoutée d'un système d'information commun au niveau du bassin Loire-Bretagne sera également effectuée. Cette étude analysera également les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de cet outil par rapport aux autres existants. De plus, le **type de données** sera caractérisé afin que seules celles actuellement manquantes, valorisables et mobilisables soient remontées (sites, chantiers, suivis, retours d'expérience, etc.). Enfin, en amont de cette étude de faisabilité, une enquête sera réalisée sur l'année 2018 concernant les bases de données déjà existantes hors du bassin de la Loire.

Selon les conclusions de l'étude de faisabilité, des actions concernant la mise en place de ce système d'information commun pourraient être réalisées :

- E1.1 : Mettre en place un outil de saisie en ligne hébergé sur le Centre de Ressources Loire nature ou sur un système équivalent (pilote par le GTB).
- E1.2 : Mettre en place une conditionnalité à la remontée des données (pilote par les financeurs).

Afin de réaliser ces sous-actions, les financeurs mettront à disposition du groupe de bassin et des groupes territoriaux les moyens nécessaires à leur mise en œuvre et à l'accompagnement des acteurs.

Livrables attendus	Conclusions de l'étude de faisabilité
---------------------------	---------------------------------------

Estimation des moyens à mobiliser

Pour l'enquête en 2018 : plusieurs jours à prévoir

Pour l'étude de faisabilité : prestataire externe spécialisé dans les systèmes d'information ou mobilisation de compétences internes

Identifier les messages types à communiquer sur des thématiques phares

C1

Contexte

Recommandation	Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui
Objectif de la recommandation	Optimiser la production et l'utilisation des outils de communication
Objectif de l'action	Mutualiser le maximum d'outils de communication sur le territoire Loire-Bretagne

Mise en œuvre

Pilote	Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne
Autres acteurs mobilisables	Groupes territoriaux, financeurs
Date de mise en œuvre	A partir du 2 ^e semestre 2018

Description de l'action

Afin de fournir aux groupes territoriaux les outils dont ils ont besoin, des **messages « types »** pour les thématiques phares seront identifiés. En effet, certaines thématiques nécessitent un message commun réutilisable par les groupes territoriaux. Pour leur élaboration, les interlocuteurs seront associés. Ces messages permettront de faciliter et d'accélérer la production d'outils de communication.

Deux thématiques ont déjà été identifiées :

- L'utilisation de plantes concurrentes aux plantes exotiques envahissantes,
- La gestion et la valorisation des déchets issus des chantiers de gestion de plantes exotiques envahissantes.

Pour chaque outil de communication, le **logo du groupe de travail de bassin** sera intégré. En effet, il représente un label. Il garantit une réflexion et un accompagnement avec une caution scientifique. Il permettra une identité visuelle homogène et une identification facile du groupe de bassin et des groupes territoriaux.

Livrables attendus	Messages types sur les thématiques demandées Logo du groupe de bassin présent sur tous les outils de communication
---------------------------	---

Estimation des moyens

Pour le groupe de bassin : 2 à 4 jours

Systématiser la remontée des outils de communication du niveau territorial vers le niveau bassin

C2

Contexte

Recommandation	Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui
Objectif de la recommandation	Optimiser la production et l'utilisation des outils de communication
Objectif de l'action	Valoriser les outils et les initiatives des groupes territoriaux et des gestionnaires locaux au niveau bassin

Mise en œuvre

Pilote	Groupes de travail territoriaux et gestionnaires
Autres acteurs mobilisables	Groupe de bassin en tant que coordinateur
Date de mise en œuvre	1 ^{er} trimestre 2018

Description de l'action

La connaissance au niveau du groupe de bassin de tous les outils de communications créés aux niveaux territorial et local permettrait de les valoriser et les mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du bassin.

Dans un premier temps, tous les groupes territoriaux pourront **lister l'ensemble des outils de communication** qu'ils ont produits. Ils listeront également ceux réalisés par les gestionnaires sur leur territoire. Les gestionnaires seront donc sollicités par les groupes territoriaux pour le recensement des outils produits à l'échelle locale. Une fois ces listes établies, les groupes territoriaux les transmettront au groupe de bassin. La transmission pourra se faire par mail. La première liste sera établie en 2018. Elle sera associée au recensement des outils du groupe de bassin mis en ligne sur le Centre de Ressources Loire nature, qui sera effectif dès le premier trimestre 2018. Par la suite, cette information sera envoyée au groupe de bassin par les groupes territoriaux tous les ans. Elle pourrait ainsi figurer en annexes de leurs rapports annuels d'activités par exemple. Le groupe de bassin réalisera une compilation de tous les outils de communication élaborés (niveaux bassin, régional et territorial). Afin de faciliter la compilation, l'animateur du groupe de bassin préparera une liste type (sous excel ou sous word) comprenant *a minima* le type d'outil (poster, plaquette, fiches, etc.), l'année de publication, le titre du document, le type d'information qui est présenté.

Dans un second temps, toutes les initiatives des groupes territoriaux et des gestionnaires associeront le groupe de bassin, avant leur réalisation. Il pourra alors orienter les groupes territoriaux vers les outils existants (répondants à l'initiative), ou valoriser leurs initiatives par la production de nouveaux outils (quand il n'en existe pas). Afin d'inciter les groupes territoriaux à associer le groupe de bassin dans leurs initiatives, une **information spéciale** pourrait être communiquée à l'ensemble des groupes territoriaux et des gestionnaires dans l'une des lettres d'information du groupe de bassin. Elle expliquerait le nouveau mode de fonctionnement concernant la communication sur les espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne. Elle mentionnerait donc que le groupe de bassin devra être associé à toutes les initiatives pour la production d'outils de communication. Un **rappel régulier**, dans les lettres d'information par exemple, pourrait également être mis en place pour inciter les groupes territoriaux à partager leurs idées et leurs besoins avec le groupe de bassin.

Livrables attendus	Liste amendable des outils et initiatives valorisables au niveau bassin
---------------------------	---

Estimation des moyens

Pour chaque groupe territorial et pour le groupe de bassin : 3 à 4 jours en 2018 + 0,5 jour tous les ans par la suite

Renforcer l'appui du groupe de travail de bassin aux groupes de travail territoriaux en matière de détection précoce

A1

Contexte

Recommandation	Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes
Objectif de la recommandation	Développer le travail sur les problématiques émergentes liées aux espèces exotiques envahissantes au sein du dispositif d'appui
Objectif de l'action	Améliorer la détection précoce et l'intervention rapide pour les espèces exotiques émergentes

Mise en œuvre

Pilote	Groupes de bassin
Autres acteurs mobilisables	Groupes territoriaux
Date de mise en œuvre	A partir du 2 ^e semestre 2018

Description de l'action

La détection précoce des espèces exotiques émergentes est encore un enjeu émergent sur le bassin Loire-Bretagne. En effet, certains groupes territoriaux n'ont pas encore mis en place de détection précoce sur leur territoire. Cependant, pour lutter contre la progression des espèces exotiques envahissantes, la détection précoce doit être une priorité afin d'éviter l'apparition de nouveaux foyers d'envahissement.

Dans un premier temps, le groupe de bassin identifiera les groupes territoriaux n'ayant pas inscrit la mise en place d'un tel dispositif dans leurs objectifs et pour quelles raisons. Le groupe de bassin s'appuiera sur l'expérience des groupes territoriaux ayant la **détection précoce comme objectif**, comme ceux des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes, pour inciter les autres groupes à prendre exemple sur eux afin de mutualiser la détection précoce sur le bassin de la Loire.

Dans un second temps, l'ensemble des groupes territoriaux pourront s'appuyer sur les outils existants à l'échelle du bassin, comme le protocole de détection précoce et d'alerte contenant les éléments de mise en œuvre dans les coordinations territoriales du bassin Loire-Bretagne, pour **mettre en place la détection précoce** des espèces exotiques émergentes sur leur territoire. Les groupes territoriaux ayant déjà une détection précoce effective pourront également apporter leur expérience aux autres groupes. Le groupe de bassin réalisera un parangonnage (ou benchmarking) auprès des groupes territoriaux qui ont mis en place un tel dispositif afin d'identifier les éléments facilitateurs et les pièges à éviter. Le groupe de bassin produira si nécessaire les outils nécessaires pour la mise en place de la détection précoce et veillera à ce que tous les groupes territoriaux aient mis en place la détection précoce sur leur territoire avant la fin 2020.

Livrables attendus	Stratégie territoriales intégrant l'objectif de détection précoce
---------------------------	---

Estimation des moyens

Pour le groupe de bassin : 5 à 10 jours d'animation et d'appui par an

Rechercher des financements pour des fonds d'intervention rapidement mobilisables

A2

Contexte

Recommandation	Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes
Objectif de la recommandation	Développer le travail sur les problématiques émergentes liées aux espèces exotiques envahissantes au sein du dispositif d'appui
Objectif de l'action	Améliorer la détection précoce et l'intervention rapide pour les enjeux émergents

Mise en œuvre

Pilote	Groupes de travail territoriaux
Autres acteurs mobilisables	Groupe de bassin en tant que coordinateur
Date de mise en œuvre	Début 2018

Description de l'action

L'intervention rapide suite à une détection précoce d'espèces exotiques émergentes est souvent difficile à mettre en œuvre pour les groupes territoriaux et les gestionnaires. En effet, la difficulté principale est la mobilisation rapide de fonds d'intervention. De plus, les groupes territoriaux et les gestionnaires n'ont souvent pas connaissance de tous les financements possibles pour ce type d'intervention.

Les groupes territoriaux et les gestionnaires locaux auront donc pour mission de rechercher et identifier les financements possibles existants aux différentes échelles de leur territoire (locale, départementale, régionale, etc.) pour l'intervention rapide dans le cas de détection précoce d'espèces exotiques envahissantes émergentes. Ils pourront également identifier leurs contraintes. La recherche sera axée sur la liste nationale des espèces avec obligation d'action qui paraîtra en 2018. Les groupes territoriaux collecteront également les données recueillies par les gestionnaires concernant ces financements. Chaque groupe territorial réalisera ainsi une **liste des fonds mobilisables** sur son territoire pour une intervention rapide sur des espèces exotiques émergentes. Cette liste contiendra différentes informations pour chaque fonds mobilisable recensé :

- Le type de financement (privé, public, etc.) ;
- Le nom de l'organisme financeur et ses coordonnées et son référent ;
- Les modalités de demande de financements ;
- Le montant maximum pouvant être mobilisé ;
- Les délais de mobilisation des fonds ;
- Les éventuelles conditions de financement.

Le groupe de bassin aura un rôle de coordinateur dans cette action. Il recueillera la liste des financements établie par chaque groupe territorial, pour en faire une compilation qui sera diffusée et mise à disposition des groupes territoriaux et des gestionnaires au niveau du bassin, sur le Centre de Ressources Loire nature.

Livrables attendus	Liste des financements mobilisables pour l'intervention rapide
---------------------------	--

Estimation des moyens

Pour chaque groupe territorial : 2 à 4 jours

Pour le groupe de bassin : 4 à 6 jours

Renforcer la collecte, la diffusion et le partage des retours d'expérience sur les pratiques innovantes

A3

Contexte

Recommandation	Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes
Objectif de la recommandation	Développer le travail sur les problématiques émergentes liées aux espèces exotiques envahissantes au sein du dispositif d'appui
Objectif de l'action	Mettre à disposition les informations et les outils communs concernant les nouvelles pratiques et répondre aux besoins des gestionnaires

Mise en œuvre

Pilote	Groupes de bassin Loire-Bretagne
Autres acteurs mobilisables	Groupes territoriaux
Date de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2019

Description de l'action

L'évolution des pratiques des gestionnaires est lente alors que de nouvelles pratiques pour gérer et lutter contre les espèces exotiques envahissantes émergent et font leurs preuves localement. La collecte et la diffusion des données concernant ces nouvelles pratiques permettraient aux groupes territoriaux et aux gestionnaires d'avoir accès facilement à des informations concrètes et actualisées sur les nouvelles techniques de gestion.

Le groupe de bassin renforcera ses liens avec le **secteur de la recherche** sur les espèces exotiques envahissantes. Il interagira régulièrement avec les chercheurs pour se tenir informé des nouvelles pratiques et de leur efficacité, afin de pouvoir les diffuser aux groupes territoriaux et aux gestionnaires.

Le groupe de bassin produira des **outils communs pour la mise en œuvre et la communication** concernant ces nouvelles pratiques contenant différents types d'informations :

- Une description avec l'intérêt de la pratique ;
- Les effets et les résultats possibles de la pratique sur les espèces exotiques envahissantes ciblées ;
- Le protocole de mise en œuvre de la pratique ;
- Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la pratique ;
- Les éventuels référents sur la pratique ;
- Des éventuels exemples d'application.

Ces outils seront diffusés et mis à disposition des groupes territoriaux et des gestionnaires sur le Centre de Ressources Loire Nature.

Par exemple, les deux pratiques suivantes pourraient faire l'objet d'outils :

- L'utilisation de plantes concurrentes aux plantes exotiques envahissantes ;
- La gestion et la valorisation des déchets issus des chantiers de gestion de plantes exotiques envahissantes.

Afin de prendre en compte au mieux les attentes des gestionnaires, leurs besoins seront collectés par les groupes territoriaux et présentés lors des réunions annuelles du Groupe de travail de bassin.

Livrables attendus	Outils de communication sur les plantes concurrentes et la gestion des déchets
---------------------------	--

Estimation des moyens

Cela dépend du nombre de pratiques à valoriser et du nombre d'outils utiles aux groupes territoriaux et aux gestionnaires

Réaliser une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne concernant la faune exotique envahissante

A4

Contexte

Recommandation	Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux espèces exotiques envahissantes
Objectif de la recommandation	Développer le travail sur les problématiques émergentes liées aux espèces exotiques envahissantes au sein du dispositif d'appui
Objectif de l'action	Améliorer la prise en compte de la faune exotique envahissante

Mise en œuvre

Pilote	Groupes de travail territoriaux
Autres acteurs mobilisables	Groupe de bassin en tant que coordinateur
Date de mise en œuvre	1 ^{er} semestres 2018, avec un livrable au 2 ^e semestre 2018 (avant l'appel à projet 2019-2020)

Description de l'action

La faune exotique envahissante est un enjeu encore émergent sur le bassin Loire-Bretagne. En effet, peu de groupes territoriaux ont des compétences et travaillent sur cette problématique. De plus, certains groupes territoriaux et les gestionnaires n'ont pas toujours connaissance des structures travaillant sur la faune vers lesquelles ils peuvent se diriger lorsqu'ils sont confrontés à une espèce animale exotique envahissante. Il apparaît donc important de porter à connaissance l'ensemble des structures mobilisables sur la faune exotique envahissante sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Dans un premier temps, chaque groupe territorial recherchera et identifiera toutes les structures travaillant sur la faune et ayant des compétences sur la faune exotique envahissante présentes sur leur territoire. Les groupes territoriaux prendront contact avec ces structures afin connaître leurs compétences (groupes taxonomiques étudiés, etc.), leurs disponibilités et leur(s) référent(s) actuel(s) sur la problématique. Ils établiront également une **carte de répartition** exhaustive de ces structures sur leur territoire, indiquant *a minima* leurs coordonnées. Dans le cadre de son rôle de coordinateur, le groupe de bassin pourrait fournir un modèle et un fond de carte commun pour tous les groupes territoriaux. Chaque groupe territorial transmettra sa carte complète au groupe de bassin.

Dans un second temps, le groupe de bassin recueillera l'ensemble des cartes des groupes territoriaux et les compilera en une seule carte représentant la répartition de toutes les structures mobilisables pour la faune exotique envahissante sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Cette carte sera diffusée et mise à disposition des groupes territoriaux et des gestionnaires, ainsi que toutes les informations ayant pu être collectées sur ces structures (localisation, coordonnées, groupes taxonomiques étudiés, etc.), sur le Centre de Ressources Loire nature.

Selon les résultats de la cartographie et après l'identification des territoires ayant besoin de compétences sur la faune exotique envahissante, des actions pourront être réalisées :

- A4.1 : Mettre en place des groupes de référents pour la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin et à l'échelle territoriale (pilotée par le groupe de bassin, les groupes territoriaux et les financeurs).

Livrables attendus	Carte de répartition des structures mobilisables sur la faune exotique envahissante sur le bassin Loire-Bretagne
---------------------------	--

Estimation des moyens

Pour chaque groupe territorial : 2 à 4 jours

Pour le groupe de bassin : 4 à 6 jours

10 Synthèse

Echelle	Existant	Action	Acteurs de mise en œuvre	Moyens	Période de mise en œuvre	Livrables
Echange de données						
Bassin	Observatoires régionaux des plantes exotiques envahissantes (Limousin, Poitou-Charentes, Centre-Val de Loire)	E1 – Réaliser une étude de faisabilité sur un système d'information commun et caractériser le type de données concerné	Groupe de bassin	Pour l'enquête en 2018 : plusieurs jours à prévoir Pour l'étude de faisabilité : Prestataire externe spécialisé dans les systèmes d'information ou mobilisation de compétences internes	1 ^{er} semestre 2019	Conclusions de l'étude de faisabilité
Communication						
Bassin	Site internet Centre de Ressources Loire nature Affiches Plaquettes Exposition	C1 – Identifier les messages « types » à communiquer sur des thématiques phares	Principal : Groupe de bassin <i>Secondaires : groupes territoriaux et financeurs</i>	Pour le groupe de bassin : 2 à 4 jours	A partir du 2 ^e semestre 2018	Messages « types » sur les thématiques demandées Logo du groupe de bassin présent sur tous les outils de communication
Territoire	Atlas des espèces exotiques envahissantes Fiches (relevé, expérience de gestion, suivi de chantier)	C2 – Systématiser la remontée des outils de communication du niveau territorial vers le niveau bassin <i>Coordination de l'action par le groupe de bassin</i>	Principaux : groupes territoriaux et gestionnaires <i>Coordinateur : Groupe de bassin</i>	Pour chaque groupe territorial et pour le groupe de bassin : 3 à 4 jours en 2018 + 0,5 jour tous les ans par la suite	1 trimestre 2018	Liste amendable des outils et initiatives valorisables au niveau bassin
Appui aux gestionnaires						
Bassin	-	A3 – Renforcer la collecte, la diffusion et le partage des retours d'expérience sur les	Principal : Groupe de bassin <i>Secondaires :</i>	Dépend du nombre de pratiques à valoriser et du nombre d'outils utiles aux	1 ^{er} semestre 2019	Outils de communication communs sur les plantes concurrentes et la gestion

Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes – Novembre 2017

Echelle	Existant	Action	Acteurs de mise en œuvre	Moyens	Période de mise en œuvre	Livrables
		pratiques innovantes	<i>Groupes territoriaux</i>	groupes territoriaux et aux gestionnaires		des déchets
	Protocole de détection précoce et d'alerte Fiches (relevé, expérience de gestion)	A1 – Renforcer l'appui du groupe de travail de bassin aux groupes de travail territoriaux en matière de détection précoce <i>Coordination de l'action par le groupe de bassin</i>	Principal : groupe de bassin <i>Secondaires : groupes territoriaux</i>	Pour le groupe de bassin : 5 à 10 jours d'animation et d'appui par an	2 ^e semestre 2018	Stratégies territoriales intégrant l'objectif de détection précoce
Territoire	-	A4 – Réaliser une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne concernant la faune exotique envahissante <i>Coordination de l'action par le groupe de bassin</i>	Principaux : Groupes territoriaux <i>Coordinateur : Groupe de bassin</i>	Pour chaque groupe territorial : 2 à 4 jours Pour le groupe de bassin : 4 à 6 jours	1 ^{er} semestre 2018	Carte de répartition des structures mobilisables sur la faune exotique envahissante sur le bassin Loire-Bretagne
Local	-	A2 – Rechercher des financements pour des fonds d'intervention rapidement mobilisables <i>Coordination de l'action par le groupe de bassin</i>	Principaux : Groupes territoriaux et gestionnaires <i>Coordinateur : Groupe de bassin</i>	Pour chaque groupe territorial : 2 à 4 jours Pour le groupe de bassin : 4 à 6 jours	Début 2018	Liste des financements mobilisables pour l'intervention rapide

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

11 Bibliographie

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, 2007. *Bilan économique de la gestion des plantes envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne*. 6 p.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, FCEN, 2013. *Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne*. Propositions pour 2007-2012. 71 p.

COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE, 2006. *Document stratégique interrégional pour la poursuite du Plan Loire Grandeur Nature sur la période 2007-2013*. 29 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2017. *Règlement d'exécution (UE) 2017/1263 du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil*. JO du 13 juillet 2017.

COMMISSION EUROPEENNE, 2016. *Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil*. JO du 14 juillet 2016.

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI (2007-2013), 2007. *Programme Opérationnel plurirégional Loire*. FEDER. Version validée par la Commission Européenne le 28 septembre 2007. 145 p.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE-NORMANDIE, 2015. *Brigade espèces invasives 2015 : un appui aux territoires*. 4 p.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE-NORMANDIE, 2015. *Evaluation de la stratégie de lutte contre les espèces invasives en Basse-Normandie 2013-2015*. 6 p.

Contrat de Plan Interrégional Loire 2015-2020. Bassin de la Loire. 2015. 30 p.

CPIE DES MONTS DU PILAT, 2005. *Diagnostic départemental sur les espèces envahissantes dans le département de la Loire. Enjeux et stratégie de lutte départementale*. CBNMC, 47 p.

CPIE DES MONTS DU PILAT, 2013. *Stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives. Programme d'actions 2012-2017*. 24 p.

CUCHEROUSSET J., FRIED G., COTE J., RENAULT D., 2015. *Biological invasions and ecosystem functioning; assessment of the ecological impacts driven by invasive species*. *Revue d'Ecologie* 70:49-52.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU BASSIN DE LA VIENNE, 2015. *Dispositif de coordination de la lutte contre les plantes invasives. Bilan et évaluation de la démarche 2010-2013*. 43 p.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU BASSIN DE LA VIENNE, 2017. *Compte rendu de la réunion du dispositif de coordination de la gestion des plantes invasives du bassin de la Vienne le 7 avril 2017 à Lathus*. 14 p.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU BASSIN DE LA VIENNE, Nc. *Organisation de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne*. 5 p.

FCEN, 2008. *Réseau Plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne : avancement des démarches*. Groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes, 2 p.

FCEN, 2008. *Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne*. Groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 2 p.

FCEN, 2008. *Fiche de relevé de terrain présence/absence de la végétation exotique envahissante des cours d'eau et zone humides*. Groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes [en ligne]. Disponible sur <http://www.centrederessources-loirenature.com>, 13 p.

FCEN, 2008. *Fiche suivi de chantier*. Groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes [en ligne]. Disponible sur <http://www.centrederessources-loirenature.com>, 4 p.

FCEN, 2010. *Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013. Réalisation d'outils invasifs à l'échelle du bassin de la Loire 2009-2010*. Compte-rendu d'exécution, 8 p.

FCEN, 2012. *Fiche descriptive Cabomba caroliniana Gray*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 4 p.

FCEN, 2014. *Centre de Ressources Loire nature. Connaître et partager autour des zones humides et de la biodiversité*. Bilan 2007-2014 [plaquette] 2 p.

FCEN, 2017. *Méthode d'établissement de la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne*. Groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes, 14 p.

FCEN, 2017. *Animation des réseaux d'acteurs autour de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens. Zones humides & Espèces exotiques envahissantes – Années 2017-2018*. 71 p.

FCEN. *Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013. Animation des thématiques prioritaires du volet « Eau, Espaces, Espèces »*. Comptes rendu d'exécution. Années 2007 à 2013.

FCEN. *Comptes rendu des réunions du groupe de travail Loire-Bretagne sur les plantes exotiques envahissantes*. Années 2007 à 2016.

GUERIN M., MANDON-DALGER I., PROVENDIER D., THIRY J., 2014. *Gestion préventive des plantes exotiques envahissantes : Enquêtes auprès des acteurs professionnels de la conservation et de la filière horticole : Définitions - Listes – Concertation*. Plante & Cité, FCBN, 36 p.

HAURY J. HUDIN S. MATRAT R. ANRAS L. et al, 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.

HOLLIDAY J. (coord), 2017. *Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. 96 p.

HUDIN S., HAURY J., MATRAT R., ANRAS L., et al, 2014. *Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire – Stratégie 2014-2020*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 20 p.

HUDIN S., VAHRAMEEV P., et al, 2010. *Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 45 p.

MAZAUBERT E., 2008. *Les espèces exotiques en France : évaluation des risques en relation avec l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau*. Bordeaux : Cemagref. Rapport de Master 2 Eau, Santé, Environnement. Université de Bordeaux 2. 124p. + annexes.

MERCIER F., 2013. *Stratégie de lutte contre les espèces invasives menaçant la biodiversité en Basse-Normandie*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie. Conservation Botanique National de Brest, 75 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, 2012. *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020*. 60 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER, 2017. *Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes*. 44 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER, 2017. *Décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales*. 6 p.

OLDEN, J.D., LOCKWOOD, J.L. & PARR, C.L., 2011. *Species invasions and the biotic homogenization of faunas and floras*. Pp 224-243 in: R.J. Whittaker & R.J. Ladle (eds). *Conservation Biogeography*. Wiley-Blackwell.

PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2014. *Règlement n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes*. JO du 4 novembre 2014.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE, 2014. *Stratégie Plan Loire IV. Déclinaison de la stratégie « Loire 2035 » sur la période 2014-2020*. 19 p.

Plan national de lutte (PNL) pour la période 2013-2017 contre l'Herbe de la Pampa : *Cortaderia selloana* (Schuttl. & Schult. f.) Asch. & Graebn.

RESEAU EEE DES PAYS DE LA LOIRE, 2017. *Mise en œuvre du programme d'animation du réseau EEE et d'accompagnement opérationnel des gestionnaires et collectivités territoriales*. CEN Pays de la Loire, CBN de Brest, 10 p.

RESEAU EEE DES PAYS DE LA LOIRE, 2017. Formation « cellule ASTER » Estuaire - 44. 22 juin 2017. CEN Pays de la Loire, 39 diapositives.

SARAT E. (coord.), 2012. *Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons): connaissances et expériences de gestion*. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128p.

TOUSSAINT, A., BEAUCHARD, O., OBERDORFF, T., BROSSE, S & VILLEGGER, S., 2014. *Historical assemblage distinctiveness and the introduction of widespread non-native species explain worldwide change in freshwater fish taxonomic dissimilarity*. *Global Ecol. Biogeogr.*, 23: 574-584.

VAHRAMEEV P., NOBILLIAUX S., 2012. *Mise à disposition des données sur la répartition des plantes invasives en région Centre. Etat des connaissances octobre 2012*. CBNBP, CEN région Centre, 74 p.

VARRAY S. (coord), 2015. *Protocole de détection précoce et d'alerte. Eléments de mise en œuvre dans les coordinations territoriales du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 16 p.

VARRAY S. (coord), 2017. *Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne – version avril 2017*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 18 p.

12 Annexes

12.1 Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (au 13/07/2017)

Tableau 28. Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (au 13/07/2017)

Nom commun	Nom latin
Espèces végétales	
Espèces aquatiques	
Cabomba de Caroline	<i>Cabomba caroliniana</i>
Jacinthe d'eau	<i>Eichhornia crassipes</i>
Herbe à alligator *	<i>Alternanthera philoxeroides</i> *
Hydrocotyle à feuilles de renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>
Elodée à feuilles étroites *	<i>Elodea nuttallii</i> *
Elodée crépue	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>
Sphaigne des marais jaune	<i>Lysichiton americanus</i>
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Myriophylle hétérophylle *	<i>Myriophyllum heterophyllum</i> *
Espèces terrestres	
Asclépiade de Syrie *	<i>Asclepias syriaca</i> *
Baccharis (Séneçon en arbre)	<i>Baccharis halimifolia</i>
Balsamine de l'Himalaya *	<i>Impatiens glandulifera</i> *
Berce de Perse	<i>Heracleum persicum</i>
Berce du Caucase *	<i>Heracleum mantegazzianum</i> *
Berse de Sosnowskyi	<i>Heracleum sosnowskyi</i>
Fausse camomille	<i>Parthenium hysterophorus</i>
Herbe aux écouvillons rouges *	<i>Pennisetum setaceum</i> *
Microstegium vimineum *	<i>Microstegium vimineum</i> *
Kudzu	<i>Pueraria montana</i>
Renouée perfoliée	<i>Persicaria perfoliata</i>
Rhubarbe géante du Chili *	<i>Gunnera tinctoria</i> *
Espèces animales	
Mammifères	
Chien viverrin *	<i>Nyctereutes procyonoides</i> *
Coati roux	<i>Nasua nasua</i>
Ecureuil à ventre rouge	<i>Callosciurus erythraeus</i>
Ecureuil gris	<i>Sciurus carolinensis</i>
Ecureuil-renard	<i>Sciurus niger</i>
Muntjac de Chine	<i>Muntiacus reevesi</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat musqué *	<i>Ondatra zibethicus</i> *
Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Nom commun	Nom latin
Tamias de Sibérie	<i>Tamias sibiricus</i>
Oiseaux	
Corbeau familier	<i>Corvus splendens</i>
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>
Ouette d'Égypte *	<i>Alopochen aegyptiacus</i> *
Amphibiens et reptiles	
Grenouille taureau	<i>Lithobates catesbeianus</i>
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>
Poissons	
Goujon de l'amour	<i>Perccottus glenii</i>
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>
Crustacés	
Crabe chinois	<i>Eriocheir sinensis</i>
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>
Ecrevisse à pinces bleues	<i>Orconectes virilis</i>
Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>
Ecrevisse des marécages	<i>Procambarus fallax</i>
Ecrevisse de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
Mangouste de Java	<i>Herpestes javanicus</i>
Insectes	
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina nigrithorax</i>

* : espèces ajoutées à la liste des espèces exotiques envahissantes le 12/07/2017

12.2 Article L. 411-5-I du Code de l'Environnement fixant la liste des espèces exotiques envahissantes en France

Art. L. 411-5.-I.-Est interdite l'introduction dans le milieu naturel, qu'elle soit volontaire, par négligence ou par imprudence, susceptible de porter préjudice aux milieux naturels, aux usages qui leur sont associés ou à la faune et à la flore sauvages :

« 1° De tout spécimen d'espèces animales à la fois non indigènes au territoire d'introduction et non domestiques, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé de l'agriculture ou, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;

« 2° De tout spécimen d'espèces végétales à la fois non indigènes au territoire d'introduction et non cultivées, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé de l'agriculture ou, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes.

« II. Toutefois, l'introduction dans le milieu naturel de spécimens de telles espèces peut être autorisée par l'autorité administrative pour des motifs d'intérêt général et après évaluation des conséquences de cette introduction.

12.3 Liste des participants aux réunions du GTB

Tableau 29. Récapitulatif des réunions du GTB depuis 2007

Date de la réunion	Lieu de la réunion	Participants à la réunion
09/03/2007	Agence de l'eau Loire Bretagne - Orléans la Source	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (délégation Centre), Observatoire Régional de l'Environnement de Poitou-Charentes, CPIE des Monts du Pilat, Agrocampus, INRA de Rennes, Conservatoire Régional des rives de la Loire et de ses Affluents, Aphyllanthe Ingénierie, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Conseil Régional de Poitou-Charentes, Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, Université de Tours, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Agence de l'eau Loire-Bretagne
02/04/2008	nc	Forum des Marais Atlantiques, Université de Tours, WWF Nièvre, INRA-Agrocampus Rennes, DIREN Pays de Loire, DIREN Centre, Fédération de Pêche 41, Fédération de Pêche 37, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - MNHN, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
17/11/2008	nc	Forum des Marais Atlantiques, Conseil Régional Centre, CPIE Monts du Pilat, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, DIREN Pays de Loire, Conseil régional Poitou-Charentes, Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – MNHN, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
07/04/2009	Agence de l'eau Loire Bretagne - Orléans la Source	Forum des Marais Atlantiques, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - antenne Bourgogne, Conseil régional Centre, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, CEREAs de l'Ouest - Angers, Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, Cemagref Bordeaux, Conseil régional Poitou-Charentes, Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – MNHN, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
01/12/2009	Agence de l'eau Loire Bretagne - Orléans la Source	Université de Tours, CEMAGREF Bordeaux, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, CEREAs – Université Catholique de l'Ouest, Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif central, DIREN Pays de Loire, Cemagref Bordeaux, Conseil régional Poitou-Charentes, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
26/04/2010	Maison des Entreprises, Orléans	Forum des Marais Atlantiques, Institut d'Aménagement de la Vilaine, Conservatoire Botanique National du Massif central, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Alep, EPTB Vienne, DREAL Pays de la Loire, Conseil régional Poitou-Charentes, ONCFS, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – antenne Centre, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
23/03/2011	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantiques, CPIE Pays Creusois, Institution d'Aménagement de la Vilaine, , Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, DREAL Pays de la Loire, Cemagref Bordeaux, Bassin Sèvre Niortaise, Université Claude Bernard, Lyon 1, DREAL Pays-de-la-Loire, Conservatoire régional des espaces naturels Basse-Normandie, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – antenne Centre, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
09/12/2011	Maison des Entreprises, Orléans	Institution d'Aménagement de la Vilaine, Conservatoire Botanique National du Massif central, CPIE Pays Creusois, Conservatoire des espaces naturels Centre, Université de Tours, INRA-Agrocampus Ouest, CORELA, EP Vienne, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, DREAL Pays de la Loire, Cemagref Bordeaux, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – Délégation Centre, Forum des Marais Atlantiques, Université Claude Bernard, Lyon 1, CPIE Monts du Pilat, CPIE Pays Creusois, ONCFS, MNHN, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
11/05/2012	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantiques, CPIE Pays Creusois, Institution d'Aménagement de la Vilaine, CPIE Pays Creusois, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, Université de Tours, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Conseil

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Date de la réunion	Lieu de la réunion	Participants à la réunion
		Régional Poitou-Charentes, Conservatoire des espaces naturels Auvergne, DREAL Pays de la Loire, IRSTEA Bordeaux, CPIE Monts du Pilat, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Antenne région Centre, ONCFS, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
11/12/2012	Ecopôle de la région Centre, Orléans	CPIE Pays Creusois, Institution d'Aménagement de la Vilaine, Conservatoire des espaces naturels Pas de Calais, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Conseil Régional Poitou-Charentes, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoire des espaces naturels Auvergne, DREAL Pays de la Loire, IRSTEA Bordeaux, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Antenne région Centre, ONCFS, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise, ONCFS, MNHN, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
03/06/2013	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantique, CPIE Pays Creusois, EPTB Vilaine, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, DREAL Pays de la Loire, Conservatoire des espaces naturels Basse-Normandie, CPIE Monts du Pilat, CBN BP antenne Centre, FCEN
29/11/2013	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantique, CPIE Pays Creusois, EPTB Vilaine, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, INRA-Agrocampus Ouest, EPTB Vienne, DREAL Pays de la Loire, ONCFS, CPIE Monts du Pilat, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Antenne région Centre, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
27/05/2014	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantique, Conservatoire Botanique National Massif Central, EPTB Vilaine, Université de Tours, PNR Loire-Anjou-Touraine, INRA-Agrocampus Ouest, MEDDE, DREAL Centre, EPTB Vienne, Conservatoire des espaces naturels Auvergne, DREAL Pays de la Loire, Conservatoire des espaces naturels Basse-Normandie, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Antenne Centre, Université de Tours, UICN, Conservatoire des espaces naturels Centre, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
28/11/2014	Ecopôle de la région Centre, Orléans	CPIE des Pays Creusois, INRA-Agrocampus Ouest, ONCFS, EPTB Vienne, Université d'Angers, DREAL Centre, DREAL Pays de la Loire, Université de Tours, UICN, Conservatoire des espaces naturels Centre, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
26/06/2015	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Forum des Marais Atlantique, CBN du Bassin Parisien, INRA-Agrocampus Ouest, ONCFS, EPTB Vienne, Université catholique de l'Ouest, Région Poitou-Charentes, DREAL Pays de la Loire, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
09/06/2016	Ecopôle de la région Centre, Orléans	Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Forum des Marais Atlantique, , Conservatoire botanique national du Bassin Parisien - Antenne Centre, Saules et Eaux, INRA-Agrocampus Ouest, ONCFS, EPTB Vienne, Conservatoire des espaces naturels Auvergne, DREAL Pays de la Loire, CPIE des Pays Creusois, CPIE des Monts du Pilat, Conservatoire des espaces naturels Pays de la Loire, UICN France, FCEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Source : Comptes-rendus des réunions du Groupe de travail de bassin

12.4 Liste des personnes contactées pour les entretiens

Tableau 30. Liste des personnes contactées pour les entretiens

	Structure	Personnes concernées	Téléphone / Mail	Date
Financeurs				
-	Région Centre-Val de Loire	Amandine Mesland Philippe Gouteyron	Amandine.MESLAND@regioncentre.fr Philippe.GOUTEYRON@regioncentre.fr	27/07/2017
-	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Vanessa Prochasson Lucien Maman	Vanessa.PROCHASSON@eau-loire-bretagne.fr Lucien.MAMAN@eau-loire-bretagne.fr	01/08/2017
Groupe de travail Bassin				
Animateur	FCEN	Stéphanie HUDIN	02 38 24 55 03 stephanie.hudin@reseau-cen.org	19/07/2017
		Sylvie VARRAY	02 38 24 55 05 sylvie.varray@reseau-cen.org	
Groupes de travail territoriaux				
Auvergne	CEN Auvergne	Sylvie MARTINANT	04 73 63 26 00 sylvie.martinant@cen-auvergne.fr	28/11/2017*
Basse-Normandie	Comité Basse-Normandie	Coraline DOMINGUES	02 31 53 01 05 c.domingues@cen-bn.fr	21/07/2017
Bretagne	DREAL	Aude PELICHET	02 99 33 43 02 aude.pelichet@developpement-durable.gouv.fr	24/07/2017
Centre Val de Loire	ONCFS	Paul HUREL	02 38 71 95 64 paul.hurel@oncfs.gouv.fr	07/08/2017
	DREAL	Ségolène FAUST	02 36 17 43 31 segolene.faust@asn.fr	
Centre Val de Loire	CEN Centre	Matthieu TROUVÉ	02 38 59 97 30 matthieu.trouve@cen-centrevaldeloire.org	08/08/2017
	DREAL	Florient DESMOULINS	02.36.17.41.36 florient.desmoulins@developpement-durable.gouv.fr	
Limousin	CPIE Corrèze	Guillaume LANCON	05 55 95 93 79 g.lancon@cpiecorreze.com	19/07/2017
	FDGDON Haute-Vienne	Christel GOUTIERAS	05 55 04 64 06 fdgdon87@gmail.com	
Loire	CPIE Monts du Pilat	Emilie MOINE	04 77 40 01 40 emilie.moine@cpie-pilat.fr	20/07/2017
Poitou-Charentes	FMA	Florence THINZILAL	05 46 87 85 34 fthinzilal@forum-marais-atl.com	20/07/2017
	ORE	Carine FORTIN	05.49.49.61.06 fortin@observatoire-environnement.org	
	Région Nouvelle Aquitaine	Isabelle LAROCHE	05 49 38 47 58 isabelle.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	
Pays de la Loire	Réseau régional Pays de la Loire	Emmanuel LEHEURTEUX	02 28 20 58 66	21/08/2017
Vienne	EPTB Vienne	Anne-Charlotte JEAN	05 55 02 02 51 ac.jean@eptb-vienne.fr	26/07/2017

* entretien téléphonique non réalisé – échanges par mail

12.5 Liste des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire

Tableau 31. Espèces végétales exotiques envahissantes sur le Bassin Loire

Hiérarchisation	Flore		Observée depuis	Département de 1 ^{ère} observation
	Nom vernaculaire	Nom latin		
Emergentes	Plantes terrestres			
	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	1899	Yvelines
	Crassule de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	1999	Vendée
	Hydrocotyle fausse-renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	1990	Essonne
	Plantes aquatiques			
	Eventail de Caroline	<i>Cabomba caroliniana</i>	-	-
	Grand Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>	1884	Allier
	Myriophylle hétérophylle	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	-	-
A surveiller	Plantes terrestres			
	Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>	1727	Yvelines
	Cuscutes exotiques	<i>Cuscuta australis</i>	1882	Côte-d'Or
		<i>Cuscuta scandens</i>		
		<i>Cuscuta campestris</i>		
	Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i>	1876	Allier
	Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	1867	Ardèche
	Lyciet de Barbarie	<i>Lycium barbarum</i>	1785	Rhône
	Lysichite d'Amérique	<i>Lysichiton americanus</i>	-	-
	Muguet des pampas	<i>Salpichroa origanifolia</i>	-	-
	Rhododendron des parcs	<i>Rhododendron ponticum</i>	1906	Pas-de-Calais
	Plantes aquatiques			
	Jacinthe d'eau	<i>Eichhornia crassipes</i>	-	-
	Laitue d'eau	<i>Pistia stratiotes</i>	-	-
	Plantes littorales			
	Séneçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>	1905	Charente-Maritime
	Cotule pied de corbeau	<i>Cotula coronopifolia</i>	1978	Corse du Sud
	Griffes de sorcière	<i>Carpobrotus edulis</i>	-	-

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Hiérarchisation	Flore		Observée depuis	Département de 1 ^{ère} observation
	Nom vernaculaire	Nom latin		
		<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	-	-
		<i>Carpobrotus acinaciformis x edulis</i>	-	-
	Spartine à feuilles alternes	<i>Spartina alternifolia</i>	-	-
Localisées à l'échelle du bassin	Plantes terrestres			
	Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>	1950	Val-de-Marne
	Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	1884	Aveyron
	Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	1956	Nord
	Hélianthème raide	<i>Helianthus x laetiflorus</i>	1884	Aveyron
	Paspale à deux épis	<i>Paspalum distichum</i>	1802	Gironde
		<i>Paspalum paucispicatum</i>		
	Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	1824	Haute-Vienne
	Renouée à nombreux épis	<i>Rubrivana polystachyum</i>	1915	Loiret
	Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	1927	Allier
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	1656	Allier
	Plantes aquatiques			
	Elodée dense	<i>Egeria densa</i>	1961	Gironde
	Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	1961	Gironde
Largement répandues à l'échelle du bassin	Plantes terrestres			
	Ailante	<i>Ailanthus altissima</i>	1871	Aveyron
	Ambrosie à feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisifolia</i>	1835	Allier
	Asters exotiques	<i>Symphiotrichum novae-angliae</i>	1761	Rhône (<i>S. Novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i>)
		<i>Symphiotrichum squamatum</i>		
		<i>Symphiotrichum novi-belgii</i>		
		<i>Symphiotrichum x salignum</i>		
		<i>Symphiotrichum x</i>		

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Hiérarchisation	Flore		Observée depuis	Département de 1 ^{ère} observation
	Nom vernaculaire	Nom latin		
		<i>versicolor</i>		
		<i>Symphiotrichum lanceolatum</i>		
	Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i>	1821	Essonne
	Buddleia du père David Arbre à papillons	<i>Buddleja davidii</i>	1887	Rhône
	Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	1785	Rhône
	Lampourdes exotiques	<i>Xanthium ssp</i>	1855	Haute-Garonne
	Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	1785	Rhône
	Lindernie fausse-gratiole	<i>Lindernia dubia</i>	1845	Allier
	Renouées asiatiques	<i>Reynoutria japonica</i>	1880	Ardèche (<i>Reynoutria japonica</i>)
		<i>Reynoutria sachalinensis</i>	-	
		<i>Reynoutria x bohemica</i>	-	
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	1785	Rhône
	Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i>	1626	Allier (S. canadensis)
	Vergerettes exotiques	<i>Erigeron canadensis</i>	1785	Rhône
		<i>Erigeron sumatrensis</i>		
		<i>Erigeron bonariensis</i>		
		<i>Erigeron floribunda</i>		
	Vigne-vierge	<i>Parthenocissus inserta</i>	1780	Haute-Loire
	Plantes aquatiques			
	Azolla fausse-fougère	<i>Azolla filiculoides</i>	1850	Haute-Vienne
	Elodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>	1932	Puy-de-Dôme
	Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>	1850	Allier
	Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>	1866	Bouches-du-Rhône
	Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i>	1890	Hérault
	Lentilles d'eau exotiques	<i>Lemna turionifera</i>	1927	Allier
		<i>Lemna minuta</i>		

Source : Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire

Tableau 32. Espèces animales exotiques envahissantes du Bassin Loire

Hiérarchisation	Faune		Observée depuis	Département de 1 ^{ère} observation
	Nom vernaculaire	Nom latin		
Emergentes	Amphibiens			
	Grenouille taureau	<i>Lithobates catesbeinus</i>	1968	Gironde
	Xénope lisse	<i>Xenopus laevis</i>	Années 1980	Deux-Sèvres
A surveiller	Crustacés			
	Crabe chinois	<i>Eriocheir sinensis</i>	-	-
	Mammifères			
	Cerf sika	<i>Cervus nippon</i>	1890	Yvelines
	Chien viverrin	<i>Nyctereutes procyonoides</i>	1979	Aisne
	Daim européen	<i>Dama dama</i>	-	-
	Muntjac de Reeves	<i>Muntiacus reevesi</i>	-	-
	Mollusques			
	Escargots du genre <i>Pomacea</i>	<i>Pomacea ssp</i>	-	-
	Moule quagga	<i>Dreissena bugensis</i>	-	-
	Oiseaux			
	Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	1974 (1976)	Somme (Maine-et-Loire)
	Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	1981	Nièvre
	Perruche à collier	<i>Psittacidae ssp.</i>	-	-
	Reptiles			
	Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	2005	Gironde
Localisées à l'échelle du bassin	Mammifères			
	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	1934	Haut-Rhin
	Vison d'Amérique	<i>Vison vison</i>	Années 1950	Bretagne
	Oiseaux			
	Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>	1974	Somme
	Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	1990	Loire-Atlantique
	Reptiles			

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Hiérarchisation	Faune		Observée depuis	Département de 1 ^{ère} observation
	Nom vernaculaire	Nom latin		
	Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>	1970	-
Largement répandues à l'échelle du bassin	Crustacés			
	Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>	1911	Cher
	Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	1975	-
	Ecrevisse signal de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	1970	-
	Insectes			
	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	-	-
	Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	-	-
	Pyrale du Buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	-	-
	Mammifères			
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Années 1930	-
	Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	1933	Est de la France
	Mollusques			
	Corbicules asiatiques	<i>Corbicula fluminea</i>	-	-
		<i>Corbicula fluminalis</i>	-	-
	Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>	-	-
	Oiseaux			
	Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	1960	Pas-de-Calais
	Poissons			
	Goujon asiatique	<i>Pseudorasbora parva</i>	1978-1979	Sarthe
	Perche soleil	<i>Leopomis gibbosus</i>	1877	-
	Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>	1871	Paris

12.6 Questions de l'enquête en ligne

L'enquête en ligne a pour but d'évaluer le niveau d'appropriation du dispositif par les gestionnaires et mettre en évidence les résultats observés à l'échelle locale. De fait, les résultats du questionnaire seront principalement exploités dans la réponse aux questions d'évaluation. Les contacts visés sont essentiellement ceux bénéficiant directement (ou non) de ces dispositifs, sans pour autant participer à son animation ou sa coordination.

Au total, 24 questions seront posées. En dehors des deux premières qui permettent de recueillir des éléments de contexte, et des questions 21 et 24, toutes les questions sont fermées. Le traitement à ces questions sera ainsi facilité. Il sera possible de saisir plusieurs réponses à la plupart des questions. Par exemple, la réponse « oui » sera acceptée aux a, b et c de la question 6.

Nous utiliserons le logiciel Google Forms, pour la mise en ligne des questions. Ainsi, les résultats pourront être exportés et traités sous excel.

- 1. Présentez-vous en quelques mots (organisme dont vous dépendez, votre fonction, le territoire sur lequel vous intervenez, etc.), si c'est le cas. Sinon présentez en 3 lignes les enjeux de votre territoire, en matière d'EEE.**

- 2. Présentez le ou les sites dont vous avez la gestion (surface, milieux présents, EEE – flore et faune – présentes, etc.)**

- 3. Avez-vous connaissance du dispositif d'appui aux gestionnaires concernant les EEE, animé à l'échelle du bassin de la Loire et sa déclinaison dans les groupes de travail territoriaux(GTT) ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- 4. Si oui, à quel rythme échangez-vous avec l'animateur du GTT de votre territoire ?**

Une fois par an ☐

Au moins deux fois par an ☐

Au moins quatre fois par an ☐

Au moins une fois par mois ☐ ou si autre rythme : précisez :

- 5. En tant que gestionnaire d'un site naturel ou acteur de la gestion des EEE, bénéficiez-vous de ce dispositif d'appui aux gestionnaires animé à l'échelle du bassin de la Loire ? Si oui, à quelle échelle ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, à quelle échelle ?

- 6. a/ Avez-vous connaissance de la stratégie européenne déclinée au niveau national concernant la gestion des EEE ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

b/ Si oui, est-ce le réseau d'animation territoriale qui en a été le relais ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

7. Avez-vous mis en œuvre des actions qui participent à l'atteinte des objectifs suivants :

a. Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

b. Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des EEE avérées émergentes

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

c. Collecter, gérer et partager les informations sur les espèces et les méthodologies de gestion ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

8. Si vous avez répondu oui à au moins une des trois propositions de la question 7, le dispositif d'appui aux gestionnaires animé à l'échelle du bassin de la Loire et sa déclinaison dans les groupes de travail territoriaux(GTT) a-t-il facilité ou influencé la mise en œuvre de ces actions ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, de quelle façon ?....

9. Certaines de vos actions en termes de gestion des EEE visent-elles d'autres objectifs que les 3 cités à la question 7 ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, le(s)quel(s) ?....

10. Vos objectifs relatifs à la lutte contre les EEE sont-ils propres à votre territoire ou définis à l'échelon du GTT ou d'autres comités ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, le(s)quel(s) ?....

11. Avez-vous mis en place ou fait évoluer un suivi permettant d'évaluer :

a. La progression des espèces exotiques envahissantes ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, en quelle année ? Avec quelle périodicité sera-t-il mis en œuvre ?....

Concerne-t-il une ou des espèces végétales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

Concerne-t-il une ou des espèces animales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

b. Le ou les dispositif(s) de détection précoce et de gestion prioritaire des EEE avérées émergentes ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, en quelle année ? Avec quelle périodicité sera-t-il mis en œuvre ?....

Concerne-t-il une ou des espèces végétales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

Concerne-t-il une ou des espèces animales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

- c. La collecte, la gestion et le partage des informations sur les espèces et les méthodologies de gestion ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, en quelle année ? Avec quelle périodicité sera-t-il mis en œuvre ?....

Concerne-t-il une ou des espèces végétales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

Concerne-t-il une ou des espèces animales ?

Oui ☐ La ou lesquelles ?... Non ☐

- 12. Si vous avez répondu oui à au moins une des trois propositions de la question 11, le dispositif d'appui aux gestionnaires animé à l'échelle du bassin de la Loire et sa déclinaison dans les groupes de travail territoriaux(GTT) a-t-il facilité ou influencé la mise en œuvre de ce suivi ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, de quelle façon ?....

- 13. Avez-vous mis en œuvre d'autres types de suivi ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, le(s)quel(s) ?....

- 14. Ces suivis sont-ils propres à votre territoire ou définis à l'échelon du GTT ou d'autres comités ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, le(s)quel(s) ?....

- 15. En matière de gestion des EEE, avez-vous des besoins concernant :**

Les compétences : Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

Le matériel : Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

Les techniques : Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

Le temps : Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

Les financements : Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, lesquelles ?....

Autre ☐, précisez....

- 16. Avez-vous suivi une ou des formation(s) concernant les EEE ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, les citer et préciser l'année ...Par qui étai(en)t-elle(s) organisée(s) ?...Le GTT était-il impliqué dans leur organisation ?....A quelle échelle territoriale a-t-elle été organisée ? ...

- 17. Avez-vous suivi une journée technique concernant les EEE ?**

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐ Si oui, les citer et préciser l'année ...Par qui étai(en)t-elle(s) organisée(s) ?...Le GTT était-il impliqué dans leur organisation ?....A quelle échelle territoriale a-t-elle été organisée ? ...

18. Quelles sont les techniques ou méthodes dont la ou les formation(s) ou journée(s) technique(s) auxquelles vous avez assistées ont fait la promotion ?

- La substitution des espèces exotiques envahissantes par d'autres plantes d'ornement

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de lutte (arrachage d'espèces végétale, capture, pêche ou tir d'espèce animale...)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les méthodes de lutte biologiques (parasitisme, compétiteurs, prédateurs...)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de gestion des déchets de chantier de gestion

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Autre(s) ☐ Lesquelle(s) ? :....

19. Suite à cette ou ces formation(s) ou journée(s) technique(s) quelles sont les techniques ou méthodes que vous avez mises en application sur votre territoire ?

- La substitution des espèces exotiques envahissantes par d'autres plantes d'ornement

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de lutte (arrachage d'espèces végétale, capture, pêche ou tir d'espèce animale)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les méthodes de lutte biologiques (parasitisme, compétiteurs, prédateurs)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de gestion des déchets de chantier de gestion

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Autre(s) ☐ Lesquelle(s) ? :....

20. Avez-vous observé que ces pratiques et les mesures avaient des effets positifs sur l'évolution des EEE sur votre territoire ?

- La substitution des espèces exotiques envahissantes par d'autres plantes d'ornement

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de lutte (arrachage d'espèces végétale, capture, pêche ou tir d'espèce animale)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les méthodes de lutte biologiques (parasitisme, compétiteurs, prédateurs)

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Les techniques de gestion des déchets de chantier de gestion

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

- Autre(s) ☐ Lesquelle(s) :....

21. Si vous avez répondu oui à au moins une des propositions de la question précédente, veuillez préciser les effets bénéfiques sur l'évolution des EEE dans votre territoire que vous avez observés

22. Dans votre structure, les moyens dédiés aux EEE sont d'environ (pour par exemple l'année 2016) :

... équivalent(s) temps plein

.... € budget en fonctionnement

.... € budget en investissement

23. Précisez les sources de financement de vos actions de gestion EEE

FEDER ☐ DREAL ☐ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Conseil régional ☐ Conseil départemental ☐ Autre ☐ Précisez les % : ...

24. Avez-vous des pistes d'amélioration à proposer par rapport à l'organisation de ce dispositif d'appui en matière d'EEE ?

12.7 Liste des gestionnaires sollicités pour l'enquête en ligne

Organisation	Mail du contact
CTMA	
CTMA bassin marais breton et Falleron	sah.agence@sahsudloire.com
CTMA Sud Estuaire de la Loire	
CTMA BV de la Jouanne	sberve-jouanne-vaige-vicoïn@orange.fr
CTMA Bassin de l'Erve	
CTMA Bassin de la Vaige	
CTMA Bassin de la Taude	
CTMA Bassin de l'Erve et du Treulon	
CTMA Bassin du Vicoïn	
CTMA bassin de la Briance	info@conservatoirelimousin.com
CTMA Bassins Evre, Thau, St Denis	contact@evrethausaintdenis.fr
CTMA BV Grand-Lieu	sbv@sage-grandlieu.fr
CTMA Bassin du Beuvron	besnard.sebb@orange.fr
CTMA Argenton et affluents	contact@agglo2b.fr
CTMA Thouaret	vanina.sechet@agglo2b.fr
CTMA Sèvre Nantaise et Ouin	fcailleaud@sevre-nantaise.com
CTMA Oudon	contact@bvoudon.fr
CEN	
CEN Poitou Charentes	grimaldi@cren-poitou-charentes.org branciforti@cren-poitou-charentes.org
CEN Auvergne	contact@cen-auvergne.fr
CEN Basse-Normandie	m.cerles@cen-bn.fr
CEN Allier	conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
CEN Languedoc Roussillon	cenlr@cenlr.org
CEN Bourgogne	contact@cen-bourgogne.fr
CEN Lozère	conservatoire@cen-lozere.org
CEN Centre-Val de Loire	antenne37-41@cen-centrevaldeloire.org antenne45@cen-centrevaldeloire.org antenne28@cen-centrevaldeloire.org antenne18-36@cen-centrevaldeloire.org
CEN Limousin	info@conservatoirelimousin.com
CEN Pays de la Loire	accueil@cenpaysdelaloire.fr
Fédérations de chasse	
Fédération Régionale de Chasse Poitou-Charentes	frcpc@wanadoo.fr
Fédération de la Charente-Maritime	fdc17@chasseurs17.com
Fédération de Charente	contact@chasseurecotecharente.com
Fédération des Deux-Sèvres	fdc79@wanadoo.fr
Fédération de la Vienne	fdc86@chasse-en-vienne.com
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire	contact@frc-paysdelaloire.com
Fédération de la Vendée	fdc85@chasseurdefrance.com
Fédération de Maine et Loire	fdc49@chasseurdefrance.com

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
Fédération de la Loire Atlantique	fdc44@wanadoo.fr
Fédération de la Mayenne	fdcm@chasseurs53.com
Fédération de la Sarthe	fd.chasseurs.72@wanadoo.fr
Fédération Régionale des Chasseurs du Limousin	frc.limousin@chasseurdefrance.com
Fédération de la Haute Vienne	contact@fdc87.com
Fédération de la Creuse	fdc23@wanadoo.fr
Fédération de Corrèze	chasseurs.19@wanadoo.fr
Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	frkra@wanadoo.fr
Fédération Régionale des Chasseurs de l'Auvergne	frca@chasseurdefrance.com
Fédération de l'Allier	contact@fedechasse03.com
Fédération du Puy-de-Dôme	fdc63@unfdc.com
Fédération du Cantal	fdc15@wanadoo.fr
Fédération de la Haute Loire	fdc43@wanadoo.fr
Fédération de la Loire	fedechasseur42@wanadoo.fr
Fédération Régionale des Chasseurs de Basse-Normandie	fdc50@chasseurdefrance.com
Fédération de l'Orne	fdc61@fdc61.fr
Fédération du Calvados	fdc14@wanadoo.fr
Fédération de la Manche	fdc50@chasseurdefrance.com
Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire	frc.centre@wanadoo.fr
Fédération de l'Indre	fdc36@chasseurdefrance.com
Fédération du Cher	fdc18@chasseurdefrance.com
Fédération de l'Indre et Loire	fdc37@chasseurdefrance.com
Fédération du Loir et Cher	fdc41@wanadoo.fr
Fédération du Loiret	fdcl@chasseurs45.com
Fédération de l'Eure et Loir	fdc28@fdc28.fr
Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Fédération de l'Allier	federation-peche-allier@wanadoo.fr
Fédération du Calvados	peche.calvados@wanadoo.fr
Fédération du Cantal	fedepeche.cantal@wanadoo.fr
Fédération de Charente	contact@peche16.com
Fédération de la Charente Maritime	federation17@peche17.org
Fédération du Cher	federation-peche-18@wanadoo.fr
Fédération de la Corrèze	contact@peche19.fr
Fédération de la Creuse	peche23@orange.fr
Fédération d'Eure et Loir	federationpeche28@gmail.com
Fédération de l'Indre	fedepêche.indre@wanadoo.fr
Fédération de l'Indre-et-Loire	fedepeche37@fedepeche37.fr
Fédération du Loir-et-Cher	fed.peche41@wanadoo.fr
Fédération de la Loire	flppma@federationpeche42.fr
Fédération de la Haute-Loire	federation43@pechehauteloire.fr
Fédération de la Loire-Atlantique	secretariat@federationpeche44.fr

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
Fédération du Loiret	fede.peche.45@wanadoo.fr
Fédération du Maine-et-Loire	secretariat@fedepêche49.fr
Fédération de la Manche	contact@peche-manche.com
Fédération de la Mayenne	peche.mayenne@wanadoo.fr
Fédération de l'Orne	peche.61@wanadoo.fr
Fédération du Puy-de-Dôme	accueil@peche63.com
Fédération de la Sarthe	fdppma72@club-internet.fr
Fédération des Deux-Sèvres	peche79@club-internet.fr
Fédération de la Vendée	contact@federation-peche-vendee.fr
Fédération de la Vienne	contact@peche86.fr
Fédération de la Haute-Vienne	federation-peche87@wanadoo.fr
Associations naturalistes	
FDGDON	fdgdec.vendee@orange.fr
LPO	lpo@lpo.fr
Vienne Nature	vienn.nature@wanadoo.fr
Poitou-Charentes Nature	pc.nature@laposte.net
Charente Nature	charentenature@charente-nature.org
Nature Environnement 17	n.environnement17@wanadoo.fr
Deux-Sèvres Nature Environnement	deuxsevres.nature@laposte.net
Limousin Nature Environnement	maison.nature.lne@wanadoo.fr
France Nature Environnement Pays de la Loire	contact@fne-pays-de-la-loire.fr
Sauvegarde de l'Anjou	contact@sauvegarde-anjou.org
Fédération pour l'environnement en Mayenne	fd.environnement53@gmail.com
Sarthe Nature environnement	sarthe-nature-env@wanadoo.fr
Vendée Nature environnement	vendeenatureenvironnement@gmail.com
Coordination régionale LPO Pays de la Loire	mickael.potard@lpo.fr
Conservatoire régional des rives de la Loire et ses affluents (CORELA)	contact@corela.org
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	frapna-loire@frapna.org
France Nature Environnement Centre Val de Loire	contact@fne-centrevaldeloire.org
Loiret Nature Environnement	loiret.natureenvironnement@orange.fr
Indre Nature	association@indrenature.net
Eure-et-Loir Nature	asso@eln28.org
Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement	cdpne@wanadoo.fr
France Nature Environnement Normandie	hnne@wanadoo.fr
Groupe Régional des Associations de Protection de l'Environnement	grape.normandie@gmail.com
Manche Nature	manche-nature@orange.fr
Association Faune et Flore de l'Orne	affo@wanadoo.fr
Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)	contact@frane-auvergne-environnement.fr

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs)	logrami@logrami.fr
Puy-de-Dôme Nature Environnement	pddne@laposte.net
Réseau Écologie Nature Haute-Loire	contact@ren43.org
Conseils départementaux – Services de voirie	
Département de la Manche	dclic@manche.fr
Département du Calvados	contact@calvados.fr
Département de l'Orne	contact@orne.fr
Syndicat départemental de la Voirie - Charente-Maritime	contact@syndicat-voirie.fr
Département Charente	contact@lacharente.fr
Département des Deux-Sèvres	contact@cg79.fr
Département de la Haute-Vienne - Pôle déplacements et aménagements - Direction des routes	pcg87@cg87.fr
Département de la Corrèze	atabaste@correze.fr
Département de la Creuse	presidente@creuse.fr
Département Indre	contact@indre.fr
Département du Loiret	loiret@loiret.fr
Département du Loir et Cher - service des routes	contact.routes@cg41.fr
Département du Loir et Cher - service aménagement, agriculture et développement durable	contact.agriculture-environnement@cg41.fr
Département de l'Indre et Loire	contact37@departement-touraine.fr
Département Eure et Loir	public@eurelien.fr
Département Loire	info@loire.fr
Département de la Loire	presidence@loire.fr
Département Allier	contact@allier.fr
Département Haute-Loire	departement@hauteloire.fr
Département Haute-Loire - Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	c.a.u.e.43@wanadoo.fr
Département du Cantal	ccantuel@cantal.fr
Département du Puy de Dôme	dominique.lamirand@puy-de-dome.fr
Département de la Mayenne	webmaster@lamayenne.fr
Département de la Mayenne - Direction des infrastructures	infrastructures@lamayenne.fr
Département du Maine et Loire	info@maine-et-loire.fr
Département de la Loire-Atlantique	contact@loire-atlantique.fr
Département de la Vendée	communication@vendee.fr
Conseils régionaux – Services de voirie	
Direction Interdépartementale des routes Atlantique	Dir-atlantique@developpement-durable.gouv.fr
DIR Centre-Ouest	DIR-Centre-Ouest@equipement.gouv.fr
Région Nouvelle Aquitaine	info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr
Région Normandie	communication.service@normandie.fr
Direction Générale des Services - Région Centre Val de Loire	veronique.beudot@regioncentre.fr
Conseil régional Centre Val de Loire	info@regioncentre.fr
Conseil régional Pays de la Loire	accueil@paysdelaloire.fr

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
Antenne régionale de Vendée	antenne.vendee@paysdelaloire.fr
Antenne régionale de Loire Atlantique	antenne.loire.atlantique@paysdelaloire.fr
Antenne régionale de Maine et Loire	antenne.maine.et.loire@paysdelaloire.fr
Antenne régionale de Mayenne	antenne.mayenne@paysdelaloire.fr
Antenne régionale de Sarthe	antenne.sarthe@paysdelaloire.fr
Sociétés d'autoroutes	
VINCI	vinci-contact-presse@relations-actionnaires.com
Gestionnaires des PNR – RNN – RNR (hors structures précédemment citées)	
PNR de la Brenne	info@parc-naturel-brenne.fr
PNR Loire-Anjou-Touraine	info@parc-loire-anjou-touraine.fr
RNN Chérine	rncherine@wanadoo.fr
PNR Périgord-Limousin	info@pnrpl.com
RNN Etang des Landes	rn-etang-landes@creuse.fr
PNR Livradois-Forez	n.nogaret@parc-livradois-forez.org
RNR Jasserie de Colleigne	crenra.secretariat@espaces-naturels.fr
RNN Ile de la Platière	contact@cen-isere.org
RNR Gorges de la Loire	smagl@smagl.fr
PNR de la Brière	info@parc-naturel-briere.fr
PNR Marais Poitevin	correspondance@parc-marais-poitevin.fr
RNN Baie de l'Aiguillon (Vendée)	dr.bretagne-paysdeloie@oncfs.gouv.fr
RNR Marais communal du Poiré-sur-Velluire	mairie.poire-sur-velluire@wanadoo.fr
RNR Coteaux du Pont-Barré	accueil@lpo-anjou.org
RNR Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	mairie-parigne-l-eveque@wanadoo.fr
RNR Polder de Sébastopol	contact@iledenoirmoutier.org
RNR Marais de Cré-sur-Loir et la Flèche	contact@cc-paysflechois.fr
RNR Ferme de la Chauffetière	chauffetiere@gmail.com
RNN Pinail	gerepi@free.fr
RNN Toarcien	communaute@cc-thouarsais.fr
RNN Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime)	dr.poitou-charentes-limousin@oncfs.gouv.fr
RNR Vallée de la Renaudie	contact@cren-poitou-charentes.org
PNR des Monts d'Ardèche	ndupieux@parc-monts-ardeche.fr
RNN Chastreix-Sancy	contact@chastreix-sancy.fr
RNN Vallée de Chaudefour	dt.auvergne-limousin@onf.fr
RNN Val d'Allier	auvergne@lpo.fr
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	info@parc-cotentin-bessin.fr
PNR Normandie-Maine	info@parc-normandie-maine.fr
PNR du Perche	secretariat@parc-naturel-perche.fr
RNN Tourbière de Mathon	accueil@cpiecotentin.com
RNN Mare de Vauville	reservenaturellevauville@orange.fr
CPIE	
CPIE Clermont-Dômes	contact@cpie63.fr

**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
CPIE Haute-Auvergne	cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
CPIE du Velay	contact@cpieduvelay.fr
CPIE des Monts du Pilat	contact@cpie-pilat.fr
CPIE Brenne-Berry	cpie.brenne@wanadoo.fr
CPIE Touraine-Val de Loire	info@cpievaldeloire.org
CPIE Collines Normandes	contact@cpie61.fr
CPIE du Cotentin	accueil@cpiecotentin.com
CPIE Vallée de l'Orne	accueil@cpievdo.fr
CPIE de Corrèze	contact@cpiecorreze.com
CPIE des Pays Creusois	contact@cpiepayscreusois.com
CPIE Périgord-Limousin	contact@cpie-perigordlimousin.org
CPIE de Gâtine Poitevine	accueil@cpie79.fr
CPIE Marennes-Oléron	contact@iodde.org
CPIE Seuil du Poitou	cpie-seuil-du-poitou@wanadoo.fr
CPIE Val de Gartempe	cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr
CPIE Logne et Grand-Lieu	accueil@cpie-logne-grandlieu.org
CPIE Loire-Anjou	cpie-loire-et-contact@cpieloireanjou.fr
CPIE Loire-Océane	contact@cpie-loireoceane.com
CPIE Mayenne-Bas-Maine	contact@cpie-mayenne.org
CPIE Pays de Nantes	contact@ecopole.com
CPIE Sèvre et Bocage	contact@cpie-sevre-bocage.com
CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir	cpiesartheloire@wanadoo.fr
ONCFS (hors structures citées précédemment)	
Service départemental ONCFS de la Charente	sd16@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Charente-Maritime	sd17@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS des Deux-Sèvres	sd79@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Vienne	sd86@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Haute-Vienne	sd87@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Creuse	sd23@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Corrèze	sd19@oncfs.gouv.fr
DIR Centre Val-de-Loire Ile-de-France	dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Cher	sd18@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de l'Eure et Loir	sd28@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de l'Indre	sd36@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de l'Indre et Loire	sd37@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS du Loir et Cher	sd41@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS du Loiret	sd45@oncfs.gouv.fr
Délégation régionale Auvergne Rhône-Alpes	dr.auvergne-rhone-alpes@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de l'Allier	sd03@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS du Cantal	sd15@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Haute-Loire	sd43@oncfs.gouv.fr

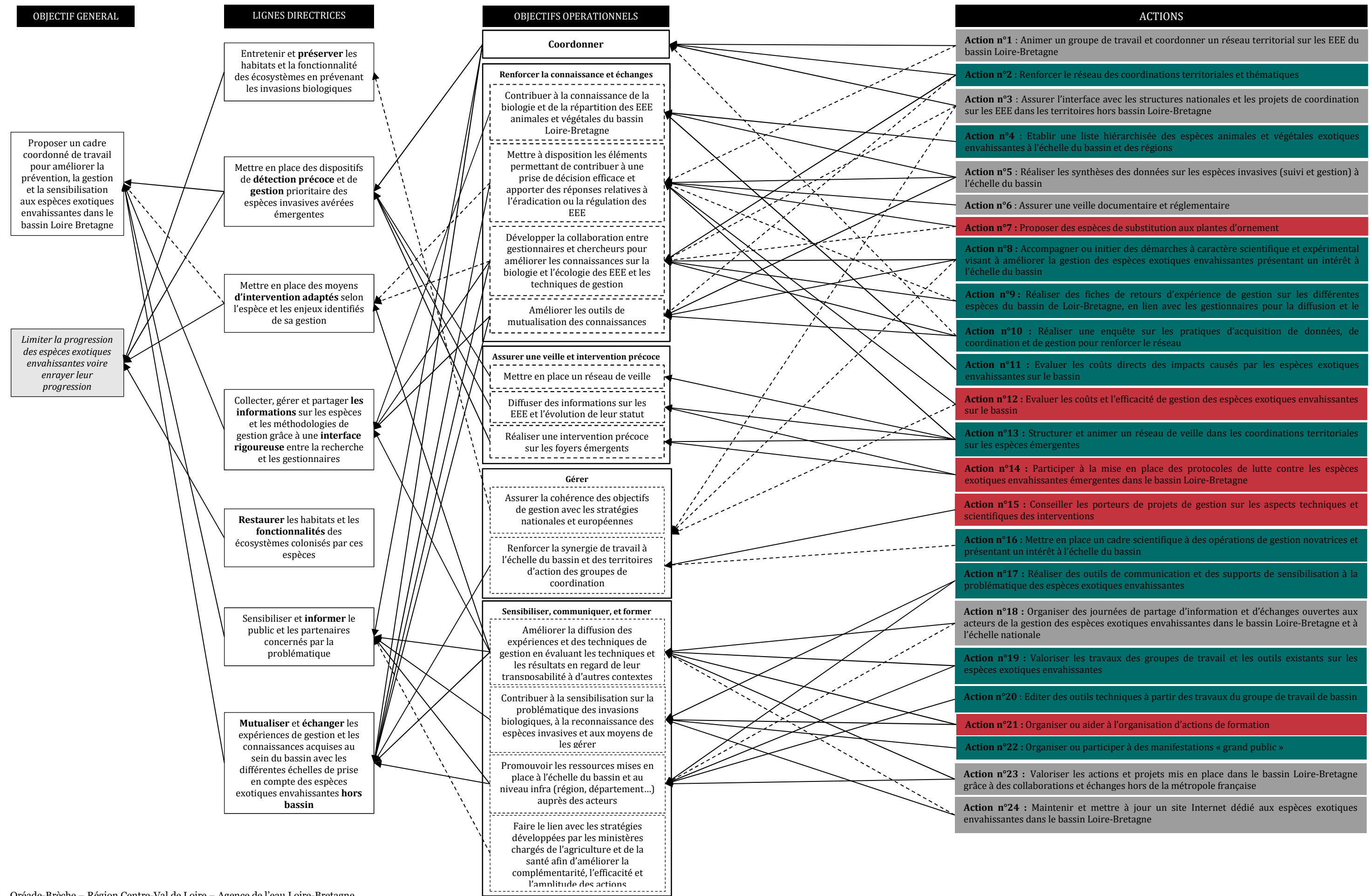
**Evaluation flash du dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'espèces exotiques envahissantes –
Novembre 2017**

Organisation	Mail du contact
Service départemental ONCFS du Puy-de-Dôme	sd63@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Loire	sd42@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Loire-Atlantique	sd44@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS du Maine et Loire	sd49@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Mayenne	sd53@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Sarthe	sd72@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Vendée	sd85@oncfs.gouv.fr
ONCFS - Réserves du Massereau et du Migron	massereau@oncfs.gouv.fr
ONCFS - Réserve de la Baie de l'Aiguillon	emmanuel.joyeux@oncfs.gouv.fr
DIR ONCFS Hauts-de-France Normandie	dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS du Calvados	sd14@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de la Manche	sd50@oncfs.gouv.fr
Service départemental ONCFS de l'Orne	sd61@oncfs.gouv.fr

12.8 Diagramme des objectifs

Légende :

Echelle de bassin	Echelle Bassin et Régions	Echelle Régions et Bassin
Lien direct		Lien indirect



12.9 Synthèse des ateliers participatifs sur les recommandations du 8 novembre 2017

• Participants

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Lucien Maman, Vanessa Prochasson

Région Centre Val de Loire : Amandine Mesland

FCEN : Sylvie Varray, Stéphanie Hudin

GT IBMA : Emmanuelle Sarat

GTT Poitou-Charentes : Isabelle Laroche (Région Nouvelle-Aquitaine)

GTT Limousin : Amélie Bodin (CPIE Creuse), Christel Goutieras (FDGDON Haute-Vienne)

GTT Bassin de la Vienne : Anne-Charlotte Jean (EPTB Vienne)

GTT Centre Val de Loire Faune : Paul Hurel (ONCFS), Charlotte Bouin (ONCFS), Ségolène Faust (DREAL)

GTT Centre Val de Loire Flore : Matthieu Trouvé (CEN Centre), Florient Desmoulins (CBNBP/DREAL)

GTT Basse-Normandie

Oréade-Brèche : Laurent Boutot, Vanessa Vilard

• Atelier participatif sur les rôles de chaque niveau du dispositif et du niveau national

Les participants, munis de post-it de différentes couleurs (vert pour le rôle actuel de chaque niveau, orange pour le rôle « idéal », jaune pour les dysfonctionnements observés), ont pu s'exprimer sur les trois thèmes suivants :

- Communication (public, sujet, outils, événements)
- Echange de données au sein du dispositif (type de données, fréquence d'échange, de qui à qui)
- Appui aux gestionnaires (quel type d'appui, comment, appui par qui)
- Autres (pour tous les commentaires qui ne rentreront pas dans ces trois catégories)

Pour chaque thème, chaque niveau du dispositif devait être abordé (bassin, territorial, local). Le niveau national a aussi été intégré à cet atelier car il a été identifié comme facteur externe important influençant le dispositif.

Sur les 4 thématiques citées précédemment, les participants ont identifié les rôles de chaque niveau (GT IBMA – GTB – GTT – Gestionnaires) et les principaux dysfonctionnements.

La synthèse de cet atelier du matin a été présentée par Oréade-Brèche en début d'après-midi et est reprise dans les tableaux ci-dessous.

→ Communication

Niveau local	Niveau territoire	Niveau bassin	Niveau national
Rôle actuel			
Diffusion et sensibilisation du grand public, des élus et des gestionnaires Formation des gestionnaires, des élus et des particuliers Chantiers participatifs	Création, production et diffusion d'outils de communication adaptés aux territoires et de données valorisées Formation des gestionnaires	Création d'outils de communication et techniques Centralisation des données Diffusion d'information Organisation d'événements	Centralisation de retours d'expérience de gestion, de fiches espèces, de cartes Information, sensibilisation et vulgarisation

Niveau local	Niveau territoire	Niveau bassin	Niveau national
Remontée d'observations d'espèces <i>Public ciblé : grand public, techniciens, collectivités, usagers, acteurs locaux, associations, GTT</i>	Sensibilisation Retours d'expérience de gestion <i>Public ciblé : gestionnaires, collectivités, DREAL, DDT, grand public</i>	(journées techniques, etc.) <i>Public ciblé : GTT, réseaux nationaux de gestionnaires, autres bassins</i>	<i>Public ciblé : GTT, gestionnaires, institutions publiques, ministère</i>
Dysfonctionnements			
Manque de diffusion des données et des connaissances Manque de communication avec les collectivités et le grand public Manque de spécialiste en communication et en éducation à l'environnement	Gestion du turn-over : communication difficile Manque de connaissance de l'ensemble des gestionnaires Diffusion de la connaissance Difficultés par rapport aux jardineries et paysagistes Manque de spécialiste en communication et en éducation à l'environnement	Manque de connaissance de l'ensemble des gestionnaires Manque de communication vers les professionnels de l'horticulture, des pépinières et du paysage Redondance des formations avec le niveau local Diffusion de la connaissance Besoin de complémentarité entre GTB et national Manque de données et de communication Ne touche pas le grand public Manque de spécialiste en communication et en éducation à l'environnement	Redondance de recueil et des outils Besoin de complémentarité entre GTB et national Pas de base nationale dédiée aux EEE Diffusion de la connaissance Manque de connaissance de l'ensemble des gestionnaires Elargir aux milieux terrestres Manque sur la prévention d'introduction Manque de communication : gestion des lobbies Manque de spécialiste en communication et en éducation à l'environnement
Rôle idéal			
Remontée de données et d'informations existante et respectée (ex : indices de présences des EEE) Retours d'expérience sur la lutte Communication et informations sur la surveillance, les dangers des introductions d'espèces, l'intervention précoce Sensibilisation des particuliers	Information sur la surveillance Sensibilisation des élus Base de données des gestionnaires Remontée des données sur sites (espèces) et chantier Développer des partenariats pour améliorer la lisibilité des intervenants et faciliter la compréhension de la thématique	Création et mise à disposition d'outils mutualisés et adaptables aux niveaux territorial et local Mutualiser l'ensemble des retours d'expérience de lutte Etre partenaire pour la mise en place de formations aux niveaux territorial et local Formations et journées techniques Dispose d'une identité reconnaissable (visuelle et communication) Identifier les messages cohérents et adaptés aux cibles	Retours d'expérience au niveau national Centralisation des outils existants Diffusion d'information sur la réglementation et les espèces Campagne de prévention Cibler les organismes d'envergure nationale Articulation GTB / GTT Lien communication / recherche

→ Échange de données

Niveau local	Niveau territoire	Niveau bassin	Niveau national
Rôle actuel			
Production de données Réalisation d'inventaire et de chantiers Observations et détection	Centralisation et informatisation des données Répartition Lien avec CBN Informations remontent directement sur des espèces prioritaires du local	Pas de rôle dans la thématique données espèces Peu de données en gestion (espèces, chantiers)	Alerte et détection des nouvelles EEE Structuration des données espèces
Dysfonctionnements			
Remontée et centralisation des données Manque de moyens (temps, humain, financier)	Identification des référents Centralisation et harmonisation des données Fiches chantier Faune : peu de données Manque de moyens financiers Carte de répartition	Données chantiers Carte de répartition Utopiste de vouloir collecter l'ensemble des données ?	-
Rôle idéal			
Remontée de données Données priorisées Formé au SIG et système de gestion des bases de données	Temps et financements suffisants pour assurer la collecte de données Collecte, centralisation et outils de saisie des données effective Accompagnement des gestionnaires Analyse financière des actions liées aux EEE	Types de données souhaités bien définis Centralisation des retours de chantier Mise à disposition de l'ensemble des données de présence et de lutte	Centralisation des données Retour annuel des actions liées aux EEE par territoire et/ou par espèce

→ Appui aux gestionnaires

Niveau local	Niveau territoire	Niveau bassin	Niveau national
Rôle actuel			
Formation et échanges d'expériences Libre de faire leur choix d'intervenir ou non	Stratégie d'intervention Accompagnement et conseils pour la gestion Organisation de formation Création d'outils pour les gestionnaires (aide à la gestion) Coordination, concertation et mise en réseau des acteurs	Stratégie de bassin Coordination et mise en réseau Centre de ressources techniques (outils, informations, etc.)	Stratégie nationale Recueil, centralisation et diffusion (scientifique, technique, gestion, conseil, etc.)
Dysfonctionnements			
Manque de sollicitations par manque d'information	Mille-feuille d'interlocuteurs Manque de moyens (financiers, temps) notamment pour les suivis post-chantiers	Mille-feuille d'interlocuteurs	Manque d'un outil de synthèse de la réglementation liée à la gestion des EEE Manque de clarté du lien fait avec les gestionnaires et avec les différentes échelles d'animation
Rôle idéal			
Mutualisation du matériel Appui de bénévoles	Appui sur le montage financier des actions liées aux EEE Mise en relation des gestionnaires pour faciliter les échanges (connaissances, gestion, matériel) Création d'outils adaptés Brigade d'intervention Lien gestionnaire / chercheur Donner les moyens aux gestionnaires de former les décideurs (élus) à la problématique	Fonds de gestion pour intervention rapide Mise à disposition d'éléments de communication sur les EEE Proposer un appui et des outils aux GTT pour faciliter l'appui aux gestionnaires Augmenter les journées techniques (scientifiques)	Fonds de gestion d'intervention rapide Financement d'urgence pour l'éradication précoce Besoins financiers

→ Autres

Aux niveaux local, territorial, bassin et national : continuer l'amélioration de la connaissance sur la répartition des espèces exotiques envahissantes via le réseau de veille.

Au niveau bassin et national : le GTB et le GT IBMA font actuellement l'interface entre la science et la gestion.

Au niveau national : le rôle actuel du GT IBMA est également l'appui aux politiques nationales et européennes, l'aspect réglementaire concernant les espèces exotiques envahissantes et la représentation auprès des organismes nationaux. Son rôle idéal serait de pouvoir développer des programmes d'études sur les espèces exotiques envahissantes (rechercher/gestion) et de mettre à disposition une liste d'espèces nationale.

- **Présentation des résultats et des conclusions de l'évaluation**

À la suite de cet atelier du matin, une **présentation des résultats de l'étude** a été faite par Oréade-Brèche reprenant :

- La méthode et déroulement de l'étude et Éléments de diagnostic
- Les réponses aux questions d'évaluation
- Les pistes de recommandations

Un **temps d'échange** sur les réponses aux questions évaluatives a été donné aux participants.

La FCEN précise que le GTB n'a jamais eu la volonté de communiquer sur les espèces exotiques envahissantes pour le grand public. Par contre, les outils qu'il a créés ont pu être réutilisés par les gestionnaires par exemple pour communiquer et sensibiliser le grand public.

La FCEN précise également que le peu de retours sur les partenaires réels du GTB dans la mise en œuvre de la stratégie peuvent s'expliquer par le fait que la stratégie débute, elle a été lancée en 2015 et non en 2014. Ces retours sont prévus dans le bilan de mi-parcours de la stratégie.

Le GT IBMA précise que le manque de coordination entre le GTB et le GT IBMA est connu par les deux groupes, qu'ils y travaillent et qu'il y aura d'autant plus d'efforts à fournir lors du lancement du Centre National de Ressources. Toutefois, le GT IBMA estime que le manque de coordination est à la marge, sur un ou deux outils. Le FCEN ajoute que l'arrivée de la réglementation, qui était attendue, permettra une meilleure répartition des rôles et pourra donner des pistes pour chacun. La FCEN dit que le GTB a essayé de répondre à la demande qui arrivait mais qu'il était toujours en lien avec le GT IBMA. Le GT IBMA précise qu'il est présent dans chacune des réunions des différents groupes. Le GT IBMA et la FCEN sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas de manque de communication mais plutôt un rôle de chacun à ajuster et une clarté à apporter pour les acteurs, ce qui sera *a priori* permis par la réglementation. La FCEN dit en effet que ce problème était dû à une réglementation émergente et que maintenant qu'elle arrive il va falloir un temps pour se l'approprier et ajuster ces problèmes.

La FCEN précise que la gestion de données ne faisait pas partie des missions du GTB. Concernant les outils et les actions des niveaux territorial et bassin, elle dit également qu'ils s'informent les uns et les autres de ce qu'il se fait aux différentes échelles, que chacun essaie d'améliorer, après celui qui reprend aussi les améliorations de l'autre et que c'est quelque chose de co-construit même si ce n'est pas hiérarchisé. Le GT IBMA ajoute qu'il y a aussi une question d'appropriation des outils pour répondre aux interrogations et besoins propres à un territoire, il estime qu'il ne faut pas voir cette création pour réappropriation comme une difficulté.

L'Agence de l'eau rappelle qu'on est dans une évaluation ce qui peut justifier le fait qu'il se pose des questions sur la pertinence de la mutualisation des outils en termes d'économie de moyens, malgré l'indépendance des GTT inhérente au programme, afin de ne pas financer les mêmes réalisations au niveau bassin et au niveau local. Oréade-Brèche ajoute qu'il est aussi question de la remontée de données qui puisse être mutualisée et commune. Pour la FCEN, la donnée espèce/site est importante au niveau national et elle est remontée (même si ce n'est pas toujours effectif). Concernant la donnée technique par espèce (combien de pieds, son évolution, depuis combien de temps elle est installée et les actions menées...), elle est utile au technicien dans la mesure où il peut réutiliser cette information. Or, tous les territoires n'ont pas les mêmes moyens ni les mêmes besoins, donc la FCEN estime qu'il n'y a pas de redondance dans les outils ou les actions concernant cette donnée parce qu'à l'échelle bassin cette donnée ne va pas être réutilisée et donc elle n'a pas besoin d'être remontée. Cette donnée répond aux besoins locaux en fonction des moyens et des acteurs différents dans chaque cas. Le GT IBMA précise que toutes les données de gestion vont devoir remontées conformément au règlement européen.

Le GT IBMA fait ensuite une **présentation concernant le projet de création d'un Centre National de Ressources sur les espèces exotiques envahissantes**, objectif 9.1 de la stratégie

nationale concernant les espèces exotiques envahissantes et action prioritaire pour la période 2017-2018. Ce projet répond aux besoins forts de diffusion et de partage de connaissances au niveau national concernant les invasions biologiques. Il y a des besoins de mise en réseau, de transmission d'information et de capitalisation des connaissances, notamment pour les territoires qui ne sont pas munis de groupes de travail comme c'est le cas du bassin Loire-Bretagne. Le Centre National de Ressources est un dispositif porté par l'AFB dans le cadre de sa mission d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques. La finalité du Centre National de Ressources est de développer des compétences et d'accompagner techniquement les acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques, les espèces exotiques envahissantes faisant parties d'une politique publique nationale et européenne. Ce Centre travaille en multi-partenariat évolutif. Il est un dispositif à l'interface science et gestion qui s'appuie sur différents réseaux d'acteurs existants ou à créer. Il a 3 moyens d'actions indissociables :

- L'animation d'un réseau d'acteurs,
- L'accompagnement technique des acteurs (offre de formations à développer et organisation de journées techniques à l'échelle nationale),
- La production et la mise à disposition de ressources, d'outils opérationnels, de documents (guides de bonnes pratiques, retours d'expérience de gestion, études scientifiques, études et productions techniques, lettres d'informations à destination de différents publics), etc.

Le site internet du GT IBMA servira de colonne vertébrale au futur Centre National de Ressources. Le Centre National de Ressources s'intéressera à toutes les espèces (faune et flore) et à tous les milieux : aquatiques et terrestres sur le court terme, et marins sur le long terme.

Une étude mettant en évidence le panorama des plateformes de ressources existant à l'échelle nationale sera réalisée par l'AFB, ainsi qu'une liste des réseaux d'acteurs et d'échanges d'informations existants aussi au niveau national et une centralisation des différents centres de formation. L'objectif est de définir les missions de ce Centre National de Ressources, de définir sa gouvernance et un programme d'actions pour la période 2018-2020, ainsi que la structure pour la future animation et plateforme. La maîtrise d'ouvrage sera le Ministère de l'écologie, la maîtrise d'œuvre sera l'AFB et l'UICN. Il est envisagé 3 ETP et l'appui d'un expert indépendant. Pour la gouvernance, le Centre National de Ressources s'appuiera sur les réseaux d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes existants au niveau national et au niveau territorial. Ces réseaux d'acteurs seront constitués des gestionnaires et également de l'ensemble des professionnels pour viser un public le plus large possible, mais le grand public n'est pas une cible de ce projet. Le lancement officiel du Centre National de Ressources se fera courant 2018.

• **Atelier participatif sur les recommandations de l'évaluation**

Pour cet atelier, les discussions ont eu lieu autour des trois principales pistes de recommandations présentées le matin même :

- Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données
- Réorganiser la communication autour et au sein du dispositif d'appui
- Renforcement de la communication et la sensibilisation sur certains axes

Chaque piste de recommandation est traitée, avec un rappel du principe de la recommandation proposée, suivi d'un temps d'échange avec les participants concernant la l'intérêt de cette recommandation et son opérationnalité.

- 1. Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données

La FCEN précise qu'au niveau bassin, il n'existe pas de base de données et que la mise en place d'une base de données n'est pas une volonté du groupe de bassin. Pour l'alimentation d'une base de données, le niveau local fait remonter la donnée au niveau territorial qui lui-même fait remonter la donnée directement au niveau national, qui possède une base de données.

La FCEN estime que la collecte de la donnée « localisation/station d'espèces exotiques envahissantes » est déjà effective. Par contre en effet, il faudrait une collecte des fiches chantiers et suivi post-chantier plus systématique. Pour qu'il y ait aussi un suivi des stations où il n'y a pas de chantier, une fiche chantier avec comme type de travaux « non-intervention » peut également être remplie pour assurer ce suivi, afin d'éviter de multiplier les types de fiche à remplir.

Pour que ces fiches chantier soient correctement et systématiquement remplies, un accompagnement des porteurs de projets est nécessaire notamment en termes de planification des chantiers.

La question de la conditionnalité est soulevée : pour que ces fiches chantiers soient systématiquement remplies et remontées, il faudrait mettre en place des conditions d'aides obligeant la remontée pour cette donnée.

Les participants estiment qu'un outil de saisie en ligne semble nécessaire pour organiser et systématiser cette remontée de donnée. Le site Centre de Ressources Loire Nature pourrait être utilisé pour héberger cet outil. Par contre, il est aussi important de ne pas multiplier les outils pour qu'ils soient réellement utilisés, les participants disent qu'il faudrait donc voir ceux qui existent déjà et/ou éventuellement mutualiser avec d'autres thématiques que celles des espèces exotiques envahissantes. Il a été soulevé qu'il est également important de ne pas oublier l'échelle territoriale. En effet, certains territoires ont déjà des outils similaires, comme le GTT Poitou-Charentes avec l'ORENVA ou encore le programme ASTER qui existe en Limousin (hors GTT Limousin), qui sont aujourd'hui effectifs et efficaces. De plus, les autres territoires aussi peuvent avoir des outils existants comme le bassin Adour-Garonne, que les gestionnaires peuvent également utiliser. Par conséquent, les GTT mettent en garde sur une éventuelle démultiplication des outils qui pourrait créer une confusion pour les gestionnaires et rompre la dynamique créée sur ces territoires.

Cet outil en ligne pourrait également permettre de mettre à disposition et de valoriser les données recueillies à un large public parce qu'elles pourraient être accessibles depuis le site internet Centre de Ressources Loire Nature.

L'Agence de l'eau et la Région propose alors qu'une étude de faisabilité soit réalisée, par le groupe de bassin, sur un système d'information commun qui ne s'ajouterait pas à ceux qui existent déjà mais qui les remplaceraient et où les données seraient remontées en priorité aux GTT, qui eux-mêmes remonteraient les données au GTB.

Les participants rappellent que la mise en place d'un tel outil demanderait un gros travail d'animation et du temps pour rappeler aux gestionnaires l'existence de cet outil, collecter et gérer ces données ainsi que de les valoriser.

La FCEN précise qu'il y a aussi une attente du projet national pour voir ce qui va être fait et définir dans ce cadre-là des actions prioritaires et des échéances cohérentes avec ce qui est fait à l'échelle nationale.

- 2. Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui

La FCEN estime que la réorganisation proposée est déjà existante et mise en place, donc elle se pose la question de l'intérêt de cette recommandation. Toutefois, le contexte législatif étant changeant et en évolution, l'intégration de ces changements et évolutions sera faite de façon progressive. Elle précise également que l'AFB est déjà intégrée dans le groupe de bassin et que l'intégration de l'Union de bassin des fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne sera faite dans le cadre de la mise à jour des membres du groupe et de la liste de diffusion, cette structure étant récemment créée.

Concernant la clarification des rôles et positions du GTB par rapport au GT IBMA, la FCEN précise qu'ils sont tous deux en lien permanent et qu'ils sont tributaires du paysage institutionnel très changeant depuis quelques années et évoluant encore aujourd'hui. Le GTB et le GT IBMA vont accompagner ces changements et évolutions du paysage institutionnel avec notamment la constitution d'un réseau pilote riche d'expériences et de retours.

Le GT IBMA rappelle que le GTB est un groupe indépendant, comme tous les GTT, qui répond à des besoins propres à leur territoire. Il estime qu'il n'y a pas de redondance dans la production d'outils entre le GTB et le GT IBMA et que tout ce qui a été fait est complémentaire et que toutes les initiatives que ce soit au niveau local, territorial, bassin, national ou européen sont complémentaires et qu'elles répondent à des besoins différents d'acteurs différents. Il estime que la multiplicité d'outils est normale et répond à des objectifs différents.

La FCEN précise que les multiples outils sont compatibles et que leur production dépend aussi du temps imparti. D'après la FCEN, chaque outil réalisé par le GTB est communiqué au GT IBMA.

Le GT IBMA estime qu'il y a des efforts de mutualisation à mettre en place comme donner l'accès sur les deux plateformes (GTB et GT IBMA) à l'ensemble des outils que existent qu'ils soient issus du bassin, du territoire ou du niveau national. Ceci sera certainement fait dans le cadre du Centre National de Ressources.

La FCEN précise que l'important turn-over existant dans les structures animatrices des GTT peut aussi engendrer des difficultés de compréhension et d'appropriation des rôles, positions et outils de chaque niveau (national, bassin et territoire) par les personnes nouvellement en poste dans les GTT.

Un des représentants de GTT émet l'idée de créer des outils mutualisés à l'échelle bassin sur les espèces exotiques émergentes (fiches descriptives, etc.) qui, quand elles sont déclarées sur un territoire, demandent une réaction rapide que les GTT n'ont pas forcément le temps de prendre en charge.

La FCEN précise que chaque GTT peut faire la demande d'outils de communication concernant les espèces exotiques émergentes et que cette demande sera traitée rapidement (dans les 15 à 21 jours). Soit le GTB redirige le GTT vers le GT IBMA dans le cas où cet outil a déjà été réalisé par celui-ci, soit le GTB traite la demande directement dans le cas où le GT IBMA n'aurait pas d'outil correspondant à la demande ou si l'outil du GT IBMA n'est pas suffisant pour le GTT. La FCEN dit que concernant les émergences il est tout à fait possible de mutualiser avec le GT IBMA.

La Région précise que la mutualisation des outils doit se faire pour le plus grands nombre d'entre eux afin de libérer des moyens mobilisables pour d'autres besoins identifiés dans l'évaluation. Par contre, tout ne sera pas forcément mutualisable, la mutualisation se fera dans la mesure du possible, mais elle doit être optimisée.

La mutualisation d'outils grand public est tout à fait envisageable selon la FCEN qui précise que cela avait déjà été proposé mais refusé par les financeurs et les membres du GTB d'il y a deux ans.

La mutualisation des supports graphiques via par exemple une charte graphique permettant la personnalisation par les GTT et les gestionnaires des outils de communication mutualisés serait également envisageable.

L'Agence de l'eau estime qu'il y a un manque de connaissance des outils existants notamment dû notamment à l'important turn-over qu'il existe pour l'animation des GTT. Les personnes nouvellement arrivées n'ont pas connaissance ou n'ont pas accès suffisamment facilement à l'information concernant les outils existants déjà et réutilisables à l'échelle territoriale. Il y aurait une réelle méconnaissance de tout ce qui existe à toutes les échelles (territoire, bassin, national).

Les GTT soulèvent alors la nécessité d'un recensement des tout ce qui existe et notamment les outils. Le GTB précise que ce recensement est en cours et que la partie « outils et téléchargements » du Centre de Ressources Loire Nature devrait être réorganisée d'ici le début de l'année 2018, afin de regrouper les outils par type (plaquette, posters, etc.) et de regrouper et valoriser tous les outils créés par les coordinations territoriales (avec des renvois et des liens vers les sites d'hébergements des outils des GTT).

Les GTT précisent que des outils sont également créés au niveau local. Le GTB répond alors que la réorganisation de la partie « outils et téléchargements » peut inclure le niveau local si nécessaire.

- 3. Renforcement de la communication et la sensibilisation sur certains axes

→ Détection et gestion précoce

Les GTT estiment que la détection des espèces émergentes fonctionne bien notamment grâce au protocole détection alerte réalisé par le GTB. Le sujet est encore récent et émergent lui-même.

Un des GTT fait remarquer que même si la détection est effective et relativement efficace, les moyens pour la gestion voire l'éradication sont limités ce qui empêche la mise en place d'intervention précoce et rapide. Il n'y a donc pas de cercle complet de l'action. Il existe un réseau d'observateurs qui détecte assez rapidement les émergences par contre la mise en place d'un programme de gestion efficace pose problème, notamment pour mobiliser des fonds d'intervention.

L'Agence de l'eau pose alors la question sur la manière dont le dispositif d'appui peut évoluer pour apporter les réponses à ces problèmes de gestion précoce.

→ Faune exotique envahissante

Certains GTT disent qu'il n'y a pas de groupe référent ou de coordinations régionales (sauf ONCFS Centre) notamment sur certains territoires où les GTT sont axés sur la flore ; alors qu'il y a une demande des gestionnaires et du grand public se trouvant face à une espèce animale exotique envahissante.

L'ONCFS Centre intervient pour préciser qu'ils sont souvent sollicités mais qu'ils n'ont pas une connaissance de tous les groupes taxonomiques et qu'ils n'ont pas la connaissance scientifique ni de suivi des espèces. Il rappelle que, dans la région Centre, l'ONCFS anime avec la DREAL un groupe territorial sur la faune exotique envahissante mais qu'il existe un référent par groupe taxonomique pour apporter les connaissances nécessaires sur chaque groupe et compléter les connaissances de l'ONCFS. Par exemple, la SHF est compétente sur les Tortues, l'ex ONEMA sur les poissons. La vision flore est centralisée sur le même jeu d'acteurs mais concernant la faune ce n'est pas le cas, le réseau d'acteurs est plus variable et plus large. Il dit qu'effectivement il manque des coordinations régionales sur certains territoires, il y a donc des places à prendre. Il précise qu'il y a une demande au niveau national pour que l'ONCFS se positionne pour animer des contrats régionaux sur les espèces exotiques envahissantes. Mais il n'y a pas de demande au niveau territoire ou régional pour que l'ONCFS se positionne et dans certaines régions l'ONCFS n'a pas la volonté de prendre ce rôle de coordinateur pour la faune exotique envahissante.

L'ONCFS Centre précise qu'un guide sur la faune exotique envahissante est en cours de réalisation qui traitera notamment de la gestion de cette faune.

L'Agence de l'eau intervient pour dire qu'effectivement il y a une vraie question sur la prise en compte de la faune exotique envahissante et surtout sur le devenir des actions réalisées sur cette faune en sachant qu'il y a un paramètre important : le financement. En effet, le GTB est axé sur la flore parce que l'Agence de l'eau est compétente sur les habitats et les milieux, et non sur la faune. Et l'évolution actuelle ne va pas dans le sens de la prise en compte de la faune. Sauf que, il est imposé aux Agences de l'eau d'allouer une partie de leurs financements à l'ONCFS en 2018 à l'échelle nationale. Par conséquent, comme il va y avoir des financements pour la faune, l'Agence de l'eau dit qu'il peut y avoir une recommandation sur la prise en compte ou l'amélioration de la prise en compte de la problématique faune exotique envahissante en collaboration avec l'ONCFS qui va bénéficier de ces financements.

La FCEN dit que l'ONCFS est présent pour le côté gestion mais il y a des besoins sur les connaissances sur certains groupes taxonomiques. Le GTB a donc organisé des formations (autres que celles de l'ONCFS) élargies aux invertébrés aquatiques et terrestres, qui ne sont pas traités par l'ONCFS, avec les intervenants existants et disponibles qui sont peu nombreux. Une journée technique sur les invertébrés aquatiques a également été organisée par le GTB. La partie sur les vertébrés est reprise par l'ONCFS.

L'ONCFS précise alors que lorsqu'ils organisent des stages sur la faune exotique envahissante, ils font intervenir des personnes également spécialisées sur les invertébrés comme le frelon asiatique ou les poissons exotiques, ce qui complète leur compétence sur les vertébrés. L'ONCFS précise aussi que la décision d'agir sur les espèces exotiques envahissantes, malgré les financements qui vont être débloqués par les Agences de l'eau, relève du Ministère et non de leur propre décision au niveau national. L'ONCFS estime que le GTB est aussi compétent qu'eux pour organiser des formations ou des journées techniques sur la faune exotique envahissante même si l'ONCFS est plus ancré dans la gestion de cette faune. L'ONCFS se positionnerait plus en appui au GTB notamment sur la réglementation, mais il est précisé à nouveau qu'il existe d'autres structures compétentes sur la faune qui pourraient également apporter un appui comme la SHF, les fédérations de pêches, etc. Ce qui peut être repris dans l'évaluation comme le dit l'Agence de l'eau : poser la question dans l'évaluation sur les groupes d'espèces sur lesquelles un travail se fait avec l'ONCFS et pour d'autres groupes le travail devrait se faire avec d'autres structures.

Un représentant de GTT rappelle que dans certains GTT la problématique faune est déjà prise en compte comme celui des Pays de la Loire ou celui de l'Auvergne, donc l'évolution se fait progressivement et il faut peut-être aussi laisser le temps aux GTT d'évoluer et de trouver des interlocuteurs sur la faune dans leur région.

Concernant la recherche d'interlocuteurs sur la faune, l'ONCFS dit qu'il serait intéressant d'avoir une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables et sollicitables concernant la faune exotique envahissante sur l'ensemble du territoire du bassin Loire Bretagne.

→ Question de la gestion des déchets issus des chantiers

Un des GTT dit qu'il faudrait renforcer la communication et la sensibilisation concernant l'élimination et la valorisation des déchets végétaux issus de chantier de gestion de plantes exotiques envahissantes.

Pour conclure sur cette piste de recommandation, un GTT rappelle qu'il ne faudrait pas généraliser des priorités pour les gestionnaires que n'en sont pas sur un territoire donné. L'Agence de l'eau précise aux GTT que la question à laquelle il aurait aimé répondre était « est-ce que le dispositif d'appui vous permet de répondre aux priorités de votre territoire ? ».

- Autres pistes de recommandations

Il est estimé que les deux propositions de recommandations complémentaires n'ont pas lieu d'être parce qu'elles ne concernent pas directement le dispositif d'appui.

Table des illustrations

Figure 1. Dates clés de l'évolution du paysage réglementaire et institutionnel	11
Figure 2. Différentes phases de colonisation et modes d'intervention	12
Figure 3. Montants sollicités sur le FEDER Loire entre 2015 et 2017.....	25
Figure 4. Répartition des montants sollicités en fonction du type de projet	26
Figure 5. Organisation du réseau à l'échelle du bassin	27
Figure 6. Les groupes de travail du bassin Loire intervenant sur la gestion des espèces exotiques envahissantes .	28
Figure 7. Dates clés de l'évolution du dispositif dans le plan Loire.....	29
Figure 8. Stratégie 2014-2020 « Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »	35
Figure 9. Exemple d'une première page d'une lettre d'information	38
Figure 10. Fiche de relevé de terrain.....	41
Figure 11. Fiche d'alerte concernant l'éventail de Caroline réalisé par le CBNBP pour le groupe de travail « Plantes invasives de la région Centre-Val de Loire »	42
Figure 12. Fiche de suivi de chantier.....	43
Figure 13. Manuel de gestion des plantes EE	44
Figure 14. Page d'accueil du Centre de Ressources Loire nature	45
Figure 15. Plaquette intitulée « Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne »	47
Figure 16. Nombre d'ETP mobilisé dans le cadre de l'animation des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces »	47
Figure 17. Budget global utilisé dans le cadre de l'animation par la FCEN des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces »	48
Figure 18. Evolution du nombre de Groupes de travail territoriaux depuis 2002	49
Figure 19. Représentation des structures ayant répondu à l'enquête en ligne	88
Figure 20. Résultats de l'enquête concernant la connaissance du dispositif par les gestionnaires	89
Figure 21. Résultats de l'enquête concernant l'influence des GTT et du GTB sur les actions et les suivis des gestionnaires	90
Figure 22. Résultats de l'enquête concernant la connaissance de la stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes par les gestionnaires	90
Figure 23. Résultats de l'enquête concernant les objectifs visés par les actions des gestionnaires	91
Figure 24. Résultats de l'enquête concernant l'échelle à laquelle les objectifs ont été définis.....	92
Figure 25. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces exotiques envahissantes réalisé par les gestionnaires	92
Figure 26. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces végétales envahissantes réalisé par les gestionnaires	93
Figure 27. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la progression des espèces animales envahissantes réalisé par les gestionnaires	93
Figure 28. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces exotiques envahissantes réalisé par les gestionnaires.....	94
Figure 29. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces végétales envahissantes réalisé par les gestionnaires	94

Figure 30. Résultats de l'enquête concernant le suivi de la collecte/gestion/partage d'informations et de méthodes de gestion sur les espèces animales envahissantes réalisé par les gestionnaires.....	95
Figure 31. Résultats de l'enquête concernant le suivi du dispositif de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes réalisé par les gestionnaires.....	95
Figure 32. Résultats de l'enquête concernant les espèces ciblées par les suivis de détection précoce des espèces exotiques envahissantes avérées émergentes réalisé par les gestionnaires	96
Figure 33. Résultats de l'enquête concernant les autres types de suivis réalisés par les gestionnaires.....	96
Figure 34. Résultats de l'enquête concernant les formations suivies par les gestionnaires.....	97
Figure 35. Résultats de l'enquête concernant l'organisateur des formations suivies par les gestionnaires	97
Figure 36. Résultats de l'enquête concernant la période d'organisation des formations suivies par les gestionnaires	98
Figure 37. Résultats de l'enquête concernant l'échelle d'organisation des formations suivies par les gestionnaires	98
Figure 38. Résultats de l'enquête concernant les journées techniques suivies par les gestionnaires.....	99
Figure 39. Résultats de l'enquête concernant l'année d'organisation des journées techniques suivies par les gestionnaires	100
Figure 40. Résultats de l'enquête concernant l'échelle d'organisation des journées techniques suivies par les gestionnaires	100
Figure 41. Résultats de l'enquête concernant les techniques ou méthodes promues lors des formations ou journées techniques suivies par les gestionnaires	101
Figure 42. Résultats de l'enquête concernant les techniques ou méthodes mises en œuvre par les gestionnaires suites à leur participation à une formation ou une journée technique	101
Figure 43. Résultats de l'enquête concernant les effets positifs des pratiques et des mesures.....	102
Figure 44. Résultats de l'enquête concernant les moyens humains dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires.....	103
Figure 45. Résultats de l'enquête concernant les moyens financiers dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires (fonctionnement)	103
Figure 46. Résultats de l'enquête concernant les moyens financiers dédiés aux espèces exotiques envahissantes dans les structures des gestionnaires (investissement)	104
Figure 47. Résultats de l'enquête concernant les besoins en compétences des gestionnaires	104
Figure 48. Résultats de l'enquête concernant les besoins en techniques des gestionnaires	105
Figure 49. Résultats de l'enquête concernant les besoins en matériel des gestionnaires	106
Figure 50. Résultats de l'enquête concernant les besoins en temps des gestionnaires	106
Figure 51. Résultats de l'enquête concernant les besoins en financements des gestionnaires	107
Figure 52. Résultats de l'enquête concernant les sources actuelles de financements des gestionnaires.....	107
Figure 53. Carte du périmètre de l'évaluation	110
Figure 54. Détail du déroulement du bilan du dispositif d'appui aux gestionnaires	112
Figure 55. Définition des critères d'évaluation	113
Figure 56. Définition des niveaux d'objectifs.....	115
Figure 57. Le bassin versant Loire-Bretagne	122
Figure 58. Objectifs auxquels participent les actions mises en œuvre par les gestionnaires	130
Figure 59. Part des gestionnaires interrogés ayant mis en place un dispositif de détection et de gestion précoce des espèces exotiques envahissantes émergentes.....	131

<i>Figure 60. Pratiques promues lors des formations et des journées techniques auxquelles les gestionnaires ont participé</i>	131
<i>Figure 61. Techniques et méthodes mises en œuvre par les gestionnaires après avoir participé à une formation ou une journée technique</i>	132
<i>Figure 62. Organisation du réseau espèces exotiques envahissantes Loire-Bretagne</i>	134
<i>Figure 63. Participation des GTT aux réunions</i>	138
<i>Figure 64. Répartition des destinataires de l'enquête en ligne par structure (liste d'envoi Oréade-Brèche)</i>	143
<i>Figure 65. Répartition des répondants à l'enquête en ligne par type de structure</i>	143
<i>Figure 66. Part des gestionnaires répondants connaissant le dispositif d'appui en matière d'EEE</i>	144
<i>Figure 67. Fréquence des échanges entre les gestionnaires et le GTT</i>	144
<i>Figure 68. Influence du dispositif d'appui en matière d'EEE sur les actions et les suivis mis en œuvre par les gestionnaires</i>	145
<i>Figure 69. Montants sollicités sur le FEDER Loire entre 2015 et 2017</i>	153
<i>Figure 70. Evolution des montants attribués à l'animation du GTB</i>	154

Tableau 1. Espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le bassin de la Loire	14
Tableau 2. Espèces exotiques émergentes et leur mode de propagation sur le bassin de la Loire	16
Tableau 3. Enjeux et plateformes d'actions associées du Plan Loire 2007-2013.....	22
Tableau 4. Complémentarité du CPIER Loire et du Programme opérationnel (PO) plurirégional Loire sur la thématique des espèces exotiques envahissantes	23
Tableau 5. Enjeux et objectifs spécifiques pour le Plan Loire 2014-2020	24
Tableau 6. Moyens financiers pour l'enjeu milieux aquatiques par région du bassin (en millions d'euros).....	25
Tableau 7. Avancement des actions de la stratégie mises en place par la FCEN sur la période 2014 - 2017	31
Tableau 8. Récapitulatif des journées techniques organisées depuis 2010	37
Tableau 9. Programme du séminaire organisé en 2016.....	37
Tableau 10. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Connaitre et échanger »	38
Tableau 11. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Structurer un protocole de veille et d'intervention précoce »	40
Tableau 12. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Gérer ».....	43
Tableau 13. Liste des outils réalisés par le groupe de travail de bassin pour le volet « Sensibiliser, communiquer et former »	44
Tableau 14. Liste des panneaux réalisés en 2013	46
Tableau 15. Les 9 Groupes de travail territoriaux existants en 2017	49
Tableau 16. Questions évaluatives	114
Tableau 17. Liste des fiches retours d'expérience accessibles sur le Centre de Ressource Loire nature	121
Tableau 18. Indicateurs de résultats de la stratégie de gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne 2014-2020	124
Tableau 19. Journées d'échanges et techniques organisées au niveau bassin	126
Tableau 20. Outils de communication élaborés par le GTB depuis 2008	127
Tableau 21. Outils mis à disposition des acteurs locaux selon les groupes de travail territoriaux du bassin de la Loire	128

<i>Tableau 22. Participation aux réunions du Groupe de travail de bassin.....</i>	<i>137</i>
<i>Tableau 23. Structures coordinatrices et animatrices des Groupes de travail territoriaux existants en 2017</i>	<i>139</i>
<i>Tableau 24. Partenaires pressentis du GTB pour la réalisation des actions</i>	<i>141</i>
<i>Tableau 25. Bénéficiaires effectifs des actions des GTT.....</i>	<i>142</i>
<i>Tableau 26. Evolution des moyens humains mis en œuvre dans le cadre de l'animation des thématiques prioritaires de la plateforme « Eau, Espaces, Espèces » pour la période 2007-2013 et dans le cadre de la coordination du groupe de travail de bassin relatif aux EEE depuis 2015.</i>	<i>153</i>
<i>Tableau 27. Résultats obtenus pour chaque action de la stratégie bassin entre 2014 et 2017.....</i>	<i>154</i>
<i>Tableau 28. Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (au 13/07/2017)</i>	<i>180</i>
<i>Tableau 29. Récapitulatif des réunions du GTB depuis 2007</i>	<i>183</i>
<i>Tableau 30. Liste des personnes contactées pour les entretiens</i>	<i>185</i>
<i>Tableau 31. Espèces végétales exotiques envahissantes sur le Bassin Loire.....</i>	<i>186</i>
<i>Tableau 32. Espèces animales exotiques envahissantes du Bassin Loire</i>	<i>189</i>

OREADE-BRECHE

Décembre 2017